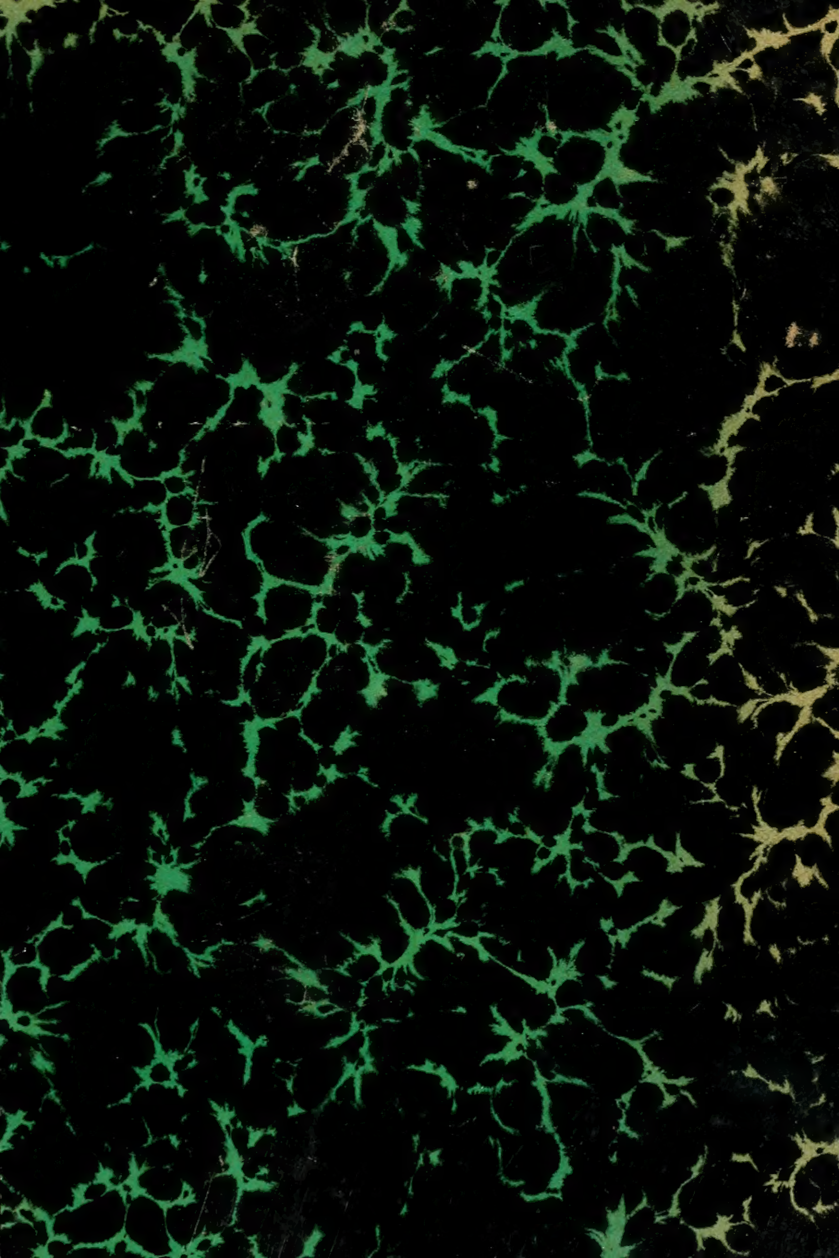
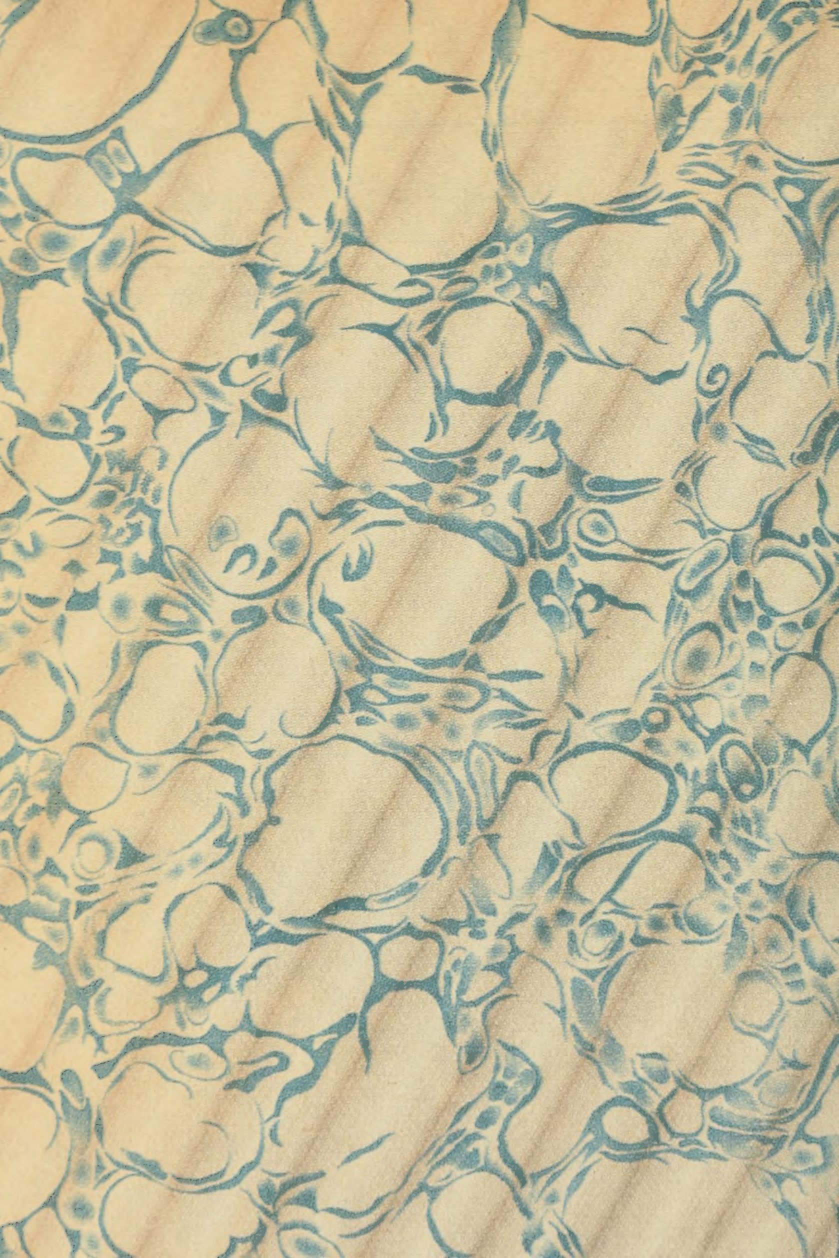
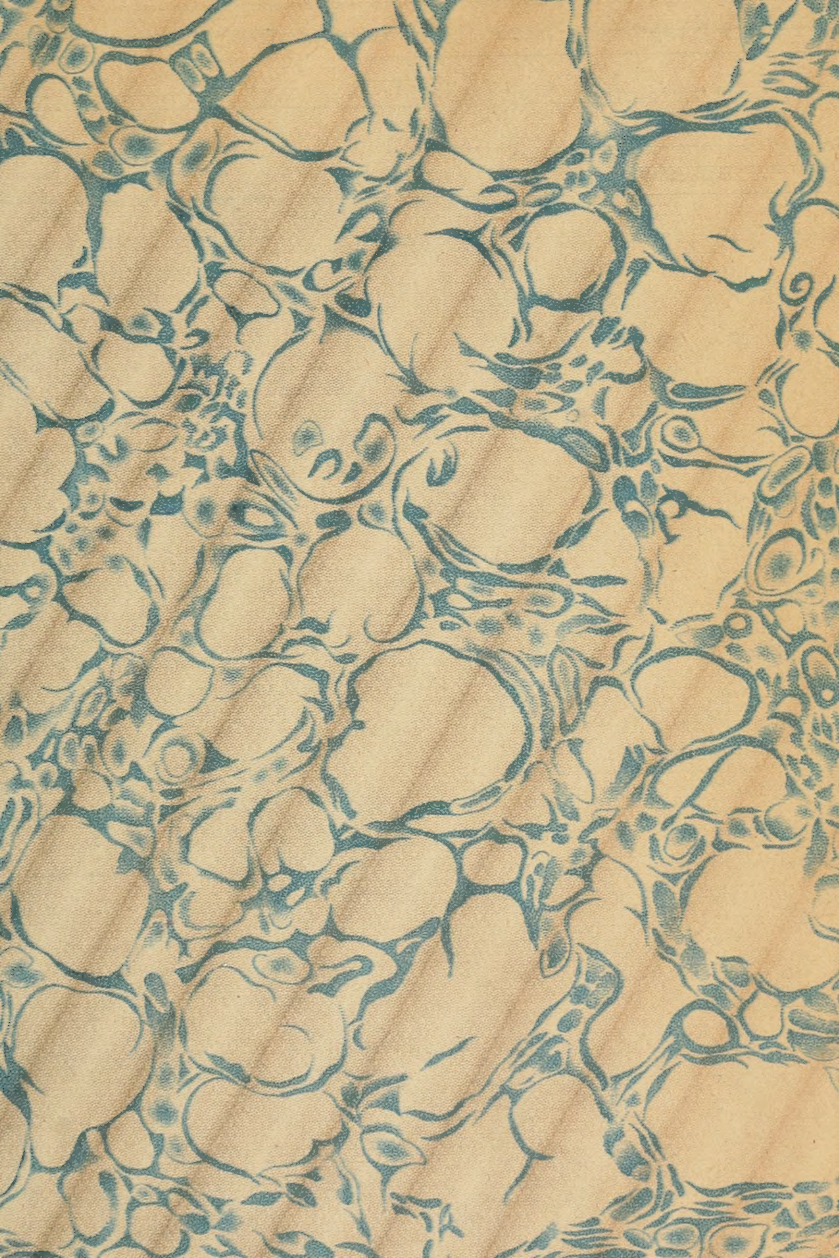




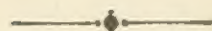


LE DÉPARTEMENT DU NORD

SOUS

LA DEUXIÈME RÉPUBLIQUE

1848-1852



DU MÊME AUTEUR

Poètes du Nord, 1880-1902. — Morceaux choisis, accompagnés d'un essai bio-biblio-iconographique ; 1 v. in 8°, collection du Beffroi, Paris, Ollendorff, 1902 ; 324 p. 3.50

Le Saint-Julien de Flaubert, étude illustrée ; 1 br. in 8°, Lille, Le Beffroi, 1903 (éd. sur japon) ; 48 p. . . . . 2 »

LE

Département du Nord

SOUS

LA DEUXIÈME RÉPUBLIQUE

1848 - 1852

ÉTUDE ÉCONOMIQUE & POLITIQUE

PAR

A.-M. GOSSEZ

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE LILLE.



LILLE
GUSTAVE LELEU, ÉDITEUR
11, Rue Neuve

1904.

A LA MÉMOIRE

de mon aïeul maternel

ALPHONSE-ALEXANDRE BIANCHI

1816-1871

A.-M. G.

Ce sont des tristesses de pierres.
Maisons de briques, donjons en noir
Dont les vitres, mornes paupières,
S'ouvrent dans le brouillard du soir :
Ce sont de grands chantiers d'affolement
Pleins de barques démantelées
Et de vergues écartelées
Sur un ciel de crucifiement.

Émile Verhaeren.

(*Poèmes, Nouvelle Série*).

AVANT-PROPOS

Il nous a semblé que cette monographie régionale pouvait présenter quelque intérêt pour l'histoire du département et même pour l'histoire générale.

Au point de vue des sources, le dépouillement, aux Archives départementales du Nord, des nombreux procès-verbaux qui servirent à dresser les tableaux d'une Enquête agricole et industrielle, ordonnée en 1848, après avis de la Commission du Travail, vient combler la regrettable lacune, constatée dans les cartons de ladite Enquête, aux Archives de la Chambre des Députés : tous les papiers et tableaux qui concernaient le département du Nord ont, en effet, disparu, ou, plus probable hypothèse, n'ont jamais été remis au bureau des Archives ; ce dépouillement permet aussi d'affirmer que, quiconque entreprendra un travail d'histoire économique sur la Seconde République ou la Révolution de 1848, découvrira aux Archives de chaque département le précieux commentaire de la Statistique générale entreprise lors de l'Enquête et déposé aux Archives de la Chambre des Députés.

Les Archives municipales de Lille, par les documents d'une Société coopérative l'*Humanité*, nous ont offert ensuite l'exemple d'une des premières organisations françaises de cet ordre.

Par malheur, il nous faut déplorer de n'avoir pu parvenir à des résultats d'égale importance pour la partie politique de ce travail : les documents de Police nous ont été refusés aux Archives départementales. Nous avons donc été obligés de recourir aux collections de journaux qui paraissaient à l'époque dans le Nord, et surtout dans son chef-lieu, aux mémoires et souvenirs qui racontent les évènements, à des archives particulières, et surtout, pour ce qui intéresse le Coup d'Etat, aux Archives Nationales. Nous avons été assez heureux pour trouver dans ce dernier dépôt toutes les dépêches échangées entre le pouvoir central et la Préfecture du Nord, depuis la veille du Coup d'Etat jusqu'à sa ratification par le plébiscite. Ces dépêches, pour les autres départements, ont, en général, été détruites. Ce sont là des documents qui n'avaient pas encore été utilisés.

Pour sa partie régionale et économique, notre étude fait suite, à une respectueuse distance, aux travaux de notre maître aimé et regretté Jules Flammermont, sur *L'Industrie à Lille au Moyen Age*, et sur *L'Histoire de l'Industrie à Lille* (fin de l'ancien régime, malheureusement publiée sans notes), rédigée par A. de Saint-Léger. Elle serait aussi, après la thèse de M. de Saint-Léger : *Dunkerque et la Flandre maritime sous l'ancien régime*, un chapitre de la future histoire de notre région, histoire qui ne saurait être écrite qu'à la suite de nombreuses monographies de détail.

Il nous a également semblé que ce travail pourrait peut être servir aux écrivains modernes qui s'occupent

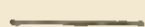
de l'Histoire sociale de la Seconde République ; toujours est-il qu'elle évitera dans l'avenir quelques erreurs, — très explicables, puisque les travaux de détail faisaient alors défaut, — aux historiens qui étudieront l'histoire du parti républicain en France. La ville de Lille et le département du Nord, par leurs mouvements populaires, par les manifestations et les protestations de leurs ouvriers, des journalistes et des orateurs républicains, par les votes de leurs populations, eurent une influence quelquefois décisive dans la politique et l'économie générale. Enfin, au cours de nos recherches, nous avons pu relever plusieurs faits, qui appartiennent à l'histoire nationale : la séparation, lors du banquet de Lille, entre réformistes-orléanistes et réformistes-républicains, en 1847 ; le rôle joué dans le Nord par un homme tel que Charles Delescluze, celui du parti démocratique lillois dans l'affaire du Risquons-Tout et dans la lutte anti-bonapartiste, et la terreur qui prit, au lendemain du Coup d'Etat, les ministres de Louis-Napoléon : attentifs aux renseignements que Lord Palmerston faisait parvenir de Londres, ils ont craint, plusieurs fois, une descente des bandes républicaines ou des prétendants orléanistes.

Nous croyons que cette histoire, par sa partie économique et par ses références, dépasse, de cette façon, le pieux hommage à une mémoire qui nous est chère et à un homme dont nous n'avons jamais essayé d'augmenter l'importance ni le rôle.

BIBLIOGRAPHIE



I. - SOURCES



A. — BIBLIOGRAPHIE DES SOURCES

Table analytique du Compte-rendu des Séances de l'Assemblée Nationale Constituante (4 mai 1848-27 mai 1849) et des documents imprimés par son ordre ; rédigée aux Archives de l'Assemblée Nationale, 1 v., in-4°, Paris, Noblet, 1850.

Table analytique du Compte-rendu des Séances de l'Assemblée Nationale Législative (28 mai 1849-2 déc. 1851) et des documents imprimés par son ordre ; rédigée aux Archives du Corps Législatif, 1 v., in-4°, Paris, Noblet, 1852.

Georges Lepreux. — *Nos Journaux* (Encyclopédie historique du département du Nord). Histoire et Bibliographie de la presse périodique dans le département du Nord (Flandre, Artois, Cambrésis), 1748-1889, 2 v., in-8°, Douai, L. et G. Crépin, 1890-1896.

Ce travail est divisé en trois parties : 1° Histoire abrégée du Journalisme dans le Nord ; 2° Journaux du Nord par liste alphabétique, A-K (1er vol.) et L-Z (2e vol.) ; 3° Journaux du Nord, classement par ordre chronologique et local ; la liste est continuée jusqu'en 1896. La partie bibliographique est incomplète ; des journaux importants ne sont pas signalés ; l'historique est très sommaire. De plus, l'auteur, surtout pour la période de 1848-52, n'est point impartial vis-à-vis de la presse démocratique.

J. Lepreux, Archiviste de la ville de Douai. — *Notice sur les Archives communales de Douai*, postérieures à 1790; rapport présenté à M. le Maire, 1 br., in-8°, Douai, Céret, 1873.

Essai de classement méthodique des Archives modernes de Douai; c'est, je pense, la seule ville du Nord dont les Archives modernes soient logiquement classées, avec un inventaire sommaire imprimé. Lille, Valenciennes et Roubaix n'ont que des inventaires manuscrits, dont le classement n'existe que selon les besoins journaliers du Secrétariat.

B. — DOCUMENTS MANUSCRITS

I. — Archives Nationales

Administration générale : objets généraux. Nord, 1832-1855. — F^{1b} II, Nord, 10.

Cette série n'intéresse la période étudiée que pour un très petit nombre de documents, qui se rapportent au choix des administrations municipales, en mars 1849, et au renouvellement de 1852.

Administration générale : esprit public et élections, 1831-1877. F^{1c} III, Nord, 6.

Outre des renseignements : sur l'élection à la présidence, décembre 1848; sur la révocation des municipalités depuis cette date; cette série comprend la correspondance télégraphique échangée entre la préfecture du Nord et le pouvoir central. Ces documents prennent une plus grande importance si l'on sait que les dépêches échangées entre le pouvoir central et les administrateurs départementaux furent, pour la plus grande partie, brûlées sous l'Empire. — Documents de premier intérêt.

Administration générale : esprit public et élections (séries départementales) ; Comptes-rendus administratifs : an IX à 1870. F^{1c} III, Nord, 8.

Rapports du préfet et des sous-préfets sur la situation politique et économique en 1852 ; plus des documents de presse.

II. — Archives de la Chambre des Députés

Archives de l'Assemblée Nationale Constituante et de l'Assemblée Nationale Législative.

Les seuls documents non imprimés, pour cette période sont ceux de l'Enquête industrielle et agricole de 1848 (cf. Table analytique de l'Ass. Nationale Législative, au mot : Enquêtes :)

L'Enquête industrielle et agricole de 1848, comprend 34 cartons où les documents sont rangés dans l'ordre alphabétique des départements. Les documents sont généralement très nombreux. Ceux de la Meuse, Meurthe, Moselle, de l'Oise et du Pas-de-Calais, que j'ai ouverts, forment de fortes liasses. Toutefois les documents manquent presque totalement pour le Nord. Les envois ont été faits cependant, comme le prouvent trois lettres du Préfet au Président de la Chambre. Les documents avaient disparu déjà au moment du classement général de l'enquête car, la mention « manque » est régulièrement portée sur chaque chemise pour chaque arrondissement dont les tableaux consultatifs n'ont pas été retrouvés. Comme seuls les deux tableaux du canton d'Hondschoote, expédiés avec un retard d'une année et plus, restent dans la liasse « Nord » des Archives, il faut penser qu'un rapporteur aura négligé de remettre au dépôt les papiers consultés, ou que Blanqui-l'Aîné les emprunta pour son rapport à l'Académie des sciences morales et politiques et les conserva devers lui. Heureusement cette lacune a pu être (en partie grâce aux Archives Départementales (cf. plus loin) et en partie grâce aux publications faites en 1848 au Messager du Nord) comblée à peu près en entier.

III. — Archives Départementales du Nord

Ces archives sont très riches en documents politiques et économiques pour les années 1848-52. Malheureusement il ne nous a pas été permis de consulter les documents politiques, malgré nos démarches renouvelées.

Toutefois, les documents économiques nous ont donné une riche moisson. Les minutes de l'Enquête agricole et industrielle s'y rencontrent presque toutes ; les deux ou trois rapports qui manquent — ils avaient été joints aux tableaux généraux expédiés au Corps législatif — seront sauvés grâce à la publication qu'en a faite, à l'époque, l'un des journaux de Lille : *Le Messager du Nord* ; ce sont les rapports industriels des cantons de Roubaix et de Lille. Il nous semble qu'il est possible d'ajouter une foi entière à leur texte, car, pour les rapports de Tourcoing et de Clary (publiés avec exactitude par le journal susdit) le modèle en est demeuré aux archives départementales et nous en avons pu comparer le manuscrit et l'imprimé : ils concordent.

Il faut constater que tous ces documents sont classés d'une manière quelque peu fantaisiste et que les pièces justifient rarement la rubrique sous laquelle elles se trouvent rangées.

1° Rapports au Conseil général : *Primes aux Sociétés d'agriculture* : 1846-1850 ; M. XI. c [1]. 3.

2° *Industrie linière* : Affaires diverses : 1840-51 : M. XII. a [1]. 10.

3° *Commerce et Industrie* : Affaires diverses : M. XII. a [1]. 11.

4° *L'Enquête sur l'agriculture et l'industrie en* 1848 : M. XII, a [1], 12. Minutes. Rapports des Commissions.

L'Enquête comporte les réponses des Commissions formées sous la présidence du juge de paix. Beaucoup sont sommaires par de multiples raisons : indifférence des populations ; mécontentement des Compagnies minières qui voudraient répondre en bloc et se refusent à répondre dans chaque canton où elles exploitent des concessions ; instruction rudimentaire ou ignorance professionnelle des enquêteurs ; une fois ou deux même, mauvaise volonté du juge de paix. De plus des résumés généraux ont été faits pour chaque arrondissement par des Sociétés locales de commerce ou d'agriculture.

5° *Commerce et Industrie* : *Libre-échange ;* M. XII, a [3], 1.

Très peu de pièces.

6° *Industrie : Rapports sur la situation*, 1845-55 ; M. XII, b [1], 1.

7° *Industrie : Rapports entre les patrons et les ouvriers ;* M. XII, c [2], 1.

8° *Ouvriers* : *Salaires et livrets* : M. XII, c [3], 1.

9° *Industrie : Limitation des heures de travail ; Marchandage*, 1848-1855 ; M. XII, c [5], 1.

10° *Travail des enfants dans les manufactures* : Instructions et affaires générales ; M. XII, c [1], 1.

11° *Inspection du travail des enfants* ; M. XII, e [1], 2.

12° *Travail des enfants*, arr. de Lille ; Travaux des sous-commissions, autres arrondissements ; Classement des Etablissements assujétis ; M. XII, e [1], 3, 4, 5, 6 et 7.

Les renseignements, très vagues, subissent une complète interruption du 7 décembre 1847 au 10 août 1849 ; les comptes-rendus disparaissent également entre le 2 décembre 1851 et le 23 septembre 1852.

13° *Travail des enfants* : enseignement, instruction primaire, tableaux statistiques ; M. XII, e [1], 8, 9, 10.

Les tableaux restent généralement vierges de chiffres.

14° Entre papiers insignifiants classés : « documents divers », on trouve un *intéressant rapport du Dr Cazeneuve* daté de 1842 (cf. bibliographie, livres) ; M. XII, e^{1}, 11.

15° *Travaux des enfants dans les manufactures :* Rapports au Conseil général, 1842-1853 ; M. XII, e^{1}, 13.

Tout est dit en quelques lignes sans intérêt.

16° *Travaux des enfants :* nominations, démissions, états nominatifs, contraventions, sociétés d'encouragement ; M. XII, e^{2}, 1 ; e^{3}, 3 ; f^{1}, 1.

17° *Chambre et Bourse de Commerce de Dunkerque*, 1848-1871 ; *Comptoirs d'escompte* ; M. XII, g^{3}, 7 et 11.

18° *Chambres de Commerce et Comptoirs d'escompte....* et autres documents ; M. XII, g^{3}, 12.

19° *Tribunaux de Commerce* : élections ; M. XII, h^{3}, 5, 6, 7, 8, 9 et 10.

20° *Conseils des Prudhommes :* Opérations ; M. XII, i^{2}, 2, 4, 5 et 5 bis.

21° *Prix courant des Marchandises* à la Bourse du Commerce de Lille ; M. XII, k^{2}, 3.

Les prix du blé ne sont pas inscrits pendant la disette de 1847. On y a remédié (cf. pièce justificative N° 4) par les chiffres publiés dans les journaux, chiffres toujours en concordance avec les chiffres officiels retrouvés.

Quant aux documents politiques, qui me furent refusés, je pense pouvoir — sous toutes réserves — en donner les cotes que j'ai réussi à me procurer, savoir :

M. IV^{26} *Police générale et administrative : Désordres* à Lille, Roubaix, Tourcoing et Dunkerque.

M. IV^{27} *Police : Affaires de* 1848 ; février à avril.

M. IV^{28} *Sûreté générale : Affaires de juin* 1848.

M. IV^{29} *Loi sur les Clubs :* Publication.

M. IV 30 *Réunions publiques :* Arrêtés du 30 avril 1850; autorisations de 1851-52.

M. XI (ou XII) a 3, 36. *Expulsés et interdits politiques* par les commissions mixtes; 1852-56.

IV. — Archives Municipales et autres

1° *Archives municipales de Lille*

Les registres aux délibérations et aux arrêtés appartiennent à la section moderne des archives municipales (Secrétariat de la Mairie). Toute cette section moderne est classée, non méthodiquement, mais par « *affaires* », ce qui rendrait presque interminable une recherche dans la correspondance. Les communications se feraient d'ailleurs très difficilement. Seules, des archives particulières, qui ont rapport à la période étudiée, furent versées aux archives d'avant 1789. Telles les archives de la *Société de l'Humanité.* Il y aurait eu lieu aussi de consulter les archives de la police municipale au sujet des recherches, dénonciations, perquisitions, arrestations, surveillances, toutes opérations si nombreuses à la fin de la seconde République; mais, vers 1854 cette partie des archives municipales fut confiée à la direction départementale; il est impossible de les consulter aujourd'hui. — Enfin pour les grandes villes on peut se contenter des événements que signale la presse.

Registres aux délibérations du Conseil municipal de Lille.

N° 34. — 12 juin 1847; 21 janvier 1848.

N° 35. — 5 février 1848; 19 décembre 1848.

N° 36. — 19 décembre 1848; 6 février 1850.

N° 37. — 13 février 1850 ; 19 avril 1851.

N° 38. — 6 mai 1851 ; 31 décembre 1851.

5 volumes in-folio.

Le secrétaire de l'assemblée est un conseiller élu ; les séances ne sont pas publiques, le secrétaire *résume* les débats. Il y a de nombreuses réclamations au sujet de ces résumés. On eut désiré faire entrer dans la salle des délibérations le secrétaire de la Mairie pour qu'il puisse sténographier les débats, mais on renonça bientôt à cette idée pour ne pas violer la forme.

Registre aux arrêtés du Maire. Ville de Lille, du 14 avril 1839 *au* 30 *avril* 1857 (gr. in folio, ces indications se trouvent mentionnées au dos du volume).

Il n'y a que très peu d'arrêtés intéressants. Le reste : mesures de simple police, formalités et nominations administratives. Le registre ne contient pas tous les arrêtés du Maire, car on y trouve deux fois seulement, pour la période 1847-51, la mercuriale du blé.

Archives particulières de la Société : L'Humanité. — Ce n'est point classé, mais il suffit de les demander aux Archivees municipales anciennes. Il n'y a que des indications par numéros de réception sur chaque registre et la plupart des liasses. Des numéros manquent, d'autres ne contiennent que du papier blanc. Il a fallu tenter un essai de classement.

A. — Historique et procès-verbaux.

B. — Comptabilité.

C. — Sociétaires. Répertoires.

D. — Liquidation.

A. — *N° 62* : Une liasse qui contient, se rapportant à l'historique de la Société : 1° *le règlement de la Société l'Humanité ; Lille, imp. Lefebvre-Ducrocq, 1850* ; 2° Bail pour une boucherie ; 3° Organisation des commissions générales. — *N° 37* : Registre aux procès-verbaux contenant un bref historique de la Société, et les procès-verbaux de la Commission générale, dont l'un important. — *N° 12* : Procès-verbaux des séances de 1851. — *N° 17* : Procès-verbaux de la Commission des subsistances (1850-51). — *N° 1* : Journal de la sous-commission de boucherie.

B. — Nos 2, 3, 8, 13, 14, 15, 18, 19, 22, 34, 35, 38, 39, 43, 45, 52, 54, 57, 58, 59, 60, 62, 63 : Comptabilité générale ; Comptes généraux ; Grand-Livre ; Caisse ; Comptes des collecteurs par quartiers ; Livre auxiliaire ; Comptes des boulangers et des centainiers ; Doit ; Comptes de l'estaminet ; Comptes des vingtainiers, centainiers ; Brouillons des comptes des sous-commissions, menues dépenses. — Nos 5, 7, 11, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30,31, 32, 33, 35, 46, 47, 51, 55, 56 : Bulletins d'achat ; Abattoir ; Journal de boucherie ; Marché des bêtes ; Bulletins de reçus ; Vente de boucheries ; Souches de paiement ; Bulletins de boucherie ; Boucherie de La Madeleine ; Reçus ; Bons. — Nos 10, 20, 40, 41, 55, 56 : Cotisations ; inventaires généraux.

C.— Nos 49 et 9 : Inscription des sociétaires. — *N° 6* : Répertoires par centaines. — *N° 2* : Répertoire de l'association avec les noms, professions, âge, nombre d'enfants, etc., des associés.

D. — Liasse qui contient (non numéroté) : 1° Un rapport du comptable en 1851, intéressant l'histoire de la fin de la Société ; 2° Divers bons, notes, etc., de la Société ; Registre de la liquidation (Mai 1852) de l'ex-association de l'Humanité, avec le procès-verbal final du commissaire central de police.

Ateliers communaux de la ville de Lille, 1848-9.

Par erreur, on a laissé dans les Archives Anciennes, — même casier que les archives de la Société de l'Humanité, — une partie des Archives des Ateliers communaux de Lille : Listes détaillées des ouvriers et employés, avec renseignements de police sur leur compte ; Recherches de police sur les ouvriers qui se présentaient ; Certificats des commissaires sur les ouvriers employés dans les fabriques, leur nombre, leurs livrets.

2° *Archives de la Chambre de Commerce de Lille*

1° Archives de la Chambre de Commerce de Lille, t. III : 1845-1848 ; t. IV : 1848-1853 ; 2 v. in-8° Lille. Danel, 1849-1854 ; se trouvent développés dans les registres manuscrits :

2° Registres aux délibérations de la Ch. de C. de Lille. 1847 1852 ; 3 v. ms. in folio ;

3° Registres aux correspondances de la Ch. de C. de Lille. id., id.

Les Chambres de Dunkerque et Valenciennes ne possèdent pas d'archives imprimées pour cette époque et leurs archives se composent des délibérations et de la correspondance. Quant à la Chambre Consultative de Roubaix, elle dépendait du ressort de Lille. — Intéressants, mais très sommaires compte-rendus de la situation économique.

4° Publications sur le Libre échange. (Bibl. de la Ch. de Commerce de Lille. D. 51, nos 3, 5, 8, 9, 12, 13, 18) et sur le Travail (id. D 2, no 25).

3° *Archives modernes de la ville de Douai*

D. 1. Registres aux délibérations du Conseil municipal. — D. 2. Arrêtés du Maire et correspondances — D. 3. Fêtes et cérémonies publiques. — D. 4. Affaires administratives. — D. 5. Assistance publique. — D. 6. Hôpitaux. Hospices. — E. Population et statistique. — G. Contributions. — H. Affaires Militaires. — H. 1. Engagements militaires. — H. 2. Gardes Nationaux. — J. Police générale et locale. — K. Personnel administratif ; Elections politiques et municipales : Instruction publique ; Beaux-Arts. — L. Comptabilité. — M. Biens Nationaux : Enregistrement ; Domaine. — N. Biens Communaux. — P. Cultes.

4° *Archives modernes de la ville de Roubaix*

Le dépouillement est commencé, mais il n'existe pas d'inventaire.

5° *Archives de la Famille Bianchi*

Lettres et documents appartenant à l'auteur, et pour la plupart publiés, soit en notes, soit en pièces justificatives.

C. — SOURCES IMPRIMÉES : RECUEILS

Bulletin des Lois. 1847-1851.

Le Moniteur, 1848-1852, série C.

ÉMILE CARREY. — *Recueil complet des actes du Gouvernement provisoire*. — Février, mars, avril et mai 1848. 1 v. Paris, Durand, 1848, petit in-16.

1re partie : Actes du Gouvernement. 2me partie : Actes ministériels.

Actes de la Préfecture du département du Nord. An VIII à nos jours. In-8, Lille, an VIII, etc.

Comporte 7 volumes de tables : v. 3 : 1831-50.— v. 4. 1851-60. Les différents numéros de la publication sont réunis en volume par année. 6 v. 1847 à 1852...... Lille, Bibl. Mun. C 6. Contient les Instructions des ministres aux préfets, des préfets aux sous-préfets, maires, etc. ; les arrêtés politiques et administratifs ; ils présentent surtout un intérêt pour les périodes de révolutions.

Recueil des Arrêts de la Cour....... de Douai, sous le patronage de plusieurs magistrats, par M. Magniez, conseiller-auditeur, rédacteur en chef. Douai, 6 vol. in-8°, 1835 à 1851.

Jurisprudence de la Cour de Douai. Douai, in-8°, mensuel de 1843 à nos jours. Huré et Delebecque, fondateurs.

D. SOURCES IMPRIMÉES : JOURNAUX

I. — Journaux Politiques

Lille et son arrondissement.

L'Echo du Nord, journal politique, administratif, littéraire et commercial ; Lille, in-folio, quotidien, N° 1, 15 août 1819. Impr. Leleux, puis Verly, puis Dubar.

Journal d'opposition avant 1830, il appartient à la gauche dynastique sous la Monarchie de Juillet. En 1847, il redouble ses hostilités contre le Gouvernement, attaque les jugements du Tribunal de Lille et se voit poursuivi ; il aide de toutes ses forces les organisateurs des banquets réformistes, et, au banquet de Lille, soutient Odilon Barrot contre Ledru-Rollin et les rouges : il accepte avec une joie modérée la proclamation de la République de 1848, et, depuis Juin, appartient au *parti de l'Ordre*. Il soutient la candidature de Cavaignac et lutte contre le Président Louis-Napoléon. Mais il ne cesse de combattre le *Messager du Nord*, organe des républicains démocrates. En Décembre 1851, il est interdit pendant un peu plus d'un mois et ne reparait qu'au commencement de 1852. Il reste républicain modéré sous l'Empire.

Au point de vue des informations, il donnait, à cette époque, une très grande place à la politique générale, une beaucoup moindre aux affaires locales, sauf aux élections.

Bib. Municip. de Lille.

Le Messager du Nord, journal démocratique du département du Nord ; Lille, in folio, tri hebd., puis hebd., 28 mai 1846-4, décembre 1851. Imp. Bracke.

Le Messager du Nord continua, en 1846, *Le Barbier de Lille*, journal hebdomadaire, créé en 1843 par Bianchi, Fémy et Testelin « qui formaient alors à Lille une sorte de triumvirat de l'opposition républicaine » Jusqu'à la fin de 1845 il

resta satirique et littéraire. Ses fondateurs versèrent alors le cautionnement exigé pour traiter des matières politiques. La publication fut interrompue le 27 mai, et le journal reparut sous le nouveau titre : Le *Messager du Nord,* journal républicain de la veille ; il éclata de joie en février 1848 ! D'une nuance radicale très accentuée, organe des rouges, il s'inspire de Ledru-Rollin et parfois de Louis Blanc.

Il soutient Delescluze sous le gouvernement provisoire, attaque avec acharnement Cavaignac et les vainqueurs de juin, et mène, dès le premier jour, la lutte, dans le Nord, contre Louis Napoléon. De 1849 à 1851, il supporte plusieurs procès. Ce journal appartenait à Alph. Bianchi, mouleur en plâtre ; il disparut en 1851, tandis que son propriétaire gagnait l'exil pour neuf années. Son influence était très grande sur le peuple de Lille. C'est dans le *Messager* que j'ai trouvé les plus nombreux renseignements économiques : prix du pain, salaires des ouvriers, débats devant le Conseil des prud'hommes, etc. *Bibl. Municip. de Lille.*

La Liberté, journal du Nord de la France. — Lille, in-folio, quotidien ; août 1848 au 6 avril 1854.

Journal catholique, défenseur de l'ordre et des principes religieux, fut d'abord fondé à Arras, et vers 1848 donna une édition à Lille. Il eut pour rédacteur en chef Dayez. Son inspirateur était Kolb-Bernard, chef du parti catholique dans le Nord. Il fut supprimé par l'autorité impériale en 1854, pour avoir blâmé certains excès du coup d'Etat, à Lille. Son rédacteur en chef avait fait paraître l'*Indicateur* et l'*Observateur du Nord* de 1846 à 1849, et, en mars 1848, L'*Organe du Nord* qui attaqua la politique radicale du *Messager*. La *Liberté* soutint Cavaignac, puis Louis-Napoléon, mais elle savait habilement jouer avec le pouvoir. *Bibl. Municip. de Lille.*

Gazette de Flandre et d'Artois, journal des intérêts communaux ; Lille, in-folio, tri-hebdomaire, 17 février 1833 au 28 avril 1854.

En épigraphe : *Dieu et Patrie.*

Journal rédigé par L. Binaut, Arnold et Le Chevalier de Carrière : légitimiste, il appartient à l'opposition de droite, sous la Monarchie de Juillet, la seconde République ; et à

l'opposition royaliste sous l'Empire. Une entente intervint entre ce journal et le *Messager*, en vue des élections municipales, contre le Parti de l'Ordre, en 1848.

Bibl. Municip. de Lille.

Journal de Lille, dép. du Nord, *Affiches et Annonces* ; avis divers, proclamations, arrêtés, nouvelles politiques et littéraires ; Lille, in-folio, 1847 à nos jours. Imp. Danel.

En 1847, la *Feuille de Lille* dont l'origine remontait au 3 frimaire an II, s'adjoignit par achat le *Journal de Lille*, fondé en 1843, et qui portait en épigraphe : « Charte et royauté ». Ce devint un journal politique, modéré, d'opposition dynastique. Il appartenait au grand imprimeur Danel. Ce fut un républicain du lendemain, un impérialiste par la suite, un modéré toujours et avant tout un journal commercial. — Peu de renseignements. *Bibl. Municip. de Lille.*

Le Peuple, journal républicain des intérêts du Nord. Lille, petit in folio, quotidien. 5 N^{os}, 19 au 22 mars et 19 avril 1848. Imp. Danel.

Fondé par les démocrates avancés du Club du Peuple : A. Waquez-Lalo, rédacteur au *Messager*, et Millon, chirurgien militaire à Lille. *Bibl. partic. de M. de Prins, à Lille.*

La Vérité, journal de l'Ordre et de la République. Lille, quotidien, in folio. 24 mars-12 septembre 1848.

En épigraphe : *Liberté, Égalité, Fraternité.*

Journal républicain très modéré qui, le 12 septembre 1848, fusionna avec l'*Echo de Cambrai*, pour soutenir des candidatures. Il avait été précédé, au début de mars 1848, par l'*Organe du Nord*, journal des intérêts sociaux et industriels, dirigé également par Dayez.

Le Ralliement du Nord, journal supprimé en 1848, après la loi rétablissant l'impôt du timbre sur les périodiques, reparait le 3 déc. 1849. (*Arch. Nat. BB. 18, 1470*).

Bulletin du Mouvement socialiste dans le Nord de la France et en Belgique ; Lille, in 4°, 1848. Imprimerie Bracke.

Introuvable.

La République, gazette lilloise, 1848? Lille.

La Liberté; Armentières. Journal républicain.
Suspendu en décembre 1851.

Journal mensuel dédié aux ouvriers; Cysoing, in-12, 2 numéros, s. d., 1849.
Il s'en trouve un exemplaire à la Bibliothèque Nationale.

Valenciennes et son arrondissement.

L'Impartial du Nord, journal politique, littéraire et artistique, journal agricole, du commerce et de l'industrie; Valenciennes, in-folio, bi-hebd, puis tri-hebd., puis quotidien, 2 mars 1829 à nos jours.
Organe avancé de l'arrondissement de Valenciennes. Delescluze, à son retour d'exil, vint de Belgique dans cette ville. Il collabora à l'*Impartial*, dès 1840, puis en fut le rédacteur en chef, depuis 1843. A la suite de mésintelligence avec son Conseil d'administration, en 1847, il en devint le seul directeur-propriétaire.

Nommé Commissaire Général dans le Nord, en février 1848, par le Gouvernement Provisoire, il abandonne pour un temps, puis définitivement, la direction de l'*Impartial*, et va fonder, à Paris, la *Révolution démocratique et sociale*. Un autre des rédacteurs, Ph. Regnard, avocat, fut élu en 1848 à l'Assemblée Constituante.

Après le départ de Delescluze, l'*Impartial* retombe aux mains de l'ancienne administration, qui défend la République de l'Ordre et finit par se dévouer aux intérêts de L.-N. Bonaparte et de l'Empire. *Bibl. de Valenciennes.*

La Voix du Proscrit. — Le Proscrit; La Voix du Proscrit; Le Peuple.
1° *Le Proscrit*, journal de la République Universelle; 1 numéro, de 48 pages in-8°, par mois, rédigé par les citoyens Berjean, Daratz, *Ch. Delescluze*, Dupont, Et. Arago, le général Ern. Haugh (de Vienne), Laclanche, Ledru Rollin, Martin Bernard, Joseph Mazzini, Désiré Pilette, Podolecki, Rattier,

Ch. Ribeyrolles, Vorcell, etc... : 1 numéro : 5 juillet 1850, et un deuxième numéro, le 6 août ; 15, Paultoris Square, Chelsa.

2° *La Voix du Proscrit*, organe de la République Universelle : 1 numéro par semaine, mêmes rédacteurs. 1er numéro 27 octobre ; jusqu'au 22 mars 1851 : 22 numéros, — puis 15 numéros d'une seconde année jusqu'au 2 août 1851.

3° Enfin un dernier numéro avant le coup d'Etat, sous le titre : *Le Peuple* — (6 septembre 1851) (St-Amand, gr. in-8° ; 46 Nos, du 27 oct. 1850 au 6 sept. 1851). Ce journal-revue, d'un esprit démocrate et socialiste très net, était rédigé à Londres par les exilés des différentes nations. Mais il était imprimé à *Saint-Amand* où il avait comme gérant responsable, un jeune homme, Camille Chotteau, qui, — après le numéro du 2 août 1851 — fut condamné, ainsi que *La Voix du Proscrit* pour excitations à la révolte. Les principaux rédacteurs sont Delescluze et Ledru-Rollin, mais aussi Arago et Louis Blanc. Lors de la condamnation à Douai du jeune Chotteau, tous les rédacteurs de la Presse républicaine du Nord et du Pas-de-Calais lui adressèrent leurs félicitations. C'est l'organe contre l'Empire avant même le coup d'Etat. Ce journal tirait à 25.000 exemplaires. *Bibl. de Valenciennes.*

Le Courrier du Nord. — Valenciennes, in folio, tri-hebd., 1er avril 1830 au 5 décembre 1893.

Organe républicain, avouant ses opinions dès 1848 ; il suit en tous points l'*Echo du Nord*. Il s'oppose à l'*Impartial* qui devient le défenseur de l'Empire, proteste contre le coup d'Etat et est menacé de suppression. Il constate qu'il se tait par ordre, après avertissement. Il reste républicain honnête et très modéré. Comme tel, il est le seul journal républicain du Nord, qui puisse, difficilement il est vrai, renseigner, sur les poursuites contre les républicains en 1851.

Bibl. de Valenciennes.

L'Echo de la Frontière, journal politique, littéraire et judiciaire des arrondissements de Valenciennes et d'Avesnes. Valenciennes, in folio, tri hebd., 4 Mars 1829 au 29 sept. 1894.

Journal conservateur, commencé par les *Petites Affiches* en 1821 ; il fut rédigé par A. Dinaux jusqu'en 1856. — Organe royaliste, peu d'intérêt. *Bibl. de Valenciennes.*

La République du Nord. — Valenciennes, in-folio, 1849-1850.

Ne parut que quelques mois depuis le début d'octobre 1849.

Douai et son arrondissement.

La Feuille de Douai et le Réformiste :

La Feuille de Douai : ch.-l. du 6me arr. du dép. du Nord, journal d'affiches, annonces judiciaires et commerciales, avis divers, politique, etc. — Douai, in-8°, tri-hebd., 2 vendémiaire an X au 1er janvier 1848 ; remplacé à cette date par :

Le Réformiste, feuille de Douai, journal des ressorts de la cour royale et de l'Académie. Douai, in-fol., tri hebd., 4 janvier 1848-18 octobre 1854.

Épigraphes : « *Tout pour la France et par la France* »
« *La persévérance c'est le succès* ».

Journal modéré d'opposition à la République. *Bibl. de Douai.*

Le Mémorial de la Scarpe et l'Indépendant de Douai.

Le Mémorial de la Scarpe, journal d'annonces, des spectacles, des Lettres et des Arts. Douai, gr. in-4°, tri-hebd. 23 v. 1er juin 1826 au 17 mars 1848, puis petit et grand in-folio, auquel succède :

L'Indépendant de Douai. — Douai, in-fol., de mars 1848 à nos jours.

Le Mémorial fut constitutionnel et Guizotin sous la Monarchie de Juillet ; son rédacteur en chef, H. Bis, est l'auteur de tragédies et du libretto de l'opéra de Guillaume Tell. Il eut encore pour rédacteurs : Lenglet, procureur à la Cour de Douai, et Marcelline Desbordes-Valmore.

L'Indépendant, qui lui succéda en 1848, fut un journal modéré et « libéral », ce qui signifie : conservateur sans épithète. Il porte en épigraphes :

« *La Force dans l'Union* » et « *L'Ordre dans la Liberté* ».

Bibl. de Douai.

Le Libéral et l'Indicateur du Nord : Douai, in-folio, tri-hebd., 1er octobre 1831 à 1853.

Il porta le titre d'*Indicateur du Nord*, journal politique, littéraire et industriel jusqu'en 1832, puis de *Libéral* jusqu'au 3 décembre 1851. Supprimé à cette date, il reprit son ancien titre jusqu'en 1853. Il reçut un avertissement en 1852 et fut supprimé en 1853. Le 15 novembre 1832, il s'appelait : *Le Libéral du Nord*, journal des intérêts démocratiques.

Le 24 octobre 1850, il prit en sous-titre les mots : « Journal démocratique des arrondissements de Douai et de Valenciennes », et fut poursuivi pour n'avoir pas fait déclaration de cette modification Il fut successivement acquitté par le Tribunal correctionnel et la Cour de Douai ; le jugement fut cassé, il fut acquitté à nouveau par la Cour d'Amiens et définitivement condamné en cassation, le 15 août 1851. Son directeur fut arrêté au Deux-Décembre ; le journal reprit alors son ancien titre. Ce fut un journal républicain-rouge, d'opposition radicale sons les deux présidences, et où avait collaboré Antony Thouret. *Bibl. de Douai.*

Le Démocrate du Nord.

Directeur : Emile Dupont, poursuivi et condamné à 1 mois de prison et 1000 francs d'amende par la Cour d'Assises de Douai (28 novembre 1851). Suspendu après le Coup d'Etat du Deux-Décembre ; Emile Dupont fut arrêté et déposé à la maison d'arrêt de Valenciennes, le 3 décembre, à huit heures du soir ; renseignements empruntés aux journaux en déc. 1851. Nous n'avons pas trouvé trace de cette publication.

L'Observateur du Nord ; Douai, in folio, hebd., 1851.

N'eut que quelques numéros sans intérêt.

Cambrai et son arrondissement.

La Gazette de Cambrai, journal politique, littéraire, de commerce, d'annonces et d'avis divers ; Cambrai, in folio, quotidien 1828 1888.

Journal constitutionnel depuis juillet 1830, mais libéral. *Bibl. de Cambrai.*

L'Emancipateur, Artois et Flandre, feuille politique, agricole, commerciale et littéraire; Cambrai, in-folio, tri-hebd., puis quotidien, 3 avril 1834 à nos jours.

Fondé par le Chevalier Lévêque de la Bassemonterie et Scalbert, alors élèves de philosophie au Lycée de Lille, l'*Emancipateur* fut l'organe des Légitimistes catholiques. Il portait un épigraphe : « *Tout pour la France et par la France* ». Il appartient à l'opposition de droite sous les gouvernements de Juillet, de la seconde République et de l'Empire. Il est suspendu en Décembre 1851. *Bibl. de Cambrai.*

L'Echo de Cambrai, et des arr. de Cambrai et de Valenciennes ; Cambrai, in-folio, tri-hebd., 1418 numéros du 2 août 1842 au 29 nov. 1851.

Républicain libéral dès 1848, après avoir été d'opposition sous la monarchie de Juillet; il prit pour sous-titre, après les journées de Février : Journal des intérêts démocratiques du Nord de la France. — Suspendu le 2 Décembre.

Bibl. de Cambrai. Collection incomplète.

Journal du Cateau et du dép. du Nord, littéraire, nouvelles locales, faits et avis divers, annonces, industries, modes ; Le Cateau, in-folio, heb., 1842-1854 ; modéré, incolore. *B. N. (1845-54).*

Avesnes et son arrondissement.

L'Observateur du Nord, journal politique de l'arrondissement d'Avesnes ; Avesnes, in-folio, tri-hebd., 1832 à nos jours.

Conservateur-libéral en 1832, il a suivi toutes les variations successives des pouvoirs, en restant modéré.

Bibl. d'Avesnes.

La Sentinelle de la Sambre ; Maubeuge, in-folio, hebd., 1848-1851.

Sans couleur accentuée; politique républicaine modérée; a disparu au coup d'Etat.

L'Indépendant du Nord ; Maubeuge, in-folio, hebd., 1848 ? éphémère ? — réd. M. Meurs.

Suspendu le 2 décembre 1851 par le gouvernement du Coup d'Etat.

Dunkerque et son arrondissement.

Le Journal de Dunkerque et de son arrondissement ; Dunkerque, petit in-folio, 1er nov. 1825-24 déc. 1853, bi-hebd.

Jusqu'en 1842, conservateur et légitimiste, ce journal fut acheté par le Valenciennois Bertan qui lui donna une teinte absolument rouge. Mais le journal passa à M. E. Vandaele, en 1849, qui modéra un peu les allures radicales. Racheté par M. Saint-Hilaire en 1853, avec quelques autres feuilles, il fusionna dans l'*Autorité*, bonapartiste. Condamné en 1849 pour « provocation à la guerre civile. »

Bibl. de Dunkerque et B. N.

La Dunkerquoise, feuille d'annonces judiciaires, commerciales et maritimes, journal politique et littéraire ; Dunkerque, in-folio, bi-hebd., 2501 nos, 10 oct. 1835-31 déc. 1853.

Journal Orléaniste, fusionna, en 1853, avec l'*Autorité*.

L'Indépendant, journal des intérêts Dunkerquois ; Dunkerque, in-fol., tri-hebd., 1850-53.

Fondé par V. Letellier, qui fut inquiété malgré sa modération, lors du Deux Décembre.

Le Commerce de Dunkerque et du Nord ; Dunkerque, petit in-folio, 2 nov. 1844 au 1er janvier 1853.

Légitimiste. *Bibl. de Dunkerque.*

Hazebrouck et son arrondissement.

L'Indicateur de l'arrondissement d'Hazebrouck ; Hazebrouck in-folio, bi-hebd., 13 avril 1833 à nos jours.

L'Ami du Peuple, journal de l'arrondissement d'Hazebrouck ; Hazebrouck, petit in-folio, hebd. 27 avril 1848 au 6 décembre 1852.

Rédigé par le citoyen Émile Taverne dont la caisse fut vidée à coups de procès. S'inspire de la politique du *Messager du Nord*.

Le Courrier de l'arrondissement d'Hazebrouck ; Hazebrouck, in-fol. hebd. 155 n^os^, 15 novembre 1851 au 5 novembre 1855.

Sans couleur politique mais fondé par le même E. Taverne.

L'Observateur de Cassel, journal de l'arrondissement d'Hazebrouck ; Cassel, in-8°, hebd., 8 juin 1845 au 28 décembre 1853.

Sans couleur. — *Bibl. Nat.*

II. — Publications non politiques : Revues et Journaux

Annales de la Charité, revue catholique, 1re série, (1845 à 1853), 10 vol. in-8°, Paris.

Soutient la Société de Saint-Vincent-de-Paul, a pour principaux collaborateurs Michel et Alexis Chevalier, les frères de Melun, dont l'un fut représentant du Nord à la Législative.

Bibl. Mun. de Lille.

La Voix du Nord, journal religieux ; Lille, in-8° mens. ; 12 n^os^, 15 janvier 1846 au 30 juin 1847.

Les revenus étaient destinés aux œuvres charitables du pasteur Marzials, pendant ces deux malheureuses années.

Bibl. Nat.

Bulletin Médical du Nord, publié par la Société Centrale de Médecine du dép. du Nord ; Lille, imp. Leleux, 2 v. in 8° 1845-48 et 1849-53.

Contient des articles sur la consommation, les épidémies, l'hygiène, la mortalité à Lille durant la période 1845-53.

Bulletin de la Société Industrielle du Nord de la France, in-8° ; Lille, Danel, depuis 1870.

Contient un grand nombre d'articles techniques, des rapports et des mémoires sur des industries particulières à la région.

Société Royale des Sciences de l'Agriculture et des Arts de Lille ; Publications agricoles, 4 v. in-8° ; T I à XI ; Lille, Leleux, 1838-1852. *Bibl. Mun. de Lille.*

Archives de l'Agriculture du Nord de la France, 1853.... et suiv. in 8° ; Lille, Leleux. *Bibl. Mun. de Lille.*

L'Abeille Lilloise, Lille, Wazemmes, Haubourdin, les Moulins, journal littéraire, artistique, théatral, agricole, commercial ; Lille, petit in-folio, hebd, 22 août 1887 au 31 juillet 1853 ; imp. Braeke et Guermonprez.

Journal satirique ; le 5 mars 1848, il devient bi-hebdomadaire et prend le nom d'*Abeille Républicaine*. Son rédacteur, presque unique, était Henri Dupont, collaborateur au *Barbier de Lille*, puis au *Messager du Nord*. Contient un grand nombre de caricatures politiques. Imprimé comme le *Messager*, à l'imprimerie Bracke. *Bibl. Mun. de Lille.*

Le Wazemmois, commerce, littérature, théâtre, etc. ; Wazemmes, 21 janvier 1849 au 30 juin 1850 ; in folio, bi hebd. Direct. Horemans. *Bibl. Nat.*

L'Emancipation, journal de Wazemmes, Esquermes et les Moulins ; intérêts locaux, commerce, industrie et horticulture ; 1847. *(Prospectus à la Bibl. Nat.)*

Le Prix Courant des marchandises en gros ; Lille, 1851.

Au jour le jour. — Chroniques sur Lille et la région, publiées dans la *Dépêche* (Journal clérical du Nord

publié à Lille) ; 28 vol. in-16, Lille, imp. du *Nouvelliste* et de la *Dépêche*. Le dernier vol. 1902.

Bibl. Municip. de Lille.

L'Indicateur de Tourcoing : Journal de Tourcoing, feuille d'annonces judiciaires, administration, commerce, industrie, agriculture, pour les cantons de Tourcoing, Roubaix et Lannoy ; Tourcoing, in-folio, hebd., 1840 à nos jours.

Non politique.

Mémoires de la Société d'Agriculture de Valenciennes : 1833 à nos jours ; in-8°.

Irrégulier.

Revue agricole, industrielle et littéraire du Nord, publiée sous le patronage de la Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes ; in-8°, mens. ; 1849 à nos jours.

Bibl. de Valenciennes.

La Vallée des Cygnes : Revue industrielle, commerciale, agricole ; Valenciennes, in-4°, hebd. ; 20 nos ; réd. : E. Pouchard, 19 novembre 1848 au 20 mai 1849.

La Providence des Travailleurs agricoles et industriels ; Valenciennes, in-4°, mars 1849.

Principal rédacteur de cette revue : G. Bernard. Je n'ai pu trouver d'autres renseignements.

L'Echo du Commerce, agricole, industriel et commercial ; Douai, in-folio, hebdomadaire, 140 nos, du 8 avril 1849 au 2 déc. 1851.

Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai, 1815 à nos jours.

N.-B. — Le Tome XXVIe contient l'enquête sur le travail et les salaires dans l'arrondissement de Cambrai, enquête ordonnée en 1848.

Le Glaneur, journal de l'Arrondissement d'Avesnes, littérature, industrie, agriculture, faits divers ; Avesnes, in-folio, hebd., 1824-26.

Bulletin de la Société d'Agriculture de l'arrondissement d'Avesnes, 1840 à nos jours.

La Quinzaine, petite feuille de faits instructifs et moraux ; Le Cateau, petit in-folio, bi-m., 3 n^{os}, 27 uillet au 16 août 1851.

Intérêt médiocre. — *Bibl. Nat.*

II. - LES LIVRES

A. — HISTOIRE POLITIQUE

Pierre de la Gorce. — *Histoire de la Seconde République Française* : 2 vol., in-8°, Paris, Plon, 1887.

T. I[er], p. 19, 163, 177 et suiv. — Catholique et monarchiste.

Daniel Stern (C[tesse] d'Agoult). — *Histoire de la Révolution de 1848* : 3 vol., in-16, Paris, Lévy, 1878.

T. I, ch. II, p. 14 : Le banquet de Lille, récit sujet à caution ; T. II, ch. XXIV, p. 202.

Georges Weill. — *Histoire du Parti républicain en France de* 1814 *à* 1870 (Bibl. d'histoire contemporaine). 1 vol., in-8°, Paris, Alcan, 1900.

L'auteur de cet excellent livre est mal renseigné pour tout ce qui existe dans les provinces du Nord, d'où des explications erronées et même des faits absolument dénaturés.

H. Thirria. — *Napoléon III avant l'Empire* : 2 vol., in-8°, Paris, Plon, 1895.

Très bonapartiste.

Taxile Delord. — *Histoire du Second Empire* : 6 vol., in-8°, Paris, Baillière, 1870.

T. I et T. II, ch. 2.

Henri Avenel. — *Histoire de la Presse Française, depuis 1879 jusqu'à nos jours* : 1 vol., in-8°, Paris, Flammarion, 1900.

De très rares indications sur la presse provinciale, plus rares encore sur la presse du département du Nord. Le chapitre : « 2[e] République » n'en contient aucune.

AUGUSTE DARIMON. — *A travers une révolution* (1847-1855) : 1 vol., in-18, Paris, Dentu, 1884.

L'auteur indique, en commençant, les préoccupations économiques de la population lilloise en 1847, et comment, à Lille, on lui prêta un livre de Prud'hon qui décida de son amitié pour le grand socialiste.

ODILON BARROT. — *Mémoires posthumes*, 4 vol., in-8°, Paris, Charpentier, 1875.

T. I, ch. XIV et XV.

CAUSSIDIÈRE. — *Mémoires*, 2 v., in-8°, Paris, Lévy, 3e édition.

Résume les raisons de la crise commerciale de 1847-48 dans l'introduction.

Les trois journées de la Révolution de 1848. (Paris, 22-23 et 24 février). 16 pages, br., in-8°, prix 15 cent. (10 francs le cent) ouvrage tiré à 25,000 exemplaires; chez M. Braeke, édit. à Lille.

C'est une brochure de propagande républicaine, lancée certainement par le *Messager du Nord*, et où le récit est enthousiaste, mais exact, des trois journées de Février. L'exemplaire de la bibliothèque de Lille contient sous une même reliure deux autres brochures :

1° *La vérité sous Louis-Philippe, ses crimes, ses trahisons, etc.*, par un ancien ministre ; simple libelle médisant, répandu dans le Nord ; il est édité à Paris chez Scheider, 1848.

2° *Biographie du général Cavaignac*, 16 pages, Lille, Leleux, 1848; biographie-réclame en vue de l'élection à la présidence, éditée par l'*Echo du Nord*.

ABBÉ F. MAËES. — *Projet de Constitution offert à l'Assemblée Nationale*, par l'abbé Frédéric Maëes, professeur de Sciences et de Belles Lettres à Lille.

Préambule sous les auspices de la Providence divine en vertu des droits et des devoirs imprescriptibles de l'humanité, antérieurs à toute organisation sociale, supérieurs à toute législation positive. Le peuple Français... décrète... une constitution démocratique... dont la teneur suit :

1 vol., in-8°, Lille, Lefort, 1848.

Contient notamment des dispositions relatives au culte et au clergé.

Profils critiques et biographiques des 900 représentants du peuple, par « *un Vétéran de la Presse* ». 2e tirage augmenté, 1 vol., in-24, Paris, Garnier, 1848.
Biographie des Représentants à la Constituante ; renseignements sommaires pour ceux du Nord.

Raginel. — *Histoire des votes des Représentants du peuple, dans nos Assemblées Nationales depuis la Révolution de 1848 : La Constituante* ; 1 vol., in-4°, Paris, 1851.
Très bons tableaux méthodiques qui permettent de voir, d'un coup d'œil, l'opinion véritable des représentants. — Souci de l'exactitude dans le détail.

Général Cavaignac. — *Discours à l'Assemblée Nationale, séance du 24 novembre* 1848, 1 br., Lille, imp. Leleux.

Plus de Révolutions. Aux électeurs. Sur l'élection du Président de la République, par un Ami de l'ordre. 1 br., in-8°, Paris, 1848, 13 p.
Réclame électorale en faveur de Cavaignac.

Recueil de documents (55) *touchant l'élection de* 1848 : *Cavaignac et L.-N. Bonaparte*. 1 liasse ; 55 brochures et divers imprimés à la Bibliothèque municipale de Lille (K. 608). Les principaux titres sont :

Biographie du général Cavaignac ; cf., Hre Politique, 1.
Discours de Louis-Napoléon Bonaparte, proclamé Président de la République. — Calendrier et chanson nouvelle : « Merci pour mon neveu » ou « l'ombre de l'empereur au peuple français », par S. C., auteur du « Bon Pasteur », avec le refrain : *Aime l'enfant dont je fus le parrain*.
Proclamation de Louis-Napoléon à ses concitoyens (27 nov. 1848).
Élection à la Présidence : *Électeurs...., votez.... pour Louis-Napoléon Bonaparte*. — Signé : une Société de vrais amis du peuple. Le citoyen L.-N. Bonaparte étonnera par ses idées neuves, républicaines, démocratiques et sages. Lisez ses ouvrages (86, rue Neuve-des-Petits-Champs, à la librairie Napoléonienne).

L.-N. Bonaparte, Président de la République. — Notice sur la vie de L.-N.... Opinions du Président...., chanson :

Louis-Napoléon, mes frères,
Prend le titre de citoyen.
Nous aurons des jours prospères,
Désormais tout ira bien.
Oui, tout ira bien (*bis*).

Circulaire adressée par le Président du Conseil, chargé du pouvoir exécutif, à tous les fonctionnaires civils et militaires (Paris, 10 novembre 1848) pour la régularité des élections.

Les proscrits français réfugiés en Belgique, à la Démocratie française. — A propos de l'élection à la présidence, 1848.

Aux électeurs des campagnes : Appel de l'*Echo du Nord* en faveur de Cavaignac (A. Leleux, éd., Lille).

Brochure s. d. de l'Association pour les libertés publiques. — Il y est fait l'éloge du christianisme.

Proclamation électorale : Les membres du Comité électoral Sud et Nord de Tourcoing, 1848.

Le général Cavaignac devant l'Assemblée Nationale (Moniteur Universel, numéro spécial contenant une réclame électorale, un portrait de C.), etc...

Liste des candidats pour le département du Nord (arrondissement de Lille) aux élections générales, Club du Peuple, 1849.

E. C. et M. — *Biographie des 750 Représentants de l'Assemblée Législative, élus le 13 mai 1849*, 1 vol., in-16, Paris, Pagnerre, 1849.

Biographie généralement sèche pour chaque représentant du du Nord ; assez impartiale. Il est constaté que nos élus ne sont pas socialistes.

A. Granier de Cassagnac. — *Récit authentique des événements de décembre 1851 à Paris et dans les départements*, 1 br., in-8°, Paris, 1851.

Défense du coup d'Etat ; injures à quiconque a résisté ; mais l'auteur donne quelques renseignements sur la province, qui manquent à Barrail.

E. du Barrail. — *Histoire de la Jacquerie de 1851. — Résistance au coup d'Etat*, 1 vol., in-8°, Paris. Shiller, 1852.

Ultra-bonapartiste; l'auteur ne sait que très peu sur les rares évènements du Nord.

E. Ténot. — *La Province en décembre* 1851; *étude historique sur le coup d'Etat* (2e édition). 1 vol., in-8°, Paris, 1868.
Réfutation des deux libelles précédents et renseignements généralement précis et exacts.

A. Vermorel. — *Les Hommes de* 1851; Histoire de la Présidence et du rétablissement de l'Empire, 1 vol., in-24, Paris, 1869.
Contient quelques indications précieuses, notamment sur les candidatures bonapartistes de Fialin de Persigny.

Eugène Ténot et Antonin Dubost, — *Les Suspects en* 1858, *étude historique sur l'application de la loi de sûreté générale; Emprisonnements; Transportations;* 1 vol., in-8°, Paris, Le Chevalier, 1869.
Raconte les poursuites ordonnées en province après l'attentat Orsini. Les pages 146 à 150 sont consacrées au Nord.

B. — HISTOIRE LOCALE

Lille.

Paul Assoignon. — *La vieille Flandre : Lille et le quartier Saint-Sauveur, depuis le XIIIe siècle jusqu'au XIXe siècle inclus.* — 1 vol., in-8°, Dugardin, 1898.
L'auteur est Secrétaire de la rédaction au *Progrès du Nord ;* il est donc favorable aux démocrates, non aux socialistes. La moitié de son livre est consacrée à la période qui nous intéresse (p. 164 à 277). Quelques textes dans le corps des chapitres qui sont d'une lecture facile mais d'une méthode de classement défectueuse ; ce fut d'abord publié par articles de journaux : ni bibliographie, ni notes.

H. Verly (Et. Durand). — *Souvenirs d'une vieille barbe, politiques et pittoresques* (1846-1889). — 1 vol., in-16, Lille, Librairie Centrale, 1892.

Les IX premiers chapitres contiennent les récits des faits importants de l'histoire de Lille pendant la période républicaine et les tentatives des républicains contre l'Empire. L'auteur est républicain modéré du parti de l'ordre.

E. Brun-Lavainne. — *Mes Souvenirs.* — 1 vol., in-8°, Lille. Lefebvre-Ducrocq, 1855.

Les chap. XVII (Tourcoing en 1848) ; XVIII (Le Risquons tout) ; XXI (La Nuit du Carrousel) et XXII se rapportent à l'époque étudiée. Le récit en est très détaillé, semble de très bonne foi, exact en tous points. L'auteur appartient au parti de l'ordre (Cavaignac).

Gasc — *Souvenirs* (1838-1853). — 1 vol., in-8°, Le Quesnoy, 1854.

Récit de l'action bonapartiste de L.-N. dans le Nord ; partialité excessive, mais source très précieuse par l'abondance des détails, qu'il faut contrôler par ailleurs.

Louis Legougeux. — *Souvenirs Lillois ; 1848 ; L'Arbre de la Liberté ; Le 23 Février ; Le Gouvernement provisoire.*

Articles publiés dans la *Dépêche* en 1900, et réunis dans « Au jour le jour » recueil des Chroniques de ce journal sur Lille et la région. T. XXIV et XXV, 1900.

F. Caudron. — *Le premier scrutin au suffrage universel à Lille.*

Articles publiés dans la *Dépêche* en 1898. Se trouvent dans les Chroniques de ce journal, réunies dans la publication « Au jour le jour ». T. XXI, 1898.

Henri Bruneel. — *Histoire populaire de Lille ;* 1 vol., in-16, Lille, Danel, 1848.

Quelques explications nouvelles assez sommaires, Ch. XX.

Henri Bruneel. — *Epaves littéraires ;* 1 vol., in-16, Lille, Danel, 1850.

Comporte des anecdotes intéressant les mœurs lilloises de l'époque.

F. Chon. — *Promenades Lilloises ;* 1 vol., in 8°, Lille, Danel, 1888

Catholique : renseignements douteux.

J. Gouache. — *Banquets démocratiques de Lille, Dijon, Châlons* ; 1 vol., 78 p., Paris, 1848.
Très exactement documenté.

E. Durieux. — *Compte-rendu des banquets de Lille, Macon, Châlons* ; 1 br., in-8°, 1848.

Charles Dusautoir. — *Annales des Sapeurs-Pompiers de Lille ;* 1 br., in-16, Lille, Quarré, 1878.
Signale le rôle des pompiers pendant les émeutes de 1847-48.

Grafetot. — *Récit véridique des merveilles de la Cavalcade de Lille en* 1851, *par Van Blancbecq, de Louvain* ; 1 br., Lille, Lefebvre-Ducrocq, 1851.
Récits humoristiques de la cavalcade, entrecoupés de couplets rimés.

L'arrondissement de Lille.

Th. Leuridan (Conservateur de la Bibliothèque et des Archives de Roubaix). — *Histoire des Institutions communales et municipales de la ville de Roubaix* ; Annales civiles ; 4 vol., in-8°, Roubaix, Béghin, 1863, et *Histoire de la Fabrique de Roubaix :* 1 vol., in-8°, id.
Le vol. 4 de l'*Histoire de Roubaix* contient un chapitre intéressant notre travail ; c'est un ouvrage excellent, mais un peu sommaire pour la période qui nous intéresse.

Th. Leuridan. — *Ephémérides Roubaisiennes* ; 1 br., in-24, Roubaix, Lesguillon, 1866.
Précise certains détails de l'histoire de Roubaix.

J. B. C. — *Roubaix-Nouveau* ; *notice historique* (précis de son histoire et renseignements statistiques) *depuis son origine jusqu'à nos jours* ; 1 br., in-16, Roubaix, Lesguillon, 1869.
Guide historique sommaire.

Tierce. — *Notes historiques sur Haubourdin et ses seigneurs* ; 1 vol., in-8°, Lille, Reboux, 1860.

Peu d'indications, et l'auteur, bonapartiste, écrit au début de l'Empire.

CHARLES LIAGRE. — *Loos au XIXe siècle*; 1 vol., in-8°, Lille, Lefebvre-Ducrocq, 1899.

Très complet, peu favorable à la République.

Abbé TH. LEURIDAN. — *Histoire de Lesquin et Notice sur Vendeville (paroisse), avec la collaboration de l'abbé Desmons, curé de Lesquin*; 1 vol., in-8°, Lille, Lefebvre-Ducrocq, 1889.

Peu de faits; assez exact; sans parti pris.

Abbé TH. LEURIDAN. — *Histoire de Wattignies* (canton de Seclin); 1 vol., petit in-4°, Roubaix, Reboux, 1885.

Donne les renseignements nécessaires.

CHARLES FRETIN (Maire). — *Notes historiques touchant Quesnoy-sur-Deûle.* — 1 vol., in-8°, Lille, Lefebvre-Ducrocq, 1855.

Impérialiste renforcé et ridicule à force d'injustice.

JEAN DALLE. — *Histoire de Bousbecques.* — 1 vol., in-8°, Wervicq, Vansuyt, 1880.

Indique quelques justes raisons de la crise du lin en 1847-48.

Valenciennes et son arrondissement.

PAUL MARMOTTAN. — *Ephémérides Valenciennoises*, d'après le ms. de A. Dinaux. 1 vol., in-8°, Valenciennes, Lemaître, 1888.

Contient quelques détails précis et des tables; est établi méthodiquement.

AUG. DIVY. — *Coup d'œil sur la marche de l'autorité municipale de Valenciennes.* — 1 br., in-8°, Valenciennes, Peignet, 1856.

Contient des renseignements sur les mesures prises vis-à-vis des boulangers en 1847.

Les Canonniers sédentaires de Valenciennes. Notice sur leurs états de service de 1382 à 1871. 1 br., in-8°, Valenciennes, Henry, 1871.
Précise quelques faits.

Douai.

J.-B. Ricourt. — *Souvenirs à l'usage des habitants de Douai ou notes pour faire suite à l'ouvrage de M. Plouvain, sur l'histoire de cette ville, depuis le 1er décembre 1842 jusqu'au 31 décembre 1878.* — 1 vol., in-8°, Douai, Crépin, 1879.
Ouvrage sommaire et sec, sans table.

Cambrai.

A. Lecluselle. — *Histoire de Cambrai et du Cambrésis, de 1789 à nos jours, suivi des tablettes cambrésiennes (1871).* — 2 vol., in-8°, Cambrai, Regnier-Farez, 1875.
Ouvrage sérieux et complet; renseigne notamment sur la conduite de l'Archevêque en 1848.

Ad. Bruyelle. — Bibl. arch. de Cambrai ; *Ephémérides du Cambrésis avec tables méthodiques ;* 1 vol., in-8°, Cambrai, Simon, 1852.
Résumé des faits de l'année. — Donne une moyenne des mercuriales du blé.

Avesnes.

Gasc. — *L'arrondissement d'Avesnes pendant les deux présidences* : 1849-1853 ; 1 vol., in-8°, Le Quesnoy, 1854.
L'auteur, devenu sous-préfet d'Avesnes pour prix de son action militante dans le Nord, raconte avec une naïve partialité quelle fut son œuvre; fait suite aux *Souvenirs* du même auteur.

A. Deléclüse. — *Essai historique sur la ville de Landrecies;* 1 vol., in-8°, Jemmapes (Belg.), Glorieuse, 1866.
Bonapartiste, mais modéré; renseignements très secs.

Dunkerque.

Aug. Lemaire, de Cambrai (Nord); *Ephémérides dunkerquoises, revues et considérablement augmentées;* 1 br., in-8°, Dunkerque, Maillard et Vendenbussche, 1857.
Peu de renseignements.

L. Mordacq. — *Histoire de Dunkerque racontée à la jeunesse;* 1 vol., in-8°, Dunkerque, Klein, 1872.
Confirme quelques points.

V. Derode. — *Sur le mouvement commercial du port de Dunkerque* de 1755 à 1855 (2 tableaux par M. Ploch); Mém. Soc. Dunkerquoise. T. IV, p. 355 et suiv.

Hazebrouck.

Charles Taverne de Tersud. — *Hazebrouck depuis son origine jusqu'à nos jours;* 1 vol., in-4°, Hazebrouck, Venelle, 1890.
L'auteur est un légitimiste très opposé à L.-N., qu'il appelle traître et parjure, mais le passage relatant les faits de la période est bref.

C. — HISTOIRE LOCALE : BIOGRAPHIES

Hippolyte Verly. — *Essai de Biographie Lilloise contemporaine*, 1800-1869; 1 vol., in-8°, Lille, Leleu, 1869.
L'auteur veut rester neutre au point de vue politique, il est presque toujours exact et souvent complet.

Charles Prolès. — *Les Hommes de la Révolution*, 1871; *Charles Delescluze*, 1830-1848-1871; 1 vol., in-12, Paris, Chamuel, 1898.

Donne une version favorable de l'incident du « Risquons-Tout ».

Eugène Lagrillière-Beauclerc et L. Charrier. — *Achille Testelin ; Inauguration du monument élevé le 26 août 1894 à Lille à la mémoire d'A. Testelin* ; 1 vol., in-4°, Lille, Dugardin, 1894.

Simple résumé ; indique des mémoires ou papiers inédits de Testelin ; mais la famille Testelin assure qu'ils se rapportent seulement à la guerre de 1870.

Société Saint-Vincent-de-Paul ; Notice sur le comte Anatole de Melun, par un membre de la Société ; 1 vol., in-8°, Lille, Lefort, s. d.

Eloge d'ailleurs mérité, mais un peu de parti-pris.

Silhouettes Lilloises, extraites du « Diable Rose » ; 1 vol., in-8°, Lille, Degans, 1873.

Série de portraits un peu médiocres, notamment de Dutilleul, Catel-Béghin, Testelin, Dr Castelain, etc.

Petite Biographie des Maires de Douai depuis 1790 jusqu'en 1861 ; 1 br., in-16, Douai, Mme Lucas, 1861.

Peu d'intérêt ; précise un ou deux faits.

D. — HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Karl Marx. — *La lutte des classes en France* (1848-1850). Le XVIII brumaire de Louis Bonaparte ; trad. : Léon Rémy. — 1 vol., in-8°, Paris, Schleicher, 1900. *(Bib. des Sciences sociologiques).*

Première tentative d'Histoire économique et sociale de la Révolution de 1848 et de la Seconde République ; ce livre ne s'est jamais trouvé démenti par aucun des faits précis et des détails découverts au cours de notre recherche ; son grand avantage est de donner une direction et d'être contemporain des évènements que l'auteur a bien compris ; malheureusement l'ouvrage n'a ni notes ni références ; enfin la seconde

partie sur le coup d'État est un peu hâtive et prolixe à la fois, moins soignée, moins calme et raisonnée.

J. A. Blanqui, (l'aîné). — *Des classes ouvrières en France pendant l'année* 1848. *Petits traités publiés par l'académie des sciences morales et politiques*, 11e *et* 14e *livraisons*; 2 fasc. en 1 vol., in-12, Paris, Pagnerre, Paulin et Didot, 1849.

Rapports demandés par le « Chef du pouvoir exécutif » à l'Académie et confiés à Blanqui-aîné, de la Section d'Economie Politique. Blanqui donne les résultats de son enquête et répond aux demandes précises du questionnaire ; la plus grande partie des documents dont il s'est servi pour son travail, en ce qui regarde Lille et le Nord ont au moins été publiés dans le *Messager du Nord* en plusieurs longs articles, inspirés des procès-verbaux de l'Enquête Agricole et Industrielle de 1848 (cantons de Lille, Tourcoing, Roubaix, etc....) La conclusion est absolument défavorable aux systèmes de travail en usage.

Blanqui. — *Lettre au rédacteur de la Liberté*, au sujet du paupérisme : cf. *La Liberté*, 26 février 1851 et *Messager du Nord*, 27 février 1851.

Docteur Cazeneuve. — *Rapport sur les opérations du Conseil de révision* dans le département du Nord pendant l'année 1841 ; 1 vol., in-8°, Lille, Danel, 1842.

Ce rapport est de tout premier intérêt. Il a servi à Blanqui comme point de départ, et fut complété l'année suivante, par le rapport du Dr Binaud, cité ci-après, et présenté à la Société catholique de Saint-Vincent de Paul. Tous ces auteurs sont d'accord sur la misère ouvrière.

Docteur Binaud. — *La misère à Lille* ; 1 br., in-8°, Société de Saint-Vincent de Paul, 1843.

Brun-Lavainne. — *Code Industriel proposé au gouvernement provisoire de la République;* 1 br., in-8°, Tourcoing, Mathon, 1848.

Brun Lavainne. — *Le Libre-échange combattu par des chiffres* ; 1 br., in-8°, Tourcoing, Mathon, 1846.

Docteur GOSSELET. — *De la création d'un hôpital pour les enfants dans la ville de Lille, nécessitée par la mortalité de l'enfance dans les centres manufacturiers ;* Bull. Médical du Nord, 2e année, 1847, N° 5, p. 129 et suiv., — et N° 6, p. 161.

Docteur GODEFROI. — *Rapport sur le travail de M. Gosselet, présenté à la Société centrale de Médecine du Nord...*, par une Commission composée de MM. Loiset, Testelin, Castelain, Chrestien et Godefroi ; Bull. Médical du Nord, 2e année, 1847, N° 6, p. 175.

A. GOSSELET et CH. PILAT. — *Catéchisme d'Hygiène à l'usage des enfants ;* Bull. Médical du Nord. 5e année. 1850, N° 2, p. 25 ; — id., N° 3, p. 29.

Docteur J. CHRESTIEN. — *Notes statistiques sur la mortalité de la ville de Lille pendant l'année* 1855..., *et l'année* 1856 ; Mémoires de la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille ; 2 br., in-8°, Lille, Danel, 1856-7.
Comportent des tableaux statistiques généraux, instructifs pour les précédentes années.

LOISET. — *Tableau synoptique et comparatif de la consommation de la viande, des naissances et de la mortalité à Lille, de* 1812 *à* 1850 ; Bull. Médical du Nord, vol. II, 5e année, 1850, N° 6, p. 144 et suiv.

LOISET. — *Statistique de la consommation de la viande à Lille ;* Soc. des Sc. etc. de Lille, vol. X, p. 233 à 396.

LOISET, ancien Représentant à la Constituante et à la Législative, Médecin-Vétérinaire. — *De la consommation de la viande de boucherie à Lille, en* 1852 ; Extrait des « Archives de l'Agriculture du Nord de la France » ; 1 br., in-8°, Lille, Lefebvre-Ducrocq, 1853.
Quelques résultats statistiques.

LOISET. — *Rapport sur l'Exposition des produits et machines agricoles, ouverte à Lille en* 1849 ; Soc. des Sc. de Lille, vol. IX, p. 197 et suiv.

LOISET. — *Rapport sur l'Exposition des produits et machines agricoles, de Lille, en* 1850 ; Soc. des Sc. de Lille, vol. IX, p. 324 et suiv.

J. LEFEBVRE. — *Rapport* fait au nom de la Commission d'Agriculture *sur les causes probables de la maladie des pommes de terre* et sur les moyens de les éviter ; Soc. des Sc. de Lille, vol. VI, nº 2, (p. 33-61) 1847.

THÉMISTOCLE LESTIBOUDOIS. — *Rapport sur la maladie des pommes de terre ;* Soc. des Sc. de Lille, vol. VI, nº 6, p. 133, 167 (1847).

DEFONTAINE. — *Rapport sur le mémoire de M. Seurette, relatif à la maladie de la pomme de terre ;* Arch. de l'Agric. du N., 1853, p. 278 et suiv.

M. LEROY (de Béthune). — *Quelques réflexions sur le traité avec la Belgique ;* 1 br., in-8º, Douai, Adam d'Aubers, 1842; Arch. dép. du N., M. XII, a¹, 10.

Question des fils et des tissus de lin et de chanvre; Observations de la Chambre de Commerce de Lille à M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce ; 1 br., in 4º, Lille, Parvillez et Rousselle, 1842; Arch. dép. du N., M. XII, a¹, 10.

Chambre de Commerce de Lille; Question des Nankins; séance du 7 août 1846 ; 1 br., in-4º ; Lille, Vanackère, 1846; Arch. dép. du N., M. XII, a¹, 11.

Chambre de Commerce de Lille ; Rapport sur la situation et les besoins de l'Industrie, en réponse à la circulaire du

Ministre de l'Agriculture et du Commerce, en date du 3 juin; 19 juin 1848; 1 br., in-8°, Lille, Vanackère, 1848 ; Arch. dép. du N., M. XII, c^2, 1.

Henri Loyer. — *Sept ans avant le Traité anglais;* renseignements produits par le rapporteur du Comité des filatures du Nord et membre délégué de la Chambre de Commerce de Lille, sur l'enquête ouverte le 12 décembre 1853 au Ministère du Commerce ; 1 br., in-4°, Lille, Danel, 1853.

Renseigne sur la production des filatures de coton, depuis 1847.

Alfred Renouard. — *Des progrès de l'industrie des lins ;* 1 br., in-8°, Paris, Association Française pour l'avancement des sciences, Congrès de Lille, 1874.

Fournit un historique de la question.

Alfred Renouard. — *Etude sur le Peignage mécanique du lin ;* 1 br. in-8°, Lille, Danel, 1874.

Historique des métiers de fabrication.

Alfred Renouard. — *Etudes sur le travail des lins*, chanvres, jutes, etc.; 7 vol., in-8°, Lille, Robbe, s. d., 4e édition.

Ouvrage classique sur la question. L'auteur a eu connaissance de tous les documents — aujourd'hui détruits — du Comité Linier fondé en 1849. Il coordonne et résume tous les travaux parus avant son livre, et les complète. La première édition en 1 vol. est de 1872; une autre (3e édition) en 3 vol., de 1875. Le *Tome Ier* de la 4e édition contient l'*Histoire de l'Industrie Linière*, un peu touffue de renseignements trop nombreux et pas toujours méthodiques.

Edmond Faucheur. — *La Chambre de Commerce de Lille et l'Industrie linière;* 1 vol., in-8°, Lille, Dubar, 1893.

Etude très claire et parfaitement méthodique.

Ernest Dubois. — *L'Industrie du Tissage du lin dans les Flandres* (belges), dans : Les Industries à domicile en Belgique : vol. II, p. 1 à 223, avec tableaux ; 1 vol. in-8°, Bruxelles, Lebègue et Schepens, 1900.

Chambre de Commerce de Lille; Rapport sur le projet de loi de l'Impôt sur les revenus mobiliers, 15 décembre 1848; 1 br., in-4°, Lille, Vanackère, 1848, Arch. dép. du N., M. XII, C 2. 1.

AUGUSTE SCRIVE. — Economie sociale et statistique : *Prix du blé, des objets de première nécessité et de la journée de travail*, ses variations depuis un siècle à Lille (Mémoire couronné par la Société des Sciences de Lille) ; 1 br., in-8°, Lille, Danel, 1871.

L'auteur tend à prouver une amélioration obtenue en faveur de l'ouvrier. C'est un filateur.

Dr ALEX. FAIDHERBE. — *Etude statistique et critique sur le mouvement de la population de Roubaix*, 1649-1893 ; 1 vol., in-8°, Roubaix, Reboux, 1896.

Confirme quelques chiffres utiles.

LOISET. — *Accidents occasionnés dans les ateliers industriels par les appareils mécaniques* ; Bulletin Médical du Nord, v. II, 5e année, 1850, no 3, p. 60 ; id., no 4, p. 73.

BRUYELLES. — *Association en faveur des ouvriers malades de la ville de Cambrai*. — 1 br., in 8°, 1849.

Vte ANATOLE DE MELUN. — *De l'administration des secours publics aux indigents valides à Lille*. — Annales de la Charité, 1846-1847.

ANATOLE DE MELUN. — *Des fondations charitables de la ville de Lille*. — Annales de la Charité, 1845.

A. DE MELUN. — *Proposition de M. de Melun (du Nord) sur l'assainissement et l'interdiction des logements insalubres*, 11 *juillet* 1849 ; Annales de la Charité, 1849, p. 445.

MARTIN-DOISY. — *Travaux charitables de l'Assemblée Constituante* ; Annales de la Charité, 1848, p. 362.

Notes sur les hôpitaux dans le Nord.

d'Estaintôt. — *Enquête sur le travail* ; Annales de la Charité, 1848, p. 443.

Au sujet de la mission de Blanqui dans les villes manufacturières.

d'Estaintôt. — *Conditions générales sur l'avenir de la commune et du canton.* — Annales de la Charité, 1848, p. 442.

Renseignements sur les prix du travail.

Loi sur les logements insalubres, promulguée le 13 *février* 1850. — Annales de la Charité, 1850, p. 286-8.

Aimé Houzé de l'Aulnoit. — *De l'Assistance publique à Lille* ; Statistique du paupérisme et des secours publics à Lille. 1 vol., in-8°, Lille, Danel, 1876.

Armand de Melun. — *Travaux charitables de l'Assemblée législative* ; Annales de la Charité, 1850, p. 529.

Anatole de Melun. — *Rapport sur le projet de loi relatif aux hôpitaux et hospices* ; Annales de la Charité, 1851, p. 55.

Armand de Melun. — *Rapport sur le projet de loi relatif à l'organisation de l'assistance publique* ; Annales de la Charité, 1851, p. 129. — *Rapport sur la proposition relative au placement des ouvriers* ; id., p. 394.

Henri de Riancey. — *Rapport fait au nom de la Commission d'assistance et de prévoyance sur la proposition de M. Melun (du Nord), relative à l'assainissement et l'interdiction des logements insalubres ;* Annales de la Charité, 1849, p. 729 et suiv.

Se sert des rapports du Conseil général du Nord.

Benoit d'Azy. — *Rapport à l'Assemblée nationale législative ; Associations de secours mutuels à Lille.* — Annales de la Charité, 1849, p. 591 à 619.

V. — ÉPIDÉMIE DU CHOLÉRA

Dr Bailly. — *Recherches statistiques sur l'épidémie de choléra asiatique qui a régné à Lille en* 1848 *et* 1849 ; Bull. médical du Nord, 4e année, 1849, no 2. v. II, p. 25 ; — id., 5e année, 1850, no 1. v. II, p. 1.

Aimé Houzé de l'Aulnoit. — *De l'assistance pubique à Lille : l'Hôpital Saint-Sauveur* ; 1 vol., in-8o, Lille, Danel, 1866.

Renseigne très exactement, et d'après les archives de l'hôpital, sur le choléra de 1849.

D. Dubois. — *Une page d'histoire locale, à propos des épidémies de choléra, de variole et de fièvre typhoïde, etc...., traitées dans les hôpitaux de Douai, de* 1832 *à* 1885 ; 1 br., petit in-16, Douai, Delattre et Goulois, 1886.

Résume les renseignements sur la question.

INTRODUCTION

LA DISETTE ET LES ÉMEUTES DE 1847

CHAPITRE Ier.

La Royauté Constitutionnelle, issue des trois Glorieuses de 1830, s'était montrée favorable au grand commerce d'argent. Elle avait créé une aristocratie financière et fondé le cens électoral sur l'impôt foncier.

Elle refusait par là le droit de vote, non seulement à la classe ouvrière, mais au plus grand nombre des bourgeois libéraux qui avaient aidé à la Révolution de Juillet ; elle fut escamotée, à son profit, par la banque parisienne et sa clientèle de propriétaires fonciers. Elle écartait généralement les manufacturiers non propriétaires, les petits bourgeois du commerce et des professions libérales. Elle s'appuyait sur la classe rurale des grands propriétaires terriens.

Les scandales financiers de la banque compromirent souvent l'administration, qui affecta pour les coupables une indulgence excessive. Depuis 1840, les reculades de notre diplomatie vis-à vis de l'Angleterre, — l'entente cordiale prenait fin, — impatientaient une population toujours orgueilleuse de son patriotisme, mécontentée encore par les échecs de notre politique extérieure dans les affaires Pritchard et Dupetit-Thouars....

L'opposition parlementaire put combattre, pour cette incapacité politique, le gouvernement et les ministres de

Louis-Philippe. Elle commença l'agitation en faveur d'une *réforme électorale*. Ce fut le début de la crise politique. Mais cette crise avait des raisons plus profondes. Elle fut déterminée par une décadence marquée de la vente et de l'exportation.

Depuis plusieurs années en effet une vaste transformation se manifeste dans la vie économique des peuples européens, par suite d'un progrès industriel et manufacturier. Les machines perfectionnées substituent au travail à domicile, le grand travail à l'usine ; les industriels français se laissent devancer, surtout par leurs voisins d'Angleterre. La concurrence les força cependant à modifier leur matériel. Mais leur imprévoyance se double de maladresse. Dès qu'ils se sont approprié les procédés nouveaux, ces timorés de la première heure deviennent des audacieux inconséquents. D'abord ils trouvent dans un esprit d'économie vraiment sordide l'idée de faire amortir le matériel neuf par des retenues sur les salaires [1]. C'est la règle dans le Nord. Ils seront bientôt plus maladroits ! Les concurrents anglais les forcent à baisser leurs prix et l'affaiblissement des prix de vente amène une clientèle passagère. Nos industriels se l'imaginent permanente. Une folie de production les prend, qui détermine la crise industrielle chez nos voisins d'Outre-Manche.

Mais, la crise disparue, l'Angleterre produit à son tour à prix réduits et nos manufacturiers conservent un stock énorme en magasin. Au bon inventaire de 1846, aux gratifications et augmentations possibles pour la classe

(1) Cette manière de procéder s'explique : le patron prête, loue sa machine à l'ouvrier pour que celui-ci effectue le travail ; de cette façon, il amortit le prix d'achat de son métier, ou, tout au moins, les intérêts du capital engagé. L'origine de cette méthode s'explique aussi par le fait que, depuis que l'ouvrier travaille à l'usine, il n'a plus les frais du métier à domicile.

travailleuse, succède une année de mévente et de faillites.

Le gouvernement a sa part des responsabilités ; comme les particuliers, il s'effraie et reste irrésolu dans la question du Libre-Echange et ne modifie pas ses tarifs protecteurs ; tous craignent la libre circulation comme ils s'épouvantent de la transformation sociale proposée par les Phalanstériens ; les théories les séduisent, mais ils écartent la responsabilité et les risques d'une modification, et surtout les sacrifices pécuniaires momentanés.

La construction de lignes de chemin de fer ne se poursuit qu'avec lenteur, sans qu'intervienne l'administration. Vers le Nord, Lille n'est relié à Paris qu'en 1846, et Dunkerque seulement en 1848. La crise industrielle indispose contre le Gouvernement, qui déjà lui a refusé le droit d'élection, toute la classe ouvrière ainsi que la majeure partie des manufacturiers ; une crise agricole lui aliène ses partisans ruraux, car il est incapable de remédier aux effets de l'agiotage et de l'accaparement : depuis plusieurs années la culture de la pomme de terre est compromise et souvent détruite par la maladie ; les récoltes en sont gâtées en 1844 et 1845. Elles seront à nouveau attaquées sérieusement en 1849 et 1850.

En 1846, dans toute la France, la récolte du blé est mauvaise ; médiocre ou passable dans le Nord, elle est nulle dans les terres à blé de la Beauce. *Le blé est cher.* Or le blé national est protégé. Le blé étranger arrive peu en France où les moyens de transport ne sont pas rapides. Comme il y a rareté et protection, les riches accapareurs conservent le vieux blé dans les greniers ; le prix augmente encore et les provisions s'épuisent bientôt. *Le pain est cher.*

Le pain cher, résultat de la récolte manquée et de l'accaparement ; le chômage, résultat de la surproduction et de la mévente, vont produire la misère.

L'inégalité électorale sera le prétexte à la révolte. Les émeutes de 1847 sont la préface de la Révolution en 1848. La faim fait sortir le miséreux de son taudis ou de sa cave.

Dans le Nord la récolte aurait pu suffire à la nourriture des populations [1]; celles des villes ne purent supporter les agiotages qui les privaient de pain.

(1) Arch. dép. du Nord, M. XI. c 1, 3 Rapport du Conseil général, 1847. On y propose de réprimer l'agiotage, et le rapporteur constate « les plus magnifiques récoltes qu'on ait vues depuis longues années ». On voit combien notre opinion est modérée et nos affirmations atténuées.

CHAPITRE II.

Le département et sa population au début de 1847

Les premiers mois de 1847

La population. — En 1847 la population du département du Nord s'élève à près de un million cent trente-trois mille habitants; Lille compte 75.430 âmes. — Le recensement de 1851 n'accuse pas une notable augmentation. Le département donne un total de 1.158.285. (H. 581.654. — F. 376.631). L'arrondissement le plus peuplé est celui de Lille avec 371.156 individus ; ceux de Douai, de Dunkerque et d'Hazebrouck, les moins habités, dépassent de peu le chiffre de 100.000.

Sur ces 1.158.000 habitants, on compte plus de 80.000 étrangers, presque tous Belges. L'agriculture occupe 262.634 individus, dont environ 154.000 hommes, savoir : 36.800 *propriétaires* pour 90.000 journaliers, domestiques de ferme et bûcherons, et 20.000 fermiers.

Mais l'Industrie accapare la plus grande partie de la population. La Grande Industrie ou Manufacture : tissages, mines, métallurgie, fabrique de machines indus-

trielles, raffineries de sucre, briqueteries, produits chimiques, occupe 8.373 patrons (5.172 pour les tissus) contre 75.400 ouvriers et 54.400 ouvrières. Les petites industries relatives au bâtiment, habillement, alimentation, transports, industrie du livre et états de luxe ou commerce d'argent comptent 47.500 patrons qui emploient 65.300 hommes et 68.700 femmes. Les professions libérales et les femmes ou enfants à la charge du chef de famille représentent 393.000 individus. Il faut ajouter 13.836 domestiques mâles et femelles et plus de 24.000 individus sans moyens d'existence connus ou avouables. Soit un total de plus de 231.000 ouvriers mâles dont aucun n'est électeur.

Pendant cette période (1847-51), Roubaix a augmenté seulement de 3.300 habitants ; Lille reste à peu près stationnaire, enfermée dans ses remparts, car il ne faut pas oublier que l'agrandissement aura lieu plus tard, sous l'Empire, et que, à cette époque, Lille, Fives, Les Moulins et Wazemmes sont encore des communes indépendantes.

Sur cette population de 1.333.000 habitants, pèse, pour 1847, une contribution foncière de 4.227.700 francs dont 1.160.000 francs pour l'arrondissement de Lille. A cet impôt foncier il faut ajouter le revenu des contributions personnelles et mobilières, de l'impôt des portes et fenêtres ce qui donne un total de 6.277.700 francs d'impositions.

Or sur les 370.000 habitants, dont 186.000 hommes, de l'arrondissement de Lille, il y a 7.552 électeurs en 1847 ; en avril 1848, ce chiffre s'élève à 30.965 électeurs dans la même circonscription [1].

Le système électoral et les partis. — Mais le système

(1) *Le Messager du Nord* : 16, 17 et 29 avril 1847. — *La Liberté* (Lille) et *Le Messager du Nord*, 1er et 2 octobre 1851 : Statistique du département du Nord : recensement.

tème électoral présente encore d'autres inégalités. L'arrondissement de Lille, pris pour exemple, donne en août 1847, sur 7.171 suffrages exprimés, 3.690 voix à l'opposition et 3.068 au ministère ; il a élu 12 députés ; or, sur ces députés, 5 appartiennent à l'opposition et 7 sont des ministériels. On s'expliquera cette contradiction, si l'on sait que le canton d'Orchies, qui compte 200 électeurs élit *un* député tout comme Lille (extra-muros) avec ses 1.200 électeurs.

La classe rurale — la portion du moins qui a droit au vote — soutient seule le ministère Guizot. Mais les villes : Lille, Douai, Valenciennes, Cambrai, élisent des dynastiques d'opposition, soit de la nuance de Thiers, soit de celle d'Odilon Barrot. *L'Écho du Nord*, à Lille, *Le Courrier du Nord*, à Valenciennes, représentent cette opinion que défendent, à la Chambre, les députés Corne, Lestiboudois, Choque, Delespaul....

Généralement ils accepteront, sans répugnance, la République au lendemain de sa proclamation et en défendront la forme bourgeoise, dite modérée, représentée par le général Cavaignac. La municipalité de Lille et son maire Bigo, appartiennent à cette opposition.

Les républicains se font rares : lorsque, au lendemain de l'inauguration de la Colonne commémorative du Siège de Lille, en 1792, le 9 octobre 1845, le fameux rédacteur du *Progrès du Pas-de-Calais*, Degeorge, prononça ces paroles osées : « Les jours d'héroïques combats, en 1792, ne furent pas stériles comme ceux que livra Paris en 1830. La France fit mieux alors qu'élever un trône ; elle brisa une royauté de quatorze siècles » [1], ses paroles n'eurent pas d'écho.

Les Loges Maçonniques elles-mêmes étaient, au moins

(1) cf. Journaux de Lille, à la date.

à Lille, entre les mains de l'opposition dynastique, et on écartait les hommes d'opinion trop radicale : les républicains, qui devaient jouer un rôle à Lille pendant et après la Révolution de Février, comme Bianchi, Castelain, Honnorat, sont exclus, en 1845, de la Loge *La Fidélité*, pour leurs opinions politiques, et doivent user de ruse pour rentrer parmi leurs frères ([1]).

Cependant, il existe des journaux avancés dans le Nord ; c'est, à Valenciennes, l'*Impartial*, qui a pour rédacteur en chef Charles Deleseluze, rentré en France depuis 1841, et qui sera le Commissaire provisoire du département, en 1848 ; et surtout, à Lille, un journal qui vient de prendre le nom de *Messager du Nord*, et va se consacrer à défendre les revendications ouvrières, après avoir combattu le Gouvernement de Juillet, à titre satirique, sous la manchette du *Barbier de Lille*. Ce journal, à qui répugne le socialisme des doctrinaires phalanstériens et saint-simoniens, va seconder Ledru-Rollin et *La Réforme*, de Paris, tout en recommandant les ouvrages historiques et politiques de Louis Blanc. Alphonse Bianchi, l'orateur populaire des clubs, à Lille, en 1848, le dirige ; il est secondé par l'avocat Fémy, secrétaire général du Nord sous Delescluze, et par un futur représentant à la Législative, plus tard, en 1870, Commissaire de la Défense Nationale dans le Nord, le Dr Achille Testelin ; enfin par quelques autres républicains assez clairsemés.

Les socialistes sont plus rares encore ; quelques articles sur Fourier paraissent dans le ministériel *Journal de Lille* sous la signature d'Henri Bruneel ; celui-ci s'alliera plus tard aux radicaux ; au contraire, les Saint Simoniens et leur président Hennequin refuseront leur concours aux réformistes, dynastiques ou républicains, du Banquet de Lille, à la fin de cette année 1847.

(1) cf. Pièce justificative, N° I.

Mieux organisés, disciplinés, mais formant une minorité prudente, les légitimistes s'appuient sur le clergé. Ils ont pour organe *La Gazette de Flandre et d'Artois* et aussi *La Gazette de Cambrai.* Commerçants et industriels, riches et catholiques, pour la plupart alliés aux derniers nobles de la province, ils feront crier timidement : « Vive Henri V ! » pendant les périodes d'émotions et d'émeutes, compromettant leur cause sans profit. Beaucoup des premiers, et notamment Kolb-Bernard, se rallieront au prince-président et soutiendront l'Empire.

Mécontentement général. — L'hostilité contre le gouvernement est général dès le début de l'année. Toute la population est irritée contre l'Etat. On reproche au ministère les 30 millions qu'il a donnés de bonne volonté à M. de Rotschild et à la Compagnie du Nord pour construire la ligne ferrée entre Paris et la Belgique, par Valenciennes et Lille. Contribuables et Conseil municipal de cette dernière ville sont mécontents de l'obligation qui leur incombe, d'une dépense de 1.300.000 francs pour la construction d'un débarcadère, dépense qui serait retombée sur la caisse de la Compagnie, si l'Etat n'avait pas offert à celle-ci de construire à ses propres frais. Lors de l'inauguration du Chemin de fer du Nord, les princes, fils du roi, et M. de Rotschild furent reçus à Lille sans une acclamation, et beaucoup de gardes nationaux refusèrent de paraître dans le cortège. Aussi leur infligea-t-on bientôt une vexation un peu sotte, qui amena une protestation du Préfet lui-même. La ville de Saint-Omer inaugurait, en septembre 1846, la statue du duc d'Orléans. On avait souvent opposé la mémoire du fils de Louis-Philippe aux actes de son gouvernement. Lille devait envoyer une députation de la garde-nationale en armes. Un décret interdit le port d'armes ; les gardes nationaux de Lille

s'abstinrent, tout en protestant. On chanta la Marseillaise, mais il n'y eut aucun trouble. La garde nationale et le peuple de Saint-Omer s'émurent, ils obligèrent l'administration municipale conservatrice à démissionner, et le Préfet du Nord, M. Maurice Duval, ayant refusé d'approuver la mesure prohibitive du pouvoir, fut disgrâcié et remplacé par M. Demousseaux de Givré, qu'avait signalé son zèle royaliste dans le Pas-de-Calais (1).

M. Maurice Duval avait été relevé de sa fonction le 7 janvier 1847; le 23 du même mois, M. Demousseaux de Givré prenait possession de son nouveau poste.

La situation devenait difficile; déjà, par cet hiver rude et hâtif, le chômage commençait et le blé augmentait de prix dans des proportions effrayantes. Le Préfet trouva partout une latente opposition.

Des souscriptions avaient été ouvertes dans toute la France en faveur des Polonais soulevés; il n'osa interdire les manifestations qui eurent lieu chaque soir au théâtre de Lille, où l'on chanta régulièrement le *Chant National*. Les députés de Lille, Lestiboudois et Delespaul, de la gauche dynastique, s'unirent à Ledru Rollin et aux avancés en faveur de la Pologne; plus tard, quand la « démocratie polonaise » fut vaincue, on organisa à Lille un service religieux en faveur des *Polonais assassinés* par l'Autriche (2).

Le 4 janvier, M. Martin (du Nord) ministre du commerce, mourait. C'était le dernier lien, maintenant rompu, entre le Gouvernement et notre région. On affirma aussitôt que « *les partisans de Cobden avaient gagné du terrain dans l'esprit ministériel* » de M. Cunin Grudaine, le nouveau

(1) *Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord*, 13 nov. 1846 ; *id.*, 7 et 23 janv. 1847.

(2) *Le Messager du Nord*, 2 janv. et 5-7 sept. 1847.

ministre du commerce. La Chambre consultative de Lille, puis celle de Dunkerque, protestèrent contre le Libre-Echange et ses doctrines *qui ont produit une agitation dans le sein de nos populations ouvrières* (1).

En même temps on annonçait, pour le 17 janvier, une manifestation énergique des industriels de Lille et de son arrondissement ; un grand nombre d'entre eux devait se rendre à Paris ; les radicaux eux-mêmes réclamaient l'intervention de l'État et la surveillance pour l'alimentation du peuple ; le Conseil général se joignait à ces réclamations en faveur d'une protection intelligente, et, il obtint que l'on autorisât des associations distinctes entre les fabricants. Plus tard, ce droit fut refusé aux ouvriers parisiens. Dans cette même session, par 18 voix contre 9 : *Le Conseil général, douloureusement affligé des scandales qui, depuis quelque temps, se sont révélés dans diverses parties du service public, émet le vœu que le gouvernement se montre animé, dans le choix de ses agents, des sentiments de probité et de haute moralité qui seuls peuvent donner à l'administration cette influence légitime qu'elle doit exercer dans l'intérêt de tous.*

La leçon était dure.

Cependant, c'est Roubaix surtout qui prit de l'inquiétude ; la Chambre de Commerce déclara que le renversement des barrières protectrices du travail français serait « un véritable suicide national » ; les étoffes de Roubaix, analogues aux produits anglais, ne trouvaient plus acheteurs que sur les marchés intérieurs. La grande ville industrielle forma, avec tous ses chefs de manufactures, un comité qui contribua aux frais du « comité central contre le Libre-Échange », présidé à Paris par M. Odier,

(1) *Echo du Nord*, 6 janvier 1847.

pair de France, et, à Roubaix, par M. Mimmerel, vice-président du comité central ([1]).

Enfin l'Industrie linière était si profondément atteinte que la culture flamande perdit la moitié de son importance et que la filature préféra les lins étrangers ([2]).

(1) Registre aux Délibérations de la Chambre Consultative de Commerce de Roubaix, II, N° 1, f° 50, v° Le sous-comité roubaisien déclare au Comité central contre le Libre-Echange (oct. 1846) :

« Que la maxime du libre-échange, telle qu'elle était publiquement prêchée par une Société légalement autorisée, et telle qu'elle était préconisée par les journaux qui, aux yeux de tous, avaient mission de préparer les esprits aux projets médités par le Ministère, était, de toutes les conceptions, celle qui mènerait le plus droit au renversement de l'ordre, à l'anéantissemont de la fortune, de la puissance et de la prospérité publiques. Qu'en faisant cette manifestation, les soussignés n'avaient nullement en vue la défense de leurs intérêts particuliers. Ils savaient bien que, dans un bouleversement social, ce qu'ils sauveraient de capitaux, ce qu'ils avaient d'expérience et de savoir, les mettrait à l'abri de la nécessité ; mais sans tenir compte des épithètes injurieuses que quelques hommes se croyaient en droit d'adresser aux chefs de l'industrie française, ils ne pouvaient voir sans effroi les sectateurs aveugles ou intéressés d'un chef envoyé par l'Angleterre, vouloir substituer le travail étranger au travail français et amener ainsi l'abaissement forcé, sinon l'anéantissement du salaire. Et cela au moment où des récoltes incomplètes imposaient depuis longtemps déjà de pénibles sacrifices à l'ouvrier, l'inquiétaient sur son avenir et le rendaient plus accessible aux mauvais conseils et plus prêt à sortir de cette conduite si sage qu'il avait tenue jusqu'alors.

Que ces considérations les portaient seules à s'associer, dans le but de ne pas céder à l'Angleterre le pain et l'aisance des ouvriers français ; qu'ils s'unissaient pour garantir au peuple de leurs ateliers son droit au travail et au salaire ; qu'ils agissaient pour lui ; qu'ils voulaient le défendre pour prévenir l'affreuse catastrophe qui menacerait le pays si, abandonné de ses chefs, l'ouvrier était réduit à se défendre lui-même. »

(2) Dalle : Histoire de Bousbecque, p. 302, et aussi les études de MM. Renouard et Faucheur.

La question des subsistances prenait plus de gravité chaque jour. *L'Impartial du Nord*, de Valenciennes, fut poursuivi, pour dénonciation de l'agiotage, le 6 janvier, et condamné le 13. A Lille, et à Roubaix surtout, le travail manqua ; le prix du blé est exorbitant et les salaires diminuent encore (1).

La rigueur de l'hiver est peu commune, et la neige n'a pas encore cessé le 15 février.

La fausse monnaie circule (2).

C'est la ruine aggravée par la disette.

La banque de Lille élève le taux de l'escompte à 5 °/o. Le Maire oblige la vente du pain à prix constatés.

Aussi, lors de la fête du *1er Mai*, pas une fenêtre particulière n'arbore son drapeau. Lille est dans la consternation et ses ouvriers en pleine misère.

(1) *Messager du Nord*, 20 mai 1847 : Lettre du Conseil des Prud'hommes à MM. les Fabricants : « Les Conseillers Prud'hommes » ont la douleur d'apprendre que quelques-uns d'entre eux s'auto- » risent de leur position pour réduire le salaire d'une manière » vraiment abusive. Le Conseil sévira rigoureusement contre les » fabricants qui s'affranchiraient des cours établis. »

(2) *Messager du Nord*, janv , fév. 1847, et id., 9 et 10 avril 1847.

CHAPITRE III.

La misère ouvrière et le prix du pain.

Essais de secours

La cherté des vivres. — Dès les premiers jours de janvier, le prix du blé a augmenté dans des proportions effrayantes. Le plus bas prix de vente à l'hectolitre est de 25 francs, et il atteint fréquemment 37 francs. Or, à même époque, l'année précédente, les cours variaient entre 18 et 23 francs. Avant la fin du mois, l'hectolitre a encore augmenté de 2 et 3 francs [1]. Et les prix sont également élevés en Angleterre. Les besoins sont aussi pressants, sinon plus, à Londres, que dans notre région : en vain, les Anglais ont vidé les entrepôts de la Belgique et privé les Ardennes des provisions qui leur venaient par la Meuse. A Dunkerque, ils font main basse sur les pommes de terre et ils sont quelques uns, à Lille, qui organisent l'accaparement des légumes secs. Aussi, dans les derniers jours de janvier, le gouvernement est il forcé d'intervenir, par

(1) Pour tous les chiffres qui vont suivre, voir pièce justificative n° III.

ordonnance royale, et de défendre « l'exportation des légumes secs et des pommes de terre, à partir du 28 janvier » (1). Nos voisins profitent des derniers jours de tolérance, et, sur leur demande, 40 wagons de marchandises sont encore préparés, le 23 de ce mois, à la station de Douai.

En février, à Lille, à Valenciennes et dans tout le département, le kilo de pain blanc est couramment vendu 52 centimes. En mars, par une progression rapide (sans autre fléchissement qu'une diminution de 2 francs à peine sur le blé, le 31), il passe à 57 et à 60 centimes. Le prix de l'hectolitre de blé progresse régulièrement durant avril : de 40 francs à Valenciennes et 40 fr. 66 à Lille, le 14 ; jusqu'à 42 fr. 50 et 42 fr. 72, le 21 ; et enfin 42 fr. 96 et 43 fr. 82, le 28 du même mois. Le pain se vend à Lille soixante-deux centimes et demi, et coûte soixante-cinq centimes à Valenciennes dès les premiers jours de Mai.

Dans les caisses d'épargne, les remboursements ont excédé les dépôts, car le salaire, qui suffit à peine en temps ordinaire, ne peut couvrir la dépense des plus économes d'entre les travailleurs.

Des filateurs lillois s'étaient réunis déjà le 11 novembre 1846, et vingt-quatre d'entre eux se syndiquèrent. Ils devaient augmenter d'un dixième « à titre de secours pendant la mauvaise saison », le salaire des ouvriers qui gagnaient moins de 12 francs par semaine. Mais ils rencontrèrent, en Mars, l'opposition de leurs concurrents de Comines qui repoussèrent cette mesure, d'ailleurs insuffisante par elle-même.

L'augmentation atteint toutes les céréales. A partir du 25 février, les brasseurs de Lille vendent le double litre de bière 0 fr. 55 au lieu de 0 fr. 50. A Cambrai, l'hectolitre de

(1) Ordonnance royale du 26 janvier 1847.

bière forte de 16 francs subit une hausse de 1 fr. 64 ; la tiercée est vendue 15 fr. au lieu de 13, et le prix de la petite bière est de 6 fr. 66 au lieu de 6 fr. (1). Une instruction judiciaire est dirigée aux premiers jours de Mars, par le tribunal de Valenciennes, contre les brasseurs de cette ville qui sont accusés de délit de *coalition et marchandage*, pour avoir formulé, en délibération collective, leur projet d'augmenter les tarifs (2).

Les accapareurs de blé sont le plus souvent les meuniers, semble-t-il. A Valenciennes, par exemple, les boulangers leur achètent plus de la moitié de leur grain moulu. Les boulangers valenciennois subissent d'ailleurs une organisation spéciale. Nul ne peut exercer la profession sans auterisation préalable du maire. L'ordonnance du 2 avril 1816 les organise en corporation dirigée par un syndic et quatre adjoints nommés tous les ans à l'élection. La boulangerie forme 3 classes : la première est tenue d'avoir en magasin 4.500 kilogr. de farine de première qualité ; la deuxième 3.000 kilogr. et la troisième 2.000

Le syndic et ses adjoints règlent le nombre de fournées que fera chaque jour le boulanger. On décide sur ce point, chaque année, en présence du Maire. Cette organisation subsiste en 1847. Elle se complète d'un règlement de police, dit de 1837, qui établit la Halle aux grains. En fait, seules les transactions peu importantes y sont débattues. Quant au reste, les facteurs en grains parcourent les fermes, pour le compte des meuniers accapareurs. Aussi, par suite des règlements, et de ces habitudes, il se produit cet effet, qu'en janvier 1847 les boulangers perdraient 3 francs à l'hectolitre s'ils vendaient au cours et au poids (3).

(1) *Echo de Cambrai*, 10 mars 1847.
(2) *Messager* et *Impartial du Nord* ; 4-6 mars 1847.
(3) *Impartial du Nord*, 27 juin 1847.

Pour Lille, les accapareurs sont les mêmes gens. Lorsqu'une Société mit des sacs de grains sur le marché, elle n'eut point d'acheteurs. Les boulangers s'excusèrent de s'abstenir vis-à-vis d'elle, en donnant ces raisons : que d'ordinaire ils achetaient à crédit ; que les meuniers les avaient menacés de leur retirer ce crédit pour l'avenir, s'ils achetaient à la Société, et qu'ils avaient été obligés de passer par ces exigences sous peine de ruine.

Cependant tout le pays meurt de misère et de faim ; Roubaix et Tourcoing chôment. Les usines n'y donnent plus d'ouvrage aux ouvriers des tissages et des filatures.

La misère. — En Belgique, la situation est tout aussi grave. Les ouvriers émigrent en France ; depuis le quinze Mars, ils arrivent chaque jour plus nombreux ; des bandes de malheureux belges traversent Lille, escortés par la police. Le 3 Avril, une lamentable théorie de 34 pauvres belges, enfants au-dessous de quinze ans, femmes avec leurs nourrissons, et vieillards, passent à travers nos rues. Deux hommes seulement les conduisent ; ils sont sans chaussures, nus presque, pâles et hâves. Beaucoup se font fraudeurs, qu'on arrête et dont les enfants et les femmes meurent de faim.

Du 1er au 15 mai, on les ramasse, pêle-mêle, avec nos ouvriers, tombés d'inanition dans les rues de Lille : un ouvrier flamand, venant de Menin, et un tulliste ; un autre qui n'a pas mangé depuis deux jours ! Les femmes surtout meurent. Voici un fait, bien qu'il soit postérieur de quinze jours aux précédents [1] : une femme tient un enfant par la main, l'enfant est en blouse. Au bout de quelques pas, il s'affaisse sur le trottoir ; on interroge la mère, qui raconte : « Il y a une heure, mon petit m'a dit : — J'ai bien faim, maman. — Attends jusqu'à demain, tu

(1) *Messager du Nord*, 2 juin 1847.

sais bien que je n'ai plus de pain aujourd'hui. Il n'a pas su attendre. C'est de besoin qu'il est faible. »

On m'a rapporté et certifié l'exactitude de cet autre fait : Un ouvrier très propre, en blouse presque neuve, a regardé si on ne pouvait le voir et s'est précipité sur des épluchures de pommes de terre que l'on venait de jeter à la rue, il en a pris à pleines mains, et il a mangé à même, en s'enfuyant. D'autres étaient moins résignés, et surtout le furent moins après l'émeute. Une personne m'a conté qu'elle se rappelle, non sans terreur, ce petit évènement : Elle était fillette et portait une robe de velours ; comme elle ouvrait, pour sortir, la porte de sa maison, elle reçut un crachat et des injures, et n'eut que le temps de refermer le battant. Les bourgeois de Lille furent particulièrement terrifiés. Comme dans les moments de persécutions ou de guerre, on enterrait l'argent, on le cachait sous les planchers.

Les Secours. — Le Nord, toutefois, et surtout la ville de Lille étaient assez bien organisés pour surmonter la famine, tant, grâce à la charité privée qu'à la charité publique, et riches assez pour supporter la disette, semble-t-il.

Intervention de l'État et du Département. — Le Ministre de l'Intérieur envoya des secours, mais qui ne furent pas proportionnels aux besoins. Ainsi, M. Guizot allouait notamment 5.000 francs à chacune des villes de Valenciennes et Douai, tandis qu'il faisait parvenir seulement 2.500 francs au Bureau de Bienfaisance de Lille. Il intervint plusieurs fois à Roubaix, en faveur des 8.000 ouvriers sans travail. De plus, le Conseil Général du Département vota des subsides : 21.000 francs pour les aveugles et sourds-muets, et 15.000 pour les détenus libérés du Bon Pasteur de Lille. D'ailleurs, l'exercice de

1847 se ferma sur un déficit de 80.000 francs, et le préfet dut s'excuser sur des économies futures (1).

Intervention des Municipalités. — Mais ce sont surtout les municipalités et les bureaux de bienfaisance des villes qui eurent à supporter les grandes dépenses.

Une proposition que fit le Dr Castelain, conseiller municipal, en juin 1847, nous renseigne au sujet de l'organisation charitable à Lille (2).

Sur 76.000 habitants, la ville de Lille en compte à peine deux tiers qui puissent subvenir à leurs besoins. Avant le mois de Mai 1847, il y avait déjà 29.000 pauvres à la charge des établissements charitables. Ces établissements, ce sont les *Hospices* et le *Bureau de bienfaisance*. Pour les malheureux on dispose, à Lille, de 800.000 francs environ, annuellement. Mais la répartition en est fort défectueuse. La caisse municipale fournit un subside de 135.000 francs, dont 85.000 aux Hospices et 50.000 au Bureau de bienfaisance. Or, dans les temps de disette, c'est le Bureau de bienfaisance qui peut intervenir, par des secours, pour soulager la misère des ouvriers sans ouvrage ou insuffisamment salariés. Les Hospices doivent au gouvernement 42.000 francs pour participation à l'entretien des enfants assistés. Il leur reste 600.000 francs pour 2.100 administrés, soit à chacun 290 francs par an. Pour 2.700 pauvres le Bureau de bienfaisance ne dispose, lui, que de 175.000 francs, soit 7 francs par individu.

(1) Conseil Général du Nord, 29 août 1847. Discours du préfet Desmousseaux de Givré « La fortune départementale ne pouvait échapper aux effets de la souffrance générale. C'est avec un déficit probable de 80.000 francs que se soldera l'exercice de 1847. C'est en ajournant toutes les dépenses qui ne sont pas d'une utilité urgente que pourra se balancer le Budget de 1848 ».

(2) Registre aux Délibérations du Conseil municipal de Lille, juin 1847, et *Messager du Nord*, 5 juin 1847.

En 1847, à Lille, comme partout, les malheureux sans travail et les ouvriers dont le travail est insuffisant sont presque toute la classe ouvrière. Il faut donc des subsides extraordinaires.

Le Conseil Municipal, au mois de Mars, décida de distribuer aux indigents des bons qui permissent aux intéressés d'enlever le pain au prix de 40 centimes le kilogramme : cette mesure força à une dépense de 50.000 francs par mois et permit une distribution de 12.000 bons par jour. Le Conseil vota encore 250.000 francs de secours extraordinaires, et, au mois de juin, il prélevait 3.000 francs supplémentaires, sur son crédit des fêtes. Il prit aussi une large part dans la fondation d'une Société de secours, dite *Société de Prévoyance*, à qui des subventions permirent de se maintenir contre les boulangers et fariniers et qui parvint à vendre du blé, à prix réduit, sur le marché de Lille. La ville s'était engagée pour 60.000 francs, et, en droit strict, elle ne devait pas davantage. Elle vota plus tard un crédit nouveau de 22.000 francs.

A Roubaix, la commune bientôt sans ressources, la caisse du Bureau de Bienfaisance étant épuisée (1), sollicita

(1) Roubaix : Annales administratives ; Arch. Mun., registre D, VI, N° 1, cité par Leuridan ; Histoire de Roubaix, T. VI, p. 213.

« L'année 1847 touche à sa fin. Cette année désastreuse, qui laissera de si tristes souvenirs à ceux qui l'ont traversée, mérite bien de trouver place dans ces annales, comme un des évènements les plus mémorables qui aient pu affliger Roubaix. Le manque de travail d'une part, la cherté excessive des subsistances de l'autre, tels sont les deux fléaux qui ont, pendant cette triste période, sévi sur l'immense population ouvrière de cette cité.

» Dès la fin de l'année 1846, les affaires commerciales éprouvèrent un ralentissement qui dégénéra bientôt en une véritable crise : les ateliers se fermèrent successivement ; pour les ouvriers qui restèrent occupés, ils durent travailler à des prix si réduits que leur position différait peu de celle de ceux qui restèrent sans

les particuliers qu'ils fissent des avances de fonds. Douze ou quinze mille ouvriers reçurent directement des secours qui s'élevèrent à 29.000 francs pendant le mois de juin et

ouvrage. Cet état se perpétua jusqu'au mois d'octobre, époque à laquelle les affaires reprirent un peu d'activité.

» Au manque de travail est venu se joindre le prix excessif des denrées alimentaires. La récolte des pommes de terre avait totalement manqué en 1846, celle du blé avait été très médiocre, ce qui a occasionné dans toute la France une énorme augmentation dans le prix des céréales. Il n'est pas hors de propos de constater ici que l'hectolitre de blé a été vendu sur le marché de Lille du 5 mai 1847, 49 fr. 02 suivant la mercuriale officielle du même jour. La récolte de 1847, moins toutefois celle des pommes de terre, a été très abondante, ce qui a fait descendre le prix du blé à son taux normal, de telle sorte que le prix moyen du dernier marché de cette année n'était plus que de 23 fr. 80 suivant la mercuriale du 28 décembre 1847.

» On conçoit que de telles circonstances aient jeté les ouvriers de la cité dans la misère la plus profonde et le dénument le plus complet : plus de 8.000 individus étaient sans ouvrage ; ils n'avaient pour se nourrir et sustenter leurs enfants que ce qu'ils obtenaient de la charité publique. Les ressources du Bureau de Bienfaisance furent bientôt épuisées ; il en fut de même des offrandes volontaires que s'imposèrent les habitants aisés et des subsides qui furent accordés à diverses reprises par le gouvernement. La commune elle-même était sans ressources pour aider le Bureau de Bienfaisance ; elle ne pouvait cependant laisser languir tant d'infortunés sans assistance. Le Conseil municipal résolut, au mois de mai, qu'on solliciterait des avances de fonds aux particuliers ; en peu de jours, une liste de souscription de 135.000 francs fut couverte, et le service des secours fut organisé sur une échelle plus large. Douze à quinze mille individus reçurent les secours du Bureau de Bienfaisance en pain et en soupe ; la dépense de ce service s'est élevée, pendant le mois de juin, au chiffre de 29.000 francs.

» Heureusement, l'époque de la récolte modifia la triste position de tant de malheureux. Les fruits et les légumes furent très abondants ; le pain subit une grande diminution, et ce qui permit aux ouvriers de secouer un peu leur misère, c'est que les ateliers

le Bureau de Bienfaisance dépensa en plus 81.000 francs sur ces fonds prêtés à la commune.

Les boulangers de Valenciennes maintinrent sagement le cours du pain à cinquante-cinq centimes et l'administration organisa sévèrement le marché aux grains [1]; elle interdit la vente en tous autres lieux que le dit marché (29 déc. 1847) et de cette façon les bons de pain ne furent pas distribués avant le mois d'Avril.

Dans des communes de moindre importance, telles que Loos, Haubourdin, Wattignies, on voulut maintenir, pour les pauvres, le prix du pain à 40 centimes; on fit des provisions, ou l'on s'imposa extraordinairement.

Dans quelques grandes villes on imagina de fournir du travail aux ouvriers qui chômaient. A Douai, on avait organisé vers la fin de janvier, des *Ateliers de travail*, qui donnèrent à leurs ouvriers les moyens de « strictement vivre, sinon sustenter leur famille » [2], soit 1 fr. 10 par jour. Le Bureau de bienfaisance s'intéressa particulièrement aux enfants et aux femmes de ces ouvriers. On tenta, mais avec moins de succès, semble-t-il, d'imiter à Lille, en juin 1847, cette organisation.

se rouvrirent et que le travail ramena dans les familles sinon l'aisance, du moins un peu du bien-être qui en était disparu. Le Bureau de Bienfaisance dépensa 81.000 francs sur les fonds prêtés à la commune. »

(1) *L'Impartial du Nord*, 27 janvier 1847. — Et. Dupuy : *Coup d'œil sur l'histoire de Valenciennes*, p. 11-12 :

« Arrêté du 29 décembre 1847. — Art. II. Les mesureurs seront tenus d'inscrire, sur un registre coté et paraphé par le commissaire de police, les grains qu'ils auront mesuré, en indiquant les noms des vendeurs et acheteurs, les quantités, les qualités et prix des denrées. Dans la matinée du lendemain, extrait du registre certifié par eux et constatant leurs opérations de la veille, sera déposé à la mairie pour servir à la formation des mercuriales et de la taxe du pain. »

(2) *Libéral du Nord*, 23 janvier 1847.

A la même époque, Roubaix fit encore paver une portion de certains chemins de la commune et obtint la participation de l'Etat pour une somme de 1.200 francs, soit la moitié de la dépense. Quelques bras étaient ainsi occupés.

La Charité privée. — La charité privée rivalisa d'efforts avec les pouvoirs publics : la *Société de Prévoyance*, formée pour l'achat des blés et leur vente, même à perte, sur le marché de Lille, ouvrit une souscription à la Bourse qui rapporta plus de 1.200.000 francs. Elle voulait amener la baisse sur notre marché, empêcher les achats que les boulangers faisaient à crédit et à terme ; organiser la cuisson du pain et le vendre à prix réduit aux pauvres de la ville ; elle fit des avances aux boulangers pour une entente, mais ceux-ci repoussèrent tout arrangement ([1]).

De nombreux chargements de blé arrivèrent bientôt d'Angleterre à Dunkerque, vers les derniers jours de Mars ; l'hectolitre, qui avait coûté 38 à 39 francs, le 10 de ce mois, se vendait plus de 42 francs, à Lille, le 24. La baisse ne fut pas importante aussitôt, par suite du mauvais vouloir des boulangers. Par crainte de pillage, on prit la voie d'eau pour amener les provisions de Dunkerque à Lille, et le général de Négrier, commandant de la place, obtint du Ministre de la Guerre une escorte pour tous les convois de bateaux, le long des canaux, depuis le port et jusqu'aux débarcadères de Cambrai et d'Arras. Chaque convoi fut protégé par 37 fantassins et 8 cavaliers.

Grâce à la *Société de Prévoyance*, le 5 mai, Lille ne manqua pas de pain ; mais le blé des fermiers était si rare qu'il n'y eut guère sur le marché que les 600 sacs de la *Prévoyance*. Les fermiers n'avaient cependant, ici, subi qu'une diminution de 1/5 dans la production ; ils ven-

(1) Bien qu'elle les eût convoqués au local de la Chambre Consultative de Commerce, à Lille, 29, rue des Fossés.

daient 75 francs le sac de blé vendu 30 francs à l'ordinaire !

La *Prévoyance* se fit encore boulangerie. Une première distribution de pain à prix réduit eut lieu le 15 mai. Elle tenait 58 136 bons de 1 kilogramme, à 45 centimes, à la disposition du public, et elle fit une distribution tous les 15 jours.

On organisa, encore par souscription, une vente de *soupes économiques*. On recueillit par quêtes officielles l'argent nécessaire, et à partir du 20 mai on vendit, à raison de 10 centimes, le litre de soupe.

Le Bureau de bienfaisance imita ce genre de secours et livra bientôt les soupes au même prix. Enfin une *Société philanthropique* fit de semblables distributions jusqu'à la fin de septembre 1847 ([1]).

La charité privée, il faut le reconnaître, a fait grandement son devoir, mais dans la limite de ses moyens qui furent insuffisants. Dès janvier, une quête en faveur des pauvres avait déjà rapporté plus de 42.000 francs, et tous furent charitables, jusqu'aux simples sapeurs-pompiers qui versèrent, au Bureau de bienfaisance, l'argent de leur banquet annuel.

A Roubaix, nous l'avons vu, la Municipalité ne put continuer les secours, régulièrement organisés par le Bureau de bienfaisance, que grâce aux versements des particuliers.

Plus libre, et personnelle, la charité n'est pas moins large à Douai. Le régiment d'artillerie offre 2.000 soupes, délivrées contre des bons, à raison de 28 par jour. La loge maçonnique *La parfaite Union*, fait plusieurs offres de charbon et de pain assez considérables.

Les sœurs de St-Vincent de Paul et la « Société Douaisienne » donnent aussi des soupes et des pains. Enfin on organise des concerts de bienfaisance.

(1) Siège de la Société : 68, rue des Arts, à Lille.

Des sociétés catholiques intervinrent auprès des vieillards, à Lille, et la *Société de St-Vincent de Paul* tenta la création de Caisses de secours et d'économie à Valenciennes, pour faire concurrence aux « Monts-de-Piété », dont les taux s'élevaient, dans le Nord, à 10, 12 et 15 pour cent.

Mais, comme toujours, ces multiples sacrifices, mal organisés, sans unité, direction ni ensemble, et tant d'autres, ne parvinrent pas à sauver de la misère, de la faim, du désordre et de l'émeute.

La charité ne put suffire, là surtout où elle ne fut pas suffisamment méthodique.

Comme déjà le remarque le journal rouge de Lille, *Le Messager du Nord :* « La charité ne doit pas être individuelle, mais sociale. Elle doit être exercée par des fonctionnaires et non par des particuliers. » Autrement elle risque d'être vaine ; sociale, elle est un droit à la vie et la Société se reconnaît débitrice vis-à-vis du malheureux.

CHAPITRE IV.

Les émeutes de 1847 et leur répression

(JANVIER-JUILLET)

Un frappant exemple montrera à quel degré de misère la population des travailleurs fut réduite pendant la disette. Par les moyennes annuelles (1) de la viande abattue à Lille, nous connaissons l'état de la consommation dans cette ville. Tandis qu'en 1846, le poids net atteint le chiffre de 429.39, puis celui de 465.55, en 1848, il approche seulement *260.00* en 1847. Or, la diminution porte *uniquement* sur la viande ordinairement consommée par le peuple; elle est insignifiante sur le veau, et n'existe pas sur le mouton ou le porc ; mais, pour le bœuf, l'abattoir accuse les chiffres suivants : en 1846, 277.29; en 1847, *79.38;* en 1848, 278.33.

Et Lille peut être pris comme type.

A la fin, le manque de vivres, de travail et d'argent firent naître la colère et la révolte. Mais ce fut seulement en Mai, au lendemain du jour où le peuple pense manquer de pain, qu'il se résolut à l'émeute. La nécessité, la faim, l'y forcèrent.

(1) Cf. Pièce justificative n° III.

Mouvements populaires. — Dès le mois de janvier, il y eut des mouvements populaires dans le département.

A Poix, dans l'arrondissement d'Avesnes, les ouvriers *se coalisèrent* et poussèrent l'exigence jusqu'à forcer qu'on leur cédât le pain aux prix indiqués par eux. Le manque de travail les avait décidés à cet acte de force.

Bientôt après, deux compagnies de ligne et un détachement d'artillerie à cheval quittèrent la ville de Douai pour dissiper une émeute dans la campagne. Un chargement de pommes de terre, prêt pour l'exportation, avait été arrêté et pillé par les femmes d'Aubigny-au-Bac ; la force armée dut aussi intervenir.

Les troubles deviennent plus nombreux encore pendant février et mars. A Haussy, la cherté des grains fut l'occasion d'un mouvement populaire (premiers jours de février); 300 révoltés, précédés d'un drapeau noir, forcèrent un chargement de pommes de terre à rester sur place, et manifestèrent devant la mairie. Vers la fin du même mois, des rassemblements tumultueux menacèrent le marché de Bailleul ; et, dans les premiers jours de mars, des voitures de pommes de terre et de blé furent assaillies et pillées à Solesmes et à Iwuy (arrondissement de Cambrai).

L'émeute s'essaie à nouveau dans l'arrondissement d'Avesnes, à Sars-Poteries, Beugnies, Felleries ; elle est plus grave à Maubeuge, où les ouvriers prétendent payer leur prix, et se livrent à des voies de fait (19 et 20 mars).

Dans la semaine du 23 au 31 mars, le blé de la *Société de Prévoyance* était arrivé au bac de Bauvin, d'où, une fois débarqué, il devait être porté à Lille. Il se forma là un rassemblement de 500 à 600 individus, et, malgré l'escorte militaire, 15 hectolitres de blé disparurent. Le tribunal correctionnel fut saisi et se montra indulgent. D'ailleurs le prix du blé baissa au marché du 31 août et tout rentra dans l'ordre.

Ce fut ensuite une question de salaires qui amena des manifestations assez vives et des troubles graves, à Comines, vers la mi-avril. Un fabricant occasionna l'émeute à laquelle prirent part 600 ouvriers dont le gain était presque nul.

Les grandes villes furent bientôt menacées : Tourcoing, Cambrai, enfin Lille. Le 5 mai, le blé avait été vendu plus de 49 francs l'hectolitre ; son taux dépassa 50 francs au marché du 12. Le pain fut vendu 95 centimes, et même dépassa 1 franc pour trois livres ; le quintal métrique de farine atteignit 70 francs.

L'émeute à Tourcoing et à Mortagne. — Les 10 à 12.000 ouvriers sans travail de Tourcoing annoncèrent une grande émeute pour le 7 mai [1]. Les craintes que l'on en conçut ne furent pas réalisées ; quelques manifestations eurent lieu à Roubaix et à Tourcoing, mais un nombre considérable d'ouvriers se répandit dans les environs ; ils mendièrent dans la campagne ; à Roncq, quelques-uns d'entre eux pénétrèrent dans les fermes et réclamèrent du pain en menaçant les fermiers.

Une décision du préfet du Nord au sujet du salaire des treilleurs de bateaux, décida d'une grève, le même jour, à Mortagne. 1000 à 1200 ouvriers quittèrent le travail, demandant que l'on rétablît les anciennes conditions ; ils restèrent calmes. Néanmoins l'autorité ne voulut rien entendre de leurs justes réclamations et fit arrêter quelques-uns d'entre eux.

Le 12 mai, le pain coûte vingt sous à Cambrai comme à Lille. Dans les deux villes c'est l'émeute.

L'émeute à Cambrai. — A Cambrai, la fabrique des tissus imprimés a cessé ses travaux. L'émeute se forme

(1) et *l'Écho du Nord*, 7 mai 1847.

dans les quartiers pauvres et se dirige vers la place d'Armes, conduite par un cordonnier, P.-J. Obled, qui porte un drapeau noir. La foule crie : *du pain ou la mort !* Mais les rassemblements sont dissipés ; Obled est arrêté. Le tribunal de Cambrai, ému de tant de misère, ne condamne l'accusé qu'à un mois de prison, mais le ministère public interjette appel devant la cour royale qui élève la peine à six mois d'emprisonnement.

Les mêmes causes ont partout les mêmes effets. La cherté des subsistances décide des troubles à Bruxelles, et le même jour, à Lille, l'émeute pilla les boulangeries.

L'émeute à Lille. — Depuis le début de la semaine, le bruit que la moitié des filateurs de coton vont renvoyer leurs ouvriers, se répand en ville. Le Maire réunit les patrons. Les industriels démentent cette rumeur ; s'il y a quelques suspensions momentanées du travail, c'est seulement pour des réparations urgentes. Mais l'opinion du renvoi des ouvriers s'accrédite dans le peuple !

Le 12 Mai, jour de marché, comme déjà le 5, il y a peu de grains mis en vente. Des groupes de femmes et d'enfants affamés rôdent autour des marchands. On apprend que les prix du blé se sont encore accrus et que le pain va augmenter. Les femmes et les enfants se décident à retourner vers le quartier Saint-Sauveur, par la rue de Paris. Il est 7 heures. Les ouvriers sont sortis des fabriques. Un grand nombre d'hommes en blouse grossissent le rassemblement. La foule se surexcite. On crie : « *Le pain à 3 sols.* » « *A bas Louis-Philippe.* » On chante la Marseillaise. Une femme ivre, une veuve, avec des enfants qu'elle tient par les mains, un as de cœur rouge collé au front, est en tête d'un groupe. La foule se porte vers la rue de Tournai, brise la devanture d'un sieur Mayeur, boulanger, et l'oblige à distribuer le pain; rue Saint-

Genois, elle réclame du pain et le boulanger fait donner ce qu'il a dans son magasin ; le peuple applaudit, et la foule crie : « Assez, assez ».... Puis elle remonte la rue Saint-Sauveur, brise la façade de la boulangerie Cocu, en moins de cinq minutes. Mais la garde nationale intervient et arrête trois des manifestants ; la foule, qui les suit, proteste devant le poste. Partout où l'on donne du pain il n'est fait aucune violence, ailleurs on brise et on défonce les devantures. L'émeute, grossie de groupes qui arrivent du Vieux-Faubourg [1], passe par la rue Neuve et s'avance vers la rue de Béthune. En vain la garde nationale fait-elle battre le rappel et des détachements veulent-ils arrèter la marche des perturbateurs ; les défenseurs de l'ordre sont submergés. On brise les glaces des réverbères, que l'on éteint. Les gendarmes et la garde nationale suivent le groupe principal des émeutiers. Celui ci traverse rapidement le centre, remonte la rue de la Clef, la place Saint-Martin et la rue de la Monnaie, en réclamant du pain et en lapidant les vitres, chaque fois qu'on leur en refuse. Lorsque l'on rencontre la garde nationale ou les gendarmes, qui empèchent de piller les magasins mais ne s'opposent pas aux distributions de pain, on les acclame. Après chaque distribution, un grand nombre d'ouvriers quittent le groupe et mangent le pain qu'ils viennent de recevoir; les femmes courent en porter à leur famille. Cependant, quelques gardes nationaux et des pompiers sont atteints par des pierres ; trois artilleurs et des agents de police sont légèrement blessés. Un commissaire, qui menace un groupe de son bàton, est plus sérieusement malmené. Tous ces détails sont empruntés aux futurs débats de la police correctionnelle.

L'émeute tenta de s'organiser en un endroit. Entre la

(1) Quartier actuel de la caserne Saint-Maurice

place du Château [1] et le quai de la Basse-Deûle, une barricade fut commencée avec des charrettes, mais bientôt détruite par la garde nationale. Il y eut 30 personnes arrêtées, dont 14 furent retenues au poste. Vers minuit tout rentrait dans l'ordre. Le lendemain matin, quelques rassemblements se formèrent encore sur la Grand'Place et l'Esplanade. Mais la garde nationale et la ligne étaient sous les armes, et la Bourse fut occupée militairement.

Cependant, les jours suivants, une trentaine d'hommes, au faubourg de la Barre, se firent distribuer du pain, mais bientôt, chassés par le rappel, ils se répandirent dans Esquermes. On signale aussi quelque fermentation à Fretin, et on arrête à Lambersart 7 individus accusés de mendicité et de menaces.

Le 12 mai, rappelons-le, le pain valait 1 fr. 0125 les trois livres. Le soir, ce fut l'émeute.

La cause unique de l'émeute, c'était donc la faim. Le 13, au matin, un individu entrait dans un poste de gardes nationaux, il était proprement vêtu ; il supplia qu'on lui donnât du pain et dévora le déjeuner d'un caporal ; ailleurs, un mendiant s'adressa aux gendarmes qui lui firent donner du pain [2]. Parmi les individus arrêtés, il y avait plusieurs femmes ; on trouva l'une d'elles, le lendemain, étranglée dans sa prison. Elle avait eu honte d'avoir eu faim.

Le 15 mai, le désordre était terminé.

Importance de l'émeute. — Nous pouvons nous rendre un compte exact de l'importance de l'émeute par l'importance même des dégâts matériels qu'elle occasionna.

(1) Actuellement *Marché*, près la place Saint-Martin.

(2) *Echo* et *Messager du Nord*, 15 mai 1847.

Au titre de la loi du 10 Vendémiaire an IV, les communes sont responsables des délits commis à force ouverte sur leur territoire. Le Maire demanda au Conseil municipal 3.300 francs, qui suffirent à indemniser les boulangers.

La Répression. — Le Maire de Lille, Bigo, prit bientôt une mesure arbitraire contre les ouvriers. Il invita les fabricants à lui signaler ceux d'entre leurs ouvriers qui manqueraient à l'usine, et à indiquer la demeure de ces hommes [1].

Le *Messager du Nord* protesta contre cette décision inquisitoriale et le *National*, la *Réforme* et la *Patrie*, de Paris, blâmèrent l'arrêté du magistrat qui fut vivement attaqué à ce sujet.

Quatorze arrestations du 12 Mai avaient été maintenues ; le 19 mai, quinze gamins, dont le plus âgé avait quinze ans et le plus jeune, *dix*, furent saisis chez leurs parents et transférés à la citadelle. Ils furent poursuivis pour avoir jeté des pierres contre les boulangeries.

Il y avait déjà eu arrestation des mendiants de Lambersart ; vingt-quatre prévenus pour les troubles de Roncq et Tourcoing, dont huit femmes, furent incarcérés. Tous étaient inculpés de contravention. On les mit au dépôt ; or le code de procédure criminelle n'autorise à lancer les mandats de dépôt que contre les prévenus de

(1) Circulaire du Maire de Lille : « Le Maire de Lille invite MM. les Fabricants à lui faire remettre tous les jours avant midi jusqu'à ce que l'ordre soit entièrement rétabli, la liste de ceux d'entre leurs ouvriers qui ne se seraient pas présentés le matin dans leurs ateliers, ou qui les auraient quittés dans la matinée ou la journée de la veille. Il faudrait, autant que possible, que ces listes indiquassent la demeure des hommes qu'elles signaleront. Signé : Bigo. — 14 mai 1847. »

délits. La peur qu'ils avaient eue rendit les juges du tribunal correctionnel impitoyables.

La plupart des accusés n'avaient pas d'avocats. Le vice-président du tribunal, Aimable Dufresne rendit les jugements, assisté de MM. Dubois et Boutry, juges, et Courtin, procureur.

Le procureur et le président se montrèrent particulièrement féroces. Les quarante trois premiers prévenus se virent distribuer 45 années de prison et 74 ans de surveillance ; quatre seulement avaient été défendus par de jeunes avocats, dont Me Ladureau. Un enfant de 13 ans fut condamné, comme ayant agi avec discernement, à deux mois de prison ; un autre de 15 ans, à quatre mois ; un troisième de 16, à deux ans de prison et cinq années de surveillance.

Le plus grand nombre des condamnés sont des ouvriers filtiers. Or, la filterie est une industrie locale. La surveillance oblige le condamné libéré à faire connaître sa résidence et lui interdit de choisir les villes de Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Nantes et Lille, où seulement il aurait chance de trouver du travail. L'arrêt de surveillance était un arrêt de mort.

Le président Dufresne émit quelques opinions au moins excessives, et se laissa même entraîner à la colère. Il déclara que « *le seul coupable de la cherté des vivres est l'été dernier, il n'y en a pas d'autres.* » Après une condamnation, un coup de sifflet se fit entendre dans l'auditoire, et le président s'écria : « Gardes, allez chercher celui qui a sifflé, cherchez-le dans la foule, et amenez le ici ; il en aura pour plus d'un an, lui ! Tâchez de trouver le coupable ». Et, à un ouvrier qui se plaignait qu'on l'eût maltraité : « Vous étiez plus malfaisant qu'un chien », dit-il.

Le Procureur du roi renchérit encore. Selon lui, le fait

de crier : « Ha-hu ! » avait, *à Lille, dans la circonstance, la signification d'une excitation à la révolte* » ; et cette étrange opinion lui est encore personnelle : « que la présence d'un individu dans un lieu où se trouve un rassemblement, qui se livre au pillage ou à d'autres crimes, suffit pour rendre cet individu complice des crimes ou délits qui sont imputés à l'attroupement » ([1]).

Il y eut aussi quelques incidents : Un seul ouvrier avoua avoir pris du pain ; il se déclara prêt à recommencer si la faim le poussait. Il fut condamné à cinq ans de prison et dix années de surveillance. Mais peu furent aussi courageux : le plus souvent, les hommes sanglotent, les femmes s'évanouissent. Dix-huit gamins, dont l'aîné a 18 ans et le plus jeune 10, furent encore jugés le 26 mai ; cinq furent acquittés pour avoir agi sans discernement ; des enfants de 13 ans furent condamnés à quinze jours, à quatre mois de prison : ils avaient ramassé du pain. Deux femmes se virent frappées de six mois et de deux ans d'emprisonnement. Deux autres ouvriers furent sévèrement punis de cinq et quatre ans de prison et de surveillance. Alors de nouvelles rumeurs s'élevèrent dans le public, mais l'indignation contre Dufresne fut plus grande encore après une grave condamnation à deux ans de prison et cinq années de surveillance. Le condamné, Nicolas Bauchard, regagna son banc et regarda plusieurs fois le président d'un air de désespoir, puis, tout à coup, on le vit s'affaisser sur lui même, tandis qu'un avocat se précipitait à son secours ; l'avocat se relève, il tient à la main un couteau ensanglanté qu'il remet à Dufresne : le magistrat, terrifié et pâle, fit alors un geste pour repousser l'instrument et s'écria : « Emportez ça !... » puis il ajouta : « Emmenez le condamné ! emmenez le donc !... Gendarmes, enlevez cet

(1) cf. Les journaux de Lille : *l'Echo* et *Messager*, à la date.

homme.... » Bauchard s'était fait une grave blessure à la gorge.

L'appel. — Le plus grand nombre des condamnés signèrent l'appel à la cour royale de Douai où ils furent dirigés immédiatement.

Les journaux de Lille, le *Messager* et l'*Echo* protestèrent avec indignation. Un officier de la garde nationale déclara que l'un des condamnés, un belge, Fournier, qui avait été frappé d'un an de prison, sans qu'on put l'entendre — il ne parlait que le flamand — et qu'il avait arrêté lui-même, en même temps qu'il arrêtait « l'aide de camp du général Négrier ! » était innocent. L'officier pria un avocat de faire signer l'appel par le belge et partit témoigner en sa faveur à Douai [1].

Aux protestations des journaux de Lille, celles de la *Réforme* de Paris se joignirent, très vives, contre les spéculateurs, accapareurs et contre le ministère.

Toute la population était révoltée de l'attitude des juges de Lille [2]. Le *National* mit à la disposition de l'*Echo du Nord* 600 fr. pour couvrir les frais d'appel à Douai. L'*Echo* ouvrit une souscription pour payer la dépense en Cour royale. Un blâme universel flétrissait l'indifférence du barreau de Lille, qui, à l'exception de MM. Ladureau,

(1) *Messager du Nord*, 25 mai 1847.

(2) Lettre d'un voltigeur du 5e bataillon au *Messager du Nord* (25 Juin 1847) : « Bien loin de concourir aux arrestations de tant » de malheureux, les gardes nationaux les eussent fait échapper. » Je vous parle avec connaissance de la cause, avec regret, puisque » j'ai contribué à ce qu'on nommait une razzia de 50 pauvres » diables que nous avons conduits à la Citadelle... Alors, dans la » fâcheuse circonstance présente, faisons une pétition au Roi, en » commutation de peine pour ces infortunés... Cette manifestation » prouvera comment les citoyens comprennent leurs devoirs et la » véritable justice sans passion. »

Cailleret, Joyau et Dubus, s'était abstenus de paraître au banc de la défense. Le barreau de Douai, au contraire, fit remarquer à l'*Echo* qu'il n'avait « donné à personne le droit de révoquer en doute son zele pour la défense des indigents », et offrit son assistance aux malheureux. A l'audience même, les avocats intervinrent constamment pour prêter leur aide. Toutes les peines furent diminuées de moitié, plusieurs des condamnés de Lille furent acquittés, notamment Bauchard et Fournier qui furent déclarés innocents.

Poursuite de Presse. — L'*Echo du Nord* et son gérant Alexandre Leleux furent poursuivis « pour avoir ouvert une souscription publique défendue par les lois de Septembre. » Le tribunal correctionnel eut le cynisme de les condamner à deux mois de prison et 1.000 francs d'amende, et le président Dufresne mit le parti démocratique en cause. Il l'accusa d'avoir fomenté l'émeute. L'avocat Ladureau interjeta appel pour son client devant la Cour de Douai, qui acquitta.

Contre le *Messager du Nord*, on saisit le premier prétexte. Il fut condamné à Lille, pour une seule insertion de loterie étrangère, à 50 francs d'amende, tandis que le gérant du *Journal de Lille*, organe ministériel qui avait annoncé huit loteries en un mois était condamné seulement à 15 francs.

En Septembre, les condamnés à moins d'un an de prison obtinrent la remise du reste de leur peine, quelques uns de ceux qui avaient plus d'une année de prison à effectuer, reçurent la grâce pour la moitié de leur temps d'internement.

Baisse du prix du blé après l'émeute. — L'émeute eut un autre résultat. Elle fit peur un instant aux agio

teurs et aux accapareurs. Le blé, du 12 au 19 mai, baissa de 4 fr. 10, et le pain de 3 cent 2/3 au kilogramme, dès le 26 mai. Ces prix diminuèrent encore en juin. La *Société de Prévoyance* avait mis le pain en vente, à partir du 20 mai, à 45 centimes le kilogramme de pain bis; les boulangers furent forcés de vendre à ce prix, et le pain demeura à ce taux jusqu'à la récolte.

Les tentatives des spéculateurs, en juin et juillet, à Bailleul, Lille et Hazebrouck, furent réprimées; il y eut même quelques arrestations.

La récolte de 1847, dans le département du Nord, fut très bonne; elle produisit en quantité suffisante et beaucoup au-delà; la qualité était excellente. Le Conseil général réclama l'établissement d'une bonne et régulière statistique, et demanda qu'un minimum de prix fût fixé, au-dessous duquel le blé ne pourrait s'exporter.

Mais on eut encore des exemples d'agiotage en août et une hausse en septembre, qui, à la suite d'une « récolte providentielle » parut inexplicable, sauf accaparement et exportations (1).

En même temps, la maladie de la pomme de terre réapparut très inquiétante dans le Nord; un tiers de la récolte fut gâté et le reste compromis.

Un peu d'activité dans le commerce et l'industrie recommença à se manifester, au début d'octobre; mais l'état d'inquiétude et d'instabilité persista tout l'hiver, au milieu des agitations politiques et des tentatives de réformes électorales. Cet hiver fut, d'ailleurs, très rigoureux encore, et beaucoup de pauvres moururent de froid, témoin la misérable mendiante Marie-Claire, qui fut trouvée gelée dans sa cave, et qui est restée célèbre parmi les types lillois de cette époque (2).

(1) Le *Journal de Lille* lui-même protesta : 17 septembre 1847.

(2) Voir à ce sujet : Henri Bruneel : Épaves Littéraires, p. 121.

Toutes ces raisons allaient être déterminantes de la crise politique très prochaine. Le mécontentement était général.

La réforme du système censitaire trouva des partisans nombreux ; l'organisation électorale était partout impopulaire ; sa transformation, qui aurait pu se faire de façon paisible, allait s'accomplir au milieu de l'agitation, et la politique dirigée contre le ministère Guizot ou contre la Monarchie Constitutionnelle, devait chercher du renfort dans les populations ouvrières, qui aideront à sa chute définitive, sans arrière regret, après une année de misère et de privations.

PREMIÈRE PARTIE

LA RÉVOLUTION DE 1848.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE FÉVRIER.

CHAPITRE V.

La réforme électorale et parlementaire.

La campagne des banquets dans le Nord.

Le Cens électoral. — La loi du 19 avril 1831 fixait à 200 francs le chiffre du cens électoral. Elle fut vivement attaquée en 1847, à la Chambre, par les opposants dynastiques qui s'allièrent aux députés radicaux [1] pour combattre le ministère de Guizot. Les premiers demandèrent d'abaisser le chiffre du cens et de déclarer inéligibles tous les fonctionnaires. Les seconds, tout en protestant contre le cumul des fonctions, réclamaient une réforme radicale et l'établissement du suffrage universel.

La réforme, présentée le 21 avril 1847, par Rémusat,

(1) Il faut bien entendre par *radical,* le parti qui souhaite la *suppression radicale* du cens électoral, c'est-à-dire le suffrage universel, par opposition aux dynastiques de gauche comme Rémusat et Duvergier de Hauranne qui réclament seulement une *réduction* dans le chiffre du cens. Les radicaux sont désignés sous le nom de *Rouges*, ils deviendront les *Républicains de la veille* en 1848, tandis que les opposants dynastiques formeront le parti des *Républicains du lendemain.*

sur les incompatibilités parlementaires, fut repoussée par 219 voix contre 170. Le 26 mai, la réforme électorale, réduisant à 100 francs le cens, instituant 538 députés au lieu de 459, et que soutint à la tribune Duvergier de Hauranne, fut, à la demande de Guizot, qui refuse toute innovation, rejetée par 252 voix contre 154 ([1]).

La réforme n'avait pu aboutir par un vote de la Chambre des députés. Les réformistes, opposants de gauche et radicaux décidèrent de porter la question devant le pays. On trouva un moyen légal de protestation par des banquets, dont on organisa une campagne dans toute la France.

Les partis dans le Nord. — On sait que le département du Nord avait une députation surtout composée d'opposants de gauche, défenseurs de Thiers ou d'Odilon Barrot. Les radicaux étaient moins nombreux. La question du suffrage, posée à Valenciennes, dans l'*Impartial du Nord*, par Charles Delescluze amena même, en septembre, une rupture entre le rédacteur en chef et son conseil d'administration. Frédéric Degeorge, rédacteur en chef du *Progrès du Pas-de-Calais* menait, à Arras, la lutte au profit du radicalisme.

Tandis que *L'Echo du Nord* défendait Odilon Barrot et la réforme censitaire, *Le Messager*, qui, le 2 janvier, demandait déjà la réforme électorale, « se fait honneur de prendre, à Lille, le titre de radical. » Son rédacteur en chef, Alphonse Bianchi, prône le suffrage universel et soutient Ledru Rollin. Bientôt *L'Echo de Cambrai* se décide pour le droit absolu de suffrage, sauf « l'obligation de savoir lire et écrire, de n'appartenir ni à la domesticité, ni aux professions immondes » ([2]).

(1) Pierre de la Gorce : *La Seconde République*, I, III, 21.
(2) *Messager du Nord* et *Echo de Cambrai*, juillet 1847.

Le 8 septembre, le Conseil général après avoir observé que le canton de Marchiennes et ses 160 électeurs nommait un député, alors que celui de Lille (extra-muros), qui comptait 1200 électeurs, avait également un seul élu, émit le vœu que la loi électorale fût réformée de manière à assurer l'indépendance de l'électeur et du député, vœu qu'il adopta par vingt voix contre neuf.

L'alliance dynastique-radicale. — L'alliance entre dynastiques d'opposition et radicaux avait commencé à la Chambre, lors de la proposition des réformes. Elle se poursuivit pendant la campagne des banquets. Ce fut seulement au début de celui de Lille qu'il y eût rupture entre les partis. Odilon Barrot prit ombrage des succès de Ledru-Rollin et se sépara des radicaux, en saisissant le prétexte d'une divergence de sentiments à propos d'un toast. L'incident est d'importance. Dès cette heure, les radicaux reprennent toute leur liberté d'action en faveur du suffrage universel, et leur triomphe décidera la chute du régime constitutionnel.

Plusieurs fois auparavant les réformistes s'étaient réunis en banquets à Saint-Quentin, à Meaux, à Orléans et au Château-Rouge à Paris. Mais au dernier banquet, à Cosne, un juge radical, Gambon, avait protesté contre le toast au roi. Cet incident décida les chefs du parti radical à la lutte ouverte contre le pouvoir.

Le Banquet de Lille. — Douai, Cambrai, demandèrent un banquet dans le Nord. Un autre se préparait à Avesnes, par les soins du conseiller général Marchand. On décida, pour le 7 novembre, une grande manifestation réformiste, à Lille. D'abord, on lança dans le département

une pétition (1) qui réclamait la réforme : la pétition se couvrit de signatures. On avait la certitude du succès.

Un Comité d'entente se forma entre les divers groupes réformistes. Le président de ce Comité fut un barrotiste, Hippolyte Saint-Léger, commandant des Canonniers Lillois et conseiller municipal. Le vice président, Bonte-Pollet, appartenait à l'opinion radicale. Les deux secrétaires, les jeunes docteurs Achille Testelin et Dourlen, furent choisis chacun dans l'un des partis représentés (2).

La conciliation se fit sur le programme comme sur le choix des membres du Comité (3).

On permit « l'exposition de toute idée réformiste », mais

(1) *Pétition pour la réforme électorale contre la loi de 1831, avant la campagne des banquets (1847).* — « Après quinze ans d'application et d'épreuves, la loi électorale de 1831 est jugée. Elle fait d'un droit qui appartient à tous une fonction privilégiée. Elle ne donne même pas l'expression sincère du corps électoral, puisque la minorité des électeurs nomme la majorité des députés. Le corps électoral, tel qu'elle le constitue, ne représente ni la population, ni la fortune, ni le travail, ni l'intelligence, ni les services rendus à la patrie. La loi de 1831 a été un règlement arbitraire de la fonction électorale dont elle avait emprunté l'élément aux lois de la Restauration émanée du droit divin.

» Essentiellement temporaire et transitoire, cette loi est contraire dans son principe et dans son action au principe de la souveraineté nationale qui fait la base de notre Constitution. Au nom de la raison et de la justice, au nom du progrès, des droits des citoyens et de l'honneur de la France, nous venons en demander la réforme. » cf. : ASSOIGNON. *Lille et le Q. St-Sauveur*, XXXII, p. 180 181.

(2) Les autres membres du comité furent : Blocquel, conseiller municipal ; les docteurs Castelain et Godefroy ; Alexandre Leleux, directeur-gérant de l'*Écho du Nord* ; les avocats Ferny et Ladureau ; Loiset, vétérinaire, et Descats, industriel, futurs membres de la Chambre constituante, etc. etc. : des chefs de la garde nationale, des industriels, des commerçants.

(3) cf. Pièce justificative n° III.

les modérés convinrent qu'ils s'abstiendraient *de toute manifestation courtisanesque et hors de saison et mettraient en pratique la maxime si connue de l'ancienne monarchie : Le silence des peuples est la leçon des rois.* » Les radicaux promettaient de ne pas s'écarter *de ce qui est permis par la législation actuelle.* Et l'on arrêta d'invoquer, en termes vagues, qui n'engageaient personne : *le principe de la souveraineté nationale qui a triomphé en juillet 1830,* et de réclamer *l'extension du suffrage actuel*, sans fixer de limite à cette extension.

Les adhésions affluèrent : les municipalités, partie ou totalité, de Lille, Douai, Cambrai, Valenciennes ; les chefs de la garde nationale ; *L'Impartial du Nord*, *Le Libéral de Douai*, étaient représentés. En peu de jours, on put réunir plus de 1.200 adhérents.

On décida des invitations : Odilon Barrot, Crémieux, Ledru-Rollin, Rogez (du Nord), Lestiboudois, Delespaul-Huré, Lherbette, Crélon, de Beaumont, Corne, Piéron, Garnier-Pagès, députés ; les journalistes Flocon et Et. Arago (*La Réforme*), Dornès (*Le National*), Sarraus (*La Semaine*), Hennequin (*La Démocratie Pacifique*), Delescluze (*L'Impartial du Nord*), Delebecque (*Le Libéral du Nord*), Degeorge et Lenglet (*Progrès du Pas-de-Calais*). Recurt, vice-président du Comité central des électeurs de Paris, les radicaux Louis Blanc et Baune [1].

Il fut entendu que l'on supprimerait toutes les invoca-

(1) S'il faut en croire Daniel Stern, qui précise leur attitude, les socialistes s'abstinrent au banquet. « M. Hennequin, l'un des chefs » de l'Ecole Phalanstérienne, se trouvant à Lille, le jour du » banquet, non seulement ne s'y présenta pas, mais, pour mieux » protester, il fit annoncer, pour la même date, une conférence » publique. De son côté, M. Ledru-Rollin, à qui, dans un souper » que lui offrait la Loge Maçonnique, l'un des convives posait cette » question : « Êtes-vous communiste ? » répondait catégorique-

tions au Roi ou à la Souveraineté Nationale, et on admit seulement les toasts suivants :

A la réforme électorale et parlementaire ;
Au nouveau développement de la vie politique ;
A la probité politique ;
A l'indépendance nationale ;
A l'indépendance des électeurs ;
A la presse libérale et indépendante ;
A la dignité nationale ;
A l'union des villes d'Amiens et de Lille ;
Aux travailleurs ;
A l'amélioration du sort des classes laborieuses ;
Au comité central des électeurs de Paris ;
Aux députés réformistes présents au banquet.

Malgré ce qu'en peuvent dire les mémoires d'Odilon Barrot [1], il semble établi par des pièces publiées [2], que le chef dynastique considérait le toast au roi comme une question de convenance, mais qu'il n'en avait jamais fait une condition de sa présence dans un banquet, et qu'il laissait les souscripteurs libres d'agir suivant leur conscience [3]. Il accepta de boire « A la réforme électorale ». On obtint de Ledru-Rollin qu'il levât son verre « Aux

» ment : « Je ne suis ni communiste, ni socialiste ». J'ignore à quelles sources la Comtesse d'Agoult a puisé ces renseignements (qu'elle cite au T. Ier de la Révolution de 1848) si précis ; et elle néglige de nous en donner l'indication ; toujours est-il que je n'ai trouvé trace d'aucune protestation semblable. Néanmoins ces indications ne sont aucunement contradictoires avec l'état des relations, à Lille, à cette époque, entre Phalanstériens et Radicaux.

(1) ODILON BARROT : Mémoires Posthumes. T. I, chap. XIV, p. 464 à 466.

(2) *Echo du Nord*, 9 et 10 novembre 1847 et J. GOUACHE : Les banquets de Lille, Châlons, Dijon, p. 1 à 7.

(3) *Messager du Nord*, nº 134, 1847.

travailleurs », et non, comme celui-ci le désirait, « A la Souveraineté nationale ».

Avant le banquet, déjà la préfecture *suscita des embarras* aux manifestants. Le gouvernement enlevait aux maires le droit de disposer librement des locaux de la municipalité en interdisant les assemblées et banquets dans les propriétés publiques. Le Comité lillois demanda la cour des sapeurs-pompiers (1). Le maire Bigo s'en remit à la décision du préfet Demousseaux de Givré, qui refusa toute autorisation. La réunion allait être impossible. Le propriétaire de la *Brasserie du Loup*, quai de la Haute-Deûle, Jérôme Dutilleul, fit alors raser tous les arbres de son jardin, aplanir le sol, et offrit le terrain ainsi nivelé aux partisans de la Réforme. Par la suite, il reçut les remerciements officiels du préfet provisoire, Antony-Thouret (Mars 1848) et sa brasserie prit le nom de *Brasserie de la Réforme* (2).

(1) Alors rue de la Baignerie, aujourd'hui chauffoir public.

(2) *Messager du Nord* du 9 mars 1848, p. 2 : Lettre à M. le rédacteur en chef, afin de rendre justice à qui de droit (extrait).

« Il ne m'appartient pas d'entrer dans des considérations pour » établir par quelles causes les banquets réformistes qui avaient » pour objet la réforme électorale ont eu pour résultat l'avènement de la République. A d'autres le soin d'aborder ces matières : » mais, ce que personne ne peut nier aujourd'hui, c'est la grande » part d'influence qu'a eue le Banquet de Lille pour précipiter cet » évènement glorieux. Le Gouvernement provisoire lui-même l'a » compris, et M. le Préfet provisoire du Nord, son digne interprête, est venu hier m'adresser en son nom des remerciements » et des félicitations sur le civisme dont j'avais fait preuve en » prêtant un terrain pour cette mémorable manifestation, alors » que toutes les autorités constituées s'étaient liguées pour refuser » tous les locaux publics. Cette démarche, si honorable pour un » simple citoyen. m'a vivement impressionné. Je ne croyais pas » mériter autant d'honneur, car tout homme de cœur et aimant » sa patrie eut agi de même en pareille circonstance. Aussi, justice » à qui de droit... Cet acte méritoire j'en fais hommage aux courageux commissaires du banquet du « six novembre ». *Signé :* » Jérôme Dutilleul ».

Le 7 novembre, un dimanche, les Réformistes devaient se réunir à l'Hôtel de Ville de Lille ; dès l'arrivée d'Odilon Barrot, on se rendrait en cortège jusqu'à la Brasserie de Jérôme Dutilleul. Le chef de la Gauche-dynastique fit son entrée au milieu des acclamations unanimes. Le président, Hippolyte Saint-Léger, l'accompagnait. « Quelques heures avant que le banquet eût lieu, racontent les *Mémoires posthumes*, nous apprîmes que M. Ledru-Rollin devait y paraître. Le coup avait été monté en arrière de mes collègues, qui, pris par surprise, résolurent de s'abstenir de paraître au banquet, si le toast : « Au Roi constitutionnel » ne précédait les autres. Ils crurent devoir, cette fois, produire cette exigence comme garantie contre les violences que la présence de M. Ledru-Rollin leur faisait pressentir » [1].

Il y a réticence, peut-être mensonge, dans le récit d'Odilon Barrot. Les journaux avaient annoncé depuis plusieurs jours l'adhésion de Ledru-Rollin. Sinon Barrot lui-même, du moins les députés du Nord, ses partisans, étaient certes avertis depuis longtemps.

La vérité est que Odilon Barrot, qui n'avait aucune raison politique pour refuser d'assister à un banquet en même temps que Ledru-Rollin, lorsqu'on l'en avait prié, en avait de très graves, le 7 novembre, pour ne l'accepter plus [2] ; car, depuis la visite des délégués lillois, le banquet de Cosne avait eu lieu, pendant lequel

(1) Odilon Barrot : *Mémoires posthumes*, I, XIV, p. 464-466.

(2) Il savait d'ailleurs très bien à qui il avait affaire. Saint-Léger et Achille Testelin, étaient venus le prier à Paris ; l'un représentait les dynastiques, l'autre les radicaux du comité où ces derniers ne s'étaient point *malheureusement* glissés, non plus qu'ils n'avaient oublié de fixer les toasts à porter. cf. La brochure de J. Gouache : Les banquets de ...Lille, etc., et G. Weill : Histoire du parti républicain : VIII. II, p. 268-9.

le radical Gambon s'était retiré, emmenant plus de la moitié des souscripteurs, après mésentente sur la question des toasts.

Odilon Barrot savait que les dynastiques étaient, à Lille, en majorité. Il agit avec une évidente mauvaise foi.

Il annonça d'abord un projet de porter un toast *à la monarchie constitutionnelle* ; de toutes parts les réformistes protestèrent, en réclamant avec énergie *le programme et rien que le programme.* Il dut abandonner cette première prétention, mais il voulut substituer à son toast ces mots : « A la pureté, à la sincérité des institutions fondées en Juillet. » On ne voulut rien entendre, alors même qu'il proposa les termes : « A la réforme électorale et parlementaire, comme moyen d'arriver à la pureté, à la sincérité des institutions fondées en Juillet », qui devaient être prononcées par le président. Le Comité se réunit en toute hâte, il fit une dernière tentative : le président porterait hommage : « A la réforme électorale et parlementaire », et Barrot lui répondrait aussitôt : « Oui, comme moyen d'assurer.... les institutions de Juillet. » Sur le refus de l'orateur, le président Saint-Léger démissionna et se retira avec lui, suivi de dix ou douze personnes [1]. De son côté Ledru-Rollin, pour n'y point faire échec, avait quitté le banquet avec Achille Testelin. Pendant ces discussions, les adhérents se rendirent solennellement de la place Rihour au quai de la Haute-Deûle. Ils furent très surpris de ne pas être reçus par Odilon Barrot et le président Saint-Léger.

D'acclamation ils élurent le vice-président radical

(1) cf. : LAGRILLÈRE-BEAUCLERC : *Achille Testelin*, p. 45 (discours prononcé à l'inauguration du monument Testelin, par Ach. Spuller). — ASSOIGNON : *Lille et le quartier Saint-Sauveur* : XXX, p. 180-87. — H. VERLY : *Récits d'une vieille barbe* : I, p. 6.

Bonte-Pollet à la présidence et dépêchèrent une délégation, dont le modéré Viseur, vers Ledru-Rollin qui se laissa convaincre et bénévolement reparut au banquet. Le programme fut suivi en tous points. Le président porta le toast « à la Réforme » et aussitôt un des assistants, le député Huré, avocat à Douai (il avait défendu les condamnés des troubles de Lille en Cour d'appel), prononça le discours contre le cens électoral et attaqua violemment les Jésuites « alliés des trônes et ennemis des libertés publiques. » Les autres toasts devaient être portés par les députés Rogez, Lestiboudois, Lherbette, qui s'abstinrent. Delebecque, rédacteur en chef du *Libéral du Nord*, but à la presse libérale et indépendante, et enfin Ledru-Rollin parut à la tribune : « Oui, aux travailleurs, à leurs droits imprescriptibles, à leurs intérêts sacrés jusqu'à présent méconnus! », s'écria-t-il, et il continua sur son ton emphatique ordinaire, à faire le procès du pouvoir, qu'il rendit responsable des réductions sur le salaire, alors qu'il excusait le *maître* (le patron), car « le pouvoir ne lui permet pas de trouver le placement de son industrie. » Il réclamait une protection étroite pour cette industrie, pour le commerce et pour l'agriculture et le renversement de la Bourgeoisie officielle, et enfin souhaitait le Suffrage universel, parce que le peuple doit être représenté par des hommes du peuple ; « Après tout, disait il, est-ce que j'ai éprouvé, moi, les quarante-huit heures de la faim ? Est-ce que j'ai jamais vu, autour de moi, l'hiver, entre quatre murs humides, les miens sans pain, sans espoir d'en avoir, sans feu, sans argent pour payer le loyer, prêts à être jetés à la porte, pour, de là, tomber dans la prison ! » — « O peuple ! finissait-il, répète religieusement l'immortel symbole : Liberté, Egalité, Fraternité ! . . . » [1] « Le peuple

(1) Ledru-Rollin : Discours politiques. T. I.

est digne de se représenter lui-même dans les Chambres législatives », avait-il encore déclaré ; « il peut et doit parler de ses misères... Je veux le Suffrage Universel ! » Il termina au milieu des applaudissements (1).

Selon Barrot, ce n'était là qu'un « prétexte pour renverser le gouvernement ». Or, lui, ne voulait la réforme « que pour éloigner tout danger de révolution ».

« M. Ledru-Rollin, ajoute Barrot dans ses Mémoires, développa tout à son aise ses thèses révolutionnaires (? suffrage universel) et socialistes (? le travail est plus qu'un droit, c'est un devoir). Il n'eut pas de contradicteur ! »

Lamartine félicita Ledru-Rollin dès son plus prochain discours, et bientôt, lors du banquet de Dijon, on porta la santé des *Démocrates de Lille.*

Mais peu de jours après, Odilon Barrot prit sa revanche aux banquets d'Avesnes, Cambrai et Valenciennes, où l'on acclama « la réforme électorale et le roi constitutionnel des Français. »

L'influence radicale n'avait guère dépassé l'arrondissement de Lille où, là, du moins, elle s'organisa solidement.

Toutefois, après la manifestation de Cosne, le banquet de Lille marqua la rupture définitive entre radicaux et barrotistes, et cette rupture permit aux partisans du Suffrage Universel de mener sans entraves une énergique campagne qui aboutit à la Révolution de Février et au triomphe des idées républicaines.

(1) Ce discours fut aussi publié dans la brochure de Gouache sur les banquets de Lille, Châlons, etc., et dans les journaux du Nord, à la date.

CHAPITRE VI.

La Révolution de Février

L'Émeute à Lille du 23 Février au 1er Mars

La lutte en faveur de la réforme électorale continua par toute la France, mais, radicaux et dynastiques ne se rencontrèrent plus désormais dans les banquets ; ils poussèrent la campagne parallèlement, sans plus jamais prendre contact. Le triomphe de Ledru Rollin à Lille se renouvelle à Dijon, et à Mâcon, Lamartine se fait acclamer en se vantant d'opinions *très voisines* de celles du tribun démocrate.

Dans le Nord, le succès des radicaux au chef-lieu, et des réformistes dans tout le département, multiplia l'ardeur des groupes avancés.

L'organisation politique des réformistes du Nord : l'hiver de 1847-48. — Les radicaux surtout, s'organisent sérieusement, à Lille. Caussidière y vint dans les

premiers jours de janvier [1] ; il eut de très fréquentes entrevues avec les chefs du parti démocratique : ceux-ci n'étaient pas nombreux encore dans la ville, mais leur influence était très réelle et très profonde sur les ouvriers du quartier Saint-Sauveur. Alphonse Bianchi [2], rédacteur du journal *Le Messager du Nord,* les dirigeait. Né à Lille, le 18 juillet 1816, il était fils d'Italiens. Après d'assez

(1) *Lettre de Ledru-Rollin à Bianchi, 6 Janvier 1848* (Archives particulières A, 7).

Rue J.-J. Rousseau, N° 3, A. Paris. — LA RÉFORME, *Paris, le 6 Janvier 1848.*

Mon cher Monsieur Bianchi,

Je suis heureux d'avoir à vous demander un petit service pour me rappeler à votre souvenir amical.

Caussidière est à Lille, j'ignore son adresse ; vous devez le voir souvent, soyez donc assez bon pour lui remettre les deux lettres incluses. Celle qui n'est pas fermée est pour M. Torret, chez lequel nous avons déjeûné. Si vous le croyez utile, vous direz à Caussidière comment s'écrit son nom dont je ne sais pas l'orthographe, et il la lui remettra.

Quant à vous, je n'ai pas besoin de vous demander votre concours, je sais combien il nous est acquis, et je suis bien sûr que votre sympathie ne peut que grandir au milieu des attaques nouvelles qui nous assiègent et dont Caussidière vous aura entretenu. A vous de cœur, LEDRU-ROLLIN.

(2) Alphonse-Alexandre Bianchi, mouleur en plâtre, journaliste et poète (1816-1871). Il fut naturalisé français en 1848 pour services rendus à la patrie. Conseiller municipal de Lille et conseiller général du Nord, il échoua en 1848 aux élections à la Constituante et ne se représenta pas l'année suivante à la Législative. Il avait collaboré à l'*Echo du Nord*, fondé la Société des Enfants de Béranger, *Le Barbier de Lille* et *Le Messager du Nord*. Ce fut l'orateur écouté du peuple en 1848. Exilé après le coup d'Etat, il rentra lors de l'amnistie, prit part à la fondation du *Messager Populaire* puis du *Progrès du Nord*. Il refusa toujours toute candidature. Il mourut à Lille en 1871, peu de temps après la Commune qu'il déplorait. — cf. VERLY : *Essai de biogr. Lilloise contemporaine.*

bonnes études au collège communal, il partit pour Paris dans l'intention d'étudier le droit ; mais il s'affilia aux sociétés secrètes et bientôt s'occupa de politique. Une condamnation vint interrompre ses études et l'empêcher de les reprendre. A Paris, il avait rencontré un jeune étudiant du Val-de-Grâce, son concitoyen Achille Testelin, de deux ans plus âgé que lui, et qui partageait ses enthousiasmes démocratiques. Chez ce dernier, on saisit des pistolets. Comme Testelin n'avait plus à passer que les derniers examens de doctorat en médecine, Bianchi déclara que les armes étaient siennes, et fut condamné [1] à la place de son ami. Après qu'il eut accompli son temps de prison, comme il ne pouvait plus prétendre à être avocat, il revint dans sa ville natale. Il y reprit la profession de son père, mouleur et marchand de plâtre, tout en s'essayant dans le journalisme politique à l'*Echo du Nord*. Jusqu'alors, il avait gardé l'anonymat. Vers 1841, il fondait la « Société des Enfants de Béranger » dont il fut président, et il édita un recueil mensuel de chansons.

Lors du recensement, sous Louis-Philippe, il s'efforça d'empêcher les opérations des enquêteurs, et se fit condamner à nouveau. En 1843, il créa un journal littéraire et satirique : *Le Barbier de Lille*, qui devint, en 1847, *Le Messager du Nord*, journal politique et organe des partis avancés. Son ami, Testelin [2], était venu déjà le rejoindre.

(1) Les 27 et 28 octobre 1837.

(2) ACHILLE TESTELIN, né à Lille, le 6 janvier 1814, fils d'un lieutenant-colonel de la Garde nationale, fut reçu docteur en médecine en 1837. Poursuivi dans l'affaire des pistolets, il fut défendu par Arago et acquitté en Cour d'assises. Médecin sous-aide major, en 1840, il alla en Algérie, d'où il revint à Lille, en 1841. — Conseiller général du Nord, il avait échoué aux élections législatives de 1848, mais fut élu député en 1849. Exilé par le Coup d'Etat, il rentra après l'amnistie, devint Commissaire de la Défense Nationale dans le Nord pendant la guerre de 1870-71, et mourut en 1891, sénateur inamovible. La Ville de Lille lui a élevé un monument sur l'une de ses places. — cf. H. VERLY : *Essai de Biographie lilloise contemporaine*. — LAGRILLERE BEAUCLERC : *Achille Testelin*.

à Lille, qu'il habitait en qualité de médecin auxiliaire de l'Hôpital-Militaire ; inquiété pour ses opinions politiques, il donna sa démission quelque temps après.

Bianchi fut l'un des organisateurs de la campagne des banquets, sans se mettre toutefois en avant, à cause de sa nationalité étrangère. Les opposants avancés de la Ville de Lille se serrèrent autour de lui : l'avocat Fémy, qui avait défendu les accusés du Nord au fameux « procès d'avril » [1], alors déjà conseiller municipal et greffier du Conseil des Prud'hommes depuis 1838 ; le « brasseur de la Réforme » : Jérôme Dutilleul ; les docteurs Godefroy et Castelain, conseillers municipaux ; un futur représentant du peuple, le vétérinaire Loiset ; le polyglotte Georges Cannissié; des commerçants : Honnorat-Bocquet, Champon-Richebé, Boniface, et aussi le futur maire de Lille, Bonte-Pollet, qui louvoyait entre les partis réformistes ; enfin, des ouvriers : le corroyeur Delmar ; un tailleur-chansonnier : Célestin Schneider et aussi un caricaturiste : Lallou [2].

Il semble que l'on pourrait joindre à cette liste quelques sous-officiers. Lorsque le 63e régiment quitta Lille et fut remplacé par le 57e, plusieurs, dans un banquet offert à leurs camarades, osèrent chanter la Marseillaise. Quatre sous-officiers perdirent leur grade et furent envoyés dans les compagnies de discipline en Afrique. Plus tard, ils furent réintégrés par le gouvernement provisoire [3].

La Révolution de Février. — A Paris, les députés ministériels et le pouvoir tenaient tête à l'opposition. Guizot interdit le banquet que les réformistes avaient

(1) En 1835.

(2) cf. sur tous ces personnages : H. Verly : *Essai de Biographie Lilloise Contemporaine*. — *Souvenirs d'une vieille barbe*. — P. Assoignon : *Lille et Saint-Sauveur*, Ch. IX à XV.

(3) cf. Les journaux de Lille, 4 et 15 mars 1848.

décidé pour le 21 février au Château-Rouge. Les députés Rogez, Lestiboudois et Delespaul, du Nord, y devaient assister. Le comité se résolut à l'ajournement par 80 voix contre 17. Mais, le lendemain, le ministère fut mis en accusation par Odilon Barrot ; pendant ce temps, vingt-deux mandats d'arrêt étaient signés contre les principaux meneurs républicains. Mais, aussitôt que Barrot eut accusé le ministère, Paris l'apprit, et les étudiants, les ouvriers organisèrent des manifestations. Vers le soir, quelques barricades s'élèvent dans les quartiers excentriques. Le 23 février, dès l'aube, l'émeute reparut ; on se bat au quartier Saint-Martin. A midi, des barricades sont reconstruites, la garde nationale aide l'insurrection et acclame la Réforme. Guizot est forcé de démissionner. Le roi hésite et tergiverse, ses lenteurs encouragent l'émeute. Dans la nuit du 23 au 24, quinze mille barricades s'élèvent des pavés.

Louis-Philippe abdique et fuit. Le 24, on tient séance à la Chambre, en présence de la Duchesse d'Orléans et de ses enfants. Barrot soutient le Comte de Paris, mais la foule pénètre dans la salle des délibérations ; elle proclame la déchéance de la famille royale et l'avènement de la République.

Ledru-Rollin annonce aux manifestants un gouvernement provisoire dont le choix sera laissé au peuple souverain. Lamartine appuie ses promesses, et Dupont, de l'Eure lit la liste des membres de la nouvelle Commission. La République, en fait, est maintenant proclamée.

Lille et le Nord aux 23-24 février. — Ces événements étaient accomplis qu'on les ignorait encore dans le département du Nord.

Seul, le départ du 5e régiment de ligne pour aider à la répression des troubles de Paris, avait averti et ému la population.

Cependant, M. Desmousseaux de Givré donnait un grand bal, le soir du 23 février, dans son hôtel de la Préfecture [1] ; il se félicitait du facile triomphe que venait de remporter son ministre sur les banqueteurs du Château-Rouge.

Toutefois, l'interruption des convois de chemin de fer et du télégraphe entre Lille et Paris ne laissait pas d'inquiéter. La foule est dans la même illusion que le préfet. Mais l'attitude de ce dernier l'a révoltée. Dès sept heures du soir, un groupe de 250 à 300 personnes se porte vers la Préfecture, en chantant *La Marseillaise.* Sous les fenêtres du préfet, on crie : *A bas les ministres ! on ne danse pas sur les morts ! A bas le préfet ! Vive la Réforme !* Comme le haut magistrat, la foule se persuade que l'émeute est réduite à Paris ; aussi, les invités qui se rendent à la Préfecture se font huer, on leur jette des pierres, on brise les glaces des voitures. Mais la garde de l'Hôtel fut doublée et dispersa les manifestants. Ceux-ci allèrent attendre les ouvriers à la sortie des fabriques pour les engager à se joindre à eux. Vers dix heures, un bloc de 2 à 300 personnes, venant de Saint-Sauveur, enfonça la devanture d'un armurier et saisit quelques armes ; il suffit de 20 soldats pour disperser la bande. Un autre groupe se dirigea vers la Mairie, puis voulut obtenir des armes d'un second armurier. La gendarmerie dégagea rapidement le magasin. Il y eut quelques arrestations ; un ouvrier reçut un coup de baïonnette. A la sortie du bal, quelques sifflets se firent encore entendre.

Le lendemain matin, toute la garde nationale était convoquée. En ville, les commerçants s'inquiétaient. Il n'arrivait toujours de Paris, ni convoi, ni nouvelles. Le soir, des rassemblements se formèrent sur la Grand'Place ; ils furent dispersés par des patrouilles.

(1) Ancienne Intendance, rue Royale, en face de la Banque de France, actuellement Institut catholique.

La nuit fut encore agitée. Dans l'après-midi les « hommes de l'opinion démocratique » firent distribuer un appel au calme. Ils avaient offert à l'administration municipale d'exercer leur influence sur les ouvriers, et ne s'étaient mêlés, la veille, aux manifestations qu'avec le désir de ramener l'ordre (1).

La nouvelle du triomphe de la Révolution. — Le 25 seulement on fut renseigné : d'abord par les vagues données des voyageurs qui arrivaient d'Arras ou d'Amiens. Un document imprimé ajouta bientôt quelques détails (2) sur la dernière séance à la Chambre des députés, sur la fuite du Roi, et la proclamation d'un Gouvernement Provisoire.

Quelques instants après, l'imprimerie Leleux (3) mettait en vente un bulletin reproduisant le précédent, et il le complétait par l'annonce du triomphe populaire (4).

Il n'en fallait pas davantage pour permettre à la colère des travailleurs lillois de se manifester contre le préfet, à qui on ne pardonnait pas son bal malencontreux.

Le magistrat se réfugia à la Place où il fut protégé. Les émeutiers firent main basse sur quelques tapis et tentures, prirent un buste du roi déchu, brûlèrent leur butin sur la Grand'Place et allèrent jeter l'effigie royale au canal de la Deûle.

Une autre bande fit plus de mal. Elle s'en prit à la gare du Long Pot (à Fives) où l'on mit le feu, pendant qu'une troisième assiégeait la gare provisoire de Lille. Les dégâts furent, ici encore, minimes, et les groupes rapidement dispersés.

(1) cf. Pièce Justificative, n° IV.

(2) Correspondance particulière des « Affiches et Annonces ». Lille, Danel, imprimeur ; cf. « Au Jour le Jour » T. XXIV, p. 309-311.

(3) C'est-à-dire l'*Echo du Nord* que dirige cet imprimeur.

(4) « Au Jour le Jour ». T. XXIV, p. 311.

Les comités républicains réclamèrent énergiquement l'ordre et protestèrent, le 26, auprès du Maire, contre les pillages de la veille (1).

Généralement le reste du département demeura dans une indifférence et un calme complets.

Toutefois, lorsque le 24, ils surent la victoire du peuple, des habitants de Douai parcoururent la ville en chantant la *Marseillaise* et le *Chant des Girondins*. Le buste de Louis-Philippe fut enlevé de tous les édifices publics. Dès le jour suivant, les républicains applaudissaient à la décision

(1) *Proclamation émanant des comités républicains de Lille (25 février 1848)*. — Le Peuple souverain déclare que le gouvernement ayant forfait à son mandat, est dissout de fait et de droit.

En conséquence, le Peuple rentre dans le plein exercice de sa souveraineté et décrète ce qui suit :

La Chambre des Pairs qui ne représente que les intérêts de l'aristocratie est supprimée ;

La Chambre des députés, qui est l'expression du privilège, du monopole et de la corruption, et dont la majorité s'est associée au crime irrémissible d'un gouvernement qui a fait mitrailler les citoyens, est et demeure dissoute. La Nation se constitue dès à présent en République. Tous les citoyens doivent rester armés et défendre leurs barricades jusqu'à ce qu'ils aient acquis la jouissance de tous leurs droits comme citoyens et comme travailleurs.

Tout citoyen majeur est garde national. Tout citoyen est électeur. Tout électeur est éligible. Liberté absolue de la pensée et de la presse. Droit d'association politique et industrielle pour tous. Le gouvernement de l'avenir ne pouvant être que l'expression des vœux et des intérêts de tous, tous les Français doivent se grouper dans leurs communes respectives et assemblées délibérantes afin d'élire de nouveaux et vrais mandataires du pays.

Jusqu'à ce que la Nation ait prononcé formellement à ce sujet, toute tentative de restauration de pouvoirs anciens doit être considérée comme une usurpation, et le devoir de chaque citoyen est de s'y opposer par la force.

Frères, soyons dignes et calmes comme le droit, comme la force, au nom de la liberté, de l'égalité et de la fraternité humaine. — Imp. F. Bracke, rue des Chats-Bossus, 15.

du nouveau gouvernement qui nommait leur député, M. Corne, procureur général à Douai ([1]).

Il y eut des violences plus graves à Valenciennes. Le 25, la foule menaça la gare des marchandises, et, dans la nuit du 28 février, on mit le feu à un pont de bateaux établi sur l'Escaut. Les ouvriers de Denain quittèrent leur travail et vinrent éteindre les feux des hauts-fourneaux, à Anzin. Mais la gendarmerie eut bientôt réduit à l'impuissance les perturbateurs ([2]).

Arrivée d'un Préfet provisoire ; troubles à Lille. — Les difficultés pour rétablir l'ordre furent plus grandes au chef-lieu du département. Le 26 février, dans la soirée, le Gouvernement Provisoire semblait représenté à Lille. Un Douaisien, homme de lettres, publiciste, un combattant des récentes barricades, était arrivé de Paris, accompagné de quelques jeunes élèves des Ecoles. Ils se rendirent à l'Hôtel-de-Ville où ils furent reçus par la Municipalité. Antony Thouret prit le titre de Préfet provisoire et s'installa dans l'Hôtel (que M. Desmousseaux de Givré lui avait laissé libre), après s'être fait acclamer, le soir même, au théâtre.

Dès le dimanche 27, le nouveau préfet lança des proclamations par voie d'affiches. Elles renseignaient sur les évènements parisiens, annonçaient le gouvernement nouveau, et invitaient à l'ordre et au respect de la propriété ([3]).

(1) cf. Les journaux de Douai et Lille, à la date.

(2) cf. Les journaux de Valenciennes et Lille, à la date.

(3) *Proclamations d'Antony Thouret, le 27 Février 1848.*

I

Lille, le 27 février 1848, sept heures du soir.

Le commissaire du gouvernement provisoire, préfet provisoire du département du Nord, a reçu directement des nouvelles de Paris. Un envoyé du gouvernement provisoire, parti hier 26, a

L'appel au calme ne fut pas entendu. Le désordre reprit de plus belle; la foule s'amusait à briser les vitres. La

huit heures du soir, est parvenu à gagner Lille, à l'aide de locomotives spéciales mises à sa disposition, et malgré les difficultés qu'il a rencontrées.

A son départ, la capitale jouissait de la plus grande tranquillité. Les boulevards étaient libres, et la plupart des barricades avaient disparu. Des dames circulaient sans crainte et les théâtres étaient ouverts.

Le Gouvernement provisoire fonctionnait au milieu des plus vives sympathies de la population. La garde civique, qui remplace la garde municipale, était formée. Avant deux jours, Paris aura repris sa physionomie habituelle. ANTONY THOURET.
(Lille, imp. L. Danel).

II

Le maire de Lille transmet à ses concitoyens la communication suivante qu'il a reçue de M. le commissaire du Gouvernement provisoire :

Le soussigné ANTONY THOURET, commissaire du Gouvernement provisoire de la Nation française et de M. le Ministre de l'Intérieur, invite MM. les Maire et adjoints de la Municipalité de Lille à faire proclamer dans toute la ville l'existence de ce Gouvernement qui siège à l'hôtel-de-ville de Paris.

Gouvernement provisoire :

François ARAGO ;
MARIE ;
LEDRU-ROLLIN ;
LAMARTINE ;
Louis BLANC, secrétaire.

Ministres siègeant dans les Hôtels :

DUPONT, DE L'EURE, Président du Conseil, sans portefeuille
LAMARTINE, Ministre provisoire des Affaires étrangères ;
CRÉMIEUX, Ministre provisoire de la Justice ;
LEDRU-ROLLIN, Ministre provisoire de l'Intérieur ;
Michel GAUDCHAUX, id. des Finances ;
François ARAGO, id. de la Marine ;
Le général BEDEAU, id. de la Guerre ;

nuit du dimanche au lundi 28 fut très orageuse, et les gardes nationaux furent repoussés à coups de pierres.

CARNOT, Ministre provisoire de l'Instruction publique ;
BETHMONT, id. du Commerce ;
MARIE, id. des Travaux publics ;
Le général CAVAIGNAC, Gouverneur général de l'Algérie ;
GARNIER-PAGÈS, maire de Paris

Le Gouvernement prépare la nomination prochaine d'une Assemblée Nationale. Il a proclamé l'avènement de la *République Française*. Vincennes est rendu à Paris. Fait à Lille, le 28 février 1848, en l'Hôtel-de-Ville, à huit heures et demie du soir, en présence du C. M., présidé par le Maire. Signé : ANTONY THOURET, commissaire général du Gouvernement provisoire dans le Nord. (Actes de la Préfecture du Nord. 1848, p. 37-38).

III

Lille, le 27 Février 1848.

A MM. les Maires du département.

Messieurs, je m'empresse de vous annoncer que le Gouvernement provisoire a été proclamé hier soir, à Lille, ainsi qu'il l'avait été à Paris. Je vous invite à réunir immédiatement le Conseil Municipal et à lui donner connaissance de la communication faite par le Maire de Lille à ses concitoyens, pour leur annoncer la constitution du Gouvernement provisoire et du nouveau ministère. Vous aurez également à faire proclamer en présence du Conseil Municipal l'existence du nouveau Gouvernement.

Vous m'adresserez immédiatement procès-verbal de cette proclamation. Recevez..... Le Préfet provisoire du Nord, ANTONY THOURET. (Actes de la Préfecture du Nord. 1848, p. 37-38).

IV

Le commissaire représentant le Gouvernement provisoire engage ses amis, ses frères des communes du département à respecter l'ordre, les personnes et les propriétés. Le peuple de Paris a vaincu quatre-vingt mille soldats; il a été généreux, il a pardonné aux vaincus, il est rentré dans l'ordre. — Il a un gouvernement provisoire composé des noms les plus grands et les plus respectés de la France. Une assemblée nationale sera convoquée, qui décidera de la forme définitive du Gouvernement. ANTONY THOURET.

Lille, le 27 Février 1848. (Actes de la Préf. du N., 1848, p. 37-38).

Malgré une nouvelle supplication du préfet provisoire (1), les rassemblements continuèrent à se former jusqu'au 1er mars.

Pour donner plus de dignité à sa fonction, Antony Thouret organisa des réceptions officielles à la Mairie. La garde nationale y vint en grande tenue, tous les républicains de la veille étaient à leur poste et un nombre considérable des partisans *du lendemain*.

Il fut décidé que le représentant du pouvoir provisoire passerait, le 2 mars, une grande revue des troupes de la garnison et de la garde nationale.

La République et l'accueil que lui font les partis dans le Nord. — La chute de la Monarchie constitutionnelle fut, à peu près partout, accueillie avec contentement, et le gouvernement provisoire proclamé au milieu de la sympathie générale. Le *Journal de Lille* et tous les organes modérés acceptèrent la République comme un fait acquis. Les légitimistes eurent bien un vague espoir : le 1er mars, on cria même un peu « Vive Henri V » à Valenciennes.

(1) Braves Citoyens, Des désordres graves ont eu lieu hier. Des pierres ont été jetées sur cette même Garde Nationale qui défendait à Paris la liberté et qui défend à Lille l'honneur de la liberté ! Les hommes qui ont commis ces excès ne sont pas dignes de porter le nom de Français ! La liberté les renie, la société les repousse, la loi les punit.

Le préfet provisoire du Nord tracera une ligne de démarcation entre les fauteurs de troubles et les braves ouvriers qui sont dignes de porter le nom de nos frères.

Que les coupables tremblent s'ils tentent de renouveler leurs désordres !

Si la Garde nationale défend les magistrats, les magistrats armés de la loi défendront la garde nationale ; les coupables seront punis, l'ordre public protégé et l'honneur sauvegardé. ANTONY THOURET.
Lille, le 28 Février 1848.

La presse avancée, *Echo*, *Impartial*, *Messager du Nord*, salua avec joie et même avec enthousiasme la nouvelle forme de pouvoir.

« Que chacun, *devenu magistrat*, s'oppose à toute tentative de désordre ! La persécution est presque toujours le résultat d'une peur. Or les républicains sont forts, ils ont donc le droit d'être indulgents, écrivait le *Messager du Nord* ; abattons toutes les mauvaises institutions et pardonnons à ceux qui nous les ont données, voilà notre devoir ! »

Toutes les confessions religieuses acceptent le nouvel état de choses : le rabbin M. Zay prononce « l'éloge des martyrs des glorieuses journées de février » et le Cardinal-archevêque de Cambrai, Giraud, recommande à son clergé d'accueillir avec confiance les Institutions nouvelles :

« Cependant, de nombreuses victimes ont succombé dans ces luttes généreuses. Nous demanderons à Dieu de recevoir leurs âmes dans son éternel repos. Les formes des gouvernements changent et se renouvellent, mais le peuple reste. Nous prierons aussi pour le Peuple, pour ce Peuple magnanime qui, par sa modération dans la force, s'est montré plus grand que la victoire elle-même [1]. »

De son côté, le pasteur protestant appela les bénédictions divines sur le peuple français et le Gouvernement provisoire, et traita, au prêche, *des devoirs du citoyen* [2].

Dès le 28 février, le Conseil municipal de Cambrai félicitait le Gouvernement Provisoire ; le maire Lenglet, signait en son nom ; le futur sous-préfet, Fénelon Farez, organisa, pour le 6 mars, une fête civique. La garde nationale de Roubaix donna sa complète adhésion.

(1) Lecluselle : Histoire de Cambrai, p. 171 172. Mandement du Cardinal-Archevêque.

(2) *Le Messager du Nord*, 6 mars 1848.

Hazebrouck, Dunkerque, Avesnes, acceptèrent la transformation sans manifester plus chaleureusement.

Les particuliers s'enthousiasment aussi : Brun-Lavainne, alors secrétaire de la Chambre Consultative des Arts et Manufactures de Tourcoing (futur archiviste municipal à Lille), partit offrir aux nouveaux ministres un code industriel [1] qui contenait un projet d'assurance pour les ouvriers, en cas de chômage, maladie, vieillesse, et une sorte d'organisation syndicale ou corporative du travail. Un certain abbé Maëes [2] proposa le vague projet d'une Constitution, mais qui comporte des points très précis pour l'administration des cultes [3] ; il était membre du bas-clergé.

A Lille, Antony Thouret, soit habileté d'une politique conciliante, soit erreur et naïveté, recevait, à la Préfecture, des royalistes avérés ; et *L'Echo du Nord* se fâcha tout rouge : « Les plus effrontés agents de la réaction sous le régime odieux que nous venons de subir font assaut de patriotisme et d'exaltation... La bassesse actuelle de ces gens-là est une preuve irréfutable de l'immoralité pro-

(1) Voir biographie, page 40.

(2) Id. id. page 36.

(3) Par exemple : art. 81 : il réclame l'indépendance complète des pouvoirs religieux et des pouvoirs politiques. — Art. 82 ; les diverses communions religieuses qui existent dans un département délèguent, chacune, des mandataires qui forment le conseil d'administration temporelle des cultes. — Art. 83 : l'Assemblée Nationale fixe tous les cinq ans un budjet qui, joint aux dons volontaires, est réparti par l'administration départementale des Cultes aux ayant-droits à cette répartition. — Art. 84 : la base de cette répartition est le chiffre des populations attachées au même culte. — Art. 85 : la discipline intérieure des cultes est entièrement indépendante du gouvernement ; la discipline extérieure est soumise aux mesures d'ordre public et aux règlements de police. — Abbé Maëes : Projet de Constitution... etc., p. 11 et 12.

fonde que le pouvoir déchu exigeait de ses suppôts. » Au fond de cette colère, il y avait ceci : Dufresne, le juge des ouvriers-émeutiers de 1847, était resté en place, et l'on n'en voulait à aucun prix, même au prix de plates visites à la Préfecture.

Antony Thouret et Charles Delescluze. — Or, Antony Thouret, en venant de Paris, avait apporté une lettre de Ledru-Rollin. La lettre fut remise à son destinataire. Elle nommait ce dernier Commissaire général du Gouvernement Provisoire dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, et le nouveau Commissaire était le rédacteur en chef de l'*Impartial du Nord* à Valenciennes, le fameux Charles Delescluze. — Né à Dreux (Eure-et-Loir), le 2 octobre 1809, fils d'un sergent des armées de la République et de l'Empire, pensionnaire à l'Hôtel des Invalides, il fut élevé à Paris au collège Bourbon, puis fit des études de droit et devint clerc d'avoué ; manifestant aux obsèques du général Lamarque, en juin 1832, il fut impliqué en 1835 dans un complot contre Louis Philippe, se réfugia en Belgique où il dirigea, jusqu'en 1840, le *Journal de Charleroi*. En 1841, il fut autorisé à rentrer en France et prit la direction de l'*Impartial du Nord* à Valenciennes. — Il venait d'être condamné, en 1847, à un mois de prison et 2.000 francs d'amende pour injures de presse au Roi des Français [1].

Il reçut, le 25 février, la lettre de Ledru-Rollin et sa nomination. On lui adjoignait son ami Désiré Pilette, avocat à Saint Amand. Pilette, arrivé le 27 à Valenciennes, en partit le 29, et tous deux se rendirent à Lille ; ils avaient annoncé nominations et départ dans leur journal.

(1) Ch. Prolès : *Charles Delescluze*, 1830-1848-1871 ; préface de A. Millerand

Le 1er Mars, force était à Antony Thouret d'accepter le changement survenu.

Tous trois étaient « chargés d'administrer le département du Nord et de le diriger dans la voie de la Révolution de Février » Antony Thouret « plus spécialement chargé de la partie administrative, conserve le titre de Préfet du Nord. » (1)

Mais cette décision était toute transitoire, on ne pardonnait pas à Antony Thouret les réceptions des réactionnaires : Bianchi se chargea d'obtenir le renvoi du Préfet. Le soir même de l'arrivée de Delescluze il se rendit à Paris pour demander au ministre de l'Intérieur, son ami, Ledru-Rollin (2) le renvoi d'Antony Thouret.

Le 2 Mars, la revue des troupes fut passée sur la Grand' Place par les trois Commissaires, suivis des Elèves des Ecoles, en grand appareil militaire !

(1) *Commissariat du Gouvernement provisoire.* Lille, le 1er Mars 1848. — Le Gouvernement provisoire a nommé trois commissaires spéciaux, les citoyens Delescluze, Antony Thouret et D. Pilette qui sont chargés d'administrer le département du Nord et de le diriger dans la voie de la Révolution de Février.

Le citoyen Antony Thouret plus spécialement chargé de la partie administrative conserve le titre de Préfet provisoire du Nord.

Les Commissaires du Gouvernement provisoire dans le département du Nord : DELESCLUZE, ANTONY THOURET, D. PILETTE.
Le Préfet provisoire : ANTONY THOURET. (Actes de la Préfecture du Nord, 1848, p. 41).

(2) *Ordre de Delescluze au Directeur de la Station du Chemin de fer du Nord, à Lille.* — République Française. Liberté, Égalité, Fraternité. — Le Commissaire du gouvernement provisoire près le département du Nord, requiert Monsieur le Directeur de la Station du Chemin de fer du Nord, à Lille, de mettre à la disposition du citoyen Bianqui (pr Bianchi) Alphonse, les moyens de se rendre à Paris, même par train spécial, pour accomplir une mission très pressée. Retour compris. Lille, le 1er Mars 1848, 9 h. 1/2 du soir. CH. DELESCLUZE. (Archives particulières, A. 9).

Les administrateurs décidèrent aussi de députer des délégués dans les villes de l'arrondissement qui n'étaient pas certainement acquises à la République. Le citoyen Honorat partit pour Armentières, Fémy pour Cysoin, Arm. Boniface pour Quesnoy-sur-Deule et Achille Boniface pour Seclin. C'était le début des révocations, frappant les anciennes municipalités, jugées dangereuses.

Le soir de la revue, au théâtre de Lille, on joua la *Muette de Portici*. Le public entonna le *Chant du Départ* et la *Marseillaise*, tandis qu'un citoyen du parterre agitait un immense drapeau. Le lendemain, les ouvriers firent une démonstration sympathique devant la loge « La Fidélité » ; Antony Thouret et le maire Bigo envoyèrent des félicitations à la garde nationale pour sa bonne tenue de la veille ; mais Delescluze révoqua le commandant qui s'était abstenu d'acclamer la République.

Déjà, Antony Thouret avait signé de nombreuses révocations ; il nommait Mollet, le maire de Dunkerque, sous-préfet de l'arrondissement ; Pureur, maire de Condé ; il établissait une Commission provisoire à Valenciennes ; Delescluze continua ces errements. Il révoqua les sous-préfets de Cambrai, de Valenciennes, et il établit de très nombreuses commissions municipales. Sur ces entrefaites, Alphonse Bianchi revint de Paris avec la révocation du préfet. Le 10 mars, Antony Thouret, *homme de lettres et combattant de Février*, annonçait son départ [1] : « Un ordre du Gouvernement m'appelle à d'autres fonctions ; le devoir d'un républicain est d'obéir, j'obéis... Je pars avec la conscience d'avoir fait quelque bien et de laisser dans le Nord le souvenir de mon nom. » Delescluze fut nommé seul Commissaire Général du Gouvernement provisoire, avec Pilette comme Commissaire-Adjoint.

(1) Actes de la Préfecture du Nord, 1848, p. 55

Charles Delescluze seul Commissaire-Général du Nord ; son administration. — La première mesure qu'il prit fut de révoquer le fameux juge Dufresne de ses fonctions de vice-président du Tribunal correctionnel de Lille. En même temps, il nommait le docteur Castelain adjoint au maire, en remplacement de M. Bommart, remercié. L'avocat Fémy devint le secrétaire-général de la Préfecture du Nord, et Me Ladureau, commissaire du gouvernement près du Tribunal de première instance, à Lille. L'orateur du banquet de la Réforme, Huré, fut nommé, peu après, procureur à la Cour d'appel de la Somme.

Lorsque Charles Delescluze se crut assuré de la bonne volonté de l'Administration ainsi refondue, il appliqua ses soins à faire exécuter les arrêtés que prenaient les ministres provisoires.

La Banque de Lille, qui avait suspendu ses opérations les reprit bientôt, et de concert avec la Chambre de Commerce entreprit d'assurer l'exercice du Comptoir National d'Escompte (1). La Chambre de Commerce de Lille en proposait l'organisation, pour l'arrondissement, après entente avec les communes de Roubaix, Tourcoing, Halluin, Armentières, Wazemmes et les Moulins et son projet fut adopté. L'exemple fut suivi dans le reste du département. L'organisation des Comptoirs d'Escompte fut complétée par la création de Magasins Généraux (2) avec possibilité de prêts sur les marchandises déposées. L'administration de la guerre céda pour cette entreprise les dépendances

(1) CARREY : Actes du Gouvernement provisoire nos 81 et 82 et Registre aux délibérations du Conseil municipal de Lille, vol. 35, fos 27, 28, 43 et 44.

(2) CARREY : Actes du Gouvernement provisoire no 141, 21 mars, et Registre aux délibérations du Conseil municipal de Lille, vol. 35, fos 36, 41, 42 (23 mars).

du Couvent des Minimes qu'elle occupait sur le quai de la Haute-Deûle à Lille. Le Commissaire, aussi sérieusement, tint la main à l'exécution de l'arrêté qui diminuait d'une heure la journée de travail ([1]) et décida la Chambre de Commerce à examiner si le décret pourrait être appliqué dans le Nord. Il voulut aussi que le salaire ne soit point diminué malgré cette réduction, ordonnée par décret, d'une heure sur le travail journalier.

Les heures de travail et les mouvements ouvriers. Cette question des heures de travail dans un département industriel et dans des temps si troublés, faillit amener des conflits sérieux entre les ouvriers et les patrons. Il n'était point rare qu'un ouvrier fileur soit tenu de 6 heures du matin à 9 heures du soir dans l'usine.

Or, depuis que l'industrie languissait, beaucoup de travailleurs étaient sans ouvrage, le plus grand nombre était occupé une demi-journée et les plus favorisés trois quarts de jour. Cette situation qui persiste jusqu'à la fin de Mai, explique les désordres fréquents.

Dès le 13 mars, l'inquiétude était si grande à Roubaix, que les industriels de cette ville durent prendre une décision prévoyante et sage ([2]). Depuis le 20 février, une baisse avait été opérée sur les prix de main-d'œuvre. Les fabricants *comprenant les graves devoirs que les évènements leur imposaient s'engagèrent sur l'honneur à ne pas baisser les prix des salaires, et à les payer au taux existant avant le 20 février.* Cette promesse mit fin aux rassemblements qui s'étaient prolongés la veille, sur la place de la Mairie, jusque très tard dans la soirée, et menaçaient la tranquillité générale.

(1) CARREY : Actes du Gouv. Provisoire. N° 67.

(2) LEURIDAN : *Ephémérides Roubaisiennes*, p. 30, et *Messager du Nord*, 15 mars 1848.

A Lille, malgré les secours de la Société Philanthropique, qui vint en aide au Bureau de Bienfaisance, et de l'Association Républicaine, qui — sous le patronage de la Municipalité et de la Chambre de Commerce — chercha à concourir au maintien du travail et recueillit des souscriptions, le chômage devint presque général. Les ouvriers fileurs, filtiers et fondeurs réclamèrent l'intervention de Delescluze. Celui-ci réunit les manufacturiers et fabricants et les supplia de faire des concessions. La reprise du travail fut décidée, avec réduction du nombre des heures et sans diminution du salaire. Ce résultat n'avait été atteint qu'après plusieurs démonstrations violentes.

Le 13, un grand nombre de gamins, précédés d'hommes armés de bâtons, avaient réclamé, devant les fabriques, la sortie immédiate des ouvriers. Les scènes de désordre se renouvelèrent le lendemain ; mais les menaces aux usines furent inutiles ; on résista partout à l'émeute. Les mécontents brisèrent les vitres des filatures Yon et Bonami-Defresne, et malgré les admonestations et les prières des républicains : Bianchi, Testelin et Bonte-Pollet, malgré les résultats de l'entrevue entre Delescluze et les délégués patrons fileurs (1), des scènes tumultueuses eurent lieu dans tout le quartier Saint-Sauveur et le Vieux-Faubourg. Le lendemain, le Commissaire, à ses conseils et ses promesses : *c'est dans le bon accord des maîtres et des ouvriers que nous retrouverons la prospérité commerciale et*

(1) *Proclamation du commissaire provisoire Delescluze, pendant les troubles du 13 mars 1848 :* « Citoyens, Ce matin, les délégués choisis par vous ont pris avec les maîtres des engagements pour la réduction du travail sans diminution de salaire ; cet accord s'est fait en ma présence et j'y ai applaudi. Il était convenu que les filtiers et les filateurs de lin reprendraient immédiatement leurs travaux ; les conditions avaient été débattues, acceptées et, je pouvais compter sur leur exécution complète.

la confiance, ajoutait des menaces de répressions : *l'ordre doit être et sera maintenu* [1].

Menaces et promesses restèrent vaines. Le 17, les troubles recommençaient. Les ouvriers étaient surveillés par les gardes nationaux et les sapeurs pompiers. Au faubourg Saint-Sauveur les gardes furent attaqués et leurs armes saisies ; il en advint de même au Vieux-Faubourg : rue Sans-Pavés une barricade fut construite qu'il fallut enlever à la baïonnette. Dix-sept gardes nationaux furent blessés ainsi que de nombreux filtiers. Ces derniers étaient tous en grève et demandaient une augmentation de salaire. Delescluze reçut leur délégation et obtint une seconde fois qu'il serait donné satisfaction aux prétentions émises.

Un arrêté du Maire, le 18 Mars [2] interdit les attroupements ; mais les promenades tumultueuses alarmèrent encore la cité. L'arrêté municipal fut signé de l'adjoint républicain Castelain ; il eut pour résultat une scission momentanée entre la Société des Ouvriers et la Société Républicaine des Amis du peuple.

Néanmoins, à partir du lendemain, il fut donné suite aux engagements pris entre salariés et employeurs, mais

» J'apprends avec un vif regret que mes espérances ont été trompées, que les ateliers sont vides et que de nouvelles exigences se produisent. L'autorité est bien décidée à assurer le maintien de l'ordre, le respect des personnes et des propriétés, et, pour atteindre ce résultat, elle ne manquera ni de fermeté, ni d'énergie. Épargnez à tous les bons citoyens le spectacle de ces désordres, rentrez dans vos ateliers, songez à vos femmes, à vos enfants qui attendent le fruit de votre travail, songez que le Gouvernement provisoire veut améliorer votre sort et que, sous la République, le travail honore et ennoblit. Soyez calmes et patients, la patrie vous en récompensera. » Cf. les journaux, à la date.

(1) cf. *Actes de la Préfecture du Nord* : mars 1848.

(2) cf. Ville de Lille : *Registre aux arrêtés* : à la date.

le tumulte ne disparut point tout à fait. De nouveaux troubles qui avaient les mêmes motifs, se produisirent encore, (du 18 au 20 avril) et l'on dut les étouffer par la force. La tranquillité ne pouvait se rétablir au milieu de la misère et à cause du chômage.

La population ouvrière était à peine calmée à Lille, que Tourcoing fut à son tour profondément menacé. Ici, plus encore qu'à Lille, le chômage était général. Le 20 Mars, dès neuf heures du matin, l'agitation fut vive. Les manifestations eurent lieu devant l'Hôtel de Ville. On demandait « du pain » ! La municipalité commit l'erreur de distribuer un peu d'argent, qui servit à boire dans les cabarets. Bientôt la foule attaquait l'usine Bouchart-Florin, puis l'émeute fut balayée, place de l'Hôtel-de-Ville, par une charge de cavalerie. A huit heures du soir les manifestants se reforment, les femmes lancent des briques, et l'on annonce, de Roubaix, l'arrivée de 10.000 sans-travail. La nouvelle est fausse. Pourtant, la crainte saisit la troupe, qui charge à la baïonnette, tandis qu'une seconde fois la cavalerie refoule les insurgés. Ceux-ci étaient vaincus définitivement [1].

Le commissaire Pillette arriva trop tard, malheureusement, avec un bataillon d'infanterie, pour empêcher cette brusque répression.

« Le caractère distinctif de la Révolution de Février, écrivait, le 19 juin 1848, l'illustre industriel lillois, Frédéric Kuhlmann, ce n'est ni l'exaltation de la gloire militaire, ni l'ambition d'une extension de territoire : c'est un besoin social, c'est la nécessité de faire disparaître la trop grande inégalité dans les conditions d'existence des hommes, c'est l'amélioration physique et morale des classes nécessiteuses de la société, et en particulier des

(1) Brun-Lavainne : *Souvenirs*, ch. I.

travailleurs de l'industrie. » Frédéric Kuhlmann, qui portait ce jugement, avait assisté au développement de l'esprit révolutionnaire dans la classe laborieuse de notre département, et il concluait en toute intelligence, — les évènements que nous venons de raconter démontrent la vérité de son opinion — qu'à un mal social, il fallait, non pas un remède politique, mais une guérison économique et sociale [1]. C'est pour n'avoir tenté que le traitement politique qu'échouera, en France, comme dans notre région, la Seconde République. Elle apportait avec elle des rêves et des systèmes, là où il n'y avait que compétitions d'intérêts et besoins.

(1) Arch. Départ. Nord. M. XII, a1, 11. La Chambre de commerce au Ministre du commerce : Doleances. Opinion de F. Kulmann, président : 19 juin 1848. En conclusion dernière F. K. demande protection pour les industriels du Nord contre les nankins de l'Inde, les glaces de Belgique et l'Iode « que nous livre l'Angleterre. »

CHAPITRE VII.

L'Affaire du Risquons-Tout

Son action vigoureuse, pendant les émeutes de Mars, avait compromis le Commissaire Provisoire et déconsidéré, aux yeux du peuple, les Républicains de la veille, seuls soutiens de sa politique dans le Nord. La malheureuse échauffourée du Risquons-Tout sépara du parti radical la bourgeoisie républicaine du lendemain.

Les manifestations des républicains belges à Paris. — Ledru-Rollin, fervent enthousiaste de la liberté des peuples, avait maintes fois souhaité la République Universelle. Or, les journées de Février avaient fait du tribun populaire, un ministre. Les Républicains belges crurent trouver aide auprès du nouveau titulaire de l'Intérieur. Ils se figuraient, d'ailleurs, n'avoir qu'à pénétrer sur leur territoire, pour qu'un Gouvernement Provisoire fut acclamé à Bruxelles. Ils ne cachaient nullement leur jeu. Ils processionnaient dans Paris et promenaient leurs drapeaux à travers les rues. Le 21 mars, ils réclamèrent à l'Hôtel-de-Ville l'intervention des Français et du Gouvernement. L'état de nos relations avec la Belgique était excellent, et un gouvernement aussi récent que le nôtre n'en devait désirer que le maintien. Les Belges

obtinrent pourtant du ministre le transport gratuit pour ceux qui voudraient rentrer dans leur pays. Ledru-Rollin ne fit pas d'autres promesses et leur dit : « Si, comme homme, j'approuve cette expédition, comme ministre, je ne puis y prendre part. » Mais il ne vit probablement point leur départ sans plaisir. Si les Belges réussissaient, leur succès répondait à son désir secret. S'ils étaient battus, Paris, qu'ils troublaient (ils manifestèrent violemment devant l'hôtel du Ministre de Belgique) aurait une excitation en moins au désordre et au tumulte.

Les chefs de l'expédition ne se mirent pas d'accord. Celle-ci se forma néanmoins en légions, dont l'une quitta Paris sous la conduite d'un ancien officier belge : Fosse. L'autre fut dirigée par un marchand de vin nommé Blervacq. Ils étaient environ 1200 hommes, Ledru-Rollin accorda aux chefs 1500 francs et tous se mirent en route, les 24 et 25 Mars.

Le 16 Mars quelques mouvements s'étaient produits à Gand, où l'on avait brisé les vitres d'une maison de la Compagnie de Jésus. Un M. Spictorn, avocat dans cette ville, était venu à Paris apporter la bonne nouvelle. Les républicains se crurent encouragés.

Echec de la première colonne expéditionnaire : L'affaire de Quiévrain. — La légion Fosse s'en fut la première. Elle se dirigea sur Quiévrain par Valenciennes. La gare de cette dernière ville était terminus. Le gouvernement belge, prévenu par le prince de Ligne, son ambassadeur à Paris, envoya une locomotive qui vint, machine arrière, et qui, conduite par un ingénieur des chemins de fer belges, accrocha le convoi en queue et partit à toute vapeur pour Quiévrain. Fosse et douze de ses amis qui s'aperçurent en route, et à cause de la grande vitesse, qu'ils étaient surpris, n'hésitèrent pas à se préci-

piter en bas de leur compartiment. Les autres furent cueillis par la troupe à leur arrivée à Quiévrain ([1]).

L'affaire du Risquons-Tout. — La seconde colonne, partie le lendemain de Paris, atteignit Douai et reçut l'ordre de camper dans les environs de Seclin ; Delescluze vit Blervacq à Douai. Celui-ci lui remit une lettre de Ledru Rollin. Il devait avoir d'autre partdes ordres exprès et certains, car Bianchi avait vu le ministre de l'Intérieur, à Paris, dès le 18 Mars ([2]).

Que Delescluze et les républicains souhaitassent la réussite du coup de main, cela ne fait pas doute : nous avons une protestation du Commissaire ([3]) contre les cris : « A bas les belges ! » qui se termine par les mots : « Vive la République des Peuples ! » et, datée du 3 avril. Le 9 du même mois, dans son discours lors de la plantation de l'arbre de la Liberté, à Lille, il dit encore : « Puissent ces racines fortes et vivaces comme le peuple, s'étendre au-delà de la frontière et soulever sur sa base l'odieux monument de Waterloo. » Il semble bien aussi que ce fut Fémy, le secrétaire-général de la Préfecture, qui conduisit un renfort de Lillois à la rescousse de la colonne Blervacq, et certainement Bianchi comptait des amis particuliers dans le groupe des patriotes belges ([4]).

(1) CH. PROLÈS : *Ch. Delescluze.* — VERLY : *Récits d'une vieille barbe,* IV, 26-38. — BRUN-LAVAINNE : *Souvenirs,* XVIII, 174-185.

(2) *Laissez-communiquer du 18 Mars.*

CABINET
DU MINISTRE
DE L'INTÉRIEUR.

République Française.

Paris, le 18 Mars 1848.

Laissez communiquer le citoyen Bianchi à l'Hôtel-de-Ville avec le Ministre de l'Intérieur, pour affaire urgente. Le Ministre de l'Intérieur, LEDRU-ROLLIN. (Archives particulière,) A. 11).

(3) *Messager du Nord*, 4 avril 1848.

(4) cf. Pièce justificative, n° 5.

Le général de Négrier, commandant militaire à Lille, reçut une demande de renseignements de son collègue de Tournai ; il adressa la lettre au Ministre de la Guerre en réclamant des instructions précises.

La légion de Blervacq était conduite en second par le lieutenant Graux, un typographe, et aussi par les polytechniciens qui s'étaient joints à l'expédition. Cela faisait une cohorte de plus de 2.000 hommes. Ils n'étaient point armés. Delescluze, qui avait réclamé des fusils pour la garde nationale, reçut, le 26 mars, l'ordre d'armer cette milice. Soit concordance, soit préméditation, soit avis, Delescluze remit son ordre à l'élève de l'Ecole polytechnique : Degron, qui partit chercher les 2.000 fusils au général de Négrier. Celui ci fut forcé de les livrer. Degron entassa sur des chariots armes et cartouches, fit sortir le tout de la ville, et rencontra, dans la nuit, la colonne de Blervacq qui s'empara facilement des munitions. Mais les chemins étaient détrempés, et les *envahisseurs* se trouvèrent harassés de fatigue quand ils arrivèrent à la frontière. Ils trouvèrent, au hameau du Risquons-Tout, près de Tourcoing, en arrière de la douane, leur route tronquée par des canons belges, un détachement de chasseurs à cheval et un bataillon d'infanterie. Un fraudeur, qui leur servit de guide, les avait trahis.

Ils élevèrent une barricade et se défendirent pendant deux heures. Ils battaient déjà en retraite quand ils rencontrèrent, vers Tourcoing, les renforts Lillois de Fémy. Il y eut des morts ; quelques blessés en territoire belge, furent assassinés par un douanier (1) ; d'autres furent arrêtés, d'autres encore furent recueillis à Tourcoing. Vers dix heures, des cuirassiers de Lille vinrent désarmer les insurgés vaincus.

(1) Brun-Lavainne : *Souvenirs*, ch. XVIII, p. 174-185.

Le Messager du Nord publiait ([1]), un peu avant la défaite, ces lignes : « Dans quelques heures, nous apprendrons que la République a été proclamée à Bruxelles » ! et invitait le peuple Belge à n'être pas « des derniers à entrer dans la République Européenne ». Son attente fut déçue : « Sur l'ordre sanguinaire du beau-fils de l'assassin royal du 23 février, les troupes belges ont mitraillé les enfants de Paris, et leurs compatriotes qui voulaient proclamer la République en Belgique » annonçait dès le lendemain ([2]) le même journal. Cette colère en dit long. Et peu après ces événements tous les mendiants belges furent expulsés du territoire français par décret du Commissaire provisoire ([3]).

Poursuites et condamnations. — L'affaire eut son épilogue en Belgique ; au mois de Septembre, sur 33 accusés, 17 furent condamnés à mort ; pour 9 d'entre eux, la peine fut commuée en 20 années de réclusion ; pour les 8 autres, en 15 ans seulement. Deux étaient Français.

En France, Blervacq fut arrêté à Paris et dirigé sur la prison de Lille. Il y trouva un de ses compagnons : Jaspin. Le tribunal de Lille ouvrit une instruction contre eux. Delescluze protesta ([4]) : « C'est un acte anti-social, anti-démocratique, j'ai mis les prévenus en liberté, dit-il au juge Dubois, j'ai le droit de vous suspendre et la révocation suivra la suspension. » L'instruction continua Dubois fut suspendu et Delescluze fit confirmer la suspension par le Ministre de la Justice, Crémieux ([5]).

(1) Le 28 mars 1848.

(2) Le 30 mars 1848.

(3) Le 5 mai 1848.

(4) Prolès : Ch. Delescluze, ch. II, p. 16-18.

(5) Après les élections d'avril, le Ministre de la Justice leva la suspension de M. Dubois de Nehaut.

Plus tard, Blervacq fut de nouveau inquiété, mais la Cour d'appel de Douai renvoya aussitôt l'accusé.

Après les arrestations de Louis Blanc et Caussidière, en août 1848, l'*Echo du Nord* demandait encore des poursuites contre tous ceux qui avaient participé à la déroute du Risquons-Tout. L'affaire ne fut point, heureusement, réouverte ; les amis de l'Ordre eussent désiré des poursuites pour compromettre les chefs du parti avancé, Testelin et Bianchi, amis politiques de Caussidière et de Ledru-Rollin.

Les responsabilités. — On a reproché au Commissaire Delescluze sa complicité avec les républicains belges. D'autre part, après leur échec du Risquons-Tout, les malheureux envahisseurs l'accusèrent de trahison. Il semble bien que le parti démocratique, ébloui par un mirage de République Universelle, ait souhaité la réussite de cette folle expédition et qu'elle ait aidé en sous-main à la préparer : les discours de Delescluze, les articles du *Messager du Nord*, la livraison des fusils au polytechnicien Degron et le pillage des munitions par Blervacq, l'intervention de Fémy, ne laissent pas douter des sentiments intimes qui animaient les démocrates du Nord. Au moins, après l'échec, intervinrent-ils pour sauver les malheureuses victimes d'un enthousiasme irréfléchi, soit, comme Delescluze, en faveur de Blervacq, soit, comme Bianchi [1], par des secours aux condamnés d'Anvers, et il n'est pas admissible de les soupçonner de duplicité et de malveillance.

(1) cf. CHARLES PROLES : *Charles Delescluze*, Ch. II, et Pièce justificative, N° V.

CHAPITRE VIII.

Les Élections à la Constituante

Depuis les journées de Février, les anciens groupes républicains s'étaient montrés au grand jour. D'autres, nombreux, se constituèrent. Les Commissaire et Sous-Commissaire provisoires prêtèrent la main à la formation des clubs, où l'on préparait les élections prochaines.

Les Clubs. — Les radicaux, qui avaient jadis fait parti des Sociétés : *Aide-toi, le ciel t'aidera* ou des *Droits de l'Homme et du Citoyen*, comme l'ouvrier Delmar, furent les premiers à se réunir. Ils s'affilièrent à la *Société Républicaine*, de Lille ; mais, à Lille, les républicains se révélèrent si nombreux, tout d'un coup, que cette Société dut préciser ses tendances et prendre le nom de *Société centrale républicaine radicale* ; elle réunit un grand nombre de clubs : de la *Fraternité*, de la *Réforme* et de la *Manufacture des Tabacs*. Le président, pour Lille, fut Bianchi. A ces clubs, vinrent se joindre ensuite : La *Société des Montagnards*, qui devait se rendre bientôt célèbre ; l'*Association des Ouvriers Fileurs Républicains* ; le *Comité des Ouvriers* ; le *Club du Peuple*, dont les tendances étaient

plus nettement socialistes, et que présidaient les médecins militaires Millon et Martinache ; enfin les *Sociétés Républicaines* de Cysoing, Roubaix, La Bassée, Wazemmes, Douai, Avesnes [1], etc...

Les modérés s'organisèrent en face des radicaux. A Douai, la réaction subit l'influence du Procureur de la République, Corne, ancien député opposant de gauche. Il fut l'inspirateur des actes de la *Société Républicaine des Amis de l'Ordre et de la Liberté*, qui choisit pour organe *L'Echo du Nord*, à Lille. Le *Club Républicain*, d'opinion encore plus tiède, fut représenté par le *Journal de Lille* ; ancien organe ministériel sous la monarchie de Juillet. Enfin les Catholiques fondèrent l'*Association pour les libertés publiques* dont Armand de Melun, conservateur, légitimiste avéré, fut le président.

Les Socialistes. — Les organisations socialistes comptent des membres peu nombreux. Nous avons signalé déjà le *Club du Peuple* qui est de l'opinion de Louis Blanc et tentera de faire fonctionner les coopératives de boucherie et boulangerie. Un groupe de *Saint-Simoniens*, présidé par le citoyen Bavet, réunissait chaque soir, en des conférences graves, des professeurs, médecins, architectes, artistes et quelques employés. *La Société Centrale* imita leur zèle et voulut enseigner aux ouvriers les sciences politiques, l'histoire, la morale et les éléments de mathématiques. Elle organisa donc des cours publics dans les écoles communales. Mais le médecin militaire, Millon, et un jeune professeur, Beaussire, ne surent, ou ne purent se faire écouter [2].

Tous ces clubs saisirent la première occasion pour

(1) cf. Pièce justificative, n° VI.

(2) M. Beaussire fut, après 1871, membre de l'Assemblée Nationale.

manifester leurs sentiments républicains. Beaucoup s'étaient distingués déjà par des souscriptions en faveur des blessés et des orphelins de Février (1). Ils s'étaient empressés de payer par avance les impositions qui continuaient à être perçues comme par le passé ; même ils supportèrent l'impôt de 45 centimes *sans murmurer trop longtemps.* Seule la population ouvrière, en chômage, ne put satisfaire aux exigences du Gouvernement. Mais on rencontra un certain nombre d'ouvriers, les seuls qui n'eussent point cessé le travail, pour verser, à la caisse nationale, des dons gratuits. Les travailleurs du chemin de fer du Nord, les imprimeurs de Danel, les ouvriers des tabacs (qui cependant ne faisaient qu'une demi-journée, depuis un an bientôt) s'imposèrent des sacrifices vraiment admirables (2). Ils furent imités par des mécaniciens (3), les employés de la Préfecture du Nord avec Delescluze, Pilette et Fémy en tête (4), et quelques tullistes.

Les patriotes cambraisiens avaient déjà, le 6 mars, fait une grande démonstration en l'honneur de la République.

Les Arbres de la Liberté. — En avril, on planta les *Arbres de la Liberté* dans toutes les communes.

La cérémonie eut lieu, le 9, à Lille. Delescluze, le général de Négrier, le maire Bigo, prononcèrent de grands discours ; les présidents des clubs prirent ensuite la parole, réclamant la Liberté et la Fraternité pour tous.

Un jeune peuplier fut planté sur la « Petite-Place »,

(1) Pour les souscriptions dans le département : cf : Arch. Dép. Nord, M. XII, g 3, 12.

(2) 1.180 francs. — 300 francs. — 584 francs.

(3) 115 francs. — 231 francs. — 115 francs. — 169 francs. — 200 francs = 935 francs.

(4) 231 francs. — Il faut ajouter parmi les donateurs volontaires : les Magasins de Dépôts à Lille, Dunkerque et Cambrai : cf. Arch. Dép. Nord, M. XII, g 3, 12.

et béni par le clergé. Saint-Léger, commandant des Canonniers, lui attacha une couronne tricolore, et le soir la ville s'illumina. Le même jour, Armentières, Vauban, Wazemmes, procédaient à la même cérémonie, ordonnée, dès le 2 avril, par le Commissaire général, dans tout le département. A Cambrai, la manifestation s'accompagna d'un discours lyrique du cardinal Giraud [1] : « Liberté, Egalité, Fraternité ! mots sublimes, s'écria l'archevèque, que le législateur consacre, que le philosophe proclame, que le peuple bénit et salue avec enthousiasme. » A Tourcoing, un incident se produisit ; on cria : « A bas les aristocrates ! » et les démocrates lillois allèrent jusqu'au Risquons-Tout. Là, Alphonse Bianchi prononça un discours. Les douaniers belges et les français échangèrent quelques injures, et, le lendemain, l'arbre de la Liberté fut trouvé rasé au pied.

Les Élections à la Constituante : partis, principes et candidats. — Les élections étaient fixées au 23 avril. La lutte fut sérieuse.

A Lille, les 18 et 19 avril, les ouvriers manifestèrent sous les fenêtres de *L'Echo du Nord* qui défendait Antony Thouret contre Delescluze. Cette candidature d'Antony Thouret, vivement attaquée par les radicaux, fut définitivement abandonnée par tous. Il fut convaincu par Testelin, d'être venu à Lille, en février, sans mission du Gouvernement provisoire; d'avoir touché à la Préfecture des appointements exagérés; d'avoir manqué de délicatesse dans une affaire d'argent vieille de dix ans ; on l'accusait de faire acte de mauvais citoyen, par son retour à Lille, dans l'intérêt de sa candidature, et d'exciter une émeute qui eût pu avoir des conséquences graves.

Du côté des *rouges* les ouvriers montrèrent des exi-

(1) Le cardinal Giraud mourut le 17 avril 1850.

gences : un menuisier réclama une assemblée politique pour les travailleurs seuls ; mais, grâce à Bianchi, on obtint qu'il n'y aurait pas scission, ni lutte de classe. *Le Comité des ouvriers* demanda de désigner au moins un candidat, ce qui lui fut accordé. Celui-ci, Delmar, déclara qu'il voulait « *la république unitaire, l'organisation du travail, que l'on pût, sans mourir de faim exercer ses droits politiques* » ; il réclamait encore « *la création d'un ministère du travail, la liberté des cultes, l'instruction gratuite, l'établissement de fermes modèles et de greniers de réserve* [1] ». Il voulait enfin « *que le travailleur soit honoré comme le soldat* » et terminait par ces mots : « *Tout pour le Peuple et par le Peuple.* » A quoi les modérés répliquèrent : « *Tout pour le Peuple et rien par lui.* » La *Société Centrale radicale* soutenait le programme suivant : une république démocratique, unitaire ; le pouvoir législatif confié à une seule chambre élue à l'élection universelle et directe ; l'exécutif, émanant de l'assemblée serait responsable devant elle et temporaire ; au point de vue social, l'organisation du travail était réclamée, toutefois, sans hostilité, contre aucune classe de la société : la justice et la fraternité exigeant le respect de la propriété. L'instruction serait gratuite et obligatoire. *La Société Centrale* protesta enfin contre le cumul.

Il s'agissait de nommer 28 représentants. Il y eut trois listes : celle de l'*Echo*, celle du *Messager*, enfin celle de la *Gazette de Flandre*. Elles eurent des candidats communs. Les deux premières portaient *Lamartine*, jadis élu, en 1833, député, par le collège de Bergues, (nomination qui vint le surprendre à Jérusalem), membre du gouvernement provisoire ; — *Hannoye*, sous-préfet d'Avesnes ; — le vétérinaire *Loiset*, conseiller municipal de Lille ; —

(1) On voit là un souvenir de la disette de 1847.

Gaspard Malo (1) de Dunkerque ; — *Bonte-Pollet*, le président du banquet de Novembre ; — *Huré*, le procureur-général d'Amiens ; — *Serlooten*, de Bailleul ; — *Lenglet*, avocat à Douai ; — *le docteur Vandois*, de Maroilles. — Les modérés portaient en plus les députés sortants : Corne, Choque, Delespaul, le général de Négrier, un ouvrier : Girardon ; la liste se complétait de noms moins marquants, mais habilement choisis dans tous les arrondissements (2).

La liste radicale proposait Ledru-Rollin, Flocon, Delescluze et Pilette, le docteur Testelin, Alphonse Bianchi, nouvellement naturalisé Français (3), Delebecque du

(1) Malo, fondateur de la plage de Malo-les-Bains, a son buste sur une place de cette commune.

(2) Géry-Heddebault, de Lille ; Desurmont, de Marquillies ; Desmoutier, de Faumont ; Th. Descat, manufacturier à Roubaix ; Lemaire, de Dunkerque ; Duquenne, farinier à la Gorgue ; Farez, de Douai, Aubry, d'Avesnes ; Mouton, de Cambrai ; Dollez, de Crève-cœur ; Boulanger, de Doignies ; Pureur, de Condé ; Regnard et Dupont, de Valenciennes, qui tous furent élus.

(3) I : *Arrêté qui admet M. Alphonse-Alexandre Bianchi à jouir des droits de citoyen français*, 17 mars 1848. Le Gouvernement provisoire de la République : vu la pétition et les pièces à l'appui présentées par le sieur Alphonse-Alexandre Bianchi tendant à obtenir d'être admis à jouir des droits de citoyen français ; vu la loi du 22 frimaire, an VIII (13 décembre 1799) ; sur le rapport du Ministre de la Justice,

Arrête ce qui suit :

Article 1er. — Le sieur Alphonse-Alexandre Bianchi, né Lille (Nord), d'un père étranger, le 18 juillet 1816, est admis à jouir des droits de citoyen français.

Article 2. — Cet arrêté sera publié et inséré au Bulletin des Lois.

Pour le Gouvernement provisoire : le Ministre de la Justice, délégué, Ad. CRÉMIEUX (CARREY : Actes du Gouv. prov. 1re partie, N° 151).

Libéral du Nord à Douai, le brasseur Dutilleul, l'avocat Fémy, etc. [1]; sa principale erreur était de ne contenir point ou peu de représentants des arrondissements autres que celui de Lille.

La liste catholique n'avait qu'un nombre restreint de candidats personnels ; elle empruntait ceux de l'*Echo*.

L'élection : Les résultats. — L'élection se fit au milieu du plus grand calme : Le premier élu fut *Lamartine* par plus de 227.000 voix. Tous les candidats communs aux deux listes républicaines furent nommés. Le dernier élu fut *Aubry*, de l'*Echo*, par 93.666 suffrages. Les radicaux recueillaient de 39.000 à 54.000 voix : Testelin 48.000; Bianchi et Ledru-Rollin 42.000 ; Delescluze 43.000 ; Delmar 46.000. — Les Orléanistes de la coalition modérée, comme Mimerel et de Staplande eurent 66.000 à 81.000 voix ; les légitimistes et catholiques : de Melun 62.000 ; de Villeneuve 60.000 ; Wallon 61.000. — Antony Thouret compta 56.500 partisans. — Enfin les

II : GOUVERNEMENT PROVISOIRE, SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, République Française, 15 Mars, Citoyen Bianchi, votre naturalisation est d'aujourd'hui ; vous pouvez vous faire inscrire sur les listes électorales. Je suis charmé d'avoir pu donner à la patrie un bon Français de plus. Votre dévoué concitoyen, Ad. CRÉMIEUX. (Arrêté du Gouvernement provisoire en date du 17 mars 1848, inscrit au Bulletin des Lois). Nord-Préfet. Le soussigné certifie la signature ci-dessus comme étant celle du citoyen Crémieux, membre du Gouvernement provisoire et Ministre de la Justice. CH. DELESCLUZE, Commissaire général de la République pour les départements du Nord et du Pas-de-Calais. Lille, le 18 mars 1848. (Arch. part. A, 10).

(1) Boniface, Chartier, Champon-Richebé, Dubus, Notet, Noizet de Saint-Pol, Margot, Thirion-Maillard et Vandevinckel complétaient la liste.

socialistes Millon ou Martinache ne recueillirent que 3 à 5.000 suffrages.

Tels furent les votes du département. Les républicains triomphaient, les radicaux étaient complètement battus.

A Lille, le résultat leur fut, tout au contraire, très favorable. Lamartine, premier élu, avait 21.000 voix ; Serlooten, porté sur les deux listes, avec 14.074 suffrages, arrivait 28e. Les radicaux seuls obtenaient une moyenne de 12.000 voix. Les républicains modérés, unis aux légitimistes, n'atteignaient pas 9.400 suffrages. *L'Echo*, seul, avait eu au plus 5.700 électeurs ; et, *La Gazette de Flandre*, catholique, à peine 2.700 voix.

Néanmoins, Delescluze était battu. Il offrit aussitôt sa démission, qui fut refusée.

Ledru-Rollin avait répondu à la démission de Delescluze, en le priant de rester à la tête du département du Nord [1]. Le Commissaire accepta de diriger l'administration, mais il dut voir avec peine que le Ministre de la Justice levait la suspension prononcée par lui, à propos de l'affaire Blervacq, contre le juge Dubois. Ce n'était pas une sinécure qu'acceptait Delescluze, certain, quoi qu'il fît, de n'être pas d'accord avec le futur ministre constituant, obligé d'entendre les sollicitations des ouvriers sans travail, d'intervenir en leur faveur, et, dès ce moment, sans grande chance de succès.

Chômage général et émeutes ouvrières. Départ de Delescluze. — Des troubles graves, causés par le manque d'ouvrage, aggravés par une augmentation sur le

(1) Le *Messager du Nord* publia la lettre où Ledru Rollin mandait au Commissaire « *qu'il restât à la tête du Département du Nord* », et Delescluze ajoutait en conclusion : « *Je ne ferai pas défaut à sa confiance* ».

prix des farines — augmentation dont la cause était encore l'agiotage — commencèrent à la fin d'avril, dans l'arrondissement d'Avesnes. Une collision sanglante, où douze hommes furent tués et où il y eut de nombreux blessés, eut lieu dans la commune de Trélon. La révolte gagna Baïves, Fourmies, Wignehies et Anor. Tout le pays fut effrayé. De Cambrai, une compagnie de cuirassiers dut partir vers Walincourt, le 2 mai, pour mettre fin aux dévastations qui se commettaient journellement dans ce canton.

Dès la veille, l'émeute recommençait à Tourcoing. Les ouvriers quittèrent la ville, se répandirent, drapeaux en tête, dans les campagnes, pour forcer les manœuvres belges à abandonner le pays immédiatement. La troupe dut mettre un terme à ces excès.

De nouveau, l'ouvrage et le pain allaient manquer, à Lille, dès le 10 mai ; les ouvriers se réunirent sur l'Esplanade, se rendirent à la Préfecture et supplièrent qu'on leur accordât des secours. Pour subvenir à leurs besoins, il fallait environ 40.000 francs par mois. Delescluze ne put les réunir.

La manifestation du 12 mai, organisée par ses amis politiques contre l'Assemblée Nationale, avait échoué. Il perdit toute confiance en l'avenir. Le 13 mai, sans attendre le 18 du même mois, date fixée par l'arrêté ministériel pour la cessation des pouvoirs confiés aux commissaires généraux, il envoya une deuxième fois sa démission à Paris ; puis, le 16, il partit la porter lui-même au ministre, et fit agréer, en même temps, celle de son collègue Désiré Pilette, commissaire-adjoint. Il déclara quitter la Préfecture, conscient « d'avoir empêché et prévenu beaucoup de mal », bien qu'il eut rencontré « beaucoup de prévention dans une partie de la popu-

lation » [1]. Il se résolut à reprendre momentanément la rédaction de l'*Impartial*, à Valenciennes. Quant à Pilette, il rentra dans la vie privée.

L'avocat Fémy, secrétaire de la Préfecture, prit l'intérim. La cause si brusque de cette démission était dans l'attitude d'Antony Thouret [2] qui, après une adresse, signée Degoussée, où l'on dénonçait à la Chambre, un complot communiste qui éclaterait sous peu à Lille, avait demandé à y être délégué pour surveiller les agissements des conspirateurs.

Les Ateliers nationaux et les Émeutes de Mai. — Cette nouvelle surexcita au plus haut point la population ouvrière. Ils étaient alors plus de 15.000 sans travail et attendaient jusque là dans le plus grand calme. On avait commencé un service de secours publics à l'aide de cotisations, et organisé les ateliers municipaux de terrassement ; on devait, à partir du 15 mai, doubler le nombre des travailleurs. Le 22 eut lieu l'embauchage. L'empressement fut formidable. On ne put contenter qu'un nombre infime d'ouvriers. Les autres, décidément, se révoltèrent,

Un millier d'entre eux, que la misère a mis en loques, et qui sont à bout de patience, s'ébranle, et veut forcer à la grève générale. L'émeute s'en va débaucher les ouvriers des Ateliers municipaux, d'abord ; puis elle pille l'usine Vrau ; là, elle passe une corde au cou du propriétaire, et le livre à Bianchi. Celui-ci fait échapper le malheureux, mais ne peut calmer l'exaspération. La bande court assaillir l'usine Delespaul dont les vitres volent en éclats ! Bianchi l'a suivie et la harangue, mais on lui répond : *Du travail ou du pain !* Peut être, néanmoins, aurait il réussi à ramener le calme, lorsque, sur ces entrefaites,

(1) Actes de la Préfecture du Nord, 1848, p. 223.
(2) *Le Messager du Nord*, 15 mai 1848.

un peloton de la garde nationale arriva, dont l'un des hommes, Paquin, vise l'orateur et le manque. La balle va tuer un malheureux ouvrier [1] qui pêchait à la ligne, 300 mètres plus loin, au bord de la Deûle [2].

La colère de la foule ne peut plus être calmée. Les manifestants vont pénétrer dans l'usine, à l'instant où le Commissaire central, Ducos, très aimé de la population et souvent dénoncé comme ardent républicain, force les émeutiers à rebrousser chemin, s'ils ne veulent lui passer sur le corps. Tout est sauvé ; mais bientôt un détachement plus important de la garde nationale s'approche. Paquin et l'ancien colonel Méry de Montigny sont dans le groupe, la foule se saisit d'eux. Montigny se dégage, mais Paquin va être mis en pièces. Quand [3] *Bianchi et un officier d'état-major* parviennent à se rendre maîtres du garde national et le conduisent à la Préfecture, d'où il est mené à la Citadelle.

La bataille s'engage à nouveau, sur plusieurs points, entre gardes nationaux et ouvriers ; on dresse une barricade que la troupe emporte de force.

Quelques instants après, le général Roquet (qui avait succédé au général de Négrier, devenu représentant du peuple, questeur de l'Assemblée et officier divisionnaire à Paris), grâce aux 600 hommes de renfort venus d'Arras, et à ses propres soldats, faisait, avec grande modération, renaître l'ordre, tandis que l'Administration affichait des promesses et annonçait de nouveaux secours.

(1) Clément François, ouvrier de 57 ans.

(2) cf. les dépositions au Tribunal correctionnel, le 7 juin ; et *Messager du Nord*, 9 juin 1848.

(3) cf. Pièces justificatives, n° 7 ; et *Messager du Nord*, 9 juin 1848. Le 7, le tribunal correctionnel condamnait deux gardes nationaux à 8 et 15 jours de prison. — H. Verly : *Récits d'une vieille Barbe*, ch. VI. — P. Assoignon : *Lille et le quartier St-Sauveur*, ch. XXXVIII.

Il y avait eu, en somme, beaucoup plus de bruit que de mal, et l'indemnité votée pour les dégâts du 22 mai n'atteignit pas 315 francs.

Quelques jours après, on obtint de la charité publique une souscription de 120.000 francs. C'était la tranquillité assurée pour trois mois.

Peu de temps s'était écoulé, lorsqu'un semblable tumulte s'éleva dans la commune de Villers-Outréaux ; 300 ouvriers sans ouvrage, menés par une bande furieuse de femmes, se révoltèrent et durent être réduits par la force.

Cependant, la France avait enfin un gouvernement régulier. L'Assemblée Nationale Constituante venait de proclamer la République.

Malheureusement, les représentants, à la Constituante, voulurent étouffer les révoltes sans essayer d'apaiser les querelles. Une majorité, image de la bourgeoisie industrielle, allait gouverner.

L'Assemblée Nationale Constituante ; le préfet Durand Saint Amand. — L'Assemblée Nationale avait ouvert ses séances, le 4 mai ; elle décréta, le 8, que le Gouvernement Provisoire avait bien mérité de la Patrie ; le jour suivant, elle confiait le pouvoir exécutif à une commission chargée de choisir les ministres hors de son sein. *Arago* fut le premier élu par 725 suffrages. *Garnier-Pagès*, *Marie*, *Lamartine* et *Ledru Rollin* furent nommés ensuite ; ce dernier par 458 voix seulement ; tous étaient ainsi écartés du futur ministère. On annonçait « une confiance entière dans la stabilité de notre jeune République et dans les hautes destinées réservées à la Patrie » [1].

(1) ARMAND CARREY : Actes du Gouvernement provisoire, p. 677 et 679 (Bulletins de la République, n° 25).

Cependant, cette Assemblée choisie parmi les bourgeois moyens, conservateurs, devait se montrer restrictive de toute liberté par amour pour l'ordre ; féroce dans la répression des insurrections ; incapable et pusillanime dans la réorganisation du travail.

La Commission exécutive de la République envoya dans le Nord, pour remplacer Delescluze, l'ancien maire du Ier arrondissement, à Paris, Durand, homme politique timoré, un peu terne, mais plein d'excellentes intentions.

Arrivé à Lille le 25 mai, il se déclara *ancien serviteur de la cause démocratique*, venu pour *travailler à l'affermissement de son triomphe*, et *fonder l'ordre sans lequel il n'y pas de liberté* ; enfin, assurer *le travail, source de bien-être, garantie de moralité* (1).

Il eut la sage pensée de visiter les caves de Lille et de proposer leur assainissement aux frais de la ville.

Mais ses réceptions furent très choisies, bien qu'il se montrât plein de bonnes intentions pour les démocrates et d'empressement à satisfaire leurs réclamations (2).

Option de Lamartine ; Election d'un Député dans le Nord. — A peine entré en charge, il se trouva jeté en pleine lutte électorale. Le premier élu du Nord, Lamartine, nommé aussi dans la Saône-et-Loire, avait opté pour le département dont il était originaire. Le 4 juin, on vota pour choisir son successeur.

Quatre candidats étaient en présence : Antony Thouret, modéré, présenté par *L'Echo* ; Mimerel, grand industriel roubaisien, alors défendu par *Le Journal de Lille*, orléaniste de la veille, et bientôt bonapartiste ; et un légitimiste, *M. de Genoude*. Le club démocratique (club central

(1) Actes de la Préfecture du Nord, 1848, p. 229.
(2) Pièce justificative, n° VIII.

offrit la candidature à Bianchi. Il la refusa au profit d'un publiciste parisien, né à Lille : Ulysse Tencé, presque inconnu dans le Nord, et que soutint *Le Messager*.

Un congrès général des délégués républicains de chaque arrondissement avait adopté la candidature d'Antony Thouret, malgré la vive opposition d'Achille Testelin, qui avait mené déjà l'attaque, en avril, contre l'ancien préfet, et l'on sait avec quelle violence et quelle précision (1). Les électeurs ne s'intéressèrent que fort peu à cette lutte. Antony Thouret vainquit par 48.862 suffrages ; Mimerel eut 26.774 partisans ; le radical Tencé, 11.641 seulement contre 6.479 enfin au légitimiste abbé de Genoude.

Cependant, Ulysse Tencé *eût été nommé à Lille*, par 1.000 voix de majorité sur Antony Thouret (2). La ville restait fidèle aux démocrates purs ; tandis qu'à quelques kilomètres, Roubaix inscrivait le patron Mimerel en tête de ses listes (3) avec plus de 4.000 voix de majorité.

Les journées de Juin. — Les premières semaines de juin furent comme une accalmie. Les ouvriers protestèrent contre les 2.000 exclusions que la mairie avait décidées pour la prochaine nomination des chefs de la garde nationale. Mais Bianchi réclama auprès du préfet Durand Saint-Amand, qui fit inscrire les exclus à nouveau. Duhaut, un fabricant, patronné par *Le Messager du Nord*, fut élu colonel. Des ouvriers présentèrent d'autres réclamations au sujet de l'inscription pour l'élection au Conseil des Prud'hommes, et furent également écoutés.

(1) cf. plus haut, p. 138, 144.

(2) *Lille*, résultats : Tencé, 5.881 voix ; Antony Thourét, 4.879 voix ; Mimerel, 1.490 voix ; de Genoude, 434 voix.

(3) *Roubaix*, résultats : Tencé, 625 voix ; Antony Thouret, 249 voix ; Mimerel, 4.068 voix.

Cependant, les « rouges » étaient émus de tout le bruit que faisait, à la Chambre, l'élection et la réception du prince Louis-Napoléon Bonaparte. Bianchi, dans *Le Messager,* voulait voir « à bas tous les prétendants, qu'ils s'appelassent Henri, Joinville ou Napoléon » ; et quand Jules Favre eut fait admettre ce dernier au nombre des représentants, il fit remarquer que le parrain était le même homme qui avait, après le 12 mai, sollicité *la mise en accusation de Louis Blanc.* « *Veillez,* ajoutait-il en s'adressant aux ouvriers, *et soutenez-vous par l'association* ». Enfin, le 18, le préfet annonçait que Louis-Napoléon avait *donné sa démission de représentant du peuple*, et que Paris était tranquille.

Cette tranquillité fut de courte durée, car bientôt on apprit que la capitale était en révolte contre l'Assemblée Nationale, et que les travailleurs refusaient de quitter les ateliers nationaux ! Ils acclamaient le nouveau Bonaparte, alors tout vibrant d'enthousiasme populaire et socialiste.

Les villes du Nord envoyèrent leurs gardes nationaux au secours des représentants menacés. On tira au sort l'ordre de départ. Les détachements du Nord furent de ceux qui, pendant la fameuse *nuit du Carrousel*, massacrèrent les insurgés sans armes dont ils avaient la garde. On sait comment l'émeute finit dans le sang, et quelle victoire fut celle de Cavaignac ! Le chef militaire, représentant de Lille, le général de Négrier, se trouva au nombre des morts ; il s'interposait pour obtenir l'apaisement lorsqu'il fut tué ; il était sans armes. On ramena son corps à Lille. Sur le parcours, les municipalités honorèrent sa dépouille. On lui fit des funérailles émues (1), et l'on projeta de lui élever une statue. Elle fut inaugurée l'année suivante. Le chef de bataillon, Durieux, de Cambrai, et le

(1) Coût : 2.452 fr. 50.

garde lillois, Barnerie, étaient aussi parmi les morts ; d'autres furent blessés.

Le préfet, Durand Saint-Amand, fort effrayé de ces dangers qu'avait courus le pouvoir, et un peu aussi des mouvements populaires hostiles des ouvriers, le 16 juin, à Lille, se sentit enfin la force de « *sécher ses larmes* » pour « *remercier Dieu, maître des nations, qui n'a pas permis que la cause de l'ordre succombât* » sous les efforts de ceux qui avaient « *traîtreusement assassiné nos concitoyens, nos amis, nos généraux* » (1).

(1) *Proclamation du Préfet du Nord après les journées de Juin.*

Le 27 juin. Le Préfet du Nord à ses concitoyens,

Un deuil immense vient d'affliger la Patrie. Une lutte impie, prolongée pendant quatre jours, a répandu la mort dans les murs de la capitale.

Ces journées à jamais néfastes, auront coûté plus de sang à la France que n'eussent fait quatre batailles rangées contre l'ennemi. Guerre funeste, soudoyée par l'or de l'étranger !

O mes concitoyens ! pleurons sur ces nobles victimes tombées dans les rangs des défenseurs de la Patrie ! Pleurons aussi, en détournant nos regards de ceux qui naguère étaient nos frères et qui ont levé leurs mains parricides contre la France, contre la République.

Dieu, lorsque Caïn eut tué son frère, le rejeta de la famille que son fer sacrilège avait mutilée. Que la France rejette aussi du sein de la grande famille de la nation, ceux qui, embusqués derrière les murailles de leurs barricades, aux croisées des maisons, sous les soupiraux des caves, ont traîtreusement assassiné nos concitoyens, nos amis, nos généraux !

Qu'ils perdent le nom de Français !

La République ne reconnaît pour ses enfants que ceux qui savent s'aimer, s'entr'aider, se faire du bien les uns aux autres et s'unir pour la gloire et la prospérité de notre pays.

Habitants de Lille, vos douleurs sont grandes entre les douleurs de toute la France. Un général que vous aimiez, qui avait illustré le drapeau national dans les champs de l'Algérie, que les suffrages du département du Nord avaient élevé jusqu'au rang de Repré-

Les résultats des journées de Juin. — La situation économique du pays avant les journées de février avait permis la préparation et le succès de la Révolution contre la Monarchie Constitutionnelle. La mésentente politique entre les castes industrielles et financières de la bourgeoisie l'avait déterminée. Aujourd'hui, ces deux classes bourgeoises n'avaient plus aucune raison de se haïr, puisque tous rentraient dans le droit commun. Elles ne désiraient pas davantage partager le succès et les profits de la lutte avec la classe moyenne et le peuple. Ceux-là s'étaient battus, avaient versé leur sang : il fallait qu'on leur en ôtât la récompense ; d'ailleurs, entraînés par les démocrates et les socialistes, ils parurent dangereux.

Le 24 juin, on leur avait signifié de rentrer dans l'ordre et l'obéissance, et on les y avait contraints par la force. A la Monarchie constitutionnelle et financière, après trois mois d'un interrègne démocratique, allait succéder la République constitutionnelle et manufacturière, la République propriétaire et industrielle.

sentant du Peuple, Négrier.... est tombé. Honneur à lui!... Honneur aux braves tués avec lui !... La France reconnaissante adopte leurs familles ; ils ont sauvé la France !

Français ! ayons la force de sécher nos larmes pour remercier Dieu, le maître des nations, qui n'a pas permis que la sainte cause de l'ordre, de la liberté et des lois succombât devant une criminelle attaque.

La France entière qui a assisté calme, silencieuse et résignée à cette lutte affreuse, doit célébrer par des actions de grâce le triomphe des lois, de la liberté, de l'ordre.

Demain, mercredi 28 juin, à midi, un Service funéraire sera célébré en l'église Saint-Maurice, en l'honneur des victimes de ces tristes journées. Il sera chanté un *Te Deum* en l'honneur du rétablissement de la paix intérieure et du triomphe de la République sur l'anarchie. DURAND SAINT-AMAND.

(Actes de la Préfecture du Nord, 1848, p. 270).

Comme l'insurrection de juin lui avait fait peur, elle laissa se déchaîner la réaction contre la population ouvrière et contre ses droits gagnés sur les barricades ! Elle invoqua le principe de l'ordre. Avant février, il y avait eu deux questions en dispute : une question politique que le nouveau pouvoir pensa résolue ; une question économique, qu'elle écarta de ses préoccupations : il n'y eut point de ministère du travail. Cette réaction eut son image rétrécie dans les évènements et les luttes électorales de notre département. Le pouvoir électoral, représentant un état de choses ordonnées, s'immisça dans toutes les questions et les affaires en suspens.

La politique gouvernementale dans le Nord. — D'abord, le citoyen Fémy, secrétaire général de la Préfecture, fut mis en congé sur la demande de son chef hiérarchique ; on ordonna des prières publiques pour les morts de juin, et l'on fit distribuer par les maires les listes de souscription pour le monument du général de Négrier. Pour finir, on lança des calomnies contre les républicains. Bianchi fut accusé d'avoir reçu de Delescluze et distribué aux électeurs d'avril 30.000 francs pour influencer leurs votes. Ses accusateurs, Delebecque et Descat-Leleux furent, d'ailleurs, condamnés à 2.000 francs de dommages-intérêts et aux dépens (1).

Les lois contre la liberté d'association, sur les clubs et le cautionnement de la Presse, excitèrent des protestations. Pour cette dernière, elle trouva six adversaires parmi nos représentants : Delespaul, Giraudon, Loiset, Pureur, Regnard et Serlooten. *Antony Thouret* et *Bonte-Pollet* se rangèrent du côté de la majorité.

(1) *Le Messager du Nord*, 1er juin 1848.

Les élections municipales. — La campagne électorale pour l'élection des conseils municipaux s'ouvrit. Les anciens opposants dynastiques de *L'Echo du Nord* firent alliance avec les orléanistes intransigeants du *Journal de Lille.* Par contre, il y eut, sous prétexte que l'élection n'était point absolument politique, et que les intérêts locaux particuliers entraient en ligne de compte, un rapprochement des démocrates et des légitimistes.

La Préfecture soutint la première liste toute modérée. Elle se montra hostile à la seconde : d'abord, en partageant la ville de Lille en sections, contrairement à ce qui se fit dans les autres grandes villes du département, où l'on se servit du scrutin de liste; puis, en refusant au *Comité central* les locaux nécessaires aux réunions publiques.

Dutilleul mit une seconde fois sa brasserie de la Réforme à la disposition des républicains.

L'élection au Conseil des Prud'hommes, en juillet, avait nommé les radicaux Dutilleul et Delmar. C'était d'un bon augure, pour le parti avancé, dans les prochains scrutins. La ville fut, pour le vote d'août, divisée en 10 sections. Les radicaux restèrent vainqueurs dans 6; Bianchi et le Docteur Godefroy recueillirent, à Saint-Sauveur, près de 1.000 voix de majorité sur leurs adversaires. L'alliance légitimiste-radicale fut victorieuse dans un bureau ; les modérés, dans les trois sections où ils furent élus, avaient des avances très faibles sur leurs adversaires. Le député Delespaul était battu.

En somme, il y eut 7.093 suffrages radicaux contre 3.899 modérés.

Le 13 août, le Préfet installa le nouveau bureau. Le maire, choisi par le ministre, était Bonte-Pollet, vingt-septième élu, ex-radical, déjà converti au modérantisme. Le premier adjoint était le dernier élu, un modéré; les

quatre autres furent choisis dans ce parti, dont le Préfet loua « l'attachement à la cause de l'ordre et au développement des institutions républicaines. » Dans le reste du département, les modérés furent généralement envoyés à la Mairie. Toutefois, dans l'arrondissement d'Hazebrouck, presque tous les maires et les commissions municipales choisis par l'ex-commissaire Pilette obtinrent de fortes majorités.

Mais à Lille pour protester contre les choix du ministre, les conseillers municipaux nommèrent au secrétariat, le docteur Castelain, par 25 voix contre 7.

Nouvelles Emotions Populaires : Août 1848. — Cependant le mécontentement, auquel s'ajoutait le chômage qui commençait à sévir, détermina des émotions populaires. Le travail manquait aux usines métallurgiques de Maubeuge et Micour-sur-Anor. A Lille, une grève commença contre les patrons qui employaient un seul ouvrier sur deux métiers à filer. Des manifestations eurent lieu, le 14 août, dans la rue. Le Préfet invita au calme. Les gendarmes réprimèrent l'émeute et forcèrent les ouvriers à reprendre le travail. Pour compléter cet abus, *la Société républicaine des fileurs de coton de Lille*, fut dissoute par arrêté préfectoral. *Malgré une vive protestation* (1) *la dissolution fut maintenue.*

Cette mesure fut suivie de révocations : les radicaux, membres du Conseil supérieur de l'enseignement primaire, furent remplacés par des catholiques et d'anciens orléanistes, d'autre part le juge de 1847, Aimable Dufresne (28 août) fut réinstallé et redevint vice-président de la Chambre correctionnelle.

(1) cf. Pièce justificative, n° IX.

Elections au Conseil général. — Les premières révocations avaient été une manœuvre électorale, une pression en quelque sorte, à la veille même des élections au Conseil général, car Achille Testelin, l'un des révoqués, était au nombre des candidats.

Les modérés furent nommés dans tout le département. A Lille, au contraire, il se firent battre complètement : sur cinq cantons, trois élurent des démocrates, deux des monarchistes. — Bianchi fut élu par 1796 voix à Saint-Sauveur contre 47 à son concurrent Lestiboudois, ancien député orléaniste. Dans le Nord-Est, le radical Emile Champon eut 1200 voix de majorité. Enfin Testelin fut élu dans le canton Centre par 1332 votes contre 926 à Henri Bernard, un modéré. Dans le Sud-Ouest, Lestiboudois fut élu contre son concurrent, républicain modéré, et, dans le canton Ouest, Amand de Melun, légitimiste, fut vainqueur du représentant Delespaul, par 300 voix de majorité [1].

Les poursuites d'août ; Protestations des démocrates lillois. — La réaction s'accentuait contre toutes les tendances démocratiques ; à Paris, l'Assemblée ordonnait des poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, et, seuls des représentants du Nord, *Loiset*, *Giraudon*, *Antony Thouret*, *Huré*, *Regnard*, *Serlooten* et *Vendois*, protestèrent. Les républicains du Nord approuvèrent énergiquement leur attitude.

A Lille, on supprimait les ateliers communaux [2] : les ouvriers votèrent, dans l'élection au Conseil d'arrondissement, contre tous les candidats modérés et officiels.

(1) cf. Les journaux du Nord à la date, et PAUL ASSOIGNON : *Lille et le quartier Saint-Sauveur*, p. 205-210.

(2) cf. IIe partie, ch. XIV.

L'Assemblée élaborait avec lenteur son travail de Constitution ; le mécontentement général, le chômage prolongé, devaient apprendre que son esprit de réaction, en juin, et depuis juin, ne lui avait pas amené de nombreuses sympathies. En même temps, la prospérité promise n'avait pas réapparu.

Dans le Nord, en septembre, l'impôt de 45 centimes n'était pas encore entièrement récupéré par le Trésor [1]. Sur 5.810.153 francs, plus de 1.400.000 francs manquaient. La crise économique n'avait pas été enrayée ; elle continuait sa marche menaçante, empêchant l'ordre de se rétablir, tandis que les nouvelles ambitions politiques commençaient à se dévoiler et compliqueront bientôt les luttes électorales. Un prétendant allait, lui aussi, au nom même de *l'ordre,* détourner à son profit la réaction républicaine !

(1) cf. *L'Echo du Nord,* 11 septembre 1848.

DEUXIÈME PARTIE

LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

CHAPITRE IX.

L'Enquête agricole et industrielle de 1848
et l'Assemblée Nationale

Le département du Nord, l'un des plus riches de la France, avait vu son habituelle prospérité économique gravement compromise par les récoltes mauvaises et les accaparements de céréales, par les trop tardives transformations de son matériel, enfin, par un hâtif abaissement des tarifs de vente, suivi d'une surproduction prolongée avec maladresse et qui fit succéder une crise industrielle à une crise agricole. Les manufacturiers furent atteints dans leurs intérêts. et les ouvriers des fabriques subirent des réductions de travail et de salaire, souvent le chômage, parfois la grève, et régulièrement la misère et la faim.

La forme du gouvernement importe moins au peuple que ses intérêts économiques, que la possibilité de vivre sous le gouvernement établi.

Les intérêts matériels interviennent les premiers et sont décisifs toujours ; d'eux dépendent toutes révolutions. « Quand la société présente un pareil tableau, écrit

le rédacteur du *Messager*, en 1850, est on bien venu de répéter encore : « Il n'y a rien à faire ; tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles ! C'est aux honnêtes gens de répondre en descendant dans leur conscience, et en se rappelant que la cause véritable des révolutions est toujours la misère du peuple. » ([1]).

Louis-Napoléon sut, en homme habile, sinon en honnête homme, tourner à son profit ces sages conseils ; il profita de l'indolence et de l'incapacité des républicains modérés, anciens orléanistes, qui furent ses naïfs complices.

Car, avant lui, on chercha plutôt une cause politique à ces désastres, et tous eurent tort de vouloir trouver une solution politique, ou d'oublier que, avant leurs transformations gouvernementales, les transformations économiques et sociales — plus pressantes encore — devaient s'accomplir.

La République nouvellement proclamée ne sut pas intervenir avec sagesse et promptitude. Seuls, les membres du Gouvernement provisoire, avaient tenté des études sur ce sujet, en instituant une Commission du travail et en confiant le soin d'une enquête à un économiste qui put se renseigner sur la nature du mal et des remèdes à proposer.

Louis-Napoléon Bonaparte et ses ministres arrivèrent à point pour accaparer ces résultats, négligés par leurs prédécesseurs immédiats, et en faire la base de leurs réformes. Ce leur fut un motif de réussite et un moyen de leur triomphe ; ils se servirent du travail exécuté et surent montrer l'incapacité de leurs prédécesseurs.

L'Enquête agricole et industrielle du 25 mai. — Le Gouvernement provisoire sur la proposition de la

(1) 10 octobre 1850.

fameuse Commission des travailleurs, avait demandé qu'une enquête fût entreprise dans les centres manufacturiers et que l'on s'assurât de la situation économique, sanitaire et morale de la classe ouvrière dans les villes et les campagnes.

Une enquête agricole et industrielle fut ordonnée par décret du 25 mai 1848 (1). Des comités furent formés partout. A Lille, le Comité chargé de l'enquête sur la question du travail se réunit, au début de juillet; mais sauf deux ouvriers et le juge de paix, personne d'entre les intéressés convoqués, ne se dérangea (2).

L'Enquête sur les villes manufacturières, 22 juillet. — Le 22 juillet le Président de l'Académie des Sciences morales et politiques — sur l'invitation que lui en avait faite le général Cavaignac, chef du pouvoir exécutif — chargea l'un des membres de la « section d'économie politique et de statistique » l'économiste Blanqui, dit Blanqui-l'Aîné, frère du fameux socialiste, de « rechercher et d'exposer l'état moral et économique des populations ouvrières dans les villes de Lyon, Marseille, Lille et Rouen. »

Blanqui-l'Aîné, devait examiner :

1° *Quelle est l'éducation physique et morale des enfants des ouvriers?*

2° *Quelle est, sur les mœurs et le bien-être des ouvriers, l'influence de la vie de famille, de l'esprit religieux et des lectures auxquelles ils se livrent habituellement?*

3° *Quel est l'effet des diverses professions sur la santé et le caractère des populations ouvrières?*

4° *Quelles sont les causes économiques auxquelles on doit*

(1) Blanqui : *Des classes ouvrières en France....* Ch. I, p. 5-6.
(2) *Messager et Echo du Nord.* 12 juillet 1848 — id. 2 août.

attribuer le malaise de ces populations, et si ces causes sont différentes pour les populations manufacturières et pour les populations agricoles ?

5° *Quelles sont les industries les plus exposées au chômage, et les causes habituelles de ce chômage ?*

6° *Si l'association entre ouvriers est un moyen d'améliorer leur sort, et s'il existe des exemples qu'on pourrait utilement imiter ?*

7° *Enfin, quels progrès sont survenus depuis 25 ans dans les conditions des ouvriers, et quelles ont été les causes de ces progrès ?* (1)

L'Enquête à Lille. — L'enquête était ordonnée à Lille depuis six semaines, que les patrons ne s'étaient pas encore dérangés pour le travail préparatoire, et que certaines industries n'avaient pas encore choisi leurs délégués. (2)

Au début d'août, Blanqui arriva enfin ; il visita les usines et les logements, s'enquit du salaire et de la durée du travail, et s'entoura de tous les renseignements nécessaires aux conclusions de son enquête. — Il s'adressa, pour plus d'impartialité, aux écrits publiés avant 1848, et dont toute tendance politique était exclue : les études de Villermé (3), déjà anciennes, furent complétées par les travaux du docteur Gosselet (4) et de la « Commission de la Société Centrale de Médecine » pour 1847, composée du

(1) Blanqui : *Des classes ouvrières en France pendant l'année 1848*. 2 fasc. *Paris, Didot, 1849*. — *Annales de la Charité 1848, p. 413* et suiv. — *Messager du Nord* : 2 août 1848.

(2) Journaux de Lille : 12 juillet, 2 août 1848.

(3) cf. Les rapports des docteurs Gosselet et Cazeneuve.

(4) Docteur Gosselet : *De la Création d'un hôpital pour les Enfants dans la ville de Lille, nécessitée par la mortalité de l'enfance dans les centres manufacturiers*. Bull. Médical du Nord : 2e année, n° 5, p. 129 et suiv. et n° 6, p. 161 et suiv. 1847.

représentant Loiset, vétérinaire, et des docteurs Testelin, Castelain, Chrestien et Godefroy (1) ; enfin du rapport de la Société Saint-Vincent de Paul de Lille, présenté par le docteur Binaut en 1843, sur « *la situation matérielle et morale des pauvres patronés par cette Société* » (2) et d'un rapport plus ancien remis en 1841 au Conseil de Revision par le Dr Cazeneuve. (3)

La mortalité des enfants chez les indigents Lillois, les enfants mort-nés non compris, était égale aux sept dixièmes des naissances, chiffre accusé par toutes les statistiques de ces travaux.

Quels que furent les sentiments particuliers de l'enquêteur, il ne put s'empêcher d'être ému profondément et de dire la vérité sur les faits qu'il avait examinés. Toutefois, il s'effraya lui-même des conclusions de ses recherches, et, plus tard, avouait « n'avoir dit que la moitié de ce qu'il aurait pu dire » (4).

Blanqui, cependant, écrivait de nos ouvriers et de leurs habitations souterraines : « Cette population de parias semble vouée à des misères inconnues, même à l'état sauvage. C'est un spectacle effrayant que celui de ces ombres humaines *dont la tête arrive à peine à la hauteur de*

(1) *Rapport sur le travail de M. Gosselet,* présenté à la Soc. Centr. de Méd. du dép. du Nord, par une Commission composée de MM. Loiset, Testelin, Castelain, Chrestien et Godefroy : Bull. Médical du Nord, 2e année, n° 6, p. 175, 1847. — Et les tableaux statistiques dans les *Notes statistiques sur la Mortalité de la ville de Lille* pendant les années 1855-1856, par le Dr Chrestien, 2 br. Danel, 1856-7.

(2) Binaut : La misère à Lille. 1 br. 1843. Société de St-Vincent de Paul.

(3) *Rapport sur les opérations du Conseil de Révision....* pendant l'année 1841. — Arch. dép. Nord, M. XII, e 1, 11.

(4) cf. Débats de l'Assemblée Législative du 31 janvier 1851 ; discours de Boysset.

nos pieds, quand le demi-jour qui les éclaire permet de les apercevoir » ; et Lestiboudois, qui l'accompagnait — ils appartenaient cependant tous deux au parti orléaniste — s'écriait : « Le mal est immense, le dénûment des pauvres est affreux : nous venons de visiter des demeures, dont un membre de l'Institut disait : « Je ne voudrais pas y enfermer un condamné à mort ! »

Le Rapport de Blanqui-l'Aîné et les attaques dont il fut l'objet (1849-50). — Blanqui commença un rapport au début de 1849, puis publia son travail. Le gouvernement craignait alors l'agitation des populations industrielles. Il recommandait à ses préfets qui transmettaient ces conseils aux maires de « ne pas délivrer de passeports pour Paris aux individus sans aveu et sans ressources », puis, à la gendarmerie, de surveiller les grandes routes. Lyon, comme Paris, est interdit ensuite aux ouvriers qui désireraient y chercher du travail (1).

Dès son apparition, le livre de Blanqui fut attaqué vivement. Le Jury départemental (composé, par le préfet, des manufacturiers et des négociants du pays) chargé d'apprécier les produits de l'Industrie du Nord exposés à Paris, en 1849, élargissant les limites de son rapport, voulut s'expliquer sur la situation morale et matérielle de l'ouvrier, et la déclara excellente, n'était la Révolution de Février. *L'abaissement successif du prix de main d'œuvre est le seul moyen offert au manufacturier de ne pas sentir lui-même l'étreinte de la misère ; c'est une lutte éternelle entre le capital et le salaire, et cette lutte compromet l'existence de la société !!!* (2). Cet aveu est superbe !

(1) Actes de la Préfecture du Nord, 1849, p. 267.

(2) Rapport du Jury départemental chargé d'apprécier les produits de l'Industrie du Nord, exposés à Paris. — *Le Messager du Nord*, 13 juillet 1849.

Les Conclusions du Rapport. — Qu'avait donc révélé le mémoire de Blanqui ? Que la désorganisation de l'industrie, la crise commerciale, n'avaient d'autres causes que la mauvaise organisation du travail, sa rémunération insuffisante, qui ne permettait pas de réparer les fatigues prolongées de l'usine, et forçait la population ouvrière à vivre dans des caves infectes, des cours non aérées et que, pour ces motifs, menaçant de s'éterniser si l'on n'y mettait bon ordre, la race s'appauvrissait, les villes se dépeuplaient par la maladie, les habitants étaient décimés par le manque d'aliments, d'air et de jour.

Projet d'une Caisse de retraite. — Le gouvernement dut paraître s'émouvoir.

Le ministre adressa, en juillet, aux Chambres de Commerce et aux Conseils de Prud'hommes une circulaire concernant le projet de créer des Caisses de retraite et de secours mutuels. Les Chambres de Commerce le repoussèrent unanimement. La réforme menaçait l'intérêt patronal par la facilité d'entente que l'on procurerait aux ouvriers. Les conseillers Prud'hommes examinèrent plus sérieusement la question. Ceux de Lille étaient favorables à la création des caisses de secours. Mais on réclamait l'établissement légal d'un salaire minimum au-dessous duquel tout ouvrier ne pourrait se voir forcé de verser une somme, si petite fût-elle, à la caisse commune. On indiquait aussi l'utilité d'établir, pour chaque industrie, des tarifs obligatoires et uniformes qui feraient disparaître la concurrence entre ouvriers, et, par conséquent, le marchandage ; puis, — après avoir supprimé la coutume du paiement de la machine par retenues sur le salaire, comme il se faisait couramment à Lille — de garantir la continuité du travail ; on désignait deux moyens : d'abord, limiter le travail à la production, une statistique des

produits étant faite ; ensuite, étant connu le nombre d'hommes nécessaires pour leur fabrication, lorsque le nombre sera supérieur aux besoins de l'employeur, diminuer les heures de travail, ou donner à chaque ouvrier inutilisé, des secours qui lui permettront d'exercer une nouvelle industrie.

Il fallait, avant tout, punir sévèrement les infractions à la loi des douze heures, régler la tolérance envers les concurrents, ouvriers étrangers ; en résumé, par tous les moyens, payer un salaire qui assurât la continuité du travail et la vie matérielle ; après quoi on pourrait ménager des retenues, en vue de fonder les caisses proposées pour les vieillards et les malades (1).

La Discussion devant les Assemblées nationales. — Le projet vint en novembre devant l'Assemblée législative. Malgré les démentis du manufacturier Mimerel, Antony-Thouret établit l'insuffisance des salaires, et fit observer que toute coalition résultait, en général, d'un abus patronal. La question des mesures entraînait des fraudes. « Les patrons volaient les ouvriers en mesurant mal leur travail ; le tribunal des Prud'hommes — des condamnations venaient d'être prononcées — en feraient foi pour moi », ajoutait-il (2). On lui donna tort néanmoins, et on ne reconnut pas le droit de grève.

Cependant, le rapport général sur la grande Enquête agricole et industrielle de 1848 — nécessairement incom-

(1) Réponses du Conseil des Prud'hommes de Lille à la Circulaire de M. le Ministre du Commerce, concernant les caisses de retraites et de secours mutuels. *Le Messager du Nord*, 25 juillet 1849.

(2) Débats de l'Assemblée législative du 26 novembre 1849 : Interruption de M. Mimerel : *Ce n'est pas exact.* — Antony Thouret : *Je l'affirme de nouveau.*

plète comme toutes les vastes statistiques, mais contenant des indications précieuses et des renseignements multiples — appela l'attention de nos représentants sur la situation économique du pays. Malgré les rapports des députés Loyer (16 juin 1849) et Buffet (6 juillet 1849), le travail parlementaire, au milieu de discussions politiques, languit, et bientôt l'indifférence absolue se marqua pour cette recherche commencée depuis deux années.

Le résumé de Blanqui signalait le déplorable état hygiénique des habitations ouvrières. Le député Armand de Melun (1), le 9 juin 1849, proposa qu'il fût nommé une commission de 30 membres qui prépareraient les lois de prévoyance et d'assistance publique. Le Vte de Melun, son frère, représentant du Nord, fut rapporteur d'une proposition sur l'assainissement et l'interdiction des *logements insalubres*, le 11 juillet suivant. Les municipalités, par expropriations, ou par transformations exécutées dans un délai fixé, pourraient modifier les conditions sanitaires des quartiers insalubres de leur commune et s'imposer extraordinairement dans ce but (2).

La loi fut définitivement adoptée le 13 avril 1850. Des commissions furent nommées. Dès octobre, elles fonctionnèrent à Lille. « Les propriétaires, affolés, font des réparations, blanchissent, plâtrent, carrèlent, remplacent par des croisées les guillotines. (3) » On supprime des cours entières; dans le premier arrondissement, 200 logements malsains sont définitivement abandonnés.

(1) Représentant de l'Ille-et-Vilaine.

(2) *Proposition de M. de Melun, du Nord*, sur l'assainissement et l'interdiction des logements insalubres, 11 juillet 1849. Annales de la Charité, 1849, p. 445. — Assemblée législative : Débats du 11 juillet. — Henri de Riancey : Rapport... etc., sur cette proposition. Ann. de la Charité, 1849, p. 729 et suiv.

(3) Annales de la Charité, publication catholique, 1850, p. 703-704.

Enfin en janvier 1851, l'Enquête générale sur le travail revint à l'Assemblée. Le représentant Loyer proposa d'y donner suite. Une lutte s'engagea entre un député, Boysset et l'ancien Préfet du Nord, ministre intérimaire à l'intérieur, Vaïsse. D'après les calculs du docteur Gosselet, reproduits par Blanqui, Boysset affirmait que sur 22.000 enfants pauvres à Lille, il en est mort 21.700 avant l'âge de 5 ans ; le ministre de l'Intérieur fit l'éloge des charitables fabricants de Lille, protesta contre le chiffre cité, démentit Blanqui, et fit repousser la proposition Loyer. « *L'Assemblée législative, après avoir pris connaissance du rapport de la Commission qu'elle a nommée sur la proposition de l'honorable M. Loyer, amendée par la Commission d'initiative, ordonna que les pièces de l'enquête agricole et industrielle, ouverte en vertu du décret du 25 mai 1848, seraient renvoyées à M. le Ministre de l'agriculture et du commerce pour être déposées dans les archives de son ministère.* ([1])

Les protestations de Pascal Duprat, qui voulait une enquête nouvelle, et un dernier rapport du représentant Baze, le 31 janvier 1851, aboutirent seulement à la remise définitive de tous les documents au dépôt des Archives de l'Assemblée. ([2]).

Tout projet de réforme était écarté. Mais la polémique continua, le ministre Léon Faucher réfutait les chiffres du docteur Gosselet qui maintenait ses calculs ; à Lille, le Rédacteur du journal *La Liberté* prenait à parti Blanqui même et s'attirait cette réponse qui montre quelle foi on peut ajouter dans le travail du membre de l'Institut.

« Je n'ai même pas l'honneur d'être républicain, mais

(1) Assemblée Législative : Résolution définitive après les débats du 31 janvier 1851. — *Messager et Echo du Nord*, 1er février 1851

(2) Assemblée Législative : même date

je n'ai jamais pensé que la question du paupérisme fût une question politique. [1] »

Le seul résultat de tout ce labeur fut l'assainissement des quartiers ouvriers, œuvre qui devait se prolonger par les grands travaux d'Haussmann, à Paris, sous le second Empire ; à Lille, par l'élargissement de l'enceinte fortifiée et le percement de rues.

En février 1851, afin de montrer dans toute leur horreur les caves et courettes habitées par les ouvriers lillois, Blanqui revenait à Lille, les faire visiter par Emile de Girardin, Napoléon Bonaparte et Victor Hugo. [2]

On sait les strophes des *Châtiments* [3].

Millions! Millions! châteaux! liste civile!
Un jour je descendis dans les caves de Lille;
Je vis ce morne enfer.
Des fantômes sont là, *sous terre dans des chambres*
Blêmes, courbés, broyés; *le rachis tord leurs membres*
Dans son poignet de fer.

Sous ces voûtes on souffre, et l'air semble un toxique;
L'aveugle en tâtonnant donne à boire au phtisique;
L'eau coule à longs ruisseaux;
Presque enfant à vingt ans, déjà vieillard à trente,
Le vivant chaque jour sent la mort pénétrante
S'infiltrer dans ses os.

Jamais de feu; la pluie inonde la lucarne;
L'œil en ces souterrains où le malheur s'acharne
Sur vous, ô travailleurs,
Près du rouet qui tourne et du fil qu'on dévide,
Voit les larves errer dans la lueur livide
Du soupirail en pleurs.

(1) *La Liberté,* 28 février 1851.

(2) *Le Messager du Nord :* 11 fév. 1851 et id. 25 fév. 1851. Lettre du Dr Gosselet en réponse aux attaques du ministre Faucher.

(3) Victor Hugo : Les Châtiments. III, ix, ii.

Misère! l'homme songe en regardant la femme.
Le père, autour de lui sentant l'angoisse infâme
Etreindre la vertu,
Voit sa fille rentrer sinistre sous la porte,
Et n'ose, l'œil fixé sur le pain qu'elle apporte,
Lui dire : D'où viens-tu?

Là dort le désespoir sur son haillon sordide;
Là, l'avril de la vie, ailleurs tiède et splendide,
Ressemble au sombre hiver;
La vierge, rose au jour, dans l'ombre est violette;
Là, rampent dans l'horreur la maigreur du squelette,
La nudité du ver;

Là frissonnent, *plus bas que les égouts des rues*,
Familles de la rue et du jour disparues,
Des groupes grelottants;
Là, quand j'entrai, farouche, aux méduses pareille,
Une petite fille à figure de vieille
Me dit : J'ai dix-huit ans!

Là, *n'ayant pas de lit*, la mère malheureuse
Met ses petits enfants dans un trou qu'elle creuse,
Tremblants comme l'oiseau;
Hélas! ces innocents aux regards de colombe
Trouvent en arrivant sur la terre une tombe
En place d'un berceau!

Caves de Lille! on meurt sous vos plafonds de pierre!
J'ai vu, vu de mes yeux pleurant sous ma paupière,
Râler l'aïeul flétri,
La fille aux yeux hagards de ses cheveux vêtue,
Et l'enfant-spectre au sein de la mère-statue!
O Dante Alighieri!

Rien n'avait donc changé dans ces déplorables misères que le Dr Cazeneuve constatait en 1841. « Il y a peu de jours, disait il alors, je suis entré dans une petite chambre dans laquelle se trouvaient deux lits, un berceau, des métiers à filer, des oiseaux, et dans laquelle j'ai vu

quatre enfants dont le plus âgé avait sept ans. Déjà, depuis plus de deux ans, il travaillait dans une fabrique, et, à la force de ses membres, on lui aurait donné quatre ans. Des trois autres, l'un, paralysé, ne pouvait plus quitter la chaise ; l'autre, scrofuleux, rachitique; le troisième était à la mamelle. Le mari dévidait, filait. Du reste, il ne paraissait nullement contrarié de sa position ; il en causait gaiement, et avouait ne pas se priver des *jouissances* du cabaret, les dimanche et lundi » [1].

Depuis les dernières années, ces malheureux qui végétaient, en 1840, d'un si chétif travail, avaient subi, en 1847, une disette ; en 1848, une révolution ; une épidémie de choléra, en 1849, acheva de les décimer, après trois années d'une triste misère et d'un chômage presque continu. Les strophes du poète ne semblent-elles point un commentaire lyrique du rapport médical. Nous allons constater que tous deux ils ont dit seulement la vérité, sans exagérer en rien les souffrances des travailleurs.

(1) Docteur CAZENEUVE : Rapport sur les Opérations du Conseil de revision dans le département du Nord pendant l'année 1841. Lille, Danel, in-8°, 1842, p. 32. Arch. dép. Nord. M. XII, c 1, 11.

CHAPITRE X.

Etat économique du Nord au moment de l'Enquête agricole et industrielle

---

La Situation économique ; la Surproduction. — En 1847 et 1848, la crise agricole et la crise industrielle rivalisèrent d'intensité. La révolte, la *Révolution* éclatent. Elles ne feront qu'ajouter à l'état de malaise général, et les réformes, que l'Emeute apporte avec son triomphe, n'auront d'effet qu'à la suite d'applications prolongées. On en recueillera le bénéfice à partir de 1850, et Louis-Napoléon saura l'employer à l'augmentation de son renom et au succès de ses entreprises.

Mais la crise économique a des origines plus anciennes et plus intimes à la fois.

Le Gouvernement de Juillet et sa politique extérieure sont, en partie, responsables de la décadence industrielle ; eux mêmes, les manufacturiers ne sont pas indemnes dans cette aventure.

La tardive préservation contre l'Angleterre industrielle, en 1842, et, à cette date, le bénéfice d'une convention

antérieure et d'une union douanière offertes à la Belgique, décidaient de la décadence de notre industrie et notre commerce pendant les années qui suivirent.

Ces conventions internationales coïncidaient presque avec les grandes transformations du mécanisme. Nos industriels s'étaient laissés devancer par leurs concurrents des pays voisins. Ils eurent, à leur tour, des moyens perfectionnés pour produire ; il leur prit alors une folie de production qui les compromit — par l'abaissement des cours — sur les marchés du monde, pour les années futures, lorsque, après avoir touché à l'apogée, en 1844, ils se trouvèrent de nouveau forcés de lutter, à tarifs égaux ou même supérieurs, avec les fabricants étrangers.

Un procès-verbal de l'Enquête industrielle, celui du canton de Solre-le-Château, résume nettement la situation : « Depuis l'emploi de la vapeur, la mécanique a fait des progrès immenses, les moyens de production se sont développés considérablement sans que la consommation se soit beaucoup augmentée. Il en est résulté qu'en France, année commune, on a dépassé la consommation de un quart et plus, et, qu'après trois ou quatre années d'un travail suivi, il y a eu encombrement de marchandises dont on n'a plus trouvé l'écoulement... Telle est la nature de l'ouvrier, ajoute-t-on, qu'il ne songe guère aux épargnes, et, il n'aurait pas à y songer, non plus, si nous pouvions soutenir sur le marché extérieur la concurrence de l'Angleterre qui nous a tués parce que toujours elle a favorisé l'exportation de ses produits. » (1)

Les crises industrielles et agricoles réunies vont donc produire la misère ; il faudra plusieurs années d'efforts pour réparer le dommage qui ne fera que s'exaspérer dans la Révolution. Mais la Révolution seule pourra

(1) Arch. dép. Nord. M, XII, a 1, 12. Canton de Solre-le-Château.

renouveler les idées et les hommes ; elle amènera de plus un arrêt forcé dans la frénésie de production.

Crises des Industries Textiles. — L'exemple de la filature du lin est typique. « La filature mécanique du lin a fait son apparition dans le Nord en 1823, mais elle a été très lente à se développer, puisqu'en 1830 nous n'avions encore que 6.000 broches en France ; en 1848 nous en trouvons 240.000. » (1)

Ce qui est vrai du lin, l'est du coton et des autres industries. Au travail à domicile, travail sur métiers privés, auquel les femmes prenaient part, travail en liberté aussi, succède depuis 1837 l'organisation du travail à la vapeur, dans l'usine, avec tous ses inconvénients de surproduction forcée quand la demande abonde, de chômage lorsqu'elle diminue. On peut activer le travail d'une machine bien mieux que celui d'un homme, soit en confiant à un seul individu la surveillance de plusieurs machines, soit en forçant l'ouvrier à travailler un nombre d'heures plus considérables sur son métier. Le travail en commun, à l'usine, entraîne aussi les conditions hygiéniques les plus funestes, dans des manufactures encore mal agencées, mal aérées, où les contacts des sexes amènent des complications journalières.

Le progrès mécanique ruine d'abord l'industrie agricole. Le lin, le chanvre se préparaient par un travail manuel sur le sol même où avait poussé la plante ; une industrie locale de première main occupait ainsi les ouvriers agricoles pendant les longs mois de repos que leur laissait la culture des terres. Tout l'arrondissement d'Hazebrouck se voit atteint dans sa population rurale. A Wormhoudt — canton essentiellement agricole — on

(1) E. Faucheur : *La Chambre de Commerce de Lille et l'Industrie linière,* avant-propos.

constate que la filature à la mécanique a créé le paupérisme, et la fabrication du sucre qui, un temps, avait remédié à ce dommage est bientôt en pleine décadence par suite des impositions trop lourdes qui la suppriment.(1)

Dans le sud du département, dans les arrondissements d'Avesnes et de Valenciennes par exemple, la clouterie à froid, qui occupait les ouvriers agricoles pendant l'hiver, est remplacée en entier par la clouterie à chaud ; le travailleur des champs reste sans ouvrage pendant la mauvaise saison et l'on ne tente rien pour l'occuper d'autre façon. (2)

L'ouvrier des villes est moins à plaindre tant que l'industrie reste florissante, mais le chômage le menace dès que la demande diminue. De plus, les tisseurs de batiste, à Solesmes et dans tout le Cambrésis, les dentellières, à Lille et dans les environs d'Hazebrouck, ne peuvent plus vivre de leur travail. La machine produit des tissus qui rivalisent avec les leurs, sinon en beauté, au moins en bon marché. Et là, où le travail à domicile persiste, comme à Clary, comme à Avesnes, à Hazebrouck, l'ouvrier ne peut subvenir à ses besoins. (3)

Nécessairement il se plaint, et plus encore de l'intermédiaire que du patron. Celui-ci, en face de la concurrence étrangère ne peut améliorer le sort de l'ouvrier sans compromettre ses intérêts, sa fortune, son bénéfice. Il s'adressera donc au gouvernement pour obtenir de lui primes et protection ; il réclame contre les Conventions commerciales avec les pays, amis politiques, mais concurrents industriels comme l'Angleterre et la Belgique, et, si le gouvernement continue ses errements, il en devient l'adversaire irréductible.

(1) Arch. dép. Nord. M. XII, a 1, 12.
(2) Id., id. arrondissement de Valenciennes et d'Avesnes.
(3) Id., id. arrondissements et cantons cités.

Les Conventions Franco-Anglaise et Franco-Belge de 1842. — Les deux Conventions qui, en 1842, intervinrent, l'une, contraire aux intérêts anglais, — on était à la fin de l'entente cordiale — l'autre, en faveur de la Belgique — dont on était le parent et l'ami — furent des compromis de politique acceptés par un gouvernement indécis et maladroit, qui s'entendait mieux aux combinaisons diplomatiques, et beaucoup moins aux intérêts industriels et commerciaux.

L'ordonnance du 26 juin atteignait, à l'entrée, les fils anglais, et frappaient de droits nouveaux les toiles venues d'Outre-Manche [1]. L'importation des fils d'Angleterre augmentait d'une manière étonnante — plus de 3 millions de kilogrammes pour le premier trimestre de 1842 — et l'importation des toiles s'était accrue de 762.000 kilogrammes [2] pendant la même période.

Mais les importations d'Angleterre en Belgique n'étaient pas moindres, et une entente intervint entre les deux monarchies continentales. On doubla les tarifs pour les lins, chanvres et toiles venant d'Angleterre ; mais ils ne furent pas modifiés pour ceux venant de Belgique. En juillet 1842, on signa avec cette dernière une « convention commerciale » aux avantages réciproques en apparence. C'était établir entre les deux pays une concurrence d'autant plus funeste pour la France, que les Belges produisaient à meilleur marché. Les années suivantes, il fallut défendre les lins de culture française contre les lins de provenance russe. On signalait des fraudes par la frontière suisse, et la Belgique, à la faveur de l'union douanière, introduisait les lins de la Baltique sur le marché français, à la suite d'une entente spéciale intervenue entre elle et l'Allemagne.

(1) E. Faucheur : Années 1842, 1843 et 1844.
(2) Id., p. 82 et suivantes.

La Surproduction. — Cependant, la concurrence étrangère se modéra depuis 1842 ; nos industriels avaient des machines plus habilement construites ; ils se remirent au travail ; les résultats des nouvelles campagnes furent favorables : on prévoyait une possibilité de bénéfices prochains, et l'on ne cessa plus de produire. Les laines, l'industrie métallurgique, se prirent d'une égale rage, et les magasins, à Lille, à Tourcoing et à Roubaix, regorgèrent de marchandises.

« Produire, produire, toujours produire, écrit Brun-Lavainne dans le procès-verbal de l'Enquête pour les cantons de Tourcoing, produire sans prendre garde aux circonstances nouvelles que devait conseiller une prudente réserve ; ces circonstances ont commencé par les hostilités dans la Plata (hostilités avec le commerce anglais) qui ont fermé à notre commerce d'exportation le plus important de ses débouchés,... on fabrique avec frénésie, » et l'on veut « établir la balance par le bon marché. »

« La vente diminuait de plus en plus et l'on fabriquait toujours pour produire plus à meilleur marché. » Le bon marché attirerait l'acheteur et épuiserait les réserves ! Mais en attendant le salaire se trouvait réduit et les conditions s'équivalaient. L'ouvrier, acheteur moins payé, dépensait moins ; car en même temps la disette « réelle ou factice » de 1847 le réduisit à accepter « l'ouvrage à n'importe quelle condition » voire même à exiger « l'aumône par la terreur. » (1)

Tandis que dans les villes le taux du salaire est abaissé, la culture du lin est perdue pour les bords de la Lys et pour toute la région agricole de ses deux rives.

Cette surproduction fut telle que pas un canton du Nord

(1) Arch. dép. Nord. M. XII, a 1, 12. Cantons de Tourcoing. Résumé des observations, par BRUN LAVAINNE.

ne manqua de la signaler, en 1848, comme une des causes — et souvent comme la principale — de la stagnation des affaires et du chômage à peu près général.

Le canton de Clary (arr. de Cambrai) réclama véhémentement contre cet abus qui, pendant les périodes propices, forçaient enfants et femmes à un travail supplémentaire excessif et laissait les familles sans ressources dans les temps moins heureux. L'encombrement du marché et les réserves étaient la conséquence d'un travail poursuivi durant les bonnes campagnes tout au long du jour et toute la nuit, et cet encombrement causait bientôt la baisse.

De plus, à cause du manque d'ouvrage, les ouvriers agricoles émigraient vers les villes depuis l'amoindrissement de la culture des plantes textiles et la ruine de la fabrication sucrière. L'arrondissement d'Avesnes fut plus particulièrement délaissé ; les populations de la France flamande, plus attachées à un labour plus gras, s'entêtaient dans la privation et demeuraient sur leurs champs. [1]

Les voies de communications. — Toutefois l'incurie gouvernementale semblait engourdir toutes les administrations. Les voies de communications : chemins, routes, voies d'eau, canaux, sont dans un piteux état d'entretien. Dans la partie marécageuse du pays, dans les moëres, les communications deviennent impossibles à l'automne et pendant tout l'hiver.

En 1848, tous les cantons agricoles signalent le mauvais état des routes et des chemins vicinaux. Plusieurs communes d'un même canton ne peuvent échanger entre elles par défaut de voies carrossables. Les cantons de Maubeuge,

(1) Arch. Départ. Nord : M. XII. a 1, 12. — Cantons agricoles : notamment ceux des arr. d'Avesnes, Cambrai, Dunkerque et Hazebrouck.

Le Quesnoy, Saint-Amand, Bouchain, Steenworde, Merville, Douai, Dunkerque, Bourbourg, Le Cateau, le sud comme le nord du département, réclament la réfection et l'amélioration des routes ; le canton de Wormhoudt, en pays de moëres, signale, sans ambage, les négligences et l'incurie du personnel des Ponts-et-Chaussées ; depuis des années, aucun entretien, aucune modification n'ont été apportés ; les intérêts régionaux et communaux sont négligés par un gouvernement, qui attend plus de la Banque parisienne que du Commerce français [1].

A la veille de la Révolution, Dunkerque, qui, en 1845, faisait déjà remarquer que la Belgique se trouvait reliée par voies ferrées aux villes de Lille et Valenciennes, tandis que le port français, le port commercial qui, sur la mer du Nord, commandait ces places, ne communiquait avec elles que par canaux et routes, le port de Dunkerque, dis-je, n'est pas encore, en 1848, relié aux centres industriels du Nord — non plus qu'à Paris — par le chemin de fer. Enfin, Le Quesnoy et Maubeuge vont en vain demander la jonction de la Sambre à l'Escaut par le canal de la Rhonelle.

Le Protectionisme. — A tous ces embarras, à ce malaise et ce mécontentement persistant, on ne cherche d'autre remède que la protection gouvernementale, la prohibition des produits étrangers ou les hautes taxes douanières qui peuvent y équivaloir.

L'agriculture du Nord, dont les intérêts sont étroitement liés aux industries linières et sucrières, implorent la protection ; les municipalités industrielles réclament des primes de sortie ou d'exportation. La concurrence anglaise et belge surtout effraie. Lille craint les fils et les

(1) Arch. dép. du Nord : M. XII, a 1. 12 : Rapports des cantons cités.

toiles de Wervicq et Comines. Elle désire, en plus d'une protection, une prime d'exportation égale à 15 % de la valeur des objets manufacturés ; Tourcoing s'élève contre les ouvriers belges, qui sollicitent du travail pour un salaire infime ; toutes les communes protestent contre le travail et le tissage dans les hospices et maisons de détention. Elles invoquent une protection intérieure (comme elles invoquaient tantôt la protection douanière) au bénéfice de l'industrie locale, pour la sauvegarde du salaire, et toutefois quelques-uns arrivent à la juste notion que *l'augmentation du salaire amènerait une recrudescence de la consommation*, et, par conséquent, une reprise de l'activité générale. Ce principe parut vrai et n'eut pas été négligeable au cas d'un sacrifice pécuniaire de la part des producteurs ; autrement, c'eût été en quelque sorte tourner dans un cercle vicieux.

Le Libre-Echange. — L'inquiétude s'accrut encore dans les deux dernières années de la Monarchie Constitutionnelle. Une théorie économique nouvelle étonnait par ses progrès rapides. Le libre-échange gagnait chaque jour d'influence dans beaucoup d'esprits [1]. L'effroi devient tel, qu'en 1846, les partisans de *l'ordre* et tous les fabricants signèrent une pétition contre l'union douanière avec la Belgique, qui est « la mise en commun de la consommation et de la production des deux pays. Que peut gagner la France à cette communauté ? était-il dit. Elle reçoit beaucoup de produits en retour de beaucoup de consommateurs, double désavantage et, par suite, amoindrissement dans le travail, diminution dans les

(1) Seuls de tous les cantons du Nord, ceux d'Avesnes demandent la liberté absolue des transactions commerciales ; influence individuelle du rapporteur, selon toute probabilité. Arch. dep. Nord. M. XII, a 1, 12.

salaires » ; aussitôt tous les manufacturiers adhèrent à la Société pour la Défense du Travail National. Des comités s'organisèrent à Lille, Valenciennes, Roubaix, Avesnes. La Chambre de Commerce de Lille envoyait le 26 décembre 1846, une « Lettre au Ministre de l'Agriculture et du Commerce », où l'on annonçait des manifestations contre le projet de libre-échange. Les fabricants de sucre s'unissaient aux patrons de l'industrie textile ; enfin la Chambre de Commerce de Dunkerque présentait ses doléances au Conseil général (1).

Les réclamations eurent une virulence, bien inattendue de ceux qui ne connaitraient point l'âpreté ordinaire en ces sortes de protestations.

Dès que les intérêts régionaux sont lésés, la colère éclate. Il n'est pas inutile de citer ici un fait remarquable bien qu'antérieur, et que rappelait, en 1878, M. Frédéric Passy dans un *Discours sur le libre-échange* : « En 1823, des habitants de la ville de Lille, parlant au nom de l'huile de colza, exposèrent au gouvernement qu'un produit nouveau, le gaz, commençait à se répandre ; que ce mode d'éclairage, s'il se généralisait, ferait délaisser les autres, d'autant plus qu'il paraissait être à la fois meilleur et à plus bas prix, etc. En raison de quoi, ils priaient humblement, mais fermement, Sa Majesté, protectrice naturelle de leur travail, de vouloir bien préserver de toute atteinte leurs droits acquis en interdisant absolument ce produit perturbateur. » Cette réclamation a paru tellement formidable à Gustave Flaubert qu'il la recueillit dans ses notes d'un dossier de la bêtise humaine et classa le fait au titre : économie politique (2).

(1) Arch. dép. Nord : M. XII, a 1, 10 et 11.

(2) GUSTAVE FLAUBERT : *Lettres à Georges Sand.* 1 vol. in-18. Paris, Charpentier, 1884. Préface de Guy de Maupassant, qui cite la phrase, p. XXXI.

Or, en 1846, ce n'était plus une culture spéciale, mais toute l'industrie d'une région qui se croyait menacée. On entend encore l'écho des cris que durent pousser nos concitoyens !

La situation financière n'était pas plus brillante. A la fin du régime orléaniste le crédit n'existait point officiellement ; seuls les banquiers ou les particuliers escomptaient et à des taux usuraires. L'agriculture, surtout le fermage, étaient minés par l'usure. Ce fut une des plus unanimes demandes des cantons en 1848 que la création de caisses d'escompte, banques hypothécaires ou caisses agricoles et industrielles qui permissent le prêt à des taux honnêtes et par suite l'attente d'une moisson favorable ou le retour de la prospérité industrielle.

C'est sur l'état de cette agriculture et de cette industrie que va pouvoir nous renseigner l'Enquête ordonnée dans toute la France par le décret du 25 mai 1848.

CHAPITRE XI.

L'Agriculture et les Industries rurales : Organisation du travail et salaires

---

Comme tous les travaux de statistique, l'Enquête, confiée à des hommes d'intelligence inégale et de zèle différent, ne se montra point très pondérée et fut très difficile à mener à bien.

« En vérité on ne peut se défendre d'un sentiment douloureux en songeant que c'est sur des renseignements de cette espèce que le plus souvent s'établit la situation économique du pays, qu'on écrit son histoire et que parfois même, on lui donne des lois de la plus haute importance », [1] disait la Chambre de Commerce de Valenciennes, en résumant les procès-verbaux de l'Enquête ; et il est certain que nous avons rencontré bien des lacunes et, qu'ici, comme ailleurs, on ne saurait parler d'autorité absolue ou de certitudes inébranlables. Mais pour incomplète que se présente l'Enquête, elle n'en reste

(1) Arch. Dép. Nord. M. XII, a 1, 12. — Résumé des procès-verbaux de l'arr. de Valenciennes par la Ch. de Commerce de cette ville.

pas moins riche en indications, et précieuse, dans la naïveté même de quelques réponses, malgré « la pauvreté des statistiques », et bien que les hautaines critiques des Chambres de Commerce de Valenciennes, Dunkerque et Lille ; des Sociétés d'agriculture d'Avesnes et Hazebrouck ; de la Société d'émulation de Cambrai ; des Sociétés des Sciences, Arts et Agriculture de Lille ou de Valenciennes, aient ajouté à ces procès-verbaux fort peu de remarques utiles ou intéressantes. (1)

Le décret du 25 mai 1848 ordonnait dans chaque chef-lieu de canton la réunion des intéressés sous la présidence du juge de paix. Un ouvrier et un patron de chaque spécialité devaient être convoqués. Le décret inséré le 16 juin au *Moniteur*, fut promulgué le 23 par le Préfet du Nord. Les opérations des délégués devaient être terminées à la fin de Juillet, et les procès-verbaux revenir, le 2 août, à la Préfecture. On prolongea bientôt le délai jusqu'au 8 août. A la session du Conseil général, le préfet put annoncer l'envoi, à l'Assemblée, des 38 premiers rapports, ajoutant qu'il en détenait 5 nouveaux.

Un seul manquait, celui du canton d'Hondschoote, qu'on ne put obtenir avant la fin de 1849. Le juge de paix fut alors blâmé, sans plus (2).

Indifférence générale pour l'Enquête. — Comme beaucoup d'autres, il s'était heurté à l'inertie presque

(1) Arch. dép. Nord : M. XII, a 1, 12. Les résumés de ces Sociétés sont en général très vagues. On sent que les rédacteurs n'ont pas voulu choisir entre leurs intérêts industriels et l'intérêt général, surtout l'intérêt économique de l'ouvrier dont le sort malheureux est si nettement constaté qu'il était impossible de ne pas se rendre à l'évidence et y chercher remède, du moment que l'on abordait franchement la vérité de sa misère.

(2) C'est d'ailleurs l'unique rapport relatif au Nord dont la statistique a été retrouvée aux *Archives de la Chambre des Députés*.

générale des premiers intéressés. Il dut rédiger à lui seul le procès-verbal et, de lui-même, fournir les renseignements. Ses collègues de Bergues, Gravelines, Merville, Le Cateau, Steenworde, Hazebrouck, avaient rencontré la même indifférence, et avaient eu recours au même procédé. Dans tous ces cantons agricoles, on s'occupait, en juillet et en août, de la moisson, et bien peu de fermiers acceptèrent de négliger leurs récoltes, pour le bien commun ; ainsi, dans le canton de Lannoy, tous les cultivateurs s'abstinrent. Ailleurs, comme à Dunkerque et Avesnes, il n'y eut pas d'entente possible entre les patrons et les ouvriers ; à Dunkerque même, l'abstention des patrons fut absolue ; elle nous vaut ici l'aspect plus franc des réclamations ouvrières, qui se montrent brutales : la situation est très précaire ; on exige l'augmentation du salaire, et si l'on ne fait pas droit à leurs demandes, les travailleurs annoncent l'intention de solliciter du gouvernement l'autorisation de se réunir en société, pour faire des entreprises directes, et exploiter à leurs risques et périls leurs professions [1].

Dans d'autres cantons, au contraire, les patrons restent prépondérants, ce qui nous apporte quelques réclamations individuelles pleines d'intérêt, et éclaire sur certaines tendances ; les futurs hommes de l'ordre moral et libéral déplorent les opinions excessives de Louis Blanc, et s'élèvent contre les doctrinaires !

Mais souvent aussi, on est obligé de constater l'incapacité des délégués, comme à Bavay et surtout au Quesnoy, où dix d'entre eux ne savent lire ni écrire.

Telle quelle, cette enquête, dispersée dans des archives différentes, complétée par les publications des quotidiens ou des sociétés spéciales, enfin réunie à peu près entière-

(1) Arch. Dép. Nord, M. XII, a 1, 12 Cantons de Dunkerque.

ment, reste un document de première valeur tant pour l'état agricole qu'industriel, et pour le travail, avant et pendant la crise de 1848 (1).

(1) Il fallait répondre au questionnaire suivant : cf. Arch. dép. Nord : M. XII, a 1, 12

On demande d'indiquer :

1° Le nombre d'ouvriers employés dans chaque espèce d'industrie, en distinguant les ouvriers des deux sexes, les ouvriers appartenant au pays et ceux qui n'y ont qu'une résidence temporaire, et les enfants au-dessous de 16 ans ;

2° Le nombre des apprentis, garçons et filles, employés dans les fabriques, usines et ateliers ; l'âge où ils sont admis ; les conditions des apprentissages ; leur durée ;

3° Les ressources de travail que peuvent offrir dans chaque canton les industries qui s'y exercent ;

4° L'importance des fabriques, usines et ateliers qui y sont en activité ;

5° L'état des salaires ;

6° Les conventions usuelles ou exceptionnelles qui interviennent entre les ouvriers et les patrons, pour les travaux à exécuter à la campagne, dans les usines, manufactures et ateliers ;

7° Les effets des sous-entreprises de travaux faites d'ouvriers à ouvriers, entreprises vulgairement connues sous le nom de *marchandage* ;

8° La durée moyenne des travaux pendant l'année. Le temps, les chances et les causes habituelles ou accidentelles du chômage dans chaque industrie ;

9° La cause présumée de la prospérité ou de la décadence de chaque industrie ;

10° L'existence, les conditions et les résultats de l'association, soit entre les ouvriers, soit entre les ouvriers et les patrons ;

11° L'influence sur l'industrie et le travail libre, des travaux entrepris et exécutés dans les maisons centrales de détention, les hospices, etc. etc. ;

12° Les moyens d'augmenter la production et d'assurer le développement progressif de la consommation ;

13° Le nombre et l'espèce des institutions de prévoyance et de secours mutuels existant en faveur des ouvriers, maitres ou patrons, dans chaque canton ; les conditions et l'économie de leurs

L'Agriculture : Étude par Régions. — Naturellement l'intelligence a trouvé moyen de se développer plus rapidement dans les cités industrielles que dans les campagnes. Mais le département du Nord reste aussi remarquable par son agriculture que par ses manufactures.

Deux grandes régions agricoles naturelles s'étendent, au Nord, entre la mer et la Lys; au Sud, dans l'Ostrevent, le Hainaut et le Cambrésis.

La région industrielle qui comprend l'intervalle des précédentes, les bassins houillers d'entre Lys et Escaut, doit néanmoins une grande part de sa valeur à la culture. Mais il y a là trois régions distinctes par la richesse du sol, l'avancement des moyens de travail, la répartition de

règlements. Les résultats obtenus dans l'intérêt moral et matériel des membres affiliés à ces institutions ;

14° L'état de l'instruction et de l'éducation morales et professionnelles ;

15° Les conditions d'existence des ouvriers sous le rapport de l'habitation, de la nourriture et du vêtement.

L'influence hygiénique exercée par telle ou telle industrie sur les travailleurs qui s'y livrent ;

Le nombre d'heures consacrées au travail dans les diverses localités ;

L'effet du travail nocturne qui a lieu régulièrement dans certains établissements ;

16° Chaque commission d'enquête aura également à s'expliquer sur les moyens qui lui sembleraient propices à améliorer la condition des travailleurs, en même temps qu'elle signalera sommairement les causes locales du malaise des classes laborieuses ;

18° L'enquête devra encore porter sur la situation, dans chaque canton, des intérêts agricoles, sur les travaux qui peuvent y être entrepris, sur les meilleurs moyens d'y appliquer les bras inoccupés de l'industrie et d'arrêter les émigrations vers les villes ;

19° Elle devra enfin indiquer les diverses industries que la situation et les ressources des lieux permettraient d'y développer ou d'y importer utilement.

Observations générales.

la propriété ; et ces trois régions exigent des études successives au seul point de vue agricole.

La Flandre du Nord. — Au Nord, la Flandre de langue flamande, l'ancienne Flandre maritime, se subdivise selon le sol en deux régions naturelles, l'une, la plaine maritime proprement dite, dont plusieurs points sont, derrière les dunes et les digues, au-dessous du niveau marin, et qui commence la région des watten belges et zélandais ; en arrière le sol se relève, le limon d'une grande épaisseur se mélange aux alluvions récentes pour offrir de gras pâturages et de riches cultures.

Les cantons de Gravelines et la partie cultivable des pays au Sud et à l'Est de Dunkerque appartiennent à la région maritime. Au Sud, les cantons de Bourbourg, d'Honschoote et de Wormhoudt comprennent la région marécageuse des watten et des moëres.

C'est à la fois une terre de culture, et une terre d'élevage que la bande cotière, mais c'est surtout à la culture maraîchère qu'elle doit sa prospérité agricole. Elle a été fort endommagée par la maladie de la pomme de terre, dont la plante trouvait sur la limite des dunes le sol léger et sablonneux qui lui convenait. On s'occupe beaucoup ici, de petite culture et de culture maraîchère intensive ; petits pois, asperges en couches, céleris et surtout choux-fleurs. Aussi désire-t-on des convois rapides qui emporteront ces produits vers les halles parisiennes, comme déjà ils arrivent sur les marchés anglais : en 1847 le petit port de Gravelines a exporté pour 2.300.000 fr. d'œufs frais, de légumes et de fruits ; par contre il a reçu pour 30.000 fr. de charbons anglais. [1]

(1) Arch. Dép. Nord : M. XII. a 1, 12. Canton de Gravelines.

La majeure partie de la population rurale s'occupe des champs ; mais alors que l'on compte trois hommes, une femme et un enfant pour le travail de 20 hectares de grande culture, pour la culture maraîchère un enfant et un homme suffisent, de même que l'hiver, pour les soins de quarante bêtes à cornes on se contente aussi d'un homme et d'un enfant. (1)

Ce qu'on réclame surtout c'est, avec de bonnes routes réparées ou créées, des engrais à bon marché, des engrais étrangers ; on voudrait encore la fixation des dunes, l'entretien des canaux de desséchements ; on occuperait de la sorte beaucoup d'ouvriers citadins sans travail et l'on éviterait les fièvres qui surviennent par suite du mauvais état des fossés ; enfin des primes seraient distribuées pour récompenser les agriculteurs et les éleveurs, en un Comice agricole. (2)

L'ouvrier, occupé en moyenne onze heures par jour est médiocrement nourri de pain et de lard ; l'homme reçoit 1 fr. à 1 fr. 10 en plus de cette nourriture ; la femme et l'enfant sont payés 65 centimes. Mais il n'y a guère que huit mois d'ouvrage. Heureusement l'hiver ramène les marins d'Islande et quelques ouvriers sont employés à la raffinerie de sel et à la salaison de la morue avec une paye moyenne de 2 fr. 37 pour l'homme, de 1 fr. 35 pour la femme et l'enfant. Le travail de salaison dure quatre mois et représente 605.000 francs, en quatre ateliers du canton de Gravelines.

(1) Le procès-verbal des cantons de Dunkerque ne donnent point le nombre de bras employés à l'agriculture ; celui de Gravelines indique 490 hommes, 396 femmes et 161 enfants, dont 43 n'ayant qu'une résidence temporaire ; il faut ajouter 379 journaliers. Arch. dép. Nord. M. XII, a 1, 12.

(2) Id., id. Cantons de Gravelines et Dunkerque.

D'autre part le laboureur et le garçon de ferme reçoivent 20 fr. par mois.

Le commerce spécial à cette côte est la pêche d'Islande. En 1848, on a compté 1.200 marins et 80 navires, partis au mois de mars, de Dunkerque, pour l'Islande. Le commerce maritime est, d'ailleurs, en progrès depuis les vingt dernières années, à Gravelines, et la pêche du poisson frais rapporte annuellement 300.000 francs [1].

Les cantons de Wormhoudt, Hondschoote, Bourbourg et Bergues limitent au sud les précédents. Ils sont principalement agricoles et occupaient jadis les loisirs forcés de l'hiver par le travail du lin. La filature à la mécanique leur a créé une concurrence insoutenable, et a réduit la population des campagnes au paupérisme ; les femmes, qui filaient au rouet, sont obligées de demeurer inactives. L'insuffisance du salaire est telle, que tout ouvrier qui se marie doit se faire secourir par la charité publique, s'il veut nourrir son deuxième enfant.

La crise alimentaire de 1847 a jeté dans la plus affreuse misère un tiers des familles. Et cependant la terre est d'un travail facile ; l'agriculteur craint seulement de ne pouvoir rivaliser avec ses voisins belges dans la culture du colza et du lin : aussi désire-t-il que l'on protège les nationaux et que le gouvernement favorise son labeur, surtout en remédiant au morcellement de la propriété par la liberté accordée pour la culture du tabac qui lui serait avantageuse.

Le travail au champ dure dix à douze heures ; les enfants

(1) On compte encore à Dunkerque quelques fabriques spéciales : une de toile à voiles, une fabrique maritime (?), des fonderies de chaînes, un galvanisateur, des corderies, voileries, poulies, enfin des ateliers de construction de navires. A Gravelines on désire une scierie mécanique. Il faut encore y signaler cinquante constructeurs de bateaux qui gagnent, l'été 2 fr., l'hiver 1 fr. 50.

s'y livrent à partir de la onzième ou treizième année. Les ouvriers, payés à la journée, reçoivent, l'été, 1 fr. 50 à 1 fr. 75; l'hiver, 1 fr. ou 1 fr. 10, mais non nourris ; la femme ne touche que 0 fr. 75 à 0 fr. 90, et l'enfant 0 fr. 50 à 0 fr. 60.

Mais le travail est parfois organisé différemment. On confie tout l'ouvrage d'un champ à une compagnie d'ouvriers, sous un chef qui nourrit les autres, mais garde une journée double pour lui-même, plus une retenue de 5 centimes par jour et par tête. Le nettoyage d'un hectare de blé vaut ainsi 15 francs, celui d'un hectare de fèves, 24 fr. et l'hectare de lin, 45 fr. Les ouvriers déclarent se féliciter tous de cette sorte de marchandage, qui leur semble digne d'encouragement. La besogne, ainsi faite, l'est plus rapidement, mais le chômage vient plus vite. Il est déplorable et fréquent depuis la ruine des lins et la fermeture des sucreries (1).

La nourriture grossière mais saine se compose de légumes et de pain ; les habitations sont humides, manquent de propreté, d'hygiène et, malgré leur prix modique — cinq à six francs par mois — les salaires restent inférieurs aux charges. La renaissance locale des sucreries et des féculeries dont la disparition est récente, la création de fabriques mécaniques locales pour le filage et le tissage du lin, pourraient seules, au jugement des habitants, ramener la prospérité et donner du travail pendant l'hiver (2).

(1) A Wormhoudt : une fabrique de sucre en décadence : à Bourbourg : trois sucreries, une féculerie, un tissage filature ont disparu ; à Hondschoote, le travail du lin occupait 1500 ouvriers agricoles, et le filage-tissage le même nombre : 600 hommes, 600 femmes et 300 enfants, en 1847.

(2) Ajoutons comme travail particulier au canton de Bourbourg celui que confie l'administration des wateringues à 60 ouvriers, qui reçoivent un salaire de 2 francs par jour.

Le canton de Bergues paraît offrir encore plus de ressources, être moins épuisé que les trois autres. Il est vrai que le commerce y rassemble tous les produits agricoles de la région et que la sucrerie, le tissage du lin s'y maintiennent encore.

L'arrondissement d'Hazebrouck souffre le plus impatiemment des conditions économiques nouvelles. La filature mécanique vient d'anéantir tout vestige d'industrie dans les cantons d'Hazebrouck, Steenworde, Bailleul et Cassel ; Merville, qui tisse encore la toile, renonce au linge de table depuis février. Rien n'est épargné à cet arrondissement : industriel et agricole, tout le travail du lin lui est supprimé, il a souffert par la maladie des pommes de terre, par la disette de 1847, qui n'a profité qu'aux seuls agioteurs ; et maintenant il supporte la baisse sur le blé. La dentelle et la broderie y sont en décadence finale. Le pays est réduit à la seule culture des céréales, du houblon et à l'élevage dans ses prairies.

« Les diverses préparations du lin et du fil qui occupaient les deux sexes, à tous les âges, s'alliaient admirablement avec les travaux agricoles. Ni l'hiver, ni la pluie, ne pouvaient faire chômer le travail : aussi la misère était-elle inconnue. Aujourd'hui, la population agricole, déjà surabondante en été, est plongée dans la misère pendant la plus grande partie de l'hiver, et n'est soutenue que par l'action du Bureau de Bienfaisance » [1]. Or, dans les cantons d'Hazebrouck, plus des deux tiers de la population se trouve employée à l'agriculture, qui emprunte encore 2.330 ouvriers à Cassel, 4.850 à Bailleul, 3.000 à Merville, et 3.870 à Steenworde. On voit à quelle extrémité en sont réduits ces malheureux, et l'on peut com-

(1) Procès verbal de l'Enquête pour les cantons d'Hazebrouck Ach. dep. Nord. M. XII, a 1, 12.

parer leur dénûment à celui de leurs voisins immédiats, les Flamands de Belgique. « La crise s'accentuait, écrit M. E. Dubois, dans une récente étude [1]. Elle dégénéra bientôt en une misère épouvantable, amenée par la maladie des pommes de terre et deux années de disette. Ce fut une véritable épidémie de faim, de mendicité et de paupérisme, qui, de 1845 à 1847, désola les Flandres et y fit d'immenses ravages. » L'auteur belge continue en signalant deux rapports, l'un de 1844 : « Dans la Flandre Orientale, j'ai vu, dit M. Desmaisières, Gouverneur de la province, des fermes qui reçoivent jusqu'à 1.000 individus par semaine, demandant l'aumône » ; l'autre, postérieur de huit années : « La disette était telle, que les indigents disputaient la nourriture au bétail, et allaient jusqu'à déterrer les plants de pommes de terre pour les manger. » La tradition, on le voit, se trouve d'accord avec les sources écrites [2].

De l'un et l'autre côté de la frontière, les indigents forment le tiers de la population. L'ouvrier agricole, aux temps plus propices, ne pourra se suffire à lui-même, sauf augmentation du quart et même du tiers de son salaire. Ici, la question du salaire est prépondérante, car la réglementation du travail n'atteint pas le cultivateur, chez qui, du reste, l'ouvrage ne dure pas au-delà de dix ou onze heures. Après son labeur, l'ouvrier de la Flandre flamande rentre dans un logis étroit, malsain, insuffisamment aéré et au plafond surbaissé. Son salaire est minime.

(1) Ernest Dubois : *L'Industrie du tissage dans les Flandres :* dans « Les industries à domicile en Belgique » pour l'Office du Travail (Royaume de Belgique), vol. II, p. 27 et suivantes.

(2) Id., id. et cf. notre Introduction : Ch. III, p. 72. Nous rappelons le récit de cet ouvrier qui pendant la disette de 1847, fut surpris au moment où il ramassait des épluchures de pommes de terre, sur un tas d'ordures, et les dévorait.

Une femme occupée toute l'année à la ferme recevra 100 francs. Le journalier, à Cassel, est nourri : il reçoit en plus 0 fr. 50 en temps ordinaire, 1 fr. pendant la moisson [1]. Une femme touchera 0 fr. 60 pendant la récolte, mais 0 fr. 40 seulement tout le reste de l'année. Quelques-uns reviennent pour le temps des moissons au travail des champs, qui, l'hiver et au printemps, s'occupent à tisser la laine ou le chanvre pour Roubaix et Lille. Leurs femmes filent au rouet et, difficilement, gagnent de 15 à 35 centimes, chaque jour, tandis que les filles, apprenties dentellières, recevront de 10 à 20 centimes pour leur travail.

Car la dentelle, tout comme le tissage et le filage du lin à la main, autrefois industrie de luxe, industrie prospère, est anémiée par la concurrence de la fabrique mécanique des tulles de coton. A Lille, c'en est fait de ce travail local si pittoresque. On lutte encore dans l'arrondissement d'Hazebrouck : le canton de Steenwoorde compte 380 dentellières et 590 apprenties ; celui de Bailleul 2.440 femmes et 970 enfants ; Cassel 88 ouvrières, et 38 apprenties. Mais le salaire qui, pour l'ouvrière était de 80 c. à 1 fr. 25, jadis, ne dépasse plus jamais 80 c. et descend à 50 ou 40 c. Or il faut 10 à 12 ans d'apprentissage pour faire une dentellière, et une apprentie ne peut jamais obtenir plus de 15 ou 20 c. par jour et souvent se voit allouer, à titre d'indemnité 1 fr. 25 par mois !

Avec un si minime salaire l'ouvrier agricole ne peut

(1) Arch. dép. Nord. M. XII, a 1, 12. — A Steenwoorde, l'homme : 0 fr. 50, et pendant la moisson 0 fr. 75 ; la femme : 0 fr. 35, en aout et septembre 0 fr. 50. Le domestique mâle 100 à 130 fr. par an : la femme 60 à 90 fr. — A Hazebrouck, on donne 1 fr. à 1 fr. 25 à l'homme, mais sans la nourriture ; 0 fr. 60 à 1 fr. 25 à la femme et l'enfant. — A Bailleul : homme, 0 fr. 50 à 0 fr. 60 ; femme, 100 fr. pour un an ; enfant *jusqu'à 18 ans*, 10 à 20 fr., etc.

prétendre qu'à une nourriture inférieure. Et nous ne sommes ici en présence d'aucune industrie importante. Il n'y a souvent pas d'usine et à peine quelques ateliers ; donc hors l'agriculture nulle ressource, et nul espoir que s'augmente le salaire ou que cesse le chômage avant qu'une heureuse moisson soit venue, réparatrice des souffrances endurées depuis plusieurs années.

L'Agriculture dans la région industrielle : Lille et Douai. — Les deux arrondissements qui se trouvent immédiatement au sud de celui d'Hazebrouck, Douai et Lille sont moins spécialement consacrés au travail de la terre, bien que l'agriculture y joue un rôle important.

En périodes prospères l'ouvrier agricole peut donc y espérer un salaire moins médiocre, car il a la possibilité de quitter la terre pour l'usine. Aussi allons-nous constater une augmentation appréciable du salaire ou une émigration continue vers la ville.

Les renseignements pour l'arrondissement de Lille sont très vagues et généraux. Dans ce pays manufacturier on s'est avant tout soucié de la misère industrielle qui était la plus cruelle et la plus dangereuse.

Brun-Lavainne, à qui nous avons dû nous reporter plusieurs fois déjà et auquel on doit le procès-verbal de l'enquête pour Tourcoing, écrivait en 1846 dans une étude sur le Libre-Echange que : « les fermiers jouissent en général d'une honnête aisance ; beaucoup d'entre eux sont propriétaires d'une partie des terres qu'ils exploitent. Quant à ceux qui sont simplement locataires et ne possèdent rien en propre, ils ont souvent grand'peine, comme on dit vulgairement, à lier les deux bouts ensemble » [1] et il ajoute : « les ouvriers employés aux travaux des champs gagnent au plus 1 fr. 50 par jour, ou

(1) BRUN-LAVAINNE : Le libre-échange, p. 20.

bien, ce qui est regardé comme l'équivalent, ils reçoivent la nourriture et 75 c. en argent. Ceux qui ont de l'ouvrage toute l'année vivent à l'aise avec ce salaire ; mais le plus grand nombre n'est employé que temporairement, et, dans les hivers rudes surtout, ces pauvres gens n'ont d'autres moyens d'existence que ceux que leur offre alors l'industrie... l'agriculture seule ne peut nourrir ses travailleurs. » La nourriture consiste en pain, pommes de terre, légumes, beurre et fromage, fort peu de viande, mais beaucoup de lait battu. Leur boisson est la bière, un peu de très mauvaise eau de-vie et aussi de la chicorée.

On s'adonne surtout à la culture de la betterave à sucre, du colza et des céréales ; on abandonne le lin. Pendant les quatre mois d'hiver, en bonnes années, le travail des sucreries, de la clouterie, du lin, apportent d'utiles occupations. Mais c'est à la fraude que l'on a recours depuis que manque l'ouvrage.

D'ailleurs la population agricole est très flottante et irrégulière. Dans un seul canton, celui de Pont à-Marcq elle double presque pendant la moisson (1410 habitants en temps ordinaire, augmentés de 1250 pour la récolte). La proportion est la même dans le canton de La Bassée. Dans ceux de Lille, Tourcoing, Roubaix les cinq huitièmes des ouvriers ruraux sont belges ; dans la seule commune de La Neuville, sur 2600 ouvriers français on cite 12 ou 13 travailleurs agricoles et c'est toute une « multitude de Flamands qui, chassés par la misère, viennent solliciter du travail pour le plus modique salaire, souvent même pour la nourriture. » [1]

Le travail se prolonge onze et douze heures l'été, mais est réduit à sept et neuf heures durant l'hiver. Le prix moyen du salaire indiqué plus haut, d'après Brun-

(1) Arch. dép. Nord : M. XII, a 1, 12. Cantons de Tourcoing.

Lavainne, parait quelque peu majoré. Ce salaire dépasse rarement 1 fr. 25 sans nourriture, et 0 fr. 50 si l'ouvrier est nourri. La femme reçoit quelquefois un salaire de 1 franc et rarement moins de 0 fr. 75.

De sérieuses améliorations auraient pu être tentées pour l'agriculture à ce moment, moins en vue d'un progrès des moyens de travail que grâce aux choix des graines à cultiver, la culture du blé n'occupant pas plus de 80 journées d'ouvrier par hectare, tandis que le lin en demande 400 et le tabac 600. C'est particulièrement à la culture du tabac que l'on songe, dans toute la région septentrionale, comme à une ressource suprême de vie et de richesse, car les céréales ont manqué, la sucrerie et l'industrie textile semblent en décadence. On aurait pu enfin rendre 15.000 hectares à l'agriculture par le dessèchement de la vallée de la Deûle et davantage par la mise en valeur des marais d'Armentières et de la moyenne Lys (1).

L'arrondissement de Douai est privilégié au point de vue des renseignements que nous apporte sur le travail des champs la Société d'Agriculture de cette ville. Le travail était rendu d'ailleurs plus facile par le petit nombre des cantons que contient l'arrondissement : Douai, Arleux, Marchiennes et Orchies.

Il suffira presque de citer des fragments de ce travail habilement complété par M. Vasse, l'un des membres de cette société compétente (2), travail dans lequel la situation est franchement exposée sans parti-pris.

« Il y a dans l'arrondissement cent mille habitants

(1) Arch. dép. Nord : M. XII, a 1, 12. Cantons de Quesnoy-sur-Deûle et Armentières.

(2) Bull. de la Soc. d'Agriculture de Douai ; année 1848, séance du 9 novembre : p. 91 à 109.

répartis sur 47.132 hectares et occupant 20.000 maisons environ, ce qui fait, moyennement, par ménage, près de cinq personnes. On trouve une seule ville de 20.000 âmes, et si on compte 15.000 personnes environ pour les habitants des autres villes, pour les commerçants, les industriels et, en général, pour toutes les personnes qui ne s'occupent pas de la culture, il nous reste une population de 65.000 habitants livrés complètement aux travaux agricoles. Or, on compte en temps de moisson, d'après l'enquête, un ouvrier sur cinq habitants de la campagne, soit 13.000 ouvriers environ sur les 65.000 habitants qui se livrent à la culture. Il ne faut pas croire cependant que les habitants valides et adultes, qui ne sont pas compris dans les 13.000 ouvriers, soient sans occupation. Ils se livrent aux travaux que donnent de petites exploitations dont ils sont eux-mêmes les ouvriers et les patrons...

» Si, des 47.132 hectares qui composent le sol de l'arrondissement, on retranche les marais, les routes, les fonds d'habitation ; il reste, pour être livrés à toutes les espèces de culture, 43.596 hectares. Or, le travail annuel de l'homme, pour la culture d'un hectare, ne se paie guère au-delà de 65 francs ; donc, chacun des 65.000 travailleurs agricoles ne touchera, pour son travail annuel également réparti, que 43 fr. 59 c., ce qui fera pour chaque ménage de cinq membres, 217 fr. 95 c., ou environ 60 centimes par jour....

» Les 13.000 ouvriers, qui travaillent principalement sur les exploitations d'autrui, ont à leur charge des enfants trop jeunes pour travailler et des personnes infirmes ou empêchées de travailler elles-mêmes. On accordera sans peine que leur nombre n'est pas inférieur à celui de la moitié des ouvriers, si on se rappelle que, dans une population, les enfants moins âgés que seize ans forment en nombre le tiers de la population totale. Cette addition

donne 19.500 pour le nombre des membres qui composent les familles de cette classe d'ouvriers ; il reste par conséquent 45.500 pour le nombre des ouvriers qui travaillent sur leurs exploitations propres. Voyons la position pécuniaire de l'une et de l'autre classe.

» En admettant que les 13.000 ouvriers et leurs enfants n'occupent aucun coin de terre, ce qui n'a pas lieu, la terre serait tenue par 45.500 cultivateurs. Je dépasse peut-être la moyenne en supposant un revenu net de 100 fr. pour un hectare de terre en location, et ce revenu ne donnerait encore à chacun de nos 45.000 occupeurs que 95 fr. 81 c., soit, par famille de cinq membres, 479 fr. 05 c. Mais cette famille touche encore annuellement pour son travail, non pas en salaire, mais par la valeur marchande de ses récoltes, le nombre calculé déjà de 217 fr. 93 c. Donc, en faisant la somme nous trouvons, pour la recette annuelle de la famille, 697 fr., soit par jour, 1 fr. 91. »

Puis il envisage une question particulière aux deux cantons, d'Orchies et Marchiennes, cette survivance d'ancien régime : « le mauvais gré » qu'il explique clairement :

« Le *mauvais gré* prend son origine dans les temps les plus reculés, et provient, dit-on, d'emprunts faits par des familles sur immeubles, en consentant l'aliénation des fonds, avec réserve à perpétuité du droit de jouissance, moyennant certaine redevance.

» Aucun titre n'établit ce droit : les titres portent purement et simplement *rente des immeubles* et néanmoins les propriétaires ne peuvent en disposer. Lorsqu'un immeuble est frappé de *mauvais gré*, le possesseur moyennant un prix ancien de bail, fort inférieur à sa valeur de location, prétend se perpétuer, lui et les siens, dans la possession. Le propriétaire qui résiste ne trouve point d'autre locataire : la dévastation des récoltes, la destruc-

tion des instruments aratoires, l'incendie, la mort même, sont des moyens devant lesquels ne reculent point les possesseurs pour effrayer les propriétaires.

Les coupables sont protégés, défendus par les habitants de la commune et aucun pouvoir étranger à la commune même ne prévaudra jamais contre elle devant les tribunaux. Cette considération porte à croire que le seul moyen de combattre cet abus avec quelque espérance de le détruire, consisterait à mettre à la charge de la commune elle-même les dommages auxquels il peut donner lieu. »

Cette étude se complète par ce commentaire :

« L'agriculture va toujours se développant davantage : son impulsion est bonne. Mais il ne faut pas laisser ignorer qu'elle s'inquiète de la dépréciation de ses graines grasses. Si elle ne peut pas les remplacer par les betteraves, elle fera un pas en arrière.

» Les exploitations vont se divisant de plus en plus. L'homme est heureux de cultiver pour son propre compte. il faut lui rendre facile l'acquisition de ce bonheur en veillant à ce que l'agriculture ne soit pas arrêtée dans son développement. Moyennant cette dernière condition, il n'y a qu'à laisser faire, et l'époque n'est pas éloignée où chaque habitant de la campagne aura sa culture propre. C'est le moyen qui paraît devoir être le plus efficace pour attacher l'homme au village, pour prévenir son émigration vers les villes.

» Des primes accordées par le gouvernement ou par le département aux travailleurs désignés dans chaque village par le choix des habitants appelés à voter, entretiendraient une bonne émulation.

» L'arrondissement contient encore 1.100 hectares de marais. Les inspecteurs-voyers pourraient étudier la question de leur dessèchement et la soumettre au gouvernement, qui ordonnerait de rendre à la culture toutes les

terres dont les eaux trouveraient un écoulement. »

Quant au salaire de l'homme, on le dénonce de 1 franc à 1 fr. 50 à Arleux ; il atteindrait 3 francs pendant la moisson, à Marchiennes et à Orchies, selon les procès-verbaux (1). La Société d'Agriculture ramène ces données à une estimation moins favorable : soit, pour 9 à 12 heures de travail :

Ouvriers nourris et logés dans la ferme, pour chaque journée. .	Hommes :	0 fr. 50
	Femmes :	0 fr. 30
Ouvriers non nourris dans l'exploitation pour chaque journée,	Hommes :	1 fr. 50
	Femmes :	0 fr. 65

salaire souvent payé, par partie en blé, par partie en argent.

Seul, l'ouvrier à la tâche peut toutefois gagner 3 francs par jour ; d'ailleurs, « les ouvriers nourris et logés dans la ferme sont six fois moins nombreux que les autres. »

Quant au travail et à sa durée, la Société répond presque avec éloquence :

« La durée moyenne des travaux pendant l'année est de douze mois environ pour le quart des ouvriers, parce qu'ils ont à leur portée des fabriques de sucre, des établissements pour l'écanguage du lin.

» Elle est de huit mois au minimum, et le temps du chômage a ses petits travaux particuliers au pays, savoir : le dépouillement du chanvre, la transformation de son bois en allumettes pour une centaine de familles, le transport et la vente de ces allumettes au loin, la fabrication des cordes pour la culture et pour l'industrie sucrière, la torréfaction et la réduction en poudre de la racine de la chicorée (*cychorium intybus*), la confection des nattes et des paillassons pour l'usage des maisons de la ville, celle des balais de bouleau, de cameline (*myagrum sativum*),

(1) Archives Dép. Nord : M. XII, a 1, 12, cantons d'Arleux, Marchiennes et Orchies.

celle des sabots, des cercles de tonneaux, cuviers, etc., de la vannerie.

» C'est après que la moisson est terminée que les ouvriers charpentiers retournent à leurs travaux pour débiter le bois et préparer les charpentes nouvelles.

» C'est surtout pendant l'hiver que le menuisier et le charron du village se livrent à leurs occupations spéciales. Ils n'ont pas manqué au travail de la moisson.

» On rencontre encore, pendant l'hiver, quelques tisserands faisant de la toile et des serviettes de lin, mais ils n'entreprennent la fabrication qu'autant qu'ils ont trouvé d'avance un acheteur, ou bien ils travaillent pour un commerçant qui leur livre le fil, et le salaire est dans tous les cas très faible.

» On voit par la diversité même des occupations de l'ouvrier pendant l'hiver, combien il s'ingénie pour trouver du travail. Mais à côté de la règle il y a l'exception, et les ouvriers les moins courageux, privés de tout travail n'ont pour ressource que la mendicité. Le nombre de ces derniers est de 500 environ. Ils se joignent aux individus qui, en dehors de la classe ouvrière, se livrent toujours à la mendicité et dont le nombre va jusqu'à 2.000. Des mendiants de la Belgique viennent encore se joindre aux nôtres. »

La Société d'Agriculture constate enfin que l'éducation morale et religieuse, l'instruction, même professionnelle, s'améliorent, et finit en groupant la population des travailleurs ruraux en trois classes dont les deux premières sont aisées, mais dont la dernière n'a d'autre recours que l'assistance publique ou privée.

L'Agriculture en Ostrevent, Hainaut et Cambrésis. — Les trois arrondissements au sud du département ne sont pas dans une position économique aussi favorable. Celui de Valenciennes, dont les parties septen-

trionales ou occidentales se rattachent au pays de Douai et de Lille, subissent les conditions sociales des arrondissements voisins. Ainsi le canton de Saint-Amand est inquiété par la concurrence belge, et Condé, signale dans son rayon administratif, près de 2.500 ouvriers sans travail, qui s'adonnent au hâlage des bateaux sur les canaux et les rivières de Scarpe et d'Escaut.

L'agriculture — importante en particulier dans le canton de Bouchain, où 20.000 habitants s'y consacrent — souffre du mauvais état des chemins et des routes, de la cherté et la rareté des engrais, de l'usure, du défaut de crédit et d'argent, et des impositions lourdes qui frappent le sucre ; l'indigence est maintenant générale, le travail manque, on abaisse les salaires, les ouvriers agricoles se voient privés du nécessaire et n'absorbent qu'une nourriture insuffisante.

L'agriculture est donc peu prospère et les industries qui pourraient la remplacer momentanément : industries linières, sucrières, travail dans les clouteries, languissent, soit à cause de la décadence qui les affaiblit, soit par suite de la surproduction, ou bien du retard apporté à la transformation du matériel. La sucrerie et la clouterie offraient, jadis, dans les cantons méridionaux un recours salutaire pour la mauvaise saison ; or le chômage y est complet depuis cinq mois.

Les salaires se maintiennent pourtant dans des moyennes acceptables ; ils varient pour l'homme entre 1 fr. 25 et 1 fr. 50, pour la femme entre 75 et 90 c. Dans l'arrondissement de Cambrai il est ramené de 1 fr. 60 à 1 fr. 50 depuis les journées de Février.

Les seuls remèdes réclamés par toutes les classes sont : les primes, la protection et surtout l'abaissement des droits sur le sucre, car la culture betteravière est la principale source de richesse.

Au sud de Valenciennes le pays s'accidente : déjà pour l'arrondissement d'Avesnes, ce sont les premiers rebroussements ardennais, le sol offre les ressources de ses pierres et de ses marbres, ses pâturages et ses forêts. Le Cambrésis se rattache géographiquement aux contours adoucis des collines artésiennes.

Dans le Hainaut français, l'agriculture joue à peu près le rôle unique. La population qui s'y adonne, compte plus de 63.000 individus [1] ; les quelques fabriques que l'on y rencontre ont une importance très secondaire et les ateliers de peignage et de filature occupent des ouvriers peu nombreux en comparaison des travailleurs du sol. Le pays est sain ; les ouvriers sont robustes, d'une assez bonne moralité, malgré l'ivrognerie, et adroits dans leurs professions ; il y a peu de gros propriétaires ; la propriété étant très divisée, morcelée, et la prairie artificielle fort étendue. Malheureusement les industries locales ne fournissent pas d'ouvrage pendant l'hivernage.

La clouterie mécanique à froid est cause de la décadence de la clouterie ancienne aux marteaux et à chaud ; ici, comme partout, la sucrerie est peu favorable durant la crise aiguë qu'elle supporte impatiemment ; quant aux exploitations des bois, du marbre et de la pierre bleue, le travail s'exécute dans la bonne saison seulement. Restent l'épiage du houblon et la fabrication du fromage, — en particulier dans le canton de Landrecies, — mais hélas, la mévente sévit ; les communes sont très pauvres et depuis deux ans les houblonnières, qui donnaient un revenu annuel de 300.000 francs, n'ont pas produit de quoi couvrir les frais d'exploitation.

Les ouvriers sont sans ouvrage et depuis cette époque

(1) Arch. dép. Nord : M. XII, a 1, 12 : Rapport de la Societe d'Agriculture de l'arrondissement d'Avesnes.

l'émigration vers les centres industriels de Valenciennes, Hautmont et Fourmies n'a plus cessé, car pour l'ouvrier rural, le travail d'hiver n'existe plus. En été au contraire « la fenaison et la moisson n'ont pas besoin d'appeler les ouvriers étrangers comme cela arrive ailleurs, les ateliers sont ordinairement moins actifs et permettent de reporter sur le travail agricole les bras inoccupés. » (1).

La journée de travail dure le temps nécessaire à l'exploitation agricole, mais les salaires sont assez élevés ; la vie est d'ailleurs à bon marché. L'ouvrier, payé en nature, reçoit, à l'hectare de blé moissonné, 1 hectolitre 35 litres de grain, et, sur le battage, 1/16 du produit ; l'hectare de prairie fauchée lui rapporte 5 francs. Payés en argent, les travailleurs reçoivent une somme moyenne de 1 fr. 25 par jour; les plus heureux atteignent rarement 2 francs. « Résignés à leur sort, sobres, laborieux, ils élèvent de nombreuses familles avec leurs modiques salaires, et, dans leur vieillesse, lorsqu'ils sont usés par le travail, ils n'ont d'autre ressource que d'aller mendier (2). »

Dans la marbrerie et l'exploitation du bois, le salaire ne dépasse jamais 1 fr. 50. Quant au travail de la femme, il est payé de 0 fr. 50 à 0 fr. 75, et celui de l'enfant, occupé au sarclage de la terre, à la garde des bestiaux et à l'épiage du houblon, n'atteint guère plus de 0 fr. 35. L'instruction est fort en retard, comme dans tous les cantons purement agricoles. Mais, n'étaient les mauvaises récoltes et la crise de l'industrie, le pays redeviendrait rapidement prospère, et l'ouvrier trouverait à vivre, sauf en cas de mauvais temps et l'hiver.

L'arrondissement de Cambrai est le seul qui n'ait pas

(1) Arch. dép. Nord : M. XII a 1, 12 : Procès-verbal du canton de Solre-le-Château.

(2) Id., canton de Landrecies.

été touché directement par la crise agricole ; mais, malgré deux années de bonnes récoltes, la consommation est restreinte, et les intérêts de la culture sont en souffrance ; le bas prix des céréales (20 francs l'hectolitre de blé), le haut prix du fermage (120 francs l'hectare), la crise du sucre, ont compromis la sécurité du fermier et de l'ouvrier. Et cependant voici une vaste terre où « la récolte de la présente année est satisfaisante, où celle de l'année dernière a été, en plus d'un genre, d'une abondance extraordinaire, et où le blé, par exemple, a produit 15 ou 18 fois sa semence » (1). Donc, voici un pays où la majorite de la population étant agricole (2), l'agriculture étant riche, le contre-coup de la misère générale se fait cependant si terriblement sentir, que les salaires sont infimes, en vérité, — 0 fr. 75 à 1 fr. pour l'homme — et que, sauf protection effective, il ne reste aucun espoir de pouvoir se suffire dans les temps prochains!

En résumé, la situation agricole dans le Nord est compromise, moins à cause des récoltes mauvaises que par suite des crises industrielles du lin et du sucre, et parce que le machinisme nouvellement introduit a ruiné le paysan qui trouvait, l'hiver, dans le travail à domicile, de quoi subvenir à ses besoins. Cet état de médiocrité durera jusqu'au jour où l'industrie sucrière pourra revenir en aide aux populations de la campagne.

La situation après 1848. — Trois années de récoltes avantageuses ne suffiront pas pour ramener la prospérité dans les entreprises agricoles ; en 1848, dans une réception des cultivateurs, propriétaires et délégués des départements du Nord, Pas-de-Calais, Oise et Somme (3), envoyés

(1) Arch. dép. Nord : M. XII, a 1, 12 ; canton de Solesmes.

(2) Id., arr. de Cambrai : plus de 30,000 habitants s'y livrent.

(3) *L'Impartial du Nord*, 2 janvier 1850.

au Président de la République, on exposait encore que l'agriculture se trouvait réduite, par les emprunts, par l'usure, à une condition terrible ; les fermiers et la multitude des petits propriétaires en venaient presque à envier celle de leurs journaliers et garçons de ferme. On sera forcé de leur accorder la plus excessive protection, et, en la leur accordant, il faudra frapper le consommateur français au profit des marchés étrangers.

Toutefois entre autres récoltes, celle de l'œillette fut excellente dans le Nord, dès 1849. Aussitôt on put commencer l'exportation par le port de Dunkerque. Non seulement la Hollande et la Belgique, mais l'Angleterre s'approvisionnèrent chez nous. Il n'y eut pas jusqu'au marché de Marseille qui ne réclamât nos produits. Pour la première fois, depuis de longues années, l'œillette entra en concurrence avec la sésame pour la fabrication du savon blanc [1].

Au long des quatre années de la République, le port de Dunkerque subit dans son mouvement de transit le contre-coup de tous les évènements politiques. En plus des pêches à la morue et au poisson frais, il exerça le commerce avec les pays du Nord pour les bois et les plantes textiles ; il reçut la houille anglaise et pendant la disette, un peu de céréales. Sauf les variations inattendues à la suite d'évèments généraux et de bouleversements intérieurs, de 1844 à 1853, le progrès est continu. Mais c'est surtout après la révolution que le port prend une véritable importance, relié qu'il est, par chemin de fer, aux centres manufacturiers, et lorsque ces derniers ont repris un travail régulier.

Les moyennes fléchissent, en effet, après février 1848 et décembre 1851 ; mais, aussitôt que la sécurité semble

(1) Archives de la Chambre de Commerce de Lille. T. IV, année 1849.

renaître, les vaisseaux affluent continuement ; leur nombre et le chiffre de leur tonnage est dans un rapport direct avec la prospérité de l'arrière-pays industriel [1].

En somme, ce qui manque, avant tout, à l'agriculture, c'est la stabilité d'une industrie rurale, qui donnerait la sécurité d'un travail ininterrompu, bien plus que le mauvais hasard des récoltes, hasard qui doit être passager et par là même supportable.

Ce sont ces industries que nous pouvons maintenant étudier.

Industrie sucrière. — Les statistiques, faites selon des méthodes différentes dans chaque canton, ne permettent pas des résumés en chiffres pour chacune des industries particulières.

Pour le sucre, tantôt nous ne pouvons connaître que le nombre d'ouvriers employés, tantôt seulement le nombre des fabriques.

C'est surtout dans les environs de Lille, Douai, Valenciennes et Cambrai qu'elles sont nombreuses. Il n'en existe pas dans l'arrondissement d'Hazebrouck, et on en trouve peu dans ceux de Dunkerque et d'Avesnes.

En juillet 1848, l'état de cette industrie se résume en un mot : *la souffrance*. Chaque canton le répète après son voisin.

(1)

Années	Vaisseaux entrés ou sortis	Nombre de tonneaux
1844	2.392	197.298
1847	3.732	297.788
1848	2.791	217.925
1849	3.399	269.730
1851	4.372	359.768
1852	4.044	338.050
1853	4.229	381.926

V. Derode : *Sur le mouv. du port de D.* Mém. de la Soc. Dunk. pour l'encourag. des Sciences. T. IV, p. 355 et suiv.

Quelques exemples particuliers seront expressifs : à Bourbourg, 3 sucreries ont disparu ; à La Bassée, sur 8 fabriques, 3 cesseront incontinent ; à Solre-le-Château, la sucrerie « est anéantie » (1).

L'industrie sucrière succombe sous les lourdes impositions dont la frappe l'Etat. Le kilogramme de sucre, pris à Cambrai, en fabrique, revient à 0 fr. 35 ; il est vendu 0 fr. 85 ! Au Quesnoy, sur un budget annuel de 700.000 fr., 350.000 entrent dans les caisses gouvernementales. A Douai, on précise encore : « Pour augmenter la production et la consommation du sucre il faudrait abaisser et supprimer l'impôt. Il faudrait tout au moins dégréver de 10 francs par 100 kilogrammes et par année, le sucre indigène. Il faudrait le protéger surtout contre l'envahissement du sucre étranger. » (2)

L'industrie du sucre est de première importance pour le département ; elle emploie des ouvriers agricoles, d'octobre à mars, et leur offre des salaires rémunérateurs : à Douai, de 1 franc à 1 fr. 50 et 3 fr. même, pour l'homme, et 0 fr. 50 à 0 fr. 75 pour la femme. Dans la campagne de Lille : 1 fr. à 2 fr. 50 avec une moyenne de 1 fr. 60, pour l'homme, 0 fr. 75 à 1 fr. pour la femme et 0 fr. 60 à 1 fr. pour l'enfant.

Les sucreries d'Avesnes et Valenciennes donnent une paie moyenne de 1 fr. 60, tandis que celles de Cambrai varient entre 0 fr. 75 et 1 fr. 25.

Dans l'arrondissement de Dunkerque on ne compte plus que trois fabriques en activité. Mais dans ceux de Lille et Valenciennes elles sont nombreuses : les sucreries de Lannoy occupent 300 ouvriers ; celles de Pont-à-Marcq

(1) Arch. dép. Nord : M. XII, a 1, 12. Cantons de Bourbourg, La Bassée et Solre-le-Château.

(2) Bull. de la Soc. d'Agriculture de Douai : 1848. Séance du 9 nov., et Arch. Dép. Nord, M. XII, a 1, 12.

892, pendant 10 à 11 heures de travail, ce qui est le temps ordinaire ; Seclin a 10 sucreries en activité et 800 ouvriers : Haubourdin 750 ouvriers dont 350 femmes ; Quesnoy-sur-Deûle 100 ; Armentières possède deux sucreries. A Cysoing, des quatre fabriques en activité (1847) une seule reprendra l'ouvrage en 1849, avec 100 ouvriers ; trois fabriques s'arrèteront, à la Bassée, sur huit qui produisaient le sucre pour une valeur de 1.800.000 fr. et la mélasse pour 2 millions. Enfin à Tourcoing et Roubaix 1.425 ouvriers sont employés à la fabrication du sucre (Roubaix, Bondues et Mouveaux) mais tous sont étrangers. [1]

Les cantons de Valenciennes donnaient, durant cinq mois, l'ouvrage à 8.200 ouvriers et Condé à 256 ; mais partout c'est la souffrance et le malaise, et pour Condé la ruine déjà. Les 713 ouvriers-sucriers d'Avesnes, (Solre, Bavay, Le Quesnoy) et les 1.337 de Cambrai (Cambrai, Carnières, Marcoing, Solesmes) sont également menacés ; à Solre 203 ouvriers sont remerciés ; partout on réclame la suppression de l'impôt et le libre raffinage.

Les 23 fabriques de l'arrondissement de Douai, enfin, *emploient pendant les mois d'hiver, 2.304 ouvriers payés moyennement 1 fr. 30 par jour.* Mais, « le sucre, estimé aux prix actuels, qu'il conserve à peu près depuis un an, se fabrique à perte... La plupart des usines travailleront à peine jusqu'au mois de janvier. Le salaire des deux premiers mois de l'année prochaine (1849) va manquer à 2.000 de nos ouvriers : deux usines sont en chômage. » [2]

Il n'y a donc qu'un remède : la protection et la diminution de l'impôt.

(1) Arch. Dép Nord : M. XII, a 1, 12 : Procès-verbaux relatifs aux cantons cités.

(2) Bull. de la Soc. d'agriculture de Douai ; année 1848, p. 104 et suiv.

Heureusement dès 1849-1850, une bonne campagne sucrière se présentera pour apaiser un peu la crise ; un relèvement des prix de revient (vente par le fabricant) s'accentue. De 61 fr. 91 c. (prix de vente 114 fr. 23) en 1847, le cours fléchit à 46 fr. 54 en 1848 (prix de vente 101 fr. 92) pour remonter à 68 fr. en 1849 (prix de vente 125 fr. 68) ; mais ce relèvement dure peu, et l'abaissement devient continuel dès 1850 (janvier 130 fr., mai 120 fr.) (1).

La joie a donc été courte ; cependant nous éviterons désormais une chute aussi déplorable que celle de 1848.

Ce n'est pas sans intention que nous venons d'accumuler les chiffres du salaire agricole et du salaire dans les sucreries, mais bien pour montrer comment le salaire était variable selon les lieux, selon les arrondissements et même dans chaque exploitation. Cette anomalie tient sans doute à deux causes : la première est locale, c'est-à-dire qu'elle dépend effectivement des conditions sociales du petit pays. Il est évident que dans les arrondissements manufacturiers et aux abords des grandes villes, une hausse s'indique le plus souvent, tandis que dans les campagnes non manufacturières, comme celles d'Hazebrouck et Cambrai, les salaires s'abaissent. Mais une cause seconde se rapporte à la manière dont l'Enquête de 1848 fut conduite et aux classes qui ont fourni les renseignements. Il est évident que les ouvriers n'eurent garde d'exagérer le prix de leur travail et que les patrons ne cherchèrent pas à diminuer l'importance des dépenses et des sacrifices qu'ils s'imposèrent pour les travailleurs.

Avec l'industrie sucrière plusieurs industries se rapprochent du travail agricole, soit qu'elles fournissent l'ouvrage aux ouvriers de la terre, soit qu'elles trouvent leur matière première sur certains points du territoire rural.

(1) Arch. de la Ch. de Commerce de Lille, vol. IV, p. 275.

La Clouterie. — Des premières est la clouterie. Il en existe des entreprises tout au long de la frontière franco-belge et de chaque côté. De là des fraudes désavantageuses aux deux pays, surtout au pays français où la main-d'œuvre est à plus haut prix. En même temps, au travail des clous à chaud et par le marteau, tente de se substituer le travail à la mécanique et à froid. Les usines remplacent les ateliers et le travail qui avait lieu pendant les mois d'hiver, devenant continu, prive l'ouvrier agricole d'un recours précieux pendant la mauvaise saison.

Les clouteries des deux genres se font nombreuses et jalonnent la ligne frontière depuis le canton de La Bassée, dans l'arrondissement de Lille, jusqu'à Maubeuge et Solre-le-Château ; elles occupent encore nombre d'ouvriers dans les cantons de Marchiennes, Saint-Amand, Condé, Valenciennes, Bavay, Landrecies et Avesnes. Il n'y a guère de chômage pour la clouterie au marteau que pendant la moisson, et, pour la clouterie à froid, que quinze jours pour réparer les machines. Dans ce dernier travail l'enfant peut commencer l'apprentissage vers neuf ans, reste apprenti trois années et, après quinze jours de début, gagne de 0 fr. 40 à 0 fr. 75 par jour. Cependant, depuis février le chômage est survenu par suite de la surproduction.

L'ouvrier formé, qui travaille dix à douze heures par jour, gagne : l'homme, 2 fr. 10 à 2 fr. 25 ; la femme, 1 fr. 25 à 1 fr. 50. Mais ils ont subi depuis quelques mois une réduction de 1/5 sur les salaires. De plus — à Valenciennes notamment où 260 sur 400 sont en chômage — le travail fait défaut. Ce sont, en général, des ouvriers robustes et bien portants. Les chaîniers de Saint Amand, qui sont les mieux payés, touchent 2 fr. 25.

Dans la clouterie au marteau, l'ouvrier travaille à volonté et à la tâche ; le travail dure depuis septembre

jusque mai ; il le prolonge souvent durant 13 et 15 heures, et ne gagne guère plus de 1 fr. 50 à 2 francs. D'ailleurs, la concurrence belge existe ici, même à l'atelier, où beaucoup d'ouvriers étrangers viennent chercher l'ouvrage ([1]).

Brasseries et Distilleries. — Dans tout le département du Nord, l'industrie de la bière et de l'alcool est très florissante, même en 1848. L'Enquête signale des brasseries dans les cantons de Dunkerque, Gravelines (3 brasseries et 200.000 francs annuellement), Bergues, Cassel, Merville, Pont-à-Marcq (3 brasseries : 105.000 fr., 3 distilleries : 20.000 fr.) ; Lille, Haubourdin (4 brasseries, 1 distillerie) ; Cysoing, La Bassée, Condé, Valenciennes (43 brasseries) ; Bavay, Douai (72 brasseries) ; Marchiennes (11 brasseries) ; Cambrai, Arleux, Carnières, Marcoing et Solesmes (24 brasseries).

Partout, sauf dans l'arrondissement de Cambrai, le travail dure de huit à neuf heures, et le salaire est assez élevé ; il ne tombe jamais en dessous de 1 fr. 25 pour l'homme et de 0 fr. 70 pour la femme ; il varie le plus souvent entre 1 fr. 50 et 2 fr. 10 et atteint quelquefois 3 francs.

Dans l'arrondissement de Cambrai, l'ouvrage se continue pendant dix heures, et le salaire, dans le seul canton d'Arleux, arrive à la somme de 1 fr. 50 ; partout ailleurs, il varie entre 0 fr. 75 et 1 franc.

La brasserie demande son houblon aux arrondissements d'Hazebrouck et d'Avesnes, surtout aux cantons de Bavay et Landrecies. La culture de cette plante emploie un grand nombre de bras, aussi réclame-t-on protection pour un travail qui peut devenir très rémunérateur. ([2])

(1) Arch. dép. Nord : M. XII, a 1, 12. Cantons cités.

(2) Arch. Dép. Nord, M. XII, a 1, 12. Procès-verbaux de l'Enquête : cantons cités.

Produits oléagineux : Huiles d'œillette et de colza. Tourteaux de lin. — Les arrondissements de Lille, Douai, Cambrai et Hazebrouck produisent des grains oléagineux et possèdent de nombreux moulins à tordre l'huile. Ces derniers comptent, surtout à Haubourdin (25 moulins et une fabrique) Seclin (40 moulins) Douai (1 fabrique) et encore à Solesmes, Marcoing, Cambrai, Quesnoy-sur-Deûle, Cassel et Steenwoorde. Mais c'est une industrie très restreinte. Un moulin ordinaire n'occupe pas plus de 3 ou 4 ouvriers, la fabrique de Douai en occupait 220. Le travail qui se prolonge la nuit, est très peu stable, à Seclin il dure 8 heures ; 12, à Cassel ; 14, à la fabrique de Douai. De là, des salaires très variés : 1 fr. 50 à Seclin, 3 fr. à Cassel pour les tordeurs d'huile, 1 fr. 50 à 2 fr. à Quesnoy-sur-Deûle ; 2 fr. 50 à Douai, et 1 fr. à Marcoing et Solesmes où les salaires sont décidément toujours très médiocres.

En 1848, les huileries et moulins sont peu prospères, quatre viennent d'arrêter le travail à Seclin, mais, dès 1849, ce travail prend un essor nouveau et l'on exporte l'œillette, à la suite d'une bonne récolte, vers la Belgique, la Hollande, l'Allemagne, le Danemarck et l'Angleterre ; la concurrence est même possible à Marseille contre la sésame. Mais, en 1850, la récolte du colza est mauvaise dans l'arrondissement de Lille ; les exportations diminuent et ce qui valait 27 fr. en 1849, ne vaut plus que 24 fr. (1) En même temps persiste la mévente des tourteaux de lin. Il faut enfin signaler l'existence d'une savonnerie à Tourcoing. Elle employait 20 ouvriers avant février 1848, mais n'en occupait plus que 8 en juillet de la même année. (2) Elle se relève par la suite avec la

(1) Arch. de la Ch. de Commerce de Lille, vol. IV, p. 48, 249, 852 et suiv.

(2) Arch. Dép. Nord : M. XII, a 1, 12 ; Procès verbaux de l'Enquête : cantons cités.

bonne récolte de 1849 et la reprise des huileries depuis 1850. (1)

Meunerie, Féculerie, Chicorée. — Les moulins à vent pour le blé et les céréales sont nombreux sur la route de Lille à Paris, et on en compte 62, en 1848, dans le canton de Cassel. Mais c'est encore ici une entreprise très restreinte. Le meunier travaille généralement par lui-même ou avec l'aide d'un garçon qu'il loge et nourrit, et auquel il donne 15 fr. par mois.

La maladie qui a tué la culture de la pomme de terre a ruiné la féculerie. Les féculeries ont disparu de partout. En 1848 on signale une seule féculerie en activité, à Condé ; elle vient de réduire le salaire de 1 fr. 50 à 0 fr. 75. Il existe de plus une amidonnerie à Merville qui emploie trente ouvriers pour le salaire de 1 fr. 25.

Quelques cantons du Nord s'occupent aussi de la torréfaction de la chicorée. L'Enquête de 1848 signale ceux de Lannoy, Haubourdin, La Bassée, Condé, Bavay et Cambrai ; les salaires balancent entre 1 fr. 25 et 2 fr. ; ils sont de 0 fr. 75 à 1 fr. pour la femme. A Carnières et Solesmes ils s'abaissent à 1 fr., et même 0 fr. 75 pour l'homme (2).

Travail du bois. — On ne rencontre guère les forêts qu'au sud du département : la forêt de Mormal, entre Le Quesnoy et Landrecies qui couvre plus de 3000 hectares et la forêt de Trélon, à l'extrémité de l'arrondissement de d'Avesnes. En 1848, lors de l'Enquête agricole, nous ne trouvons aucun renseignement, hors ceux de ces cantons, pour le travail en forêt. Peut-être faut-il signaler cepen-

(1) Arch. de la Ch. de Commerce de Lille, 1849 — vol. IV.
(2) Arch. dép. Nord : M. XII, a 1, 12. Procès-verbaux de l'Enquête : cantons cités.

dant que les juges de paix dans les cantons d'Hazebrouck indiquent comme une source passable de revenus, le défrichement de la forêt de Nieppe. Mais le métier de bûcheron et celui de sabotier qui le complète, n'est véritablement exercé que dans l'arrondissement d'Avesnes.

A Cassel, on rencontre quelques bûcherons, néanmoins, qui, nourris, gagneraient 1 fr. 25 par jour.

Ceux de Landrecies (Preux : 300 bûcherons et sabotiers) ; Le Quesnoy (5 à 600.000 fr. de vente annuelle) ; Bavay (230 sabotiers) ; Avesnes (80 bûcherons) ; Solre-le-Château (260 ouvriers) et Trélon (500 ouvriers), travaillent l'été, de douze à seize heures, et reçoivent des salaires qui ne sont pas très fixes. A Preux, le bûcheron gagne 1 fr. 25 ou 1 fr. 50 ; à Trélon, 2 fr. Partout la femme reçoit, au maximum, 0 fr. 75.

Malheureusement, il n'est facile d'exercer ces deux métiers qu'au cours de la bonne saison, et l'exploitation du bois, loin de venir en aide à l'ouvrier agricole, pendant l'hiver, augmente le nombre de ceux qui ne trouvent pas de travail pendant les six mauvais mois.

Le bois fournit encore de l'ouvrage aux scieurs de long, tourneurs en bois, tonneliers, etc.

La scierie offre à l'ouvrier spécial qu'elle demande, un salaire que peu reçoivent régulièrement à cette époque. A Dunkerque, le gain journalier est de 2 fr. 75 et 3 francs, mais il ne faut pas négliger de signaler que les ouvriers supportent une diminution mensuelle de 7 francs pour l'usure des outils. Néanmoins, la scierie est un bon métier, et le canton de Gravelines demande l'établissement en 1848, d'une usine mécanique de cet ordre. On rencontre des scieurs de long un peu partout, notamment à Cassel, Merville, Bavay ; des tourneurs à Armentières, Bavay, Lille, dont le salaire varie entre 1 fr. 50 et 2 fr. 50.

A Dunkerque, on rencontre, en outre, des tourneurs

de chapelets. Dans cet ouvrage particulier, l'homme peut obtenir un gain journalier de 1 fr. 50 à 1 fr. 75, la femme de 1 franc à 1 fr. 25. Citons enfin dans ce même canton 115 ouvriers, occupés à la nacellerie, dont le gain est également de 1 fr. 25 [1].

Par la menuiserie, la charpenterie, etc., le travail du bois se rattache à l'entreprise du bâtiment [2].

Le Bâtiment. — Cette entreprise du bâtiment comporte divers corps de métiers, tous spéciaux, et cependant tous solidaires, depuis le terrassier jusqu'au plafonneur.

Lors de l'Enquête, en 1848, tous les cantons ne se sont pas soucié de ces travailleurs, mais un assez grand nombre s'en occupa, pour que, du fait particulier, on puisse conclure au général.

Les ouvriers du bâtiment sont nombreux dans les centres industriels : 500 à Dunkerque, 800 à Lilie, 850 à Douai, plus de 560 à Cambrai, etc...

Ces ouvriers terrassiers, paveurs, maçons, couvreurs, plafonneurs, charpentiers, menuisiers, charrons, serruriers, peintres, ébénistes, etc... sont, — menuisiers, ébénistes et serruriers surtout — les plus instruits parmi les travailleurs; outre l'apprentissage nécessaire à leur profession, celle-ci exige des connaissances élémentaires de calcul et de dessin. Il faut regretter pour certains d'entre eux un chômage prolongé, en cas de mauvais temps, et, dans quelques communes, la déplorable habitude des sous-entreprises qui amène une réduction du salaire. Le temps de travail n'est pas uniforme : il diffère selon les professions et surtout selon les coutumes locales. Les terrassiers, qui sont les moins avantagés d'entre ces

(1) Arch. dép. Nord : M. XII, a 1, 12. Procès-verbaux de l'Enquête : cantons cités.

(2) Id. id. id.

travailleurs, et qui, pour la majorité, viennent du pays flamand, sont surtout, vers 1848, employés au travail du chemin de fer dans les environs de Dunkerque et sur la ligne Lille-Armentières. On leur adjoint, après la Révolution, beaucoup d'ouvriers sans travail qui, anémiés par les privations, ne sont guère capables d'une besogne aussi fatigante.

Après eux viennent les maçons, couvreurs, plafonneurs et charpentiers. Le tiers de ces ouvriers est belge, dans les arrondissements septentrionaux. Le travail dure dix heures pour un salaire de 2 fr., et le maître touche environ 0 fr. 40 en plus ; le manœuvre voit son salaire osciller entre 1 fr. et 1 fr. 25 (Bailleul), ou même 0 fr. 50 et 0 fr. 75 (arrondissements d'Avesnes et Cassel).

L'ouvrier peintre, qui se plaint uniquement de l'usage de la céruse, travaille pendant une journée de dix heures pour 2 fr. ou 2 fr. 50, mais la journée d'été est de cinq quarts pour 2 fr. 25 à 3 fr., tandis que celle d'hiver n'est que de trois quarts de jour.

Les ouvriers les plus avantagés sont le serrurier et le menuisier. L'apprenti commence son instruction professionnelle vers douze ou quatorze ans, avec un salaire de 0 fr. 40 à 0 fr. 50 ; ouvrier fait, il reçoit de 1 fr. 25 et 1 fr. 50 à 2 et 3 fr. pour un métier où le chômage est rare. Enfin, l'ouvrier ébéniste, qui est le plus favorisé, après un apprentissage de trois ans, obtient un salaire qui va de 2 à 3 fr.

La construction de bateaux, à fond plat ou autres, que l'on entreprend à Bourbourg, Gravelines, Merville, Condé, fournit une paie de 2 fr. 50 environ. A cette industrie, on peut rattacher les professions de bateliers sur canaux, dont le salaire est sensiblement le même, et celles, plus ingrates, des hâleurs et terrassiers de canaux, dont le gain ne dépasse jamais 1 fr. 50. En 1848, on comptait, dans les

cantons de Condé et Douai, 2.328 hâleurs de bateaux auxquels vinrent se joindre 2.249 ouvriers sans travail.

Mines et Carrières ; Travail de la pierre ; Briqueteries (1). — Lorsqu'au mois de juillet 1848, les commissions cantonales furent réunies au chef-lieu, sous la présidence du juge de paix, l'on s'aperçut dans les centres houillers que l'Enquête gouvernementale présentait un vice de forme des plus gênants pour l'industrie minière. Le « sieur Lebret », associé, régisseur et gérant de la Compagnie d'Anzin, fit observer au préfet du Nord qu'il lui était difficile de répondre pour une seule Compagnie, et dans trois cantons, le même jour et presque à la même heure. Mais l'Administration départementale ne voulut rien admettre, et s'entêta, dans son idée étroite, à faire respecter la forme stricte du décret du 25 mai. Le gérant Lebret, de mauvaise humeur, créa aux ouvriers des mines les plus grands empêchements, et finalement réussit à les tenir à l'écart (2).

Cinq cantons des arrondissements de Valenciennes et Douai s'occupaient de l'exploitation houillère, où étaient représentées les Compagnies de : Anzin Denain, Aniche, Douchy, Azincourt, Fresnes-Midi et Vicoigne. Elles extrayaient la houille de puits situés dans les cantons de Condé, Valenciennes, Saint-Amand, Bouchain, Marchiennes et Douai. Force nous est donc de suivre cet ordre de l'Enquête.

On compte dans le canton de Condé, en 1848, 2.342 ouvriers mineurs qui travaillent huit à neuf heures

(1) Arch. dép. Nord : M. XII, a 1, 12. Procès-verbaux de l'Enquête : cantons cités.

(2) Arch. dép. Nord : M. XII, a 1, 12. Lettres jointes aux procès-verbaux et toutes signées du gérant de la Compagnie.

par jour ; leur salaire est de 2 fr. 20 en moyenne, à la journée ; au cas de mésintelligence entre ouvrier et patron, l'un prévient l'autre trois mois à l'avance. Aussi bien, l'entente est avantageuse à tous deux, et le patron le montre simplement qui, en 1847, pour sauver son ouvrier de la disette, lui fit d'amples distributions de blé à prix réduits.

La Compagnie d'Anzin n'est pas moins favorable au mineur. On comptait de 3 à 4.000 mineurs dans les cantons de Valenciennes. Le congé leur est donné ou accordé 1 ou 3 mois à l'avance. De plus les ouvriers entreprennent le travail par petits groupes sous-adjudicataires, mais sans préjudice pour aucun. Ce mode de travail à la tâche, cette soumission par adjudication publique et au rabais, a également lieu dans le canton de Saint-Amand. On y compte 475 ouvriers qui tirent des puits, annuellement, 7 à 800.000 hectolitres de 95 kilogrammes, soit 685 à 760.000 quintaux de houille. Le salaire pour l'ouvrier de première classe est ici de 3 fr. 10, et pour l'ouvrier de la 2e classe de 2 fr. 70 ; l'aide, l'enfant reçoit 0,70 c. Actuellement, c'est-à-dire en 1848, le travail continue pendant 8 ou 9 heures, mais, avant février, il se prolongeait jusqu'à 10 heures 1/2 et même 11 heures 1/2.

En temps favorables on compte 3.590 ouvriers mineurs dans le canton de Bouchain, plus 100 ouvriers pour le coke ; leur salaire équivaut à 2 fr. ou 2 fr. 50. Il existe ensuite, à Marchiennes, deux sociétés, dont une débute ; elles emploient 697 ouvriers, pour trois puits, et, selon le mode de marchandage admis par la Compagnie d'Anzin ; mais ici encore la sous-entreprise a lieu par groupes d'ouvriers et le partage des bénéfices entre eux est égal. Depuis la Révolution il n'y a plus guère de 10 à 12 jours de travail sur 15 ; ce travail est accompli en 8 ou 10 heures, au cas d'emploi à la journée, mais la durée en est laissée

volontaire pour les sous-entreprises. Dans ce canton le salaire minimum est de 1 fr. 25, le maximum de 2 fr. 50. Les mines des cantons de Douai — dont l'exploitation de l'Escarpelle,— occupent 1.363 ouvriers et 136 apprentis; le salaire de ces derniers est de 0 fr. 80 ; il est de 2 fr. 25 pour le mineur. On extrait 2.000.000 d'hectolitres, annuellement.

Si la position économique du mineur semble, en général, satisfaisante, il n'en est pas de même pour son état physique et moral.

Les mineurs de Valenciennes, écrit le docteur Cazeneuve, sont « pâles, étiolés, petits, blêmes, sans poils, avec de petits testicules, des cheveux d'une teinte rougeâtre ; leur haleine est fétide ; leur dos est labouré par des cicatrices [1]. »

Leur ignorance n'est pas moins déplorable. On ne trouve pas 25 mineurs sur 100 qui sachent lire. Leur éducation n'est pas meilleure. Cependant ils ont un salaire proportionnellement suffisant et vivent dans des corons assez confortables ; mais leur état moral est tel que, en 1848, ceux de Vicoigne repoussent toute idée de solidarité et d'association.

Après le 20 mars 1848, tous les mineurs atteints par le chômage avaient repris le travail. En 1849, les Compagnies françaises pouvaient commencer, sur les marchés de l'étranger, à faire concurrence aux houilles belges ; d'ailleurs l'industrie du Nord, qui reprenait de l'activité, absorbait une partie de ces charbons. A Lille, la consommation, dans l'enceinte fortifiée, de 877.720 quintaux, dont 302.540 pour l'industrie, en 1848, passait, en 1849, à 905,815 quintaux (dont 382.062 pour l'industrie) et à

(1) Arch. dép. Nord : M. XII, c 1, 11. Dr CAZENEUVE : Rapport de 1841, fin.

960.274 quintaux (dont 348.367 pour l'industrie) en 1850. Le 10 mai 1851, les houilles, de qualité dite moyenne, d'Anzin, valaient 1 fr. 60 à 1 fr. 62 1/2 aux 100 kilogr. sur le marché de Lille, tandis que les gailleteuses de Mons (1re qualité) atteignaient 1 fr. 55 et 1 fr. 57 sur notre place (2).

A l'extraction des houilles, il faut adjoindre celle de la tourbe, qui, en 1848, occupait 60 ouvriers à Cassel, à raison de 1 fr. 75 à 2 fr. par jour.

L'extraction de la pierre bleue et du marbre remplace le travail de la houille au sud du bassin houiller de Valenciennes. On rencontre des carrières et des scieries de marbres dans les cantons de Bavay, Berlaimont, Avesnes, Maubeuge, Solre-le-Château et Trélon. On cite aussi une carrière de grès, qui, à Solesmes, emploie 90 ouvriers (0 fr. 75 à 1 fr. par jour).

Le chômage dure tout l'hiver, mais, depuis février 1848, le travail n'a point recommencé.

Il y a ordinairement 470 ouvriers employés à l'exploitation des pierres bleues et 121 aux marbreries d'Avesnes. A Bavay, sur 224 marbriers, il y a 130 femmes et, de plus, 94 tailleurs de pierres; à Trélon, sept usines à scier le marbre donnaient du travail à 200 hommes et 300 femmes, les marbreries à 236 ouvriers, et les carrières à 113; enfin, l'on signale encore une marbrerie à Maubeuge et, à Pont-sur-Sambre, l'usine Luc-Adolphe, avec 60 ouvriers. Dans cette dernière, on reçoit les apprentis à partir de dix ou douze ans; ils paient 40 francs un apprentissage qui se prolonge six mois pour les garçons, mais seulement six semaines pour les filles; ensuite l'apprenti touche, chaque jour, 0 fr. 75 à 1 franc. L'ouvrier accepte un salaire de 1 fr. 25 à 2 francs. Le mode d'apprentissage est

(2) Arch. de la Ch. de C. de Lille : vol. IV, p. 341.

semblable à Trélon. Partout le salaire monte de 1 fr. 50 à 2 francs dans les marbreries, et atteint 2 fr. 25 aux carrières.

Briqueterie ; Poterie ; Pannes et Tuiles (1). — Mais le sous-sol de la Flandre est surtout riche en argile, et la brique est le principal des matériaux employés pour la construction. On rencontre de très nombreux fours à briques et des briqueteries — qui se complètent de chaufours — dans tout le département, depuis Dunkerque jusqu'à Trélon et Arleux. Mais, en majorité, leurs ouvriers, briquetiers et terrassiers, sont des Flamands-Belges, qui se louent par équipes et pour une campagne. Leur travail dure autant que la lumière et le beau temps le permettent. Le salaire varie entre 1 fr. 50 et 2 fr. 25. Les panneries, tuileries et poteries des cantons de Pont-à-Marcq, Steenwoorde, Armentières, Bouchain, Maubeuge, Le Quesnoy, Arleux et Sars-Poteries dans le canton de Solre, donnent 1 franc à 1 fr. 50 de salaire, soit 1 fr. 25 en moyenne, et un maximum de 1 fr. 75, pour un travail d'environ douze heures.

Voici donc, envisagées sous le point de vue du travail et du salaire, toutes les principales industries agricoles et rurales ; nous avons remarqué leurs souffrances et connu leurs espoirs ; il est possible déjà d'imaginer les conditions du travail d'après ces premières données sur le labeur dans les Flandres. Mais nous allons voir l'ouvrier aux prises avec les difficultés beaucoup plus terribles de la grande industrie manufacturière et urbaine.

(1) Arch. dép. du Nord : M. XII, a 1, 12 ; Procès-verbaux de l'Enquête : cantons cités.

CHAPITRE XII.

Organisation du Travail et Salaires.

Industries textiles et métallurgiques.

Les matières textiles et métallurgiques occupent depuis l'ancien régime le plus grand nombre des ouvriers des villes. Les industries textiles sont aussi utilisées dans les campagnes sur des métiers spéciaux, et au domicile de l'ouvrier. L'entreprise se fait alors pour le compte d'un patron qui fournit la matière première, et souvent même le métier, par l'intermédiaire de contre-maîtres ; ceux-ci prélèvent leurs appointements sur le salaire du travailleur.

Les industries métallurgiques sont exercées, en particulier dans l'arrondissement d'Avesnes, qui se trouve à proximité des bassins houillers de la Belgique et de la France septentrionale.

Industries textiles. — Dans la région du Nord, sous l'Ancien Régime, et même en 1789, l'industrie de la laine, était encore la plus habituellement pratiquée, sinon la plus

florissante ; mais, à cette époque déjà « il n'y avait plus que la filterie qui fût prospère à Lille. » (1)

« Le coton était l'objet d'un commerce très considérable » auquel le lin ne cédait rien ; la manufacture des indiennes et des linges de table complétait cet ensemble industriel et commercial.

Mais, vers la fin de l'ancien régime la draperie de laine était en décadence définitive. Lille n'avait pu supporter la concurrence du plat-pays, depuis le début du XVIII[e] siècle, que grâce aux prohibitions et aux protections. Dès 1789, il lui faut céder à ses rivaux de Tourcoing et de Roubaix.

Au cours de la première partie du XIX[e] siècle, la laine devient le monopole exclusif de Roubaix et de Tourcoing, tandis que Lille se spécialise dans le filage et la filterie, le tissage et l'impression sur étoffes.

Industrie du Lin et du Chanvre. — On connaissait à la fin du XVIII[e] siècle, le moyen mécanique de filer le coton et la laine ; et, dès 1787, les Anglais avaient tenté des essais pour filer le lin à la machine. Le décret du 12 mai 1810, par lequel Napoléon promettait une récompense de 1 million à qui découvrirait le métier à filer le lin, n'était pas promulgué de trois mois que Philippe de Girard prenait un brevet. « Il avait trouvé le principe de la filature à l'eau chaude. » (2)

Mais les évènements politiques amenèrent sa ruine et l'inventeur dut s'expatrier, en même temps que sa découverte. Deux employés de Girard avaient pendant ce temps volé les dessins des machines et ils les vendirent en

(1) J. Flammermont : *Histoire de l'Industrie à Lille ;* conférences rédigées par A. de Saint-Léger ; 1897, p. 11.

(2) A. Renouard : *Des progrès de l'industrie des lins ;* association fr[se] pour l'avancement des Sc. ; congrès de Lille, 1874.

Angleterre. Les Anglais perfectionnèrent ces appareils et dès 1825 l'exportation de leurs fils vint ruiner en France le filage à la main. La culture du lin en Flandre fut enfin réduite à néant lorsque l'Angleterre substitua le lin russe au lin récolté dans notre province. En 1825, la Belgique importait 826.759 kilogrammes de lin filé, et l'Angleterre 161.000 kilogr. En 1837, nous ne recevions plus que 541.950 kilogrammes de fil venus de Belgique, mais 3 199.917 kilogrammes expédiés d'Angleterre. Il n'est pas inutile d'insister sur cette industrie linière plus longuement que sur toute autre, car elle se transforme entièrement entre 1837 et 1850 ; et ces transformations coïncident avec la crise économique de 1847, la déterminent, ou, tout au moins, l'influencent en partie.

En 1831, 37 filatures fonctionnaient en France ; il en restait 15 en 1836, dont 8 à Lille.

Pour remédier à une ruine certaine, deux industriels français, M. Scrive, de Lille, et M. Feray, d'Essonnes, tentèrent de dérober le secret de la fabrication perfectionnée aux constructeurs anglais. En 1835, M. Scrive put monter, à Lille, une filature de 2.500 broches. Il eut aussitôt à lutter contre les paysans qui filaient à la main, et dont la ruine était consommée, de toute manière, qu'elle leur vint d'Angleterre ou de France.

Le Gouvernement de Juillet et son ministre Cunin-Gridaine, pour arrêter l'importation anglaise passa un traité de commerce avec la Belgique, en 1842. Ce furent alors les produits belges qui arrivèrent sur nos marchés et ce changement se fit sans bénéfice pour nous. Les réclamations des intéressés obtinrent une protection contre ce traité. En 1843, les lins furent frappés à l'entrée, de 10 %, et les droits élevés, en 1845, à 20 %. Depuis « le nombre de broches augmente progressivement... « En 1810, nous ne possédions guère plus de 25.000 broches ; quatre ans

plus tard, nous comptions dans notre département quinze établissements avec 40.000 broches ; en 1849, cinquante filatures avec 120.000 broches » [1] sur 330.000 broches françaises, en 1851.

La filature à la mécanique se relevait donc, à partir de 1849, après la crise terrible de 1847-1848. La misère, qui avait longuement pesé sur les ouvriers des villes, fut un peu diminuée ; mais pour lutter contre la concurrence anglaise, les filateurs français employèrent le lin de Russie, et la prospérité ne put renaître dans nos campagnes [2].

En 1848, il y a dans l'arrondissement de Lille 100.000 travailleurs, dont 2/3 occupés aux industries textiles. L'encombrement amené par le traité belge et la surproduction arrêta presque complètement le travail. Les 49 filatures de lin, leurs 108.000 broches et leurs 100.000 ouvriers n'étaient plus occupés que trois jours chaque semaine. Les filateurs réclamèrent une augmentation de 25 °/₀, à la douane, sur les lins filés et tissés arrivant de Belgique. Les tisseurs d'Halluin et d'Armentières ne pensent pouvoir continuer fructueusement l'exportation, si on ne leur accorde une prime de 12 °/₀ de la valeur réelle. Les fabricants de fil à coudre demandent, de leur côté, une prime de 15 °/₀ à l'exportation pour compenser « l'augmentation du salaire » consentie aux 7.000 filtiers qu'ils emploient. Nous verrons en quoi consiste cette augmentation.

Le travail du lin, qui s'exécute surtout à Lille et dans

(1) A. Renouard : *Des progrès de l'industrie des lins* ; association frse pour l'avancement des Sc. ; congrès de Lille, 1874, p. 20.

(2) Pour tout ce qui concerne le traité franco-belge et les articles additionnels, voir les résumés très bien faits par M. E. Faucheur, dans son Étude sur la Chambre de Commerce et l'industrie linière, aux années 1840 à 1850. Il y donne les principaux articles du traité et les rectifications importantes.

son arrondissement, avait, en 1848, de nombreuses usines dans le reste du département.

Filature de Lin. — Sur les 10.000 ouvriers et les 49 filatures de lin de l'arrondissement de Lille, 6000 fileurs appartiennent à 40 filatures situées en ville. Le reste est disséminé dans les cantons ; la filature du lin, dont le matériel représente à lui seul un capital de vingt millions, possède 108.000 broches. Mais, en juillet 1848, le plus grand nombre des fabriques est arrêté. « Tout fait craindre la fermeture prochaine de tous les ateliers. » Les seuls dont le travail continue ne fonctionnent que trois jours par semaine.

A Lille, l'apprenti ne va guère légalement à l'usine avant douze ou quatorze ans ; il aide le fileur dans son ouvrage et reçoit un salaire insignifiant. Dans les années prospères ce fileur pouvait gagner jusqu'à 3 francs par jour. Le moulineur au filage reçoit 1 fr. 15 à 1 fr. 50 par jour, mais le travail ne dure que trois quarts de jour [1]. Le travail du lin est d'ailleurs très fatigant. A propos du battage et de l'époussetage, Blanqui [2] écrivait : « Je ne pus moi-même en supporter l'action plus d'une heure sans être atteint d'une toux violente et opiniâtre. »

Il y eut pour remédier au chômage de 1848, sur l'initiative du commissaire Delescluze, une réunion vers la mi-Mars. Les heures de travail avaient été réduites à onze pour les manufactures de province, après les journées de Février. Le fileur travaillait quinze et seize heures par jour auparavant pour son salaire complet. Dans la réunion tenue à la Préfecture, en présence des filateurs Floriot, Courrière et Loyer, qui conduisaient les délégués ouvriers des fileurs de lin, et en présence des *citoyens* Vantroyen, Bonami-

(1) *Le Messager du Nord*, 10 août 1848.

(2) Blanqui : *Rapport à l'Académie*, p. 214-222.

Defrenne et Vernier, membres du Comité de la filature de coton, il fut entendu que, provisoirement, le temps de travail dans tous les établissements serait limité à neuf heures et que le salaire de l'ouvrier aurait un minimum de 2 fr. De plus on décidait que la commune viendrait au secours des patrons qui ne pourraient atteindre le chiffre ci-dessus fixé. » (1).

C'est ce que la Chambre de Commerce déplorait en 1849 : « L'augmentation des salaires, imposée aux fabricants dès les premiers jours de la République, a aggravé la situation de nos fabriques, en faisant reporter sur les localités voisines, où le salaire, relativement très bas, a été maintenu à l'ancien taux, le peu de demandes que permettait la consommation. » (2) Il est juste d'avouer que la situation des fabricants n'était point enviable. L'un des plus actifs, le filateur Le Blan s'employa à réunir tous ses collègues en une vaste association de tous les filateurs de lin et de chanvre. Il réclama du gouvernement une subvention de 8 millions qui fut aussitôt refusée. (3) Déjà dans les centres de Boulogne, Pont-Rémy, Calais, Le Blanc, Dunkerque, le travail avait cessé. Lille se disait sur le point de céder à la même nécessité. (4) Et cependant les ouvriers fileurs de lin, à Lille, lorsqu'il leur fut demandé un avis sur l'organisation du salaire, ne réclamèrent point un paiement plus fixe. Tout au contraire, ils avouaient désirer : 1° des salaires inégaux et déterminés suivant l'aptitude et le courage du travailleur ; 2° Un tarif

(1) *Le Messager du Nord*, 17 mars 1848.

(2) Rapport de la Ch. de Commerce (Lille) sur l'enquête industrielle, 1849 (Arch. de la Ch. de Commerce de Lille, vol. IV et Arch. dép. Nord, M XII, a 1, 12).

(3) Arch. dép. Nord. M. XII, c 2, 1.

(4) Id. M. XII, a 1, 10 ; *Le Messager du Nord* et *L'Impartial du Nord*, 23 juillet 1848.

donnant les prix du travail au kilogramme et au demi-kilogramme ; 3° Ils demandaient que le droit de contrôle sur le travail soit reconnu à l'ouvrier comme au maître ; 4° Qu'un tarif unique existât dans toutes les usines de Lille, et, 5° Qu'au cas de conflit, la discussion soit portée devant un conseil des prud'hommes, que l'on composerait de quatre maîtres et quatre ouvriers et que l'on compléterait par un membre désigné par le gouvernement comme arbitre, dans le cas où le tribunal serait divisé en deux parties égales. Enfin les travailleurs exigeaient la plus entière liberté d'association. [1]

La filature et le tissage à la mécanique qui se trouvaient en 1848 dans une passe si dangereuse avaient ruiné le tissage et le filage à la main, et, en vérité, sans un très appréciable profit pour l'ouvrier. Les lins de la Lys, perdirent, en deux ans, 70 % de leur valeur. Ce fut la ruine de plusieurs villages. Enfin l'importation en 1850, s'élevait à 17.852.862 kilogrammes [2]. La filature de lin, à Lille, était, par ce fait même, profondément atteinte.

C'est ce que Blanqui constatait [3] : « En moins de vingt années la mécanique a privé de travail les 200.000 femmes qui filaient le chanvre et le lin. Le rouet et la quenouille ont été remplacés par des appareils formidables... En dépit du luxe et de l'habileté qui ont présidé à leur construction, ces filatures offrent toujours, dans quelques-unes de leurs dispositions, tous les extrêmes de la fatigue humaine : des ateliers où la poussière obscurcit l'air et dessèche les poumons, tandis que dans les ateliers voisins les ouvriers se débattent contre l'inondation, la vapeur

(1) Enquête sur l'Agriculture et l'Industrie : procès verbal des cantons de Lille publié par *Le Messager du Nord*, 10 août 1848 et jours suivants.

(2) DALLE : *Histoire de Bousbecques*, ch. LX, p. 302.

(3) BLANQUI : *Rapport à l'Académie....*, p. 95-96.

et l'humidité. Heureux si, même au prix de ces inévitables rigueurs, ils étaient assurés d'une tâche régulière et protégés contre les chances du chômage. »

Blanqui indique aussi la cause du mal : « la filature de lin, établie sur une grande échelle, en immobilisant des capitaux énormes dans des usines condamnées à travailler sans cesse sous peine de ruine, et qui se ruinent aussi en travaillant toujours... » [1].

La filature de lin, après la période aiguë, se releva pour un temps. A la fin de 1849 les lins filés reprenaient une valeur égale à celle qu'ils avaient en 1846 ; le fil d'étoupe se maintenait un peu plus bas. *Le travail est actif* et l'écoulement des produits facile [2]. En mai la prospérité avait augmenté encore ; plusieurs établissements étaient en construction, et un accroissement de 15.000 broches était remarqué en 1850. A la fin d'octobre le chiffre des broches nouvelles s'élevait à 60.000 et en trois mois les salaires s'étaient accrus de 10 °/₀ [3]. Mais cette prospérité ne pouvait durer. Par crainte de transformations politiques prochaines et d'un coup d'état que tout annonçait, par suite aussi de la surproduction, le travail se ralentit de nouveau en 1851. Plus de 300 peigneurs de lin chômèrent ; les autres ouvriers de la filature ne furent plus employés que le tiers du temps ordinaire ; la crise se prolongea pendant plusieurs semaines.

Si Lille est le centre principal pour la filature de lin il n'en faudrait point conclure à l'inactivité des autres cantons du Nord dans cette industrie. L'arrondissement même s'y exerce attentivement. En 1848 on cite : à Lannoy [4] 75 ouvriers en une filature, qui a dû réduire

(1) Blanqui : *Rapport à l'Académie*, p. 81.

(2) Arch. Ch. de Commerce, Lille : IV, p. 213.

(3) Id., id., p. 249 et 285.

(4) Procès-Verbal de l'Enquête sur l'Agriculture et l'Industrie : canton de Lannoy. Arch. dép. Nord. M. XII, a1, 12.

son travail de 14 et 15 heures à 10 et 11 heures. L'ouvrier gagne 1 fr. 75, la femme 1 fr. 50 et l'enfant 1 fr. A Seclin [1], il ne reste que deux filatures ; plusieurs autres ont disparu. Les femmes qu'elles employaient se sont mises à coudre des sarreaux, et travaillent pour l'équipement militaire : ces ouvrages leur rapportent seulement 0 fr. 25 à 0 fr. 30 par jour. La filature d'Haubourdin [2], sur 222 ouvriers, emploie 122 femmes. Les hommes gagnaient, avant février, 1 fr. 50 à 2 fr. ; les femmes, entre 1 et 2 fr., et les enfants, de 0 fr. 80 à 1 franc. Dans le canton de Quesnoy-sur-Deûle [3], la filature était très active avant février : les ouvriers filaient quatorze heures chaque jour ; la durée est réduite à onze heures ; Comines, Wervicq et Pérenchies s'adonnent spécialement à ce travail. Leurs 300 ouvriers ont un gain journalier de 1 fr. à 1 fr. 75. Comines et Wervicq sont en concurrence avec Lille, et ouvriers ou patrons de la ville réclament toujours contre cette modicité de salaire dans le plat-pays, ce qui leur crée des difficultés insurmontables. Deux établissements, à Cysoing [4], n'ont que 400 ouvriers, mais on en trouve 460 à Tourcoing [5] qui, par extraordinaire, n'ont supporté aucun arrêt, en 1848 ; les filatures sont au nombre de 3, à Tourcoing même, et de 1, à Roncq. Elles

(1) Procès-verbal de l'Enquête sur l'Agriculture et l'Industrie : canton de Seclin. Arch. dép. Nord : M. XII, a 1, 12.

(2) Id., id., canton d'Haubourdin. Arch. dép. du Nord : M. XII, a 1, 12.

(3) Id., id., canton de Quesnoy-sur-Deule. Arch. dép. Nord : M. XII, a 1, 12.

(4) Id., id., canton de Cysoing. Arch. dép. Nord : M. XII, a 1, 12.

(5) Id., id., cantons de Tourcoing. Arch. dép. Nord : M. XII, a 1, 12.

représentent un capital de 1.440.000 francs pour 820.000 broches. L'homme y est payé de 2 à 3 fr. 50; la femme, 1 franc ou 1 fr. 25, et l'enfant 0 fr. 30 à 0 fr. 75. On rencontre enfin, à Armentières (1), 267 fileurs dont 158 femmes, et une seule filature de 6.000 broches. On estime qu'un fileur reçoit 18 francs par semaine en travaillant onze heures par jour ; la femme touche journellement la somme de 1 franc.

La filature de lin à la mécanique ou à la main et ses annexes sont encore en usage dans le reste du département, malgré la crise désastreuse de 1848.

Dans les deux arrondissements septentrionaux (2), la décadence agricole n'est pas pour stimuler le courage des fileurs ou de leurs patrons, qui, les premiers dans le Nord, abandonnent la fabrication.

La fabrique de Coudekerque s'arrête, dès février, et laisse 500 ouvriers sans travail. Dans le reste de l'arrondissement de Dunkerque, le filage et le tissage du lin ne se font qu'à la main ; les filatures ont disparu de Bourbourg. Les fileuses de lin gagnent à peine, pendant les mois d'hiver, 0 fr. 40 pour une journée de treize heures ; les enfants rapportent 0 fr. 20 à 0 fr. 60. Dans le canton d'Hondschoote, 1.500 ouvriers agricoles se consacrent à la culture du lin, 1.500 au filage et au tissage. Partout on implore l'établissement de filatures mécaniques pour permettre à l'ouvrier de trouver du travail pendant les temps de pluie et de neige.

Les cantons de l'arrondissement d'Hazebrouck sont encore plus arriérés. En plus des dentellières, dont nous avons parlé au précédent chapitre, et qui sont filles ou

(1) Procès-verbal de l'Enquête sur l'Agriculture et l'Industrie : canton d'Armentières. Arch. dép. Nord, M. XII, a 1, 12.

(2) Id., id., cantons des arrondissements de Dunkerque et Hazebrouck. Arch. dép. Nord : M. XII, a 1, 12.

femmes de travailleurs agricoles, on rencontre, notamment à Cassel, où elles sont 310, des fileuses au rouet dont le salaire est infime.

Les arrondissements de Douai, Avesnes et Cambrai sont moins dépourvus. ([1])

Dans le premier, à Douai même, on remarque trois filatures en marche — à l'ordinaire — pendant 12 heures, mais qui chôment actuellement; elles fournissaient le nécessaire, à peine, à 227 ouvriers dont 10 apprentis. Le maximum du gain y était de 2 fr. 25, le minimum de 0 fr. 75. Dans le canton d'Arleux, l'écanguage du lin occupe 234 ouvriers durant six mois à raison de 0 fr. 75 à 1 fr.

La seule filature de l'arrondissement de Valenciennes est celle de Condé qui travaillait douze heures, mais maintenant périclite.

Avesnes chôme depuis plusieurs mois, le fileur gagnait à la tâche de 1 fr. 50 à 2 fr. ; à la journée de 0 fr. 75 à 1 fr. ; la femme 0 fr. 75 à 1 fr. ; et l'enfant 0 fr. 30 à 0 fr. 60. Le nombre des ouvriers n'est que de 75.

Dans l'arrondissement de Cambrai le filage du lin se fait aussi bien à la main qu'à la mécanique. Il y a 60 fileurs (1 fr. 25 à 1 fr. 75) et 700 fileuses et enfants à Cambrai (femme 0 fr. 75 à 1 fr. ; enfant 0 fr. 50 à 0 fr. 75), auxquels il faut joindre 100 dentellières qui gagnent 0 fr. 75 à 1 fr., et quelques enfants (0 fr. 50) ; les 9/10 des travailleurs ont chômé en 1847-48. A Carnières, on signale, le 14 août, 1/5 seulement des ouvriers occupés à la filature, pourvus de travail. On en comptait jadis 1850, dont 1500 fileurs, qui gagnaient 1 fr. par jour (ceux qui sont employés en 1848 ne gagnent que 0 fr. 50) et 350

(1) Procès verbaux de l'Enquête Industrielle et Agricole : cantons des Arr. de Douai, Avesnes et Cambrai ; Arch. Dép. Nord : M. XII, a1, 12.

femmes à raison de 0 fr. 20 à 0 fr. 25. Il existe 1.200 femmes et 800 enfants au Cateau-Cambrésis, qui filent sur 30.000 broches pour 0 fr. 30 et, à Marcoing, une filature avec 4.176 broches, qui occupent 150 hommes (0 fr. 75 à 1 fr.) et 100 femmes (0 fr. 40) ou enfants; à Solesmes enfin la filature est anéantie. On considère d'ailleurs partout que le travail du fileur n'est pas hygiénique.

Filterie. — L'industrie du fil à coudre est toute locale. Hors de Lille et de son arrondissement, elle n'est point en usage. A vrai dire, sauf Comines et Wervicq, deux petits villages du canton de Quesnoy-sur-Deûle, Lille a le monopole du fil à coudre. Les filtiers lillois s'en prennent néanmoins à la concurrence de ces deux villages dont ils accusent la main d'œuvre d'accepter des salaires infimes. « L'industrie ancienne des filtiers souffre, et des plaintes amères s'élèvent du sein de la ville de Lille, contre la campagne et sa concurrence meurtrière. » (1) L'industrie du fil à coudre semble en effet définitivement compromise en 1848 : 7.000 ouvriers filent d'habitude à Lille; or, après la Révolution, il y a moitié moins de travail à l'atelier et l'ouvrage a cessé complètement pour les ouvriers à domicile. Aussi la production tombe-t-elle de 11 millions à 5 en une seule année. Son organisation est très spéciale, compliquée d'ouvriers particuliers à chaque partie de la fabrication. Une manufacture de 200 ouvriers emploie : 40 étriqueurs (2), 56 chevilleurs (3), 4 bobineurs de huit à seize ans (4), 6 moulineurs au frais (5), et 7 au filage (6),

(1) BLANQUI : *Rapport à l'Académie....*, p. 85.
(2) Soit 2 10 ou 1200 ouvriers.
(3) — 3 10 — 1800 —
(4) — 1,40 — 150 —
(5) — 1 40 — 150 —
(6) — 3 40 — 450 —

1 batteur, 7 magasiniers, 3 chefs [1], 35 plieuses [2], et 35 partisseurs des deux sexes [3]. Ces deux derniers groupes travaillent ordinairement au dehors. On compte de plus des teinturiers, des emballeurs, des lustreurs, des coucheuses, des noyeuses, etc.....

Sauf le paqueteur qui reçoit 3 francs, le prix de 2 francs est le prix normal. C'est celui que reçoivent les empercheurs, bouleurs, chevilleurs, magasiniers, lustreurs, étriqueurs, filtiers, etc.... Ceux-là se déclarent satisfaits : une vie médiocre leur est assurée.

Mais combien souvent en 1847 et 1848, le filtier n'a gagné que 1 fr. 20 [4] à 1 fr. 25 par jour! et la journée de travail excédait 13 heures! et au même temps que d'ouvriers dont le salaire ne dépasse pas 1 fr. 50, puisque, à ceux-là, on reconnaît le droit, en cas d'absence, de ne payer que la moitié de l'amende due par les autres. [5]

D'ailleurs les moulineurs au frais ne reçoivent que 1 fr. 75 et ce sont des hommes de 18 à 45 ans ; le bobineur gagne à l'atelier 1 fr. 50 et chez lui 1 fr. 25. Tous demandent d'égaliser les prix du travail à l'usine et à domicile. Les moulineurs au filage, des enfants, gagnent 1 fr. ou 1 fr. 50. L'abus le plus criant est l'emploi d'enfants de 8 ans ou de misérables vieillards dans ce service! et c'est contre cet abus que s'élèvent énergiquement les réclamations des ouvriers.

(1) Soit 5/40 ou 600 ouvriers.
(2) — 7/40 — 1050 —
(3) — 7/40 — 1050 —
auxquels il faut ajouter 500 ouvriers spéciaux sus-nommés. *Le Messager du Nord* : Enquête Industrielle et Agricole de 1848. Procès verbal des cantons de Lille.

(4) *Le Messager du Nord*, 2 et 3 juillet 1847. L'ouvrier Recolle, arrêté pendant les émeutes de mai, gagnait 1 fr. 20 par jour ; il élevait deux enfants en bas âge ; sa femme est morte ; il a sa belle mère à sa charge.

(5) cf. p. 132.

Les femmes sont exploitées également. Tandis que la partisseuse reçoit 40 ou 50 centimes par paquets de 50 grosses — elle peut à peine trier deux paquets par jour — le partisseur reçoit, lui, 70 centimes. Pourquoi la femme ne jouirait-elle pas des mêmes avantages? Les plieuses à la baguette, enfin, qui touchent 2 fr. 80 pour 40 écheveaux, sont les mieux payées, mais elles ont à leur charge le salaire des coucheuses et noyeuses.

Les réformes seront d'autant plus difficiles à obtenir que la crise manufacturière, qui s'est abattue sur le lin en 1837, se prolongera.

Or, en gagnant 2 fr. et 2 fr. 50 par jour, dit l'Enquête, les ouvriers ne peuvent vivre que médiocrement; et il leur faut encore lutter contre les fabricants, qui, parfois donnent l'ouvrage à prix réduit dans les maisons de détention et dont quelques-uns, malgré le décret de 1848, continuent à suivre cette ancienne habitude.

On fit enfin intervenir, en faveur du filtier, un tarif qui fixa le salaire à la tâche, par arrêté du 8 mai 1848 [1].

Les filtiers de Comines et de Wervicq [2], au nombre de

(1) « Les fabricants de fil à coudre travaillant par machines à vapeur, et les délégués ouvriers ont, d'un commun accord arrêté, ainsi qu'il suit, la tâche des moulineurs au frais pour la journée de onze heures de travail effectif »; suit le tableau qui donne gain de cause à toutes les demandes ouvrières qui seront formulées à nouveau dans l'enquête de 1848. L'arrêté ajoute : « il a été également arrêté que les amendes imposées pour absence ou retard seraient retenues au profit des ouvriers :

pour	1 jour d'absence non autorisée . .	0 fr. 50
—	1/2 — — . . .	0 fr. 25
—	1 heure 1/2 de retard	0 fr. 12 1/2

les ouvriers dont le salaire n'atteint pas 1 fr. 50 par journée de onze heures ne subiront que la moitié des amendes et au partage n'auront droit qu'à une demi-part ». *Le Messager du Nord*, 15 avril 1848.

(2) Enquête Industrielle et Agricole de 1848. Procès-verbal du canton de Quesnoy-sur-Deûle. Arch. dép. Nord, M. XII, a 1, 12.

267. ont vu le travail réduit de 14 heures à 11 heures par le décret du gouvernement provisoire. Leur salaire qui était de 1 fr. 25 à 2 fr. par suite des sous-entreprises et de l'instabilité des affaires, a été diminué ; il est de 0.70 à 1 fr. 25 en 1848 ; or il faudrait pour vivre pouvoir dépenser la somme de 2 francs.

Les logements, qui sont fort insalubres à Comines, sont inhabitables à Lille. Les filtiers vivent dans des caves et des courettes où ils cachent leur misère.

Nous avons vu que l'industrie linière se relevait dès la fin de 1849. La filterie avait été la première à se dégager.

Elle présentait un chiffre normal d'affaires qui put se maintenir. Les 7000 ouvriers lillois sont occupés. A Wervicq et Comines il y a, à cette époque, 700 ouvriers et 300 métiers à retordre. Malheureusement, les variations du dévidage, qui se mesure selon le prix de la matière première, empêchent la stabilité des affaires et la confiance dans le patron ; ils apportent aussi la plus désagréable difficulté pour ce dernier qui ne peut produire à l'avance ; mais c'est une assurance contre la surproduction et ses risques.

Tissage et Tissanderie : Toile, Batiste, Linge de table, Toile a voile et Corderie. — Armentières [1] est le centre le plus actif pour le tissage de la toile. 2000 hommes la tissent, aidés par 350 femmes ou enfants. On compte qu'un tisseur peut, par année, exécuter 35 pièces de toile au prix de 16 fr., soit un rapport de 560 ; le salaire dépasse 1 fr. 25, les jours fériés défalqués. Le travail à la tâche se prolonge souvent durant 14 et 16 heures ; les aides, ourdisseurs à la tâche, gagnent 12 à 13 fr. par semaine. Le travail se fait par suite d'une

(1) Arch. dép. Nord : M. XII, a 1, 12. Canton d'Armentières.

convention et sans avances ; de plus, l'unité de longueur à la pièce est variable. A Roncq et Halluin ([1]) on tisse dans les filatures : pour 0 fr. 75 à 1 fr. 25 l'ouvrage commence à 4 heures du matin et ne finit qu'à 9 heures du soir. Le travail des épeules ([2]) qui coûtait à Armentières 70 fr. annuellement au tisseur, lui vaut 1/10 de retenue sur son salaire à Roncq et Halluin, où le nombre des ouvriers est de 140. Les toiles d'Armentières et d'Halluin avaient en 1848 encore quelque activité, grâce aux commandes militaires. Pour triompher de la concurrence belge, anglaise et silésienne, elles demandent une prime de 12 0/0 de la valeur réelle, et l'application de cette prime aux sarreaux et autres objets confectionnés.

Les plus importantes fabriques de toiles sont ensuite celles de Bergues et Merville. ([3]) A Bergues : 600 hommes, 200 femmes et 400 enfants y sont attachés. L'apprentissage dure une année et commence vers 10 ou 16 ans. Le travail pendant 10 ou 12 heures rapporte à l'ouvrier 1 fr. 50, 0 fr. 60 à l'ouvrière et 0 fr. 30 à l'apprenti ; mais en 1848, il ne se fait pas la moitié du travail accoutumé. Merville donnait l'ouvrage à de nombreux tisseurs avant cette année. Depuis ceux-ci sont inoccupés. Deux fabriques pour le linge de table s'arrêtent également ; par suite 1200 hommes, 400 femmes et enfants sont sans ressources. Il faut encore remarquer dans les deux arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck : à Bourbourg, un tissage de lin (11 à 13 heures) avec 100 tisseurs et de nombreux tisserands, ces derniers payés 0 fr. 75 à 1 fr. 25 pendant 6 ou 8 mois ; les autres 1 fr. 75 à 2 fr. pour l'homme et 0 fr. 50 à 0 fr. 70 pour la femme ; un

(1) Arch. dép. Nord : M. XII, a 1, 12. Cantons de Tourcoing.

(2) Les bobines.

(3) Arch. dép. Nord : M. XII, a 1, 12. Cantons de Bergues et de Merville.

autre tissage a disparu, et le chômage dure depuis 4 ou 5 mois ; — A Hondschoote les tisseurs et fileurs sont confondus (1500 des deux sexes), les salaires vont de 0 fr. 60 pour l'enfant, à 0 fr. 90 pour la femme et 1 fr. 50 pour l'ouvrier. La fabrique de toiles à la main est ruinée à Hazebrouck ; le tissage de Bailleul confond lin et coton, le salaire de 2 francs en 1846 est descendu à 1 fr. 25 en 1847 et 48. Les tisserands de Cassel enfin — on en compte 66 — reçoivent 1 fr. 25 et plus souvent 1 franc. (1)

Ce salaire de 1 fr. 25 est le salaire normal du tisserand, en 1848 ; c'est celui qu'il touche à Lannoy et à Quesnoy-sur-Deûle ; (2) c'est le gain de l'ouvrier à domicile pour la toile ou les couvertures d'Haubourdin. Le tisserand de La Bassée est plus mal partagé encore : les 600 ouvriers de ce canton sont à l'ouvrage depuis 4 heures du matin jusqu'à 8 heures du soir, pour 0 fr. 90 à 1 franc de salaire. Et cependant on y fait cette réflexion : « L'industrie des fils et des toiles offrirait dans ce canton des ressources incalculables au travail, si cette industrie ne subissait une décadence frappante. En effet chaque famille ouvrière est occupée toute entière dans son intérieur : le père, la mère, les enfants ; celui-ci à tisser, celle-ci à filer, les autres à devider ou à faire des menues opérations et cela sans un travail aussi pénible » (3) que celui que l'on exécute à la mécanique.

Les tisseurs de Cambrai (4) qui sont nombreux — 1,133

(1) Arch. Dép. Nord : M. XII, a 1, 12 : cantons de Bourbourg, Hondschoote, Cassel.

(2) Arch. Dép. Nord : M. XII, a 1, 12 : canton de Lannoy et Quesnoy-sur-Deûle.

(3) Arch. dép. Nord. M. XII a 1, 12. Canton de La Bassée.

(4) Arch. Dép. Nord : M. XII, a 1, 12 : cantons de Cambrai, Marcoing, Solesmes, Clary.

ouvriers — sont un peu mieux salariés : 1 fr. 25 à 1 fr. 75 par jour, tant pour le travail à la main que pour celui à la mécanique. Mais la plus affreuse pénurie accable les tisseurs de batiste de Marcoing, Solesmes, Clary.

A Marcoing, 3.000 ouvriers, dont 500 femmes, travaillent dans les caves. Les apprentis achètent leur instruction 20 ou 25 fr. au patron qui les reçoit à partir de 10 à 12 ans. Celui-ci ne donne à l'ouvrier pour 15 heures que 0 fr. 75 à peine et le tissage se fait dans les conditions hygiéniques les plus mauvaises. La batiste occupe 450 ouvriers pour 0 fr. 75 à 1 fr. dans le canton de Solesmes. On est ici en pleine décadence ; la batiste n'existe pour ainsi dire plus ; elle donnait la vie au quart de la population. Son travail pendant 10 à 12 heures anémie l'ouvrier au fond de sa cave ; on reconnaît celui-ci à la faiblesse de sa complexion et il est peu propre au travail des champs ou au service militaire ; les tisseurs de Clary ne sont pas plus heureux — on en compte 105 pour le fil — et leur misère n'est pas moins horrible que celle de leurs camarades tisseurs de coton, de soie ou de laine. Au milieu de leur déplorable indigence les ouvriers de ces cantons n'ont d'autre souci que d'être soulagés par leurs enfants, qu'ils astreignent au partage de leur misère dès l'âge de 8 ou 10 ans.

Il faut enfin signaler quelques industries d'un métier plus grossier. Il existe à Dunkerque, outre une fabrique de toile à voiles, des ateliers de corderie et de voilerie ; à Steenwoorde 280 hommes, 150 femmes et 250 enfants travaillent la toile d'emballage pendant 10 heures. Enfin on retrouve un peu partout à Cassel, Bavay, Valenciennes, etc., des corderies où les ouvriers gagnent des salaires oscillant entre 0 fr. 75 et 1 fr. 40 (1).

(1) Arch. Dép. Nord : M. XII, a 1, 12. Cantons cités.

Les toiles de lin employées pour les fournitures militaires commencent en 1850 à reprendre un peu de prospérité. Un bon tisserand pourra gagner alors 2 fr. par jour, même à la campagne (arr. de Lille), et l'importation anglaise et belge se ralentit. A Cambrai la main-d'œuvre a même augmenté de 1/3 sur 1849, mais l'écoulement devient moins facile déjà ; pour la batiste, après s'être vendue un peu en 1849, elle reste stationnaire. La valeur du tissage, à Lille, en mai, se hausse également de 1/4 à 1/5.

A la fin de l'année 1850, les fabricants de toile d'Armentières se réunirent en « un comité du tissage des lins » sous la direction du maire, M. Dansette-Leblon, pour défendre les intérêts de leur industrie contre la concurrence extérieure. En septembre des envois considérables étaient arrivés de Belgique : plus de 47.000 pièces ! Le bas prix de la main d'œuvre — les tisserands belges n'avaient qu'un salaire de 0 fr. 75 ; les tisserands français gagnant 1 fr. 50 à 2 fr. — rendait la lutte difficile. Les efforts des patrons armentièrois aboutirent, en 1851, à un traité avec la Belgique, moins avantageux pour cette dernière.

Cependant les expéditions anglaises s'annulaient progressivement. Armentières exportait par contre de plus en plus. Elle avait, en 1844, produit 70.000 pièces ; elle en expédia 137.000 en 1849 et, en 1850, 150.000 [1].

Des deux fabriques de linge de table anéanties à Merville en 1848 [2], l'une reprit le travail en 1849 ; l'écoulement fut facile, et la fabrique de toile fut encore plus prospère dans cette ville, en 1850, qu'elle n'avait été en 1849, année pendant laquelle la production avait paru cependant très satisfaisante [3].

(1) Arch. Ch. de Commerce de Lille, vol. IV, p. 274.

(2) Merville comptait, avant février, 700 ouvriers pour le linge de table : aucun ne travaille après février.

(3) Arch. dép. Nord, M. XII, b 4, 1.

Industrie cotonnière : Filature de coton. Tissage de coton. Tissage du calicot et du tulle. Sarreaux et broderies. — L'industrie la plus importante dans la ville et la banlieue de Lille est celle du coton : 34 établissements mettent en marche 389.445 broches à filer dont 239.445 broches en fin et 150.000 broches à retordre. Chaque broche représente un capital immobilisé de 20 fr., soit donc pour les 34 filatures une somme totale de 7.788.900 fr. Avant le 24 février, toutes ces broches étaient en activité treize et quatorze heures par jour. En juillet, le travail devait être de onze heures ; on est loin de ce résultat : 163.724 broches en fin ou à retordre sont arrêtées ; 160.774 travaillent six heures par jour ; 43.397 durant neuf heures, et seulement 21.550 le temps normal de onze heures [1].

A Lille, 15.000 ouvriers se consacrent au coton, soit 6.500 hommes, 6.000 femmes et 2.500 enfants.

Mais, depuis 1847, la production du fil est supérieure au besoin de la consommation et après la Révolution de Février le travail cesse.

S'il en fallait croire la chambre patronale de Lille, avant 1848, le fileur, pour 13 et 14 heures gagnait 2 fr. 50 à 4 francs ; la femme de 1 franc à 1 fr. 70 ; l'enfant de 16 ans 1 franc à 1 fr. 25, et au-dessous 0 fr. 50 à 1 franc. Tel numéro de fil, selon la même source, *dont le prix de revient au filateur est de 44 francs, se vend 57 francs le kilogramme !*

En mars, après entente avec le commissaire Delescluze, les patrons de Lille, limitant momentanément à neuf heures la journée de travail, et le salaire à 2 francs (comme nous l'avons fait remarquer en étudiant la filature de lin), la commune viendra au secours de ceux qui ne

(1) Arch. Ch. de Commerce de Lille ; vol. IV, p. 274.

pourraient payer le prix promis. Mais, grâce aux discussions devant le conseil des prudhommes, nous pouvons mieux saisir sur le fait l'organisation du travail : nous voyons qu'un fileur pour soixante-quinze à soixante dix-huit heures par semaine — treize ou treize heures et demie par jour — réclama 18 francs en janvier 1849 et qu'il dit avoir, il y a 3 mois, reçu 13 francs par semaine. A la même date, la moyenne de salaire est de 2 fr. 25 à 2 fr. 50 par jour. S'il manque deux jours, le fileur doit 5 francs de rattacheurs, non employés pendant ce temps, plus une amende de 4 fr. 50 ; les moulineurs et rattacheurs sont payés 1 franc ou 1 fr. 50 pour trois quarts de jour en 1848, 2 francs par la suite ([1]).

Un autre exemple pris encore dans une discussion du conseil des prud'hommes ([2]) montre le fonctionnement réel du travail et des salaires. Du 30 septembre au 11 décembre 1850, les fileurs ont été payés à la semaine comme suit : 30 septembre : 11 à 12 francs ; 7 octobre : 11 fr. 50 à 12 fr. 50 ; 14 octobre : 11 à 12 francs ; 27 octobre : 12 à 13 francs ; 2 novembre : 8 à 9 francs ; 9 novembre : 9 à 10 francs ; 16 novembre : 7 à 8 francs ; 23 novembre : 11 fr. 50 à 12 fr. 50 ; 30 novembre : 7 à 8 francs ; 7 décembre : 9 à 10 francs ; 11 décembre, pour deux tiers de semaine : 4 à 5 francs. On voit combien les prix de main-d'œuvre sont aléatoires, combien irréguliers les tarifs. La moyenne du salaire est, en résumé de 12 francs ; mais que rarement est atteinte cette moyenne. L'ouvrier rattacheur reçoit le plus souvent 6 à 9 francs.

Ces dispositions défectueuses sont complétées par un abus. Les ouvriers se plaignent très vivement que, à Lille et aux environs, sur quarante filatures, trente-sept

(1) *Le Messager du Nord* : 15 janvier 1849.
(2) *Le Messager du Nord*, 18 décembre 1850.

font travailler un ouvrier sur 2 métiers. Or un ouvrier sur 1 métier de 216 broches gagne 14 à 15 fr. par semaine, et non davantage sur 2 métiers. Il arrive même qu'un ouvrier peut travailler sur 3 métiers, soit 336 broches, sans gagner plus de 16 fr. 40 pour la semaine. Cette question des métiers amena la grève d'août 1848 [1]. Il est évident que cet abus est préjudiciable aux travailleurs. Un seul ouvrier produit beaucoup plus de cette manière, il n'est pas payé davantage et son travail prive un autre ouvrier d'un gain jadis assuré. La surproduction résulte de ce procédé de fabrication immodérée qui diminue le nombre d'ouvriers, — donc prive quelques-uns du travail — et menace de chômage, ceux dont le travail n'est pas supprimé.

Les patrons eux-mêmes sont menacés par cette surproduction anormale. Ils ajoutent comme raison à leurs échecs la concurrence de fils à la mécanique d'origine anglaise et l'introduction récente de la machine volante.

Ensuite la question de la dimension des écheveaux et des longueurs de trous donnent lieu à des complications et à des fraudes. Tel patron lillois alla jusqu'à défaire la marque d'un ouvrier qu'il payait aux pièces. Et l'on est forcé, en temps prospère, et à cause de la demande, de travailler sur mesures fixes ; autrement, est-il dit, *les patrons se ruineraient par leur probité même.* De leur côté les ouvriers se plaignent du nombre inégal de broches par métiers et surtout demandent la suppression de 1 fr. 50 de retenue, faite par jour et par fileur, pour amortir les frais de moteur.

Comme pour un même nombre d'heures, on compte des prix de salaire très différents, on trouve des conditions hygiéniques fort diverses, dans la filature de coton. Les

(1) cf. Les journaux de Lille, pendant tout ce mois.

fileurs et rattacheurs travaillent librement dans de vastes salles bien aérées, bien éclairées, tandis que c'est parmi des poussières épaisses que les éplucheurs et les cardeurs sont obligés de peiner. Le battage et l'épluchage du coton produisent même souvent la phtisie et des ophtalmies graves (1).

En 1848, la situation semble désespérée. Les fileurs de coton adressent une pétition, le 9 juillet (2), où ils rappellent qu'on leur a parlé du droit au travail, et que l'on promettait d'améliorer le sort des travailleurs. Or, ils sont 25.000 sans travail et sans pain. Depuis trois mois, il n'y a plus eu de vente, les ateliers sont fermés, et les seuls qui demeurent ouverts ne sont en activité que pour une demi-journée. Le lendemain, la veuve Tiédrez déclarait ne pouvoir plus payer ses ouvriers et demandait au gouvernement que l'on rachetât sa fabrique (3).

Dans le reste de l'arrondissement, la position n'était guère plus brillante. Cependant, la filature de coton, qui comportait, à Tourcoing (4), 60.500 broches estimées à 30 francs l'une — soit un capital de 1.815.000 francs pour le matériel — dans quinze établissements et sur 430 métiers, fournissait encore l'ouvrage à 790 ouvriers, sur 1.150 employés autrefois; 20 femmes et 110 ouvriers étrangers avaient été remerciés avant la fin de juillet. Les salaires avaient été récemment réduits : ils étaient auparavant de 2 fr. 50 à 3 fr. 50 pour douze heures (homme), 1 franc à 1 fr. 50 (femme), et 0 fr. 40 à 0 fr. 75 (enfant). Quant aux retordeurs, leurs gains étaient fixés

(1) Blanqui : *Rapport sur l'Enquête Agricole et Ind. de 1848*, p. 30 et suiv.

(2) Arch. dép. Nord : M. XII, a 1, 11.

(3) Arch. dép. Nord : M. XII, c 2, 1.

(4) Arch. dép. Nord : M. XII, a 1, 12. Enq. Agr. et Ind. Procès-verbal des cantons de Tourcoing.

comme suit : 1re catégorie : 1 fr. 50 — aujourd'hui 1 fr. 40; 2e catégorie : 1 fr. 40 — aujourd'hui 1 fr. 30; 3e catégorie : 1 franc. Les rattacheurs recevaient 0 fr. 75 à 1 franc : les bobineurs, 0 fr. 75.

Les fileurs de coton désirent, comme tous les travailleurs tourquennois, un tarif stable et l'établissement d'un minimum de salaire.

La filature est moins importante à Roubaix ; elle utilise 490 hommes, 350 femmes et 100 enfants. Le travail donne lieu à un marchandage entre le fileur et le rattacheur, au désavantage de ce dernier ; depuis deux années, le salaire a tendance à toujours baisser et n'assure plus une existence même médiocre ; enfin, la filature donne lieu à des travaux nocturnes, et l'enquêteur de 1848 déclare qu'il est urgent de les interdire ([1]).

Au total, il y a 398 ouvriers, dont 106 femmes, qui filent le coton ; à Armentières ([2]), les apprentis débutent à douze ou treize ans, et sont payés dans les filatures 3 à 4 francs par semaine; les fileurs de coton reçoivent 1 fr. 75 par jour, et les femmes, 1 franc. Sur trois filatures et 6.000 broches, deux sont toujours en activité, mais la troisième chôme depuis dix-huit mois.

Les petites localités ([3]) ont été éprouvées davantage par la crise de 1848. La plupart des filatures ont disparu d'Haubourdin et de Seclin. Comines et Wervicq se sont maintenues par la baisse du salaire : le retordage du coton y emploie 1200 ouvriers, à raison de 0 fr. 80 ou 1 fr. 20 par jour. Douai se trouve réduit à l'inactivité. Bouchain se maintient avec 950 fileurs. Enfin la filature persiste, dans l'arrondissement de Cambrai, grâce au bas

(1) Arch. dép. Nord : M. XII, a 1, 12, cantons de Roubaix.
(2) Id. id. id., canton d'Armentières.
(3) Id. id. id., cantons de Seclin, Haubourdin, Quesnoy-sur-Deûle, Douai, Bouchain.

prix de la main-d'œuvre. A Carnières, 200 fileurs de coton à peine, sur 1000, sont aux métiers, le reste est inoccupé. Leur salaire est de 1 fr. à 1 fr. 25 pour l'homme, 0 fr. 90 à 1 fr. pour la femme ; ceux-là même qui travaillent sont à la charge du bureau de bienfaisance ! Le désarroi est tel que l'on arrive à réclamer des mesures draconiennes : « On sollicite le prompt rétablissement de la contrainte par corps pour dette commerciale, son abolition ayant produit de fort mauvais effets » ([1]).

Le Cateau ([2]) possède 120 broches en coton ; tous les abus sont ici habitudes : marchandage, sous entreprise, démoralisation par le travail de nuit, insuffisance du salaire et de la nourriture.

Partout on désespère et partout les ateliers se ferment, les usines s'arrêtent.

Le tissage du calicot et du tulle ([3]) complète l'industrie cotonnière du Nord. Il faut ici remarquer combien sont fructueuses ces trois entreprises : 100 fr. de coton brut transformé en tulle représentent une valeur huit fois plus grande au kilog. Malheureusement le coton et le tulle restent en souffrance. Les calicots sont surtout tissés à Armentières ; 375 ouvriers pour le calicot et 20 pour le coutil s'ajoutent aux 2.350 tisseurs de toile. Les tisserands à la tâche gagnaient à peine 2 fr., car la concurrence alsacienne et normande leur était funeste, même sur le marché de Lille.

Une pareille existence semble toutefois supportable si on la compare à celle de l'ouvrier de Clary. Le tissage de coton occupait 1577 hommes, 501 femmes et 385 enfants, dans ce canton. Le travail durait quinze heures, il valait

(1) Arch. dép. Nord : M. XII, a 1, 12, canton de Carnières.
(2) Id., id., canton du Cateau.
(3) Id., id., cantons d'Armentières, Clary, Lille, Cambrai, Douai, Merville.

au maximum 1 fr. 25. Mais, depuis février, un quart à peine des ouvriers trouve de l'ouvrage, pour 0 fr. 60 par jour au plus. La nourriture est mauvaise, les plus heureux mangent des févrolles et des pommes de terre, très peu de pain ; quant aux plus misérables, qui sont le grand nombre, « les ménages sont souvent sans habitations, entassés pêle-mêle dans quelques petites chambres de louage, sans nourriture, sans habillements, sans lits, sans bois ni charbon pour passer les hivers, et ne recevant que très peu de secours des Bureaux de Bienfaisance, en général, mal dotés » [1]. Aussi, « les pères de famille ont-ils émigré vers Rouen et Reims » [2], changeant ainsi seulement de misère. Le travail dans les caves, comme il est d'usage dans le pays, doit nuire incontestablement à la santé de l'ouvrier. « La modicité des façons, qui l'oblige à travailler dix-huit heures par jour, ce qui est fort fatigant, le manque de nourriture, de vêtements convenables, occasionnent de graves maladies dans la classe ouvrière » [3]. Tel est le tableau peint avec toute la naïveté d'un rapporteur quelque peu fruste. Enfin, l'on observe que l'ouvrier doit forcément recourir au système déplorable des avances, et que, dès lors, le livret devient un véritable « contrat de servitude... à cause de sa dette qui y est inscrite. » Et le malheureux voit de plus son existence chétive amoindrie par le marchandage des contremaîtres qui réduisent son salaire presque de la moitié.

Il existait jadis, à Lille, 295 métiers à tulle pour 590 ouvriers, 400 femmes et enfants, et représentant un capital de 1.335.000 francs. De tout cela, il ne reste que les métiers au repos. La loi du 28 juin 1833 avait accordé

(1) Arch. dép. Nord : M. XII, a 1, 12, canton de Clary.
(2) Id., id., id.
(3) Id., id., id.

une prime, à la sortie, de 25 francs par kilogramme ; elle la donnait, sans distinction, au gros calicot ou bien au tulle. Pour ce dernier produit, il ne saurait se relever à moins d'une prime double.

Le salaire va toujours diminuant depuis dix années : en 1840, l'ouvrier était payé 0 fr. 22 le rack ; le même travail lui rapporta 0 fr. 17 en 1843-44, 0 fr. 13 en 1845-46, et maintenant, depuis la disette de 1847, le rack vaut 0 fr. 10. Selon un ouvrier tulliste [1], pour une moyenne de travail, soit 80 racks par semaine, le rack étant à 0 fr. 10, en décomptant 0 fr. 75 de frais que donne le travailleur, celui-ci peut toucher, au bout de sa semaine, une paie de 8 francs. C'est une diminution des trois-cinquièmes sur le salaire, depuis 1840.

L'activité ne reprend qu'en 1849 : cent cinquante métiers marchent alors pendant six heures par jour.

L'industrie du tulle est partout dans la même passe de chômage.

Le travail est ingrat et difficile à Douai, où 250 hommes, 1.400 femmes et 150 enfants s'y adonnent. Leurs salaires s'échelonnent depuis 0 fr. 50 jusqu'à 1 fr. 75. Les femmes n'ont jamais plus de 1 franc.

A Cambrai et Clary le chômage est, pour ainsi dire, absolu. Au chef lieu d'arrondissement il reste 98 individus qui luttent pour conserver leur métier. Les hommes gagnent plus souvent 1 fr. 25 que 1 fr. 75 ; les femmes 0 fr. 75 ou 1 franc, les enfants de 0 fr. 50 à 0 fr. 75.

Le prix d'un métier à tulle est assez élevé : 5 à 6.000 francs. L'amortissement incombe à l'ouvrier ; pour y parvenir, il lui faut travailler la nuit ; « le manque de surveillance pendant la nuit conduit à une promiscuité incroyable dans les ateliers où les sexes sont confondus. »

(1) *Le Messager du Nord*, 10 janvier 1848.

Ce qui est pis, c'est que le travail se fait aux pièces et, dès lors, l'intérêt du patron se montre contraire à celui de l'ouvrier.

Les tullistes de Clary étaient 1.000 à 1.200 avant la crise économique. Depuis, 206 hommes et 400 femmes travaillent quinze heures pour 0 fr. 60 ; ces ouvriers partagent la misère de leurs frères, les tisseurs de coton, et, comme eux supportent un travail de nuit : deux ouvriers se relayent toutes les trois heures, pendant dix-huit heures consécutives.

En 1850, l'industrie du coton parvint néanmoins à se relever. « La suspension du travail en 1848, explique M. Henri Loyer, et les exportations à vil prix, qui furent faites à la même époque par les négociants en tissus, ont produit sur cette place — le marché de Tarare — un vide que le tissage a pu à peine combler pendant trois années. Les cotons filés ont partagé le sort de toutes les marchandises, ils n'ont jamais manqué, mais ils ont été très recherchés » (1).

En 1849, on s'occupe surtout d'écouler les produits encombrants des deux dernières années ; l'activité reprit vers juillet 1849 et les salaires parurent s'améliorer : on arrive quelque fois à une augmentation du quart. Le stock diminua seulement en décembre ; mais la fraude par la Suisse et la contrebande anglaise conservaient aux concurrents étrangers l'avantage à Tarare. La fabrication du calicot était encore en perte de 6 % (2).

Jusqu'en mai les transactions de l'industrie cotonnière demeurèrent en balance : tantôt médiocres, tantôt avangeuses (3). En fin d'année l'activité fut plus active pour la filature, le tissage et le tulle ; la production s'accrut du

(1) H. Loyer : *Sept ans avant le traité de commerce*, br.

(2) Arch. Ch. de Commerce de Lille, vol. IV, 213-215.

(3) Id., id., p. 249.

quart, l'écoulement des produits fut aisé, et l'on prit de sages mesures à Tarare pour réprimer la fraude (1).

A Cambrai, les tissus de coton s'écoulèrent moins bien en 1850 qu'en 1849 ; néanmoins la main-d'œuvre avait haussé, sauf sur le tulle de soie qui restait stationnaire (2). La prospérité fut étonnante, à Douai, cette même année : « Ce sont les patrons qui cherchent les ouvriers, et ils ne peuvent en trouver autant qu'ils désireraient (3). Ils ne sauraient satisfaire à toutes les commandes ; ils écouleraient bien plus, mais les bras font défaut. » La même reprise est signalée à Merville où 688 ouvriers s'emploient, dans la ville, à broder les sarreaux pour les patrons de Lille et 982 autres dans les communes avoisinantes.

Mais une dernière secousse vint inquiéter cette industrie. A l'approche du Coup d'Etat, tous les producteurs semblaient s'effrayer. Les cotons d'Armentières, notamment, n'étaient pas assurés pour la campagne nouvelle et, dès février de cette année, le chômage recommença. A Lille, le salaire des fileurs de coton, déjà insuffisant, était à nouveau réduit, car les ouvriers n'eurent plus que huit heures d'ouvrage au lieu des douze réglementaires.

On voit que de 1848 à 1851, l'ouvrier, comme le fabricant, se trouvait à la merci du caprice de l'acheteur et menacé par le moindre incident politique. L'on n'avait donc apporté aucune réforme sérieuse durant les quatre années écoulées.

Toutefois la crise de 1851 dura peu. Bientôt les cours et par suite les salaires furent rehaussés ; et, en 1853, le travail du coton fut repris activement. Tandis qu'en 1847 et 1849 le nombre des broches à filer était de 231.199 en fin et 69.420 à retordre, on en compta 525.674 au début de

(1) Arch. Ch. de Commerce de Lille, vol. IV, p. 274.

(2) Arch. dép. Nord : M. XII, b 1, 1.

(3) Id., id., id.

1853. Cette même année on évaluait que 80.000 habitants du Nord étaient nourris par cette industrie ; et l'on dénombrait les quatre-vingt-quinze établissements cotonniers en soixante-quatorze filatures et vingt-et-une retorderies, occupant 20.419 ouvriers, dont 19.944 pour la seule ville de Lille, 395 pour Douaï et enfin 80 pour Cambrai [1].

Blanchisserie ; Teinturerie ; Impression sur Tissus [2]. — Avant de livrer les toiles de lin ou de coton au commerce, on leur fait subir diverses préparations, comme le blanchissage, l'apprêt, la teinture et l'impression. Il existe des blanchisseries à Seclin, Pérenchies (canton de Quesnoy-sur-Deûle), Condé, Armentières et Cambrai ; on apprête les étoffes à Roubaix. La teinturerie et l'impression sont utilisées à Valenciennes, Lille (dix teintureries), Roubaix (dix teintureries), Tourcoing (douze teintureries), Haubourdin et Cambrai.

Une blanchisserie de fils intéresse 35 ouvriers à Armentières et dix blanchisseries de toile et de linge 150 employés. Tous ces ouvriers sont des hommes. A Condé, Seclin et Pérenchies le salaire reçu est de 1 fr. 50 à 2 francs (Condé, 2 fr. 25).

Dans la teinturerie le salaire est de 2 francs pour l'ouvrier et 0 fr. 50 à 0 fr. 80 pour l'aide. L'apprêt des étoffes occupe 250 à 300 ouvriers roubaisiens, soit 200 à 250 hommes, 15 femmes et 40 enfants. Ces ouvriers et ceux des teinturies, on pense, en 1848, à les payer, pour la nuit, un tiers en plus que pour le jour.

(1) Henri Loyer : *Sept ans avant le traité de Commerce*, br.

(2) Arch. dép. Nord : M.XII, a 1, 12 : Procès-verbaux des cantons dont les noms sont cités dans le texte, sauf ceux de Lille, qu'on trouve cités dans *Le Messager du Nord*, remarque déjà faite.

Il existe à Lille trois fabriques d'impression sur étoffe avec 300 ouvriers ; 100 ouvriers se consacrent à l'impression sur étoffe dans Valenciennes, et 205 s'adonnent au même travail à Haubourdin ; enfin 396 ouvriers y sont occupés à Cambrai. A Lille on imprime sur laine, sur batiste et sur coton, des robes, des mouchoirs, des chemises et des indiennes.

Depuis un siècle peu de progrès ont été réalisés : « à la fin de l'ancien régime, il y avait, à Lille, trois fabriques d'*indiennes*, qui imprimaient, chaque année, environ 30.000 pièces, valant près de 2 millions, de ce temps. Dans ce chiffre, le salaire des ouvriers n'entrait pas pour 100.000 francs » [1].

Au milieu du XIX[e] siècle, l'ouvrier lillois est payé aux pièces : l'impression sur coton a plusieurs mises et se paie par pièce de 80 ou 90 mètres. Le mouchoir se paie au mouchoir ; l'impression sur batiste, en une ou plusieurs mises [2], pour la chemise, se paie à la journée, et, pour le mouchoir, au mouchoir ; l'impression sur laine, par robe, à raison de 0 fr. 25 ou 0 fr. 35. S'il y a deux mises pour un dessin, l'ouvrier peut imprimer 48 à 60 mètres, soit quatre à cinq robes, ce qui lui rapporte 2 fr. 40 ou 3 francs par jour. Mais l'ouvrage le plus favorable est laissé aux femmes, et rarement un homme réussit à gagner plus de 3 francs, déduction faite des frais, soit 0 fr. 40.

(1) J. Flammermont : *Histoire de l'Industrie à Lille*, p. 40.

(2) Il faut entendre par *mise* le fait de mettre une ou deux couleurs sur la planche : s'il y a deux mises, c'est que l'étoffe sera imprimée en deux couleurs ; la *main* est le fait de l'impression : s'il y a une seule main, c'est que l'impression se fait d'un coup, avec une ou deux couleurs, il n'importe ; s'il y a deux mains, c'est que l'on imprime d'abord le mouchoir, par exemple, puis l'ourlet.

L'imprimeur sur mouchoirs en trois couleurs et six mains peut imprimer :

Coton 1/8 à 0 fr. 12 :	30	mouchoirs par jour.
Coton 4/4 à 0 fr. 14 :	24	id.
Batiste 7/8 à 0 fr. 12 :	40	id.
Batiste 4/4 à 0 fr. 15 :	25	id
Batiste 9/8 à 0 fr. 18 :	18	id.
Batiste 6/4 à 0 fr. 23 :	12	id.

Il faut déduire les frais de tireur, et surtout considérer le cas d'un défaut. Si un ouvrier manque un seul mouchoir, il peut subir une forte perte ; la retenue est parfois de 5 francs sur un salaire de 2 fr. 50 à peine.

L'impression sur batiste se fait dans une seule fabrique, qui, depuis trois mois, n'a plus que 3 ou 4 ouvriers. Ils sont payés 3 fr. 30 pour onze heures et demie, moins 0 fr. 45 pour le tireur et les faux frais, ou 14 francs pour une semaine.

Il n'y a pas d'imprimeur âgé de moins de vingt ans ni de plus de cinquante. Les trois fabriques lilloises occupent 60 imprimeurs, 30 rentreurs et 50 rentreuses, plus 150 tireurs des deux sexes.

En 1848, les ouvriers (le délégué J.-B. Trempy) demandent le rétablissement sur tarif, des prix de 1844 ; la défalcation des faux frais, le rentreur restant à la charge de l'imprimeur ; la réglementation des heures de travail ; l'interdiction aux patrons d'admettre des enfants au-dessous de douze ans et de faire plus de deux apprentis annuellement ; enfin et surtout « que les femmes rentreuses soient payées le même prix que les rentreurs, mais que toute femme qui essaiera de remplacer l'imprimeur soit exclue de l'atelier, comme cherchant à faire concurrence aux premiers de l'atelier » ([1]).

(1) Pour tout ceci : le *Messager du Nord*, 2 août 1848.

On compte que l'imprimeur sur coton imprime une pièce en cinq heures pour la première mise, soit 1 fr. 35 par 80 ou 90 mètres moins 0 fr. 26 pour le tireur, 0 fr. 10 pour frais de table et 0 fr. 05 pour faux frais, donc 0 fr. 95 par robe et par cinq heures ; il peut faire 80 mouchoirs, soit 3 fr. 20 [1], dont il faut retirer 0 fr. 50 pour le tireur, 0 fr. 20 pour frais de table, 0 fr. 10 pour faux frais, soit 2 fr. 40 net. Il est rare que 100 mouchoirs ne donnent aucun déchet ; à la plus minime avarie le mouchoir est refusé, quelque soin que l'on apporte, et ceci diminue sensiblement le salaire.

Le rentreur gagne 25 francs par quinzaine, moins 5 fr. 40 dus au tireur et pour frais de table.

Les tireurs sont des « enfants occupés du matin au soir à étendre la couleur sur le châssis », ils ont de dix à douze ans s'ils aident l'imprimeur, de huit à dix ans pour le rentreur. Les premiers reçoivent 0 fr. 50, les autres 0 fr. 30. Ce salaire est insuffisant, il faudrait l'élever à 0 fr. 75 et prendre des aides plus sérieux, car le lavage des planches, qui leur incombe, est souvent délicat, et, une planche gâtée, l'ouvrier en supporte toujours la perte.

On compte que l'ouvrier pourrait atteindre un salaire de 900 fr. par an ; mais il en faut déduire les frais, il lui reste alors 708 francs.

L'imprimeur d'indiennes, à Valenciennes [2], gagne actuellement 3 fr. 85 en été et 3 fr. 50 en hiver ; mais la concurrence des femmes ne leur est point opposée, et les apprentis — l'apprentissage dure quatre mois — ne commencent qu'à leur quatorzième année ; ils reçoivent

(1) Mouchoir 7/8 ; une couleur réservée ; quatre couleurs pour deux mains, c'est à dire pour l'intérieur et l'ourlet.

(2) Arch. Dép. Nord : M. XII, a 1, 12. Procès-verbaux des cantons de Valenciennes et autres, cités dans le texte.

0 fr. 50 par jour. A Haubourdin, l'ouvrier est payé 1 fr. 75 à 2 fr. et l'apprenti 0 fr. 80; enfin à Cambrai l'homme a bon 1 fr. 25 à 1 fr. 75, la femme 0 fr. 75 à 1 fr., et l'apprenti 0 fr. 50 à 0 fr. 75. Mais en 1848, le chômage, comme à Lille, est presque absolu.

L'Industrie de la laine : peignage, filage, tissage, le tapis ; la bonneterie et les tailleurs d'habits. — La draperie, la sayetterie et la bourgeterie avaient fait autrefois la fortune du commerce lillois. Dès le XII[e] siècle les draps de Lille « étaient en vogue et leur exportation amenait dans cette ville les richesses de l'étranger (1) ». Mais, dès la fin du XVIII[e] siècle, la fabrique lilloise est en pleine décadence et n'a pas su triompher de l'activité du plat-pays. La draperie, la sayetterie et la bourgeterie ont émigré à Tourcoing, Roubaix et Lannoy. Elles y devinrent très florissantes au début du XIX[e] siècle, et la crise de 1847-48 qui les inquiéta de façon tellement intense, ne fut heureusement que passagère.

Le travail de la laine, à la veille de la révolution, occupe la presque totalité de la population tourquennoise et roubaisienne. Il est encore pratiqué dans les arrondissements d'Avesnes — surtout à Fourmies — et de Cambrai. Depuis 1843 il existe dans le Nord 250.000 broches en laine peignée, 30.000 broches en laine cardée ; en tout 280.000 broches, sur les 806.000 qui travaillent en France. L'ouvrage peut s'exécuter de deux manières : ou bien à l'usine comme il a lieu à Tourcoing, Roubaix et Fourmies, ou sur des métiers, à domicile, que l'on rencontre chez le tisserand de la campagne (2).

Las habiles manufacturiers roubaisiens, grâce à leur

(1) J. Flammermont : *Histoire de l'Industrie à Lille*, p. 42.

(2) Enquête ind. et agricole de 1848. Arch. dép. Nord : M. XII, a 1, 12. Procès-verbaux des cantons cités.

rapide intelligence et à leur initiative, avaient su, en temps, transformer leurs métiers à calicot en métiers à stof et à satins de laine. Cette transformation leur assura une prospérité presque continuelle.

Néanmoins ils reçurent le contre-coup de la crise générale qui, en 1847, éprouvait l'agriculture, et, en 1848, toutes les industries du département.

A Roubaix, avant la crise, le tissage emploie dans le canton 8.000 hommes, 3.000 femmes, et environ 5.000 enfants au-dessous de seize ans.

La filature de laine cardée utilise 53 fileurs, 97 rattacheurs, et 41 enfants, et la filature de laine peignée 650 hommes, 1.050 femmes et 200 enfants. En 1843, on comptait deux cent vingt-six fabriques de tissus avec 33.433 ouvriers, dont la plupart étaient disséminés dans les campagnes environnantes ; il n'y a plus (laine ou laine et coton) que cinquante-cinq filatures à Roubaix, en 1848.

Le peignage de laine est le travail le plus en faveur à Tourcoing : en temps prospère, il donnait l'existence à 4.000 hommes, 1.500 femmes, 1.500 enfants et environ 1.500 étrangers. En 1848, 300 hommes, 80 femmes, autant d'enfants et 90 ouvriers belges sont seuls occupés. Il y a donc 5.000 sans travail pour cette seule industrie. La filature de laine cardée compte encore 490 ouvriers ; 49 ont été remerciés, ce sont presque tous des étrangers. Il n'en est pas ainsi pour la filature de laine peignée où 1.100 travailleurs sont en chômage et 221 ouvriers seulement ont du travail.

Enfin, 500 tisseurs d'étoffes diverses, sur 5.500, ne sont pas utilisés ; seuls, les bobineurs pour tisserands n'ont subi qu'un changement peu important, quoique défavorable : 100 femmes ont été remplacées par 100 enfants ; 1.500 femmes et 100 enfants travaillent néanmoins à ce métier.

La manufacture de tapis est gravement compromise : 378 ouvriers chôment et 97 seulement gagnent leur vie. Auparavant, cette industrie n'avait jamais été atteinte par le chômage.

En résumé, on compte dans les deux cantons de Tourcoing vingt peignages de laine, avec 4.780 métiers, et vingt-huit filatures-peignages avec 430 métiers. En tout, 73.000 broches de laine peignée, à 45 francs l'une, soit 3.285.000 francs de capital, et 13.000 broches en laine cardée, à 30 francs l'une, soit un capital matériel de 390.000 francs. Sur quatre-vingts maîtres peigneurs, vingt seulement font travailler : aussi, ne faut-il pas s'étonner si la valeur de la laine peignée, à Tourcoing, en 1845, de 25.000.000, tombe, en 1847, à 12.000.000.

On compte en plus, à Halluin, trente établissements de tissage ; une fabrique de peignage, filature et tissage de laine en liquidation à Marcq-en-Barœul ; enfin, à Roncq, Linselles, La Neuville et Bousbecques de très nombreux tisserands qui travaillent à domicile pour les patrons de Roubaix et Tourcoing.

Le tapis se fabrique à Tourcoing dans trois établissements qui possèdent : 1° maison Roussel Requillart et Chocquel, la plus importante : 300 métiers pour la moquette, 5 métiers pour les tapis du Levant et 5 métiers pour la savonnerie ; 2° maison Dewitte, avec 51 métiers à moquette et, 3° une petite entreprise, avec 3 métiers. Ces trois établissements sont arrêtés en février 1848, et, ne reprennent qu'en octobre, époque à laquelle 20 métiers sont en marche, grâce à quelques commandes de l'étranger.

En 1848, les ouvriers qui sont encore occupés, le sont seulement trois ou quatre jours par semaine et, malgré le décret du 2 mars, pendant treize heures.

La filature alimente uniquement le tissage local et très peu l'exportation, même vers la Belgique.

L'apprentissage commence de très bonne heure, entre huit et dix ans dans toutes les industries. Les peigneurs à domicile forment des élèves qui paient 10 à 15 francs; ceux des tisserands versent de 30 à 40 francs, plus une retenue pour mal-façon : les enfants sont encore employés comme tireurs par l'ouvrier en tapis et par le fileur. C'est surtout dans la filature de laine cardée que l'on a recours au travail de nombreux enfants à cause du bas prix de leurs salaires. « Constamment en mouvement tant que les métiers marchent, on voit à la fin de longues journées, leurs petites jambes fléchir, leurs yeux céder au sommeil et il faut les excitations un peu rudes du contremaître ou des fileurs pour les tenir éveillés. Si l'on considère que ces ateliers sont les plus malsains par la privation d'air et les odeurs infectes qu'exhalent les matières avec lesquelles on graisse la laine, si l'on tient compte des distances souvent fort longues, que ces malheureux enfants ont à parcourir du matin au soir, on ne peut s'empêcher de désirer vivement que l'on s'occupe d'adoucir leur sort. La Chambre consultative de Tourcoing demandait, en janvier 1848, un minimum de onze ans » [1]. Mais comme il faut craindre beaucoup que la journée se prolonge pendant quatorze ou quinze heures, il paraît sage aux délégués pour l'Enquête de 1848, d'organiser des relais d'enfants. Cette solution même serait peu pratique, car on aurait à lutter contre le mauvais vouloir de l'ouvrier qui emploie ses propres enfants et fait ainsi une économie hebdomadaire de 1 fr. 50. La seule mesure à exiger serait l'arrêt du travail au bout de douze heures. La situation est encore aggravée par une coutume déplorable et qui nuit à

(1) Arch. dép. Nord : M. XII, a 1, 12 ; cantons de Tourcoing.

toutes tentatives de progrès : « Un fileur, eût-il dix enfants, les mettra tous dans la filature ; un tisserand n'élève que des tisserands ; un peigneur ne fait que des peigneurs ! » (1)

Depuis quelques années, la détresse était devenue déplorable, et le travail tendait à s'arrêter. Pour compenser les droits qui frappaient, à l'entrée, les laines étrangères, les fabricants voulurent se rattraper sur les salaires ; ils y étaient poussés également par une concurrence absurde, qui les excitait à produire à meilleur marché, et davantage toujours. « Les filateurs, qui ne voulurent point suivre cette pente inhumaine, ont été forcés, après sacrifices, de fermer » (2) ; aussi les magasins se sont-ils encombrés. Dans la filature de laine peignée, le fileur, qui recevait 3 à 4 francs par jour, a vu son salaire diminué de plus de moitié. Les soigneuses, à l'heure ou à la journée, touchaient, en temps ordinaire, 0 fr. 90 à à 1 fr. 25 pour quatorze heures ; elles ont maintenant 0 fr. 05 à l'heure.

De plus, dans chaque filature, le tarif de paiement est réglé à volonté par le filateur : donc, autant de filateurs, autant de tarifs. Il y a là un abus : « Des patrons n'ont pas craint, tout en ayant déjà abaissé leurs tarifs et fait travailler jusqu'à seize heures par jour, de cacher à leurs ouvriers le numéro exact auquel ils filaient et de les payer de huit à dix numéros de moins. » Des patrons loyaux réclament énergiquement contre cette fraude (3).

Le peignage de laine n'est pas soumis davantage à un tarif obligatoire ; le kilogramme est actuellement payé 0 fr. 05 à 0 fr. 25, il valait 0 fr. 40 en 1846. Tel est l'usage pour le travail à l'atelier ; à domicile, l'ouvrier reçoit la

(1) Arch. dép. Nord : M. XII, a 1, 12 ; cantons de Tourcoing.
(2) Id., id., id.
(3) Id., id., id.

raize de laine, mouillée et sortant du tordoir. On suppose que sèche, elle pèserait 25 kilogrammes ; or l'ouvrier n'est pas payé sur le poids de la laine peignée, mais sur ce chiffre approximatif de 25 kilogrammes ; pour que son travail lui soit profitable, il demande d'augmenter la raize de 10 kilogrammes et d'avoir l'autorisation d'assister à la vérification dans l'atelier.

Le salaire du peigneur est de 1 fr. 50 au maximum ; le peigneur à domicile travaille quinze à seize heures pour 0 fr. 60 à 0 fr. 75 ; douze heures du même ouvrage lui rapportaient jadis 2 fr. 50 à 3 fr.

Le fileur de laine cardée pour quinze heures chaque jour gagne 10 à 12 fr. la semaine, ses aides et les femmes ont 0 fr. 40 à 1 fr. 25 par jour.

La manufacture de tapis paie l'ouvrier à raison de 3 fr. 50, mais celui-ci doit 0 fr. 50 à 0 fr. 60 à son tireur. L'ouvrier de Beauvais pour la savonnerie a un haut salaire de 6 à 8 fr., les femmes n'ont droit qu'à 0 fr. 75 ou 1 fr. 25. Les patrons ont préféré arrêter le travail plutôt que diminuer le salaire. Mais tous ces salaires sont l'objet de retenues spéciales : le peignage à l'atelier retient 1 fr. 30 à 1 fr. 50 pour le peigne et pour le charbon usé chaque semaine ; dans la filature, un seul patron a renoncé à la retenue pour le moteur. Ailleurs l'ancien abus d'amortissement du matériel par retenues sur l'ouvrier persiste.

On sait qu'à Lille et dans les faubourgs, cette retenue équivaut à une somme annuelle de 811.000 francs, et qu'elle représente l'amortissement du moteur et sa location à l'ouvrier, pour ainsi dire. — Contre tous ces excès on propose des réformes.

« Les ouvriers et la plupart des patrons voudraient des tarifs uniformes pour tous les établissements industriels du Nord. Le *minimum* de salaire serait une moyenne de tous les tarifs, arrêtés dans chaque localité industrielle

entre les patrons et les ouvriers. Ce tarif recevrait la sanction législative. Les filateurs, qui l'enfreindraient ou qui tromperaient leurs ouvriers sur le poids ou le numéro du fil, seraient passibles, pour la première fois, d'une amende de 200 francs, et pour la seconde, de 500 francs » ([1]).

A cette remarque les ouvriers en ajoutent quelques autres :

Le chômage n'arrive jamais que par la surproduction; l'ouvrier tant qu'il est bien payé, peut concourir par sa consommation à la prospérité générale. Cette part prise à la fortune de tous est aujourd'hui impossible ; la concurrence irréfléchie a fait diminuer tous les tarifs et augmenter d'autant les heures de travail. C'est par cette cause que périclite l'industrie.

Les ouvriers souhaitent le retour à l'ancien état des choses. Ils voudraient surtout que l'on évitât le travail dans des pièces mal aérées ou mal chauffées, et l'usage de prendre à la fabrique de trop jeunes enfants pour un travail trop long, car bientôt les corps se déjettent et deviennent difformes. Le travail nocturne est aussi malsain et dangereux pour les femmes et les jeunes filles. Mais avant tout l'ouvrier devrait pouvoir assister à la vérification exacte de sa tâche et n'avoir pas à supporter la coutume *indigne et onéreuse de payer les machines.*

Le décret du 2 mars, déclare le rapport, *est une œuvre admirable et nous ne comprenons pas le fatal entêtement qu'on met à ne le pas observer.* Il modère la concurrence, il permet du repos à l'ouvrier, il est aussi favorable au patron qu'au travailleur.

Les industriels roubaisiens, surtout, admirent la justesse de ces réclamations. Déjà, en mars 1848, pour éviter la grève et l'émeute menaçante, il avait été décidé que, dans

(1) Arch. dép. Nord : M. XII, a 1, 12 : canton de Tourcoing.

leur sollicitude pour la classe ouvrière, les fabricants, négociants et industriels de la ville de Roubaix continueraient à payer le prix des salaires du tissage, filage et autres industries, sur le taux existant au 20 février [1].

Le 8 juin 1848, le représentant Randoing présenta un projet de décret à l'Assemblée nationale [2] pour le *règlement et tarif* dans l'industrie de la laine. Tous les filateurs, le 8 octobre 1848 (sauf un seul), s'engageaient : à faire preuves et pesées en présence de l'ouvrier ; à encourir une amende de 100 francs en cas de fraude, à ne faire aucune retenue pour l'éclairage et à donner au minimum 0 fr. 10 par heure aux rattacheurs, enfin à définir le tarif.

De cette façon, à la fin de 1848, l'ouvrier était assuré d'un salaire de 2 francs à 3 fr. 25 par jour, à Tourcoing. Mais le tisserand gagnait seulement, dans cette même localité, pour quinze heures, 0 fr. 75, et à Roubaix-Lille, pour seize heures, 1 franc à 1 fr. 25.

Dans l'arrondissement de Lille, certains autres cantons [3] encore, se livrent à ces industries de la laine :

A Cysoing, le tissage à la Jacquart, qui était exercé par 600 ouvriers, à raison de 1 fr. à 1 fr. 75 par jour, et le tissage à la main par 600 autres travailleurs (salaire 1 fr. 25) ne comptent plus que 44 ouvriers sur les 600 premiers et 100 ouvriers parmi les autres ; six cents tisserands, à La Bassée, reportent leur ouvrage à Lille ou Roubaix et gagne 0 fr. 90 à 1 fr. A Lannoy deux filatures de laine chôment.

Il existe aussi quelques peigneurs et tisserands des

(1) *Messager du Nord*, 15 mars 1848 ; et LEURIDAN : *Ephemerides Roubaisiennes*, p. 30 ; la declaration est signée par Delattre, Detrenne et Julien Mourmant.

(2) Arch. dep. Nord : M. XII, c 2, 1.

(3) cf. Enquête Ind. et Agr. de 1848, Arch. Dép. Nord : M. XII, a 1, 12 : cantons cités

arrondissements d'Hazebrouck et de Dunkerque, qui travaillent pour le compte de Lille ou Roubaix.

Dans l'arrondissement de Valenciennes le chômage est presque complet. A Marchiennes, un tissage de mérinos donne 1 fr. à 1 fr. 50 de salaire par jour à cinquante tisseurs ; un peignage de laine est arrêté. A Valenciennes, il reste 28 ouvriers sur 97 et le salaire est tombé de 2 fr. 25 à 0 fr. 90. A Saint-Amand une filature-peignage ne subsiste que par l'abaissement des prix de main-d'œuvre : 185 ouvriers gagnent au plus 1 fr. 50, 83 femmes 0 fr. 75 à 1 fr. et les fileurs voient descendre leur paie de 0 fr. 60 et 0 fr. 50 à 0 fr. 20 et 0 fr. 15.

L'industrie de la laine est encore très active à Cambrai et Avesnes.

Le peignage de laine occupe 400 ouvriers, à Avesnes même, et la filature de laine peignée, 144 ouvriers. L'apprentissage commence à douze ans et dure deux ans, l'apprenti paie une redevance à l'ouvrier instructeur; depuis la Révolution les deux fabriques chôment : l'homme, travaillant à la tâche, pouvait se faire 1 fr. 50 à 2 fr. environ, par jour. La journée maintenant vaut 0 fr. 75 à 1 fr. pour l'ouvrier fait et 0 fr. 30 à 0 fr. 60 pour l'enfant.

Dans le canton de Solre-le-Château il y a un peignage-filature, avec 175 hommes, 90 femmes et 107 enfants et un tissage d'étoffes, qui emploie 135 hommes, 50 femmes et 25 enfants.

Pour les deux fabrications le salaire de l'homme est de 1 fr. à 1 fr. 50, et celui de la femme 0 fr. 50 à 0 fr. 75 Mais les fileurs ont à leur charge tourneurs et rattacheurs. De plus, le maître loue le métier à l'ouvrier et, de la sorte, fixe son salaire. Le peignage chôme durant les trois mois d'été. Le travail dure d'ordinaire pendant douze heures. Les ouvriers sont pâles, maigres, mal-portants et

souffrent de la poitrine, ce qui est occasionné par les gaz délétères qui s'échappent du charbon de bois.

Les tissus-mérinos ont une vente prospère, mais le gros tissu est en pleine décadence.

La laine est travaillée à Fourmies, dans treize filatures, par 1.348 ouvriers ; les laines de Fourmies (canton de Trélon) ont pris une grande activité par suite de l'exportation en Amérique.

La durée de la journée est de treize heures et souvent treize heures trois quarts. L'apprenti entre à l'usine dès sa douzième année ; il gagne 0 fr. 50 à 0 fr. 80 ; les femmes reçoivent une paie de 0 fr. 77 à 0 fr. 85 et les ouvriers de 1 fr. 50 à 2 fr. 25.

La fabrique de drap, à Cambrai, chôme depuis 1847-48 ; elle n'a plus que 27 ouvriers, 18 ouvrières et 13 apprentis, avec des salaires de 1 fr. 25 à 1 fr. 75 pour les premiers, 0 fr. 75 à 1 franc pour les deuxièmes et 0 fr. 50 à 0 fr. 75 pour les enfants.

La filature de Carnières, et le tissage, avec 2.050 ouvriers, dont 1.550 hommes, voient le chômage sévir sur les quatre cinquièmes des métiers et le salaire descendre de 1 fr. 50 et 1 fr. 25 à 0 fr. 50, pour une journée de douze à quatorze heures. Le travail de nuit qui était très recherché, fournissait 2 fr. 50 et ne donne plus que 1 franc. Comme les ouvriers de Roubaix ceux-ci réclament des mesures sévères pour éviter les fraudes et constater les longueurs.

Les 8.900 ouvriers en laine et coton du Cateau, se répartissent en fileurs et peigneurs.

Le fileur entre en apprentissage à partir de onze ou douze ans et pendant dix-huit mois ; le rattacheur est payé 1 fr. 25, le fileur 3 francs. Il existe deux filatures de 30.000 broches, avec 140 chevaux. Ce travail est assuré neuf mois. *Les filatures sont fermées depuis février.* Le pei

gnage se fait à domicile, mais il est nuisible à la santé ; quant au tissage, il continue douze heures à l'atelier, quinze heures dans le travail libre, si le tisseur veut nourrir sa famille, et rapporte au maximum 0 fr. 80 à 1 franc.

Les 3.000 tisseurs de Marcoing ont un salaire encore moins élevé, soit 0 fr. 75. Il atteignait parfois 1 franc dans le tissage au mérinos de Solesmes, qui fournissait l'ouvrage à 1.300 ouvriers.

2.283 hommes, 1.269 femmes, 979 enfants, pour le tissage de la laine ; 759 hommes, 270 femmes et 189 enfants, pour la soie ; enfin, 352 ouvriers, pour les schalls, appartiennent au canton de Clary. Le travail s'y poursuit quinze heures ; le salaire, de 1 fr. 25, est tombé à 0 fr. 60, et le quart des ouvriers est inoccupé, en 1848. Il n'y a pas ici de fabriques, mais des métiers, le plus souvent établis dans des caves. Le contre-maître, en laine ou soie, fait subir une diminution chaque fois que l'on rapporte le travail, et, de l'aveu des contre-maîtres, cette réduction est faite par ordre du patron ; le marchandage est aggravé par l'existence de sous-contre-maîtres.

Quant à la vie de l'ouvrier, elle est si précaire, sa nourriture est si malsaine, et son habitation si restreinte, que l'émigration vers Rouen et Reims ne s'arrête plus.

Tel est l'ensemble de l'industrie des laines dans le Nord, en 1848.

Elle se relève les années suivantes, avant une chute moins grave, en 1851 [1].

En 1850, le travail fut actif dans le peignage, les bénéfices encore peu considérables ; l'ouvrier connaît le prix moyen de 2 fr. 50. Mais la filature présente de gros rapports ; aussi, l'ouvrier gagne parfois 4 francs, et fait

(1) Pour tous les renseignements qui suivent : cf. Arch. de la Ch. de Commerce de Lille, 1848-55, vol IV.

semaine complète. La main-d'œuvre dans le tissage a augmenté du quart. A Roubaix, la production et la vente des tissus furent très actives, en 1849 ; la production restait stable pour le pantalon, mais, sur la robe, l'augmentation fut de 17 à 22 %. Cependant, les conditions étaient déjà moins favorables en 1850 ; l'activité continuait pour le peignage et le tissage ; les tissus mélangés diminuaient sensiblement, et, au début de 1851, le chômage recommençait : à Tourcoing, plus de 300 peigneurs de laine étaient sans travail ; les autres n'avaient d'ouvrage que le tiers du temps ; au même moment, le prix de la façon, pour les tisserands, était réduit du dixième. La misère réapparut dans les deux villes ; la filature de laine peignée commençait à souffrir ; les ouvriers ne se maintenaient dans les ateliers qu'aux conditions les plus onéreuses ; le préfet du Nord intervint pour défendre le tarif et permit, plutôt que d'y laisser toucher, de réduire la journée de quelques heures ; « bien des misères furent adoucies par cette sage et prévoyante mesure, » prend plaisir à constater l'administrateur.

La réduction du travail porta ses fruits, le ralentissement de la production permit l'écoulement, et l'encombrement diminua progressivement.

A la fin de 1850, la filature de laine produisait 1.660.000 kilogrammes par 130.000 broches ; et 7.000 métiers Jacquart fabriquaient 350.000 pièces, avec 35.000 broches. Cette prospérité fut la cause naturelle de l'encombrement. On ne sut point, une fois encore, modérer le plaisir de produire par l'incertitude d'écouler.

A ces diverses industries textiles, il faut joindre celles des petits métiers : de la bonneterie et des tailleurs d'habits [1].

1 Enquête Ind. et Agr. de 1848. Arch. dep. Nord : M. XII. a 1, 12 ; cantons cités.

Ces derniers, répandus un peu partout, particulièrement dans les villes, touchent un salaire de 1 fr. 50 à 2 fr. 50 et travaillent plus ou moins longtemps selon la saison.

La rubannerie et la bonneterie sont de petites entreprises familiales. Elles sont exercées dans les cantons de Bergues, Saint-Amand, Quesnoy-sur-Deûle et Trélon. A Bergues 40 ouvriers gagnent, dans la bonneterie, de 0 fr. 60 (femmes) à 1 fr. 50 (hommes) ; et, à Valenciennes, 2 francs. Les salaires à Saint-Amand sont de 2 francs pour l'homme, 1 franc pour la femme et 0 fr. 40 à 0 fr. 75 pour l'apprenti (10 à 12 ans). Les tricoteuses reçoivent 0 fr. 25.

La rubannerie de Quesnoy-sur-Deûle a 510 ouvriers, salariés de 1 fr. 50 à 2 fr. 50. Enfin 520 ouvriers et 420 métiers représentent dans le canton de Trélon cette petite industrie ; le travail y dure onze heures à onze heures trois quarts, pour 1 fr. 25.

Tannerie ; Corroirie ; Cordonnerie [1]. — La tannerie et la corroirie sont des métiers qui s'exécutent en atelier avec un nombre restreint de travailleurs.

L'enquête signale quelques-unes de ces petites entreprises, notamment, à Gravelines, une tannerie avec cinq ouvriers qui touchent 1 fr. 25 de salaire ; à Steenwoorde, une tannerie et six ouvriers ; à Cassel une autre où l'on gagne 2 francs. Le travail est de 8 heures 1/2 l'hiver, de 10 heures l'été, pour les 10 hommes employés à Marchiennes, au prix de 1 fr. à 1 fr. 50 par jour ; on en rencontre encore à Saint-Amand (10 ouvriers — salaire 1 fr. 50) Lannoy (15 ouvriers toute l'année, et 15 en plus pendant l'hiver, salaire 1 fr. 75) — Pont-à-Marcq (12 ouvriers — 1 fr. 25) — Bavay (6 bourreliers, 15 tanneurs) — Solre-le-Château (45 tanneurs — 1 fr. 40) — Trélon (2 tan-

(1) Enquête Ind. et Agr. de 1848. Arch. dép. Nord : M. XII, a 1, 12 ; cantons cités.

neurs — 10 ouvriers — 1 fr. 50 à 2 fr.) — Une corroirie de 100 ouvriers et 20 apprentis — l'apprentissage dure trois ans — existe à Douai et le salaire est de 1 fr. 75 à 3 fr.

La cordonnerie s'exerce à Dunkerque, Bourbourg, Cassel, Bouchain, Bavay, Le Quesnoy. Le temps de travail est de 10 à 12 heures; le salaire de 1 fr. 50 à 2 fr., et l'apprentissage ne commence qu'entre douze et quinze ans; il dure de 18 mois à 2 ans. La cordonnerie de pacotille du Quesnoy occupe 130 ouvriers.

Verrerie, Produits chimiques. — Le travail de la verrerie est restreint aux cantons de Douai (Aniches) Condé, Landrecies, Solre-le-Château, Marcoing et Trélon [1].

L'usine d'Aniche comporte 486 ouvriers, et 54 apprentis; le salaire y est de 1 fr. 25 à 12 fr.

A Condé on partage le travail entre 343 ouvriers en vitres (salaire de 3 fr. 65 tombé à 0 fr. 75 en 1848) et 78 ouvriers en bouteilles (salaire 2 fr. 80 tombé à 0 fr. 90). — La durée de la journée est de huit heures. Le chômage ne survient ordinairement que pendant un mois tous les dix ou quinze mois, c'est-à-dire après chaque campagne, pour réparer les fours. Les engagements d'ouvriers, — tous pris en dehors de la population locale, beaucoup étrangers — valent pour une campagne.

Landrecies possède une verrerie avec 40 ou 45 ouvriers; les apprentis y ont douze ou treize ans; les ouvriers souffleurs touchent un salaire de 2 fr. 75, dont ils doivent défalquer 20 francs par mois, pour le garçon-aide.

71 ouvriers — dont un tiers d'apprentis — reçoivent, à Solre-le-Château, un minimum de 1 fr. 50 et un maximum

(1) cf. Les procès-verbaux de ces cantons dans l'*Enquête Ind. et Agr. de 1848*; Arch. Dép. Nord : M. XII, a 1, 12.

de 5 fr. 50. L'ouvrage dure douze heures, de une heure du matin à une heure du soir.

La verrerie de Marcoing compte 150 ouvriers, tous temporaires.

Deux fabriques de verre blanc, et une de bouteilles, représentent 345 ouvriers à Trélon (260 ouvriers pour le verre, 75 pour les bouteilles). Le verrier à vitre gagne de 1 fr. 50 à 5 fr. 50, la femme 0 fr. 70 ou 0 fr. 80, l'enfant 0 fr. 47 à 0 fr. 60. Le verrier pour les bouteilles a un salaire de 2 fr. 60 à 10 fr., et l'aide de 0 fr. 60. L'apprentissage commence à treize ans et coûte 12 à 20 francs par mois. Mais cet apprentissage donne lieu à un abus. Dans la fabrication des bouteilles et des verres à vitres « les ouvriers du grade le plus élevé, qui portent le nom de souffleurs, ne laissent pas arriver à ce même grade ceux qui ne sont pas enfants de souffleurs. C'est un privilège de race, contre lequel se sont heurtées inutilement des tentatives bien souvent répétées » (1).

Une dernière question se trouve soulevée à propos de la verrerie, en 1848; c'est celle du danger de son travail. Un délégué de Trélon proteste avec énergie : « M. Louis Blanc, dit-il, a classé la verrerie parmi les métiers dangereux. C'est une erreur complète. Ce visionnaire s'est, sans doute, basé pour établir ce classement, sur un préjugé assez répandu, mais qui n'est fondé sur aucun motif plausible ni sur aucun fait. Ce qui fait souvent tort à l'ouvrier verrier, c'est l'usage immodéré des boissons spiritueuses » (2). Malheureusement pour cette opinion, nous en avons rencontré une autre toute différente, chez un délégué de Condé ; il dit : « On peut regarder au nombre des professions les plus fatigantes, celle du

(1) Arch. dép. Nord : M. XII, a 1, 12 : canton de Trélon.
(2) Id., id., id.

verrier souffleur, qui, pendant un travail de sept à huit heures, reste exposé à une chaleur excessive » (1). Il ajoute, il est vrai, que, pour y résister, il faudrait mener une vie plus régulière et sobre que celle menée d'ordinaire ; mais il n'est pas moins exact que la grande chaleur occasionne une déperdition de forces que, seul, l'alcool peut rendre momentanément.

On trouve encore, à Haubourdin, une fabrique de produits chimiques avec 140 ouvriers, à 1 fr. 75 ou 2 francs, et 50 ouvriers pour la céruse, qui reçoivent le même salaire. Il y a, dans la même commune, une fabrique de colle, dont les ouvriers touchent 1 fr. 50 à 2 francs ; enfin, des fours à chaux, dont les chaufourniers sont payés 1 fr. 50 au minimum, se rencontrent un peu partout.

Construction mécanique; Forges; Fonderies. — Le travail des métaux, la fonte, le fer, les fonderies et forges, la construction mécanique, sont dans la dépendance directe de l'activité des autres industries. Ils s'affaiblissent lorsque la prospérité cesse, c'est-à-dire chaque fois que l'on ne construit plus de nouveaux métiers. Or, de 1847 à 1849, l'industrie sucrière s'anéantit, les industries textiles sont stationnaires. Le travail de construction mécanique s'arrête.

C'est aux alentours du bassin houiller, à proximité des mines, que nous trouverons, le plus souvent, établie l'industrie métallurgique.

A Lille, la construction mécanique se fait dans 22 ateliers, par 730 ouvriers, dont 300 mécaniciens belges ; les 450 ouvriers mécaniciens et les 45 maréchaux de Roubaix sont belges, pour une moitié ; les délégués de cette ville font même observer que les fileurs seraient sages s'ils

(1) Arch. dép. Nord : M. XII, a 1, 12 ; canton de Condé.

faisaient prendre cette carrière à leurs enfants, qui, par la suite, remplaceraient les étrangers.

Mais, c'est dans les cantons où la houille est à proximité que s'établissent de préférence les industries métallurgiques.

Douai, déjà, possède la fonderie d'Etat où travaillaient 260 ouvriers pendant douze heures, et pour 2 fr. 25 à 4 fr., en 1847 ; dans ses cantons, oncompte un total de 550 ouvriers de la métallurgie.

Cette industrie devient plus importante encore dans l'arrondissement de Valenciennes. A Condé, 135 ouvriers sont employés à la fonderie, 145 aux forges : les premiers à raison de 2 fr. 50, les autres pour 2 francs. Il y a 500 ouvriers mécaniciens, à Valenciennes, dont le salaire est de 3 francs; l'apprenti entre à l'atelier à quinze ans, et reçoit, après trois mois, de 0 fr. 50 à 2 francs. Les forges et laminoirs de Saint-Amand occupent 185 ouvriers, au prix de 1 fr. 50 à 2 fr. 25. Mais c'est dans le canton de Bouchain que la métallurgie prend toute son importance : 1040 ouvriers se livrent à cet ouvrage ; 22 ateliers de construction ont 1100 constructeurs de machines, et il existe en plus 730 mécaniciens dont 300 belges. Les ouvriers de la métallurgie sont payés 3 et 4 francs.

Avec l'arrondissement d'Avesnes et ses cantons de Maubeuge, Solre, Berlaimont et Trélon, nous abordons le grand travail, la fonderie des hauts-fourneaux.

Les hauts-fourneaux et laminoirs du canton de Maubeuge produisent — année moyenne — 1.000.000 de kilogrammes de fonte, dont 360.000 kilogrammes pour la Société « La Providence » à Hautmont ; le laminoir de Maubeuge-sous-Bois travaille, .par jour, 40.000 kilogrammes ; et il faut citer aussi une fabrique de quincaillerie. La question importante pour les hauts-fourneaux, à notre époque, c'est celle de la reprise des travaux du

chemin de fer ; mais on craint plus encore que l'arrêt dans cette construction la concurrence des arsenaux du gouvernement ; les ouvriers armuriers, sans travail, en demandent la suppression. La durée de l'ouvrage est de douze heures, et, lorsque ce temps est dépassé, il y a plainte. Enfin le travail nocturne est bien organisé, et, comme c'est celui qui rapporte davantage, il reste le plus demandé.

La stagnation des affaires, l'arrêt dans la construction des lignes ferrées, le manque de la demande ont amené la décadence de la fonderie dans le canton de Solre-le-Château. 161 ouvriers se consacrent ici à la forge, ils sont presque tous étrangers ; il y a aussi un haut-fourneau à Sars-Poteries. Tous ces travailleurs ont un salaire moyen de 1 fr. 50. Dans les forges, les ouvriers sont en général bien portants, malgré l'alternance du travail de nuit (6 heures) — avec le travail de jour — (6 heures également.)

La Société anonyme de Montataire (Oise) avait deux hauts-fourneaux et une usine à Aulnoye-les-Berlaimont, mais, depuis 1846, un seul est en activité ; l'usine compte, en 1848, 350 ouvriers à 2 francs par jour. Elle en employait 500 au début de 1847, dont 15 étrangers.

On trouve enfin à Trélon : trois hauts-fourneaux, avec 154 ouvriers, dont le salaire varie de 1 fr. 25 à 3 fr. 50 ; six forges avec 84 ouvriers, au salaire égal ; puis, trois aciéries, avec 84 ouvriers et un salaire de 1 fr. 25 à 4 fr. 50. Les apprentis sont admis entre treize et quatorze ans, sans salaire, et l'apprentissage dure six mois. Il y a ordinairement 10 à 20 apprentis.

La concurrence anglaise et allemande ont amené la décadence de l'industrie métallurgique, et il serait sage, pour lui rendre sa vitalité, de pousser rapidement l'éta-

blissement des chemins de fer, et d'admettre en franchise l'entrée des fers bruts arrivant de Suède (1).

L'industrie métallurgique « est, sans contredit, celle qui a été le plus cruellement éprouvée par la Révolution de 1848 : elle a été pendant longtemps paralysée » (2). A la fin de 1849, elle n'était encore occupée qu'à la réparation des anciens matériels ; mais, dès les premiers mois de 1850, elle ressentait une notable amélioration ; la construction, recommencée pour la filature de lin, on s'occupait bientôt à créer de nouvelles sucreries, et l'année 1850 fut prospère ; la métallurgie, à Lille, Douai, Cambrai, se déclara satisfaite, et, dans cette dernière ville, on ne put suffire à la demande.

En résumé, la période de 1848, dans toutes les industries, est une période de crise et de renouvellement. Elle atteint profondément l'ouvrier dans ses intérêts ; elle indique au patron, sans qu'il le comprenne ou qu'il sache y remédier, les dangers de la surproduction, du prolongement des heures de travail et de la diminution des salaires ; elle permet, pendant la période provisoire du gouvernement républicain, quelques bons projets de réformes : la limitation des heures de travail, la fixation d'un minimum de salaire, l'établissement d'un tarif pour l'industrie, et surtout la création de Comptoirs d'Escompte et de Magasins de dépôt, qui permettent au maître la continuation de son crédit et modèrent, par cela même, l'usure, plus terrible encore pour la population rurale que le chômage pour la population industrielle. Ce sont ces tentatives de réforme que nous pourrons envisager en étudiant le budget de l'ouvrier dans son rapport avec le salaire.

(1) Pour tous les renseignements qui précèdent, voir l'Enquête Ind. et Agr, procès-verbaux des cantons cités : Arch. dép. Nord : M. XII, a 1, 12.

(1) Arch. Chambre de Commerce de Lille, vol. IV, p. 271.

CHAPITRE XIII.

Le budget des Ouvriers.

La loi de 12 heures et les exceptions.

Le gouvernement provisoire, dès le 25 février, dans son bel élan de jeune et naïve illusion, s'engageait à garantir l'existence de l'ouvrier par le travail, et à donner du travail à tous les citoyens. Il était temps, semblait-il, de « mettre un terme aux longues et iniques souffrances des travailleurs. »

Sur l'avis de la Commission du Luxembourg, on prit quelques mesures préparatoires : l'interdiction du marchandage, la création dans chaque mairie d'un bureau gratuit de renseignements pour offres et demandes de travail. Surtout on limita, à dix heures pour Paris, à onze heures pour la province, le nombre d'heures effectives [1].

C'est de ces idées et de ce programme que s'inspirait un démocrate du Nord en posant sa candidature à l'Assemblée Constituante : « l'ouvrier a droit au pain et au travail ; on lui doit, au minimum, une part dans les

(1) Armand Carrey : *Actes du Gouvernement provisoire*, 1re partie.

bénéfices, une retraite modeste et honorable quand il ne peut plus travailler » [1].

De ces mêmes principes partait la Commission du Luxembourg, quand elle indiquait que le produit des amendes perçues à la suite de condamnations pour mépris de la loi horaire, servirait à secourir les invalides du travail.

Les ouvriers se souciaient moins de ces belles promesses et de ces réformes utiles, que de voir — tout comme le patron — une intervention et une protection efficaces du pouvoir sur le travail national.

Dans le Nord, ils réclament contre la concurrence du Flamand belge, qui offre la main-d'œuvre à meilleur marché, en même temps qu'ils pétitionnent contre le travail dans les prisons, dans les couvents-ouvroirs et autres établissements publics ou religieux. Cela les intéresse plus immédiatement que la théorie sociale de l'égalité des salaires suivant les souhaits de Louis Blanc. [2]

Cependant, à Lille, en 1847 et 1848, on prenait intérêt à toutes questions économiques. C'est ici que le futur collaborateur de Proud'hon, Darimon, lut pour la première fois un livre de son maître : « Je suis allé passer quelques jours à Lille (2 juin 1847), écrit-il, et j'en ai rapporté un ouvrage très curieux qu'un ami m'a prêté : *Le système des contradictions économiques, ou philosophie de la misère*, par P.-J. Proud'hon » [3].

Mais les tentatives du gouvernement provisoire ne purent apporter un soulagement réel, pour cette raison surtout que les principales mesures adoptées ne furent jamais appliquées complètement.

(1) Programme de l'ouvrier lillois Léonard Delmar, candidat démocrate aux élections législatives de mai 1848.

(2) Arch. Dép. Nord : M. XII, a 1, 12.

(3) Darimon : *A travers une révolution*, p. 1. cf. Bibliographie.

Les Chambres consultatives d'Arts, Manufactures et Commerce, non plus que les Conseils de Prud'hommes — malgré leur fonctionnement plus régulier, leur mode de choix et d'élection plus libéral — ne servirent de rien. Les Comités formés pour la défense du travail national, à Lille, Roubaix, Tourcoing, Armentières, Valenciennes, etc. [1], réclament la protection gouvernementale, au lieu de chercher par eux-mêmes des remèdes. Ils aboutissent à des récompenses pour des perfectionnements de détails, soit à l'Exposition de Paris, en 1849, soit à celle de Londres, l'année suivante, et ce sont tous leurs efforts ! Ils font encore grand tapage des honneurs qu'ils décernent à Thiers pour avoir défendu le système protectionniste contre Sainte-Beuve, partisan du libre-échange [2].

Cependant, nous l'avons vu, les grandes industries sont successivement forcées à l'arrêt et au chômage, car elles sont solidaires. Blanqui, dans son rapport, remarque, en effet, que l'arrêt pour une seule produit l'arrêt de toutes. « L'arrêt dans la fabrique de coton fait cesser la construction en bois, en fer, en cuivre et réduit au chômage, les couvreurs de cylindres, ferblantiers, corroyeurs, manneliers, cordiers, cardeurs, etc. »

« L'industrie du fil à coudre était réduite de plus de la moitié, à Lille, à la suite des malheurs qui avaient frappé toutes les autres branches d'industrie : on avait cousu moitié moins » [3].

La race du Nord, sous son ciel terne, portée à la boisson, habituée de l'ivresse, abrutie d'un travail qui se prolonge parfois quinze ou seize heures, consomme souvent au cabaret le fruit de son labeur. Aussi, il n'est pas de misère

(1) Leuridan : *Éphémérides Roubaisiennes*, 17 janv. 1848, p. 13 ;

(2) Leuridan, *Histoire de Roubaix* ; ch. XI, p. 215-216 ; et Id. : *Éphémérides Roubaisiennes*, 27 juin 1851, p. 63.

(3) Blanqui : *Rapport à l'Académie*, I, p. 88, 89.

comparable à cette misère des grandes villes, villes trop étroites, malsaines, qu'il va falloir percer de grandes voies d'aération et de communication ; Rouen et Lille : le quartier Martinville, là ; ici, le quartier Saint-Sauveur.

« On ne rencontre jamais, dans le Midi, des enfants scrofuleux, rabougris, rachitiques, par troupes, comme dans certaines villes du Nord... On n'y voit pas non plus de jeunes invalides, qui ont perdu un doigt, une main, un bras, dans les engrenages perfides de la filature du coton, de la laine ou du lin » [1].

Le nombre d'assistés a doublé, dit Wolowski [2], en Flandre de 1846 à 1848, et Pierre Leroux, embrassant toute la région, s'écrie : « Il y a, dans les Flandres, 600.000 individus manquant absolument de tout. »

C'est en vain que l'on réclame la continuation du travail, surtout après le mois de juillet — les réserves sont combles et on ne vend pas — en vain que les Comités protectionnistes adressent des circulaires pour engager leurs commettants à maintenir le travail dans les ateliers. Les plus acharnés ou les plus pitoyables font faillite, les banquiers, soupçonneux, refusent les avances d'argent, les docks des comptoirs d'escompte regorgent de marchandises invendues. Après le 20 février les salaires baissent. Ils ne se relèvent que pour un temps lors de la décision, prise par les Roubaisiens, le 13 Mars [3], de continuer le travail. Mais bientôt le peuple se remet à chanter :

Le grand seigneur Capital
Rogne ton salaire ;
Pour ton bien, non pour ton mal
Règne la misère.....
L'ouvrier : Va-t-en voir s'ils viennent, Jean,
Va-t-en voir s'ils viennent. (4)

(1) Blanqui : *Rapport à l'Académie*. I, p. 33.

(2) Wolowski : *Études d'économie politique et statistique*, Paris, Guillaumin, 1848.

(3) Leuridan : *Histoire de Roubaix*, 5, IX, p. 195.

(4) *Le Messager du Nord*, 4 janv. 1850.

Les salaires, à nouveau, fléchissent, ou bien le nombre d'ouvriers est réduit ; c'est la misère complète pour chacun, le chômage pour beaucoup.

L'un des vices fondamentaux de cette organisation du travail, c'est l'emploi d'enfants trop jeunes dans les manufactures. Nous avons signalé à quels abus se livrent les filtiers de Lille, les fileurs et tisserands de Roubaix, Cambrai ou Clary; comment douze ou quinze heures durant, de malheureux petits êtres, la face pâle, les jambes arquées, souvent rachitiques et déjetés — le rachis tord leurs membres, disait Hugo — courent de métier en métier, jusqu'à ce que, exténués par cette marche continuelle, leurs pauvres yeux se mettent à cligner et qu'ils tombent de sommeil, heureux s'ils sont réveillés autrement que par des coups.

A Lille et dans l'arrondissement, en 1850, dans 288 établissements, il y a 1.253 enfants de 8 à 12 ans et 2.770 de 12 à 16 ans, soit 4.043. C'est le nombre qu'avouent les manufacturiers. Or l'inspection du travail dénonce comme fausse cette déclaration et pense qu'il faut encore suspecter les chiffres qui indiquent : 353 enfants fréquentant les écoles, 1.842 ayant reçu une instruction primaire tandis que 2.848 n'en possèdent aucune [1]. En 1847 dans 234 usines du même arrondissement on employait 3.319 enfants. Mais ces chiffres, donnés par des inspections le plus souvent fantaisistes, n'existent même plus pour la période intermédiaire. Du 7 décembre 1847 au 10 août 1849, les registres n'ont pas été mis à jour et une nouvelle interruption existe du 2 décembre 1851 au 23 septembre 1852. On voit jusqu'à quel point pouvaient atteindre les abus [2]. En général 50 °/₀ des enfants n'ont reçu aucune

(1) Arch. dép. Nord. M. XII, e 1, 1.

(2) Id., deux registres, 15 novembre 1843 au 23 avril 1858. M. XII, e 1, 5.

instruction ; sur 303 ouvriers pris à Avesnes, 17 savent lire et écrire ; on en note 34 sur 279 à Cambrai, 450 sur 1.361 à Anzin (1).

Enfin le tableau général établi pour le Nord, en 1847, donnait les résultats suivants (2) :

Ouvriers	Enfants	8 à 12 ans, allant aux écoles		12 à 16 ans, ayant une instruction primaire	
		Garçons	Filles	Garçons	Filles
38.152	6.533	969	443	1.699	738

Pour remédier à cette ignorance, on établit des écoles de midi, où les jeunes ouvriers purent apprendre à lire, à écrire, à compter, pendant le repos du milieu du jour ; mais en 1847, 1848 et 1849 les inspections ne furent jamais sérieusement faites, et, en 1850, la loi était généralement enfreinte (3).

Que l'on songe aussi à l'insalubrité des ateliers, à l'état misérable des habitations souterraines comme les caves, ou infectes, telles les courettes, à la nourriture insuffisante, à l'alcoolisme menaçant, enfin au travail des filles et des mères.

L'abus, dans les ouvrages fatigants, de femmes, qui, pour vivre, acceptent un salaire infime, fait encore baisser les tarifs : car l'on cite combien de mères semblables à celle-ci, qui, au Quesnoy, gagnait péniblement quinze sous par jour et n'avait d'autres ressources, veuve avec quatre enfants, que de mendier pour les nourrir !

Pendant les premiers mois de 1848, tous les ouvriers se mettent ainsi à mendier ; ils menacent les fermes, dans la campagne et tentent le pillage, si l'on ne leur livre le blé ou le pain.

Un dernier exemple est typique : une fillette de sept ans est arrêtée pendant qu'elle mendie dans la rue. Sa sœur vient la réclamer :

(1) Arch. dép. Nord : M. XII, e 1, 3.
(2) Id. M. XII, e 1, 9.
(3) Id. M. XII, e 1, 2.

— Quel âge avez vous ?

— J'ai onze ans, répond la fillette.

— Il faudrait (pour que soit valable la réclamation) que vous eussiez vous-même des moyens d'existence !

— Je travaille à « la Chapelle » dans une fabrique d'*allumettes chimiques*.

— Et que gagnez-vous, là ?

— Dans les bonnes journées, *huit sous*. Ma mère est morte il y a deux mois [1].

Que l'on veuille bien se souvenir du prix des salaires indiqué aux précédents chapitres : la moyenne, pour l'homme, étant de 1 fr. 25 à 1 fr. 50 ; pour la femme, 0 fr. 75 à 1 franc ; pour l'enfant, 0 fr. 50 à 0 fr. 60 — et l'on constatera que cette misère, qui, dans les cas particuliers cités tout à l'heure, paraît excessive, est habituelle et normale aux *temps ordinaires* de l'époque.

Rien n'est tel, d'ailleurs, pour se rendre un compte exact de l'insuffisance de ces salaires, que de les mettre en parallèle avec quelques budgets ouvriers fournis, soit par les auteurs comme Blanqui, soit par les journaux, soit par des documents encore plus certains, ceux de l'Enquête Agricole et Industrielle, à laquelle il est toujours utile de revenir.

Blanqui, dans le rapport qu'il présenta, en 1849, à l'Académie des Sciences Morales et Politiques, établissait comme suit, le budget d'un chevilleur lillois pour une année heureuse [2].

« Je suis chevilleur. Je gagne 2 francs par jour. Ma femme est dentellière, et gagne 0 fr. 10 à 0 fr. 15 par jour. J'ai quatre enfants : l'aînée a dix ans, et elle va en classe

(1) *Le Messager du Nord*, 29-30 janvier 1847.

(2) BLANQUI : *Rapport à l'Académie*, I, p. 91 à 93, et *Messager du Nord*, 29 juillet 1848 et 8 février 1851.

chez les sœurs de la Présentation. Les plus jeunes vont à la salle d'asile.

On mange 23 kilogrammes de pain bis par semaine, à 22 cent. 1/2 le kilogramme. . . . 3.20

La viande est trop chère, nous ne mangeons que des débris, trois fois par semaine, à 0.25 cent. 0.75

Il n'y a que moi qui mange du beurre à raison de une demi-livre par semaine 0.50

Ma femme et mes enfants mangent de la mélasse et des fruits avec leur pain 0.80

Nous consommons des haricots et pommes de terre pour. 1.00

Du lait, une demi-pinte par jour. 0.45

Le loyer d'une cave à trois mètres au dessous du sol 1.50

Du charbon, cette consommation est un peu forte parce qu'il faut sécher le linge au feu . . 1.35

Savon et éclairage 1.10

Total pour la semaine : 12.65

Et, ajoute l'académicien rapporteur : « Cette histoire est celle des beaux jours ».

Un ouvrier filtier fait 14 francs de dépense, il reçoit 1 kilogramme de pain tous les huit jours et une demi-mesure de charbon tous les quinze jours : son salaire est de 1 fr. 25 !

Voici d'autres renseignements, pris à une source catholique (1) : « Un tisserand et sa femme gagnent par mois 39 francs, voici l'état de leur dépense mensuelle :

Logement. 4.00

Chauffage 1.50

Pain à 0 fr. 26 le kilogramme. 19.50

(1) d'Estaintot : *Considérations générales sur l'avenir de la Commune et du Canton* : Annales de la Charité, 1848, p. 442.

Légumes, beurre, sel	2.00
Éclairage	2.10
Blanchissage	2.30
Façon de la trame et parement	3.75
Reporter les chaînes, les monter sur le métier, indispositions accidentelles	1.50
Faux-frais, entretien du ménage, achat de vêtements	4.00
Total. . .	10.65

Et cette dépense, si peu exagérée soit-elle, dépasse cependant le montant du gain.

Passons à Roubaix-Tourcoing. La dépense d'un ménage de six personnes pour une semaine, en 1848, s'établit comme suit :

Pain	7.00
Viande, le kilog. 1 fr. 20 . . .	3.00
Beurre et Légumes	4.00
Feu et Lumière	1.50
Entretien	2.00
Loyer	2.50
Vêtements	5.00
Imprévu	2.00
Total. . .	27 00

Admettons que deux membres de la famille soient occupés à raison de 2 francs par jour, il y aurait encore 3 francs de déficit.

La prospérité n'est pas plus grande à Armentières :

1° Tisserand célibataire ; peut exécuter 35 pièces de toile par année, au prix de 16 francs : soit 560 fr.

à déduire :

Pour ses épeules	70.00
Loyer du local du métier	12.00

Navettes, taquets, etc	3.00
Chandelles, parements, braises	20.00
Dépenses de cabaret et tabac	52.00
Cotisation à la Société mutuelle	10.00
Chaussures, bas, sabots	15.00
Pantalons et caleçons	15.00
Sarreaux, veste, gilet	15.00
2 chemises à 4 francs	8.00
Cravates et blanchissage.	26.00
Casquette	4.00
Raser et cheveux	4.00
Logement, nourriture (6 fr. par sem.) . .	312.00
Total. . .	566.00

Il y a donc un déficit de 6 francs ;

2° Tisserand ayant trois enfants ; peut exécuter 35 pièces de toile par année, au prix de 16 fr. : soit . . 560.00

A déduire la dépense du célibataire. . .	254.00
Reste. . . .	306.00
On suppose que sa femme fait son épeule.	+ 70.00
Total. . .	376.00

à déduire :

Frais pour soigner les enfants à l'école. .	36.00
Leur habillement	36.00
Habillement de la femme et blanchissage .	40.00
Loyer de la maison (à 7 fr. par mois). . .	84.00
Reste donc pour son ménage . .	180.00
Soit par semaine	3.46

A Douai, l'on constate que l'ouvrier, en ville, est mal logé pour un loyer de 5 à 6 francs par mois ; son pain est de la dernière qualité ; le pain de secours est mauvais.

La dépense d'un ouvrier avec quatre enfants est ainsi supposée pour la semaine :

4 kilogrammes de pain bis à 0 fr. 20 . . .	5.60
1 kilogramme 5 hgr. de pain blanc pour la soupe	0.60
Loyer.	1.50
Entretien et blanchissage	1.50
Caisse de secours	0.30
Total. . . .	9.50

« Que d'ouvriers ne gagnent pas cela, et tout n'est pas énuméré », remarque-t-on [1].

Dans le canton de Carnières (arrondiss. de Cambrai) les budgets indispensables pour une année sont les suivants :

1° Pour un célibataire :

Location d'une chambre	30.00
1 kilogramme de pain par jour, à 0 fr. 30 .	109.30
Soupe, 0 fr. 15 par jour.	54.75
Linge, blanchissage, 0 fr. 50 par semaine .	26.00
Légumes, beurre, sel, fromage, 0 fr. 15 par jour	54.75
Demi-litre de bière	18.65
1 litre de bière tous les dimanches . . .	10.40
1/2 kilogramme de viande, le dimanche, à 0 fr. 50	26.00
Linge et chauffage	30.00
Tabac et fantaisies	20.00
Total. . . .	380.05

(1) Pour ces quatre derniers budgets, cf. : Arch. dép. Nord. M. XII, a 1, 12 : cantons de Roubaix, Armentières et Douai.

2° Pour un ménage avec deux enfants :

Loyer	60.00
Location de 4 ares pour les légumes. . .	10.00
8 hectolitres de blé à 20 francs	160.00
Beurre, sel, savon, fil, 2 francs par semaine	104.00
Chauffage	80.00
1 kilogramme de viande par semaine . .	52.00
Bière	25.00
Pain blanc, soupe	54.75
Linge, vêtements et chaussures	120.00
Menues dépenses.	60.00
Total. . . .	725.75

Or, « beaucoup ne gagnent pas cette somme, même en y joignant le travail de la femme, vont presque nus et ne mangent pas de viande, ni ne boivent de bière » [1]. Le tisseur gagne 300 francs au plus, et attend le reste de son nécessaire des bureaux de Bienfaisance.

Aussi, malgré le surmenage, dans des conditions sanitaires très mauvaises, même en employant les enfants dès leur plus jeune âge, la majorité des ouvriers ne peut suffire à sa faim, si elle n'est secourue. Or, les travailleurs ne le sont, pendant les quatre années de République, que fort insuffisamment, et les temps de chômage égalent presque les périodes de travail.

Dans ces conditions, fatalement, l'ouvrier devait entrer en conflit avec le patron ; l'un pour la défense de son pain, de sa faim à satisfaire, l'autre pour sauvegarder ses intérêts d'une déchéance passagère ou même de la ruine. Aussi les conseils des prud'hommes à Lille, Armentières, Roubaix, Tourcoing, Douai, Valenciennes et Cambrai eurent à rendre de très nombreux jugements pendant les cinq années de République.

(1) Arch. dép. Nord : M. XII, a 1, 12 : procès-verbal du canton de Carnières.

De 2.116, en 1847, par suite de l'arrêt du travail, le chiffre des affaires de cette juridiction descend, en 1848, à 1.420, pour remonter, en 1849, à 1.982; à 2.429, en 1850, et, avec la crise de 1851, redescendre à 2.195 [1].

Le décret du 2 mars avait invité tous les citoyens à veiller à l'exécution de la loi des onze heures. Elle plaçait l'ouvrier sous la sauvegarde de chacun, au nom du principe de fraternité, et priait que l'on dénonçât les contraventions. « Quand il s'agit de la vie, de la santé du peuple, — avait dit Bethmont, ministre de l'Agriculture et du Commerce — de l'égalité des conditions industrielles, tout est grave, tout est pressant » [2].

C'est ce que la Chambre de Commerce de Lille appela : « la faute irréparable d'effrayer l'industrie par une intervention trop directe et irréfléchie du gouvernement, dans les rapports entre les patrons et les ouvriers, par des promesses illusoires et non réalisables faites à ces derniers » [3]. Le décret sur la diminution du travail, finissait-on, doit avoir pour conclusion nécessaire la diminution du salaire.

Les mêmes hommes réclamaient la liberté des transactions entre patrons et ouvriers, et cherchaient à justifier la retenue prélevée pour le moteur sur le salaire de ces derniers :

« La retenue pour le moteur se justifie, *en principe*, par cette considération qu'elle a été introduite lorsque, par la substitution des machines aux bras de l'homme, qui faisaient autrefois mouvoir le métier, l'ouvrier a été mis à même de faire, dans un même temps et avec beaucoup moins de fatigue, un travail plus considérable. » Mais ils étaient bien forcés de reconnaître l'abus général fait à Roubaix et Tourcoing, « d'une retenue à titre d'escompte,

(1) Arch. dép. Nord : M. XII, i 2, 3.
(2) Actes de la Préfecture du Nord, 1848, p. 78.
(3) cf. : *L'Echo du Nord*, supplément du 5 juillet 1848.

sur le paiement en francs de 0 fr. 07 1/2 par 5 francs » [1].

Mais plus que toutes autres, la loi des onze heures fut attaquée et enfreinte.

Dès le mois de juillet, le ministre Tourret avait demandé à l'Assemblée l'abrogation du décret provisoire de la journée de onze heures. Mais il retira sa proposition. Elle ne fut qu'ajournée.

Par décret du 9 septembre 1848, la journée légale était ramenée à douze heures dans les manufactures.

En mars 1849, le préfet du Nord, David, se plaint de la non application de cette décision : « des industriels qui se conforment aux prescriptions de la loi, me font connaître quelques manufacturiers qui font encore travailler leurs ouvriers de quatorze à quinze heures par jour » [2].

Et dans son rapport au Conseil Général, en 1850, Mimerel constate que les règlements et les lois sur la matière ne sont pas exécutés. Dans certaines usines on ne travaille que 12 heures, mais dans d'autres, on prolonge presque indéfiniment l'ouvrage. En 1850 une nouvelle réclamation a lieu au Conseil Général, qui demande que l'on tende à l'exécution stricte de la loi du 9 septembre, loi d'ailleurs amendée en 1851, à l'avantage des employeurs en ateliers, où le travail est allongé de une ou de deux heures.

Avant, comme après la loi de septembre, les condamnations sont fréquentes dans le Nord. En juin 1848, deux usiniers, l'un d'eux, Yon, l'industriel dont l'usine fut attaquée par l'émeute, sont condamnés par le Conseil des Prud'hommes pour avoir fait travailler plus de 5 h. 1/2 pour le salaire d'une demi journée.

Le 28 août, le préfet communiquait aux maires de Lille, Roubaix et Tourcoing, une plainte du citoyen Schneider,

(1) Arch. de la Ch. de Commerce de Lille, vol. IV, p. 175.
(2) Actes de la Préfecture du Nord, 1849, p. 145.

conseiller municipal de Lille et des Prud'hommes de cette ville contre le travail prolongé à 12, 13 et 14 heures.

Il fut prouvé qu'à Lille trois filateurs de lin, avaient, le 30 juillet, travaillé neuf heures et demie pour trois quarts de jours; que, le 16 juillet, vingt-trois établissements, à Tourcoing, étaient en marche pendant onze heures, mais onze autres, durant douze, treize et même quatorze heures. M. Kolb-Bernard, le 26 août 1848, informait la Chambre de Commerce, que le travail, à Lille, avait duré quatorze et quinze heures et demandait à ses collègues, un maximum définitif de douze heures [1]. Des filateurs sont condamnés, à Tourcoing, Wervicq, etc.

En 1849, le commerce reprend ; aussitôt, le travail atteint des moyennes de quinze heures par jour, au mépris des lois, à Tourcoing et Armentières. « Cette concurrence est déloyale, dit un patron, pour celui qui se plie aux ordres des décrets. »

Le président Le Blan et le Comité des filateurs de lin signalent, en mars, des fraudes chez quelques filateurs, le 2 juin ; on dresse procès-verbal au commandant de la garde nationale à Tourcoing, qui fit travailler quatorze heures et demie ; des fraudes sont également dénoncées à Wazemmes, Comines, Tourcoing, Armentières ; on dresse six contraventions à Roubaix en une seule journée. Une société de 500 ouvriers fileurs dénonce une marche de quinze heures et demie dans plusieurs ateliers ; et, l'on trouve, entre tant d'autres, cette plainte naïve dans sa douleur, par laquelle les ouvriers de la maison Descats réclament contre un travail de quinze heures par suite de *« lacitude d'être aussi longtemps debout que nous renon avec les pieds toute enflet »* [2].

(1) cf. Les journaux de Lille aux dates citées, notamment *Le Messager* et *L'Echo du Nord.*

(2) Arch. dép. Nord. M. XII, c5, 1.

A Saint-Amand et Seclin les mêmes abus existent ; d'ailleurs la police correctionnelle est douce au manufacturier. Elle condamne à un franc d'amende, un filateur de Tourcoing qui a fait travailler 10 ouvriers pendant quinze heures. Aussi, ne nous étonnons plus de nouvelles condamnations de patrons lillois ou roubaisiens, en 1850, et des menaces de grèves pour les mêmes abus, la même année (1).

Ces luttes se font de groupe à groupe, d'individu à individu; nulle part nous ne trouvons d'associations constituées pour la défense des intérêts d'une classe ou d'un métier, à peine en pouvons-nous prévoir un rudiment dans quelques *sociétés de malades*, les mieux organisées se basant sur la mutualité.

(1) *Le Messager* et *L'Echo du Nord*, 19 septembre 1850.

CHAPITRE XIV.

Associations Ouvrières et Secours.

Ateliers Communaux.

La Société Coopérative de « l'Humanité. »

L'organisation des secours était indispensable pour venir en aide à tant de misère.

Nous avons vu comment, à Lille, à Douai, à Roubaix, les *bureaux de bienfaisance,* les *municipalités* et la *charité privée,* comprirent leur devoir pendant la disette de 1847 et quels efforts ils firent pour remédier au chômage et soulager la faim. (1)

Mais les bureaux de bienfaisance sont loin d'être partout bien dotés. Ils sont insuffisants dans presque toutes les communes de Cambrai et d'Hazebrouck. A Douai même on se plaint de la manière dont sont dressées les listes d'indigents et de la partialité des sœurs de charité ; ici, d'ailleurs on rêve d'établir des marmites économiques, de fonder la vie en commun. Mais l'on attache un espoir plus précis à l'interdiction des ventes de marchandises aux ouvriers, en place de leur salaire. (2)

(1) cf. Introduction : ch. III.

(2) Arch. dép. Nord : M. XII, a 1, 12.

Nous avons étudié aussi le fonctionnement de Sociétés comme *la Prévoyance* de 1847, pour la distribution et la vente des grains, pour la réduction du prix du pain, et nous avons indiqué l'aide qu'apporta la *Société philanthropique* à cette première société de secours.

Les particuliers ne se lassèrent pas, à Douai, notamment, de réunir leurs offrandes pour soulager les travailleurs pendant le chômage et les malheurs des années suivantes.

La ville de Lille était célèbre par ses traditions de bienfaisance, par l'activité de ses institutions charitables, par ses subventions municipales. Cependant on y compte un indigent sur trois habitants, c'est-à-dire plus de 26.000 malheureux, incapables de vivre par leur seul travail.

Quant aux *associations* proprement dites, elles sont aussi très nombreuses. On peut les grouper sous plusieurs titres :

1° *Associations de patrons et d'ouvriers ;*

2° *Caisses de secours fondées par retenues ;*

3° *Associations mutuelles d'ouvriers entre eux.*

I. — Les premières sont les moins fréquentes et les plus redoutées : l'une, toute récente, vient de se fonder à Valenciennes entre patrons et ouvriers tailleurs d'habits ; les premiers verseront 0 fr. 25 par semaine, les ouvriers 0 fr. 10 seulement ; au cas de maladie l'ouvrier recevra un secours de 4 francs par semaine s'il est célibataire, 5 francs s'il a un enfant et 0 fr. 50 en plus par enfant supplémentaire ; on lui assure aussi le service funèbre et une retraite de 52 francs par an, s'il compte parmi les plus anciens associés. Dans cette même ville, les serruriers et ouvriers du marteau réunis en *Société de Saint-Eloi* versent — ouvriers et patrons — une cotisation mensuelle de 0 fr. 30 ; pendant les trois premiers mois, les secours

sont de 1 franc par jour, puis de 0 fr. 50 pendant le trimestre qui suit, plus tard de 1 franc par semaine. Les peintres, vitriers et tapissiers de Valenciennes sont, en 1848, sur le point de fonder une société semblable à cette *Société de Saint Eloi* (1).

II. — Les patrons interviennent le plus souvent dans les associations, soit que les caisses ouvrières bénéficient de dons, soit, au contraire, qu'elles se fondent par une retenue sur le salaire, soit enfin que des étrangers aient légué des sommes pour les caisses de charité.

D'entre ces dernières, il faut citer *l'Association des ouvriers malades* à Cambrai, qui n'a jamais pu parvenir à la mutualité. La plupart de ces sociétés sont catholiques. *La société de secours pour les vieillards* indigents à Lille, se compose de jeunes gens pieux, qui font la charité à domicile. Ils se sont aperçus, avec douleur, qu'un ouvrier, après quarante années de travail à l'usine finit dans sa vieillesse par mourir de faim. Ils portent donc à chaque vieillard un kilogramme de pain par semaine, des vêtements, des couvertures, du charbon ; mais, par principe, ne paient jamais le loyer. La Société fonctionne, avec de petites ressources, d'abord, depuis 1846. En 1850, cette œuvre n'a qu'un budget de 6.500 francs ; elle a distribué, l'année précédente, 7.920 pains.

Avec le concours de la municipalité, une œuvre semblable se prépare, à Douai : *Les Pères de Famille* ; chaque père des pauvres patronne quinze familles, et doit veiller aux secours de bienfaisance qui leur sont dus (2).

A Tourcoing, il existe une *Société d'Hommes de la classe moyenne*, dont le but primitif était l'amusement ; mais

(1) Arch. dép. Nord : M. XII, a 1, 12 : Enquête, Procès verbal des cantons de Valenciennes.

(2) Annales de la Charité : années 1849, 1850.

elle secourt maintenant les pauvres : deux membres parcourent les maisons des indigents, chaque semaine, et distribuent selon les ressources (1)

L'intervention directe du patron, par les dons, est plus rare. Elle fait honneur cependant à quelques-uns. Les Sociétés minières du canton de Condé (2) viennent en aide aux blessés et aux malades ; elles servent aux veuves, vieillards et orphelins, de petites pensions, et subviennent à leur chauffage. La meilleure organisation de ce genre est la plus récente : les industriels de la maison Scrive frères, à Lille, fondent, en 1850, une *Caisse de secours* entre les ouvriers de leurs établissements. Ils prennent l'engagement de verser annuellement 1.500 francs à cette caisse, pour des retraites, modiques il est vrai, aux vieux ouvriers qui comptent plus de trente années de service (3).

La blanchisserie de fil à Quesnoy-sur-Deûle, suit, d'un peu loin, cet exemple, par les dons volontaires des patrons.

Mais l'intervention patronale, par la retenue, est plus fréquente.

A Douai, les mines, la verrerie sont ainsi organisées par une retenue, pour la Caisse de secours aux Blessés et Malades, de 3 °/o du salaire ; la fondation remonte à 1834 dans la verrerie (Aniche). Les ouvriers du port de Dunkerque subissent 2 °/o de retenue, et fixent eux-mêmes la valeur des secours à octroyer aux malades ; depuis 1846, leur caisse de prévoyance a donné, en cas de besoin, 0 fr. 75 à 1 franc par jour et fourni les médicaments et le médecin.

Les caisses de La Prévoyance d'Haumont et des Hauts-

(1) Arch. dép. Nord : M. XII, a 1, 12 : Enquête : Procès verbal du canton de Tourcoing.

(2) Id., id. Procès-verbal du canton de Condé.

(3) cf. Pièce justificative n° X.

Fourneaux de Maubeuge se basent également sur la retenue avec apport d'intérêt à 4 %. Quant à la Société anonyme de Montataire, à Berlaimont, elle prélève 0 fr. 125 par franc du salaire et donne aux ouvriers malades, pendant six mois, les six dixièmes de leur journée moyenne ; le médecin et les remèdes sont à la charge de la société. Les caisses de secours par retenues existent encore à Bouchain, Haubourdin (caisses de prévoyance : retenue hebdomadaire 0 fr. 10 ; salaire complet au cas de maladie). Armentières (quatre sociétés de secours mutuels, retenue hebdomadaire 0 fr. 20 ; au malade : 1er trimestre, 10 francs par semaine ; 2e trimestre : 3 francs, ensuite : 1 franc). Valenciennes (ouvriers du chemin de fer du Nord : cotisation mensuelle, cinq heures de travail ; secours au cas de maladie 1 fr. 50 par jour ; la veuve reçoit ce secours pendant un mois).

Enfin, dans quelques ateliers de Roubaix et Tourcoing, les ouvriers abandonnent, — qui 0 fr. 25, qui 0 fr. 15, qui 0 fr. 10 — à la caisse patronale, et reçoivent, en cas de maladie, un secours proportionnel : 0 fr. 60, 0 fr. 80 et même jusqu'à 1 fr. 50 par jour [1].

III. — Les associations mutuelles [2] se font toutefois, le plus souvent, en dehors de la manufacture et sans l'intervention du maître à aucun titre.

Quelques-unes sont fort anciennes. Mais le plus grand nombre n'envisage pas la retraite aux vieillards et aux veuves et n'ont en vue que le cas de maladie. Certaines sont tellement imprévoyantes qu'elles suivent encore au milieu du XIXe siècle les errements des Associations du

(1) Arch. dép. Nord : M. XII, a 1, 12 : Enquête ind. et agr. : Procès-verbaux des cantons cités.

(2) Id., id., id. : Procès-verbaux des cantons où se trouvent les villes dont les associations mutuelles sont ci-après citées.

Moyen-Age et arrêtent leurs comptes à date fixe chaque année. Nous avons vu *l'association républicaine des fileurs* de Lille, dissoute, après juin 1848, par le préfet Durand Saint-Amand ; il en existe beaucoup d'autres, toutes, à peu près, sur le même modèle. *L'association de secours mutuels entre filtiers* est celle qui a l'origine la plus lointaine : elle remonte environ à 1580; presque tous les ouvriers en font partie ; son but est de venir en aide aux blessés et aux malades auxquels on accorde 6 francs par semaine ; la cotisation hebdomadaire est de 0 fr. 20.

Des sociétés semblables sont infiniment nombreuses à Lille. On en compte plus de 100 avant 1848 et elles se multiplient. Comme dans les anciennes corporations, il arrive qu'à la fin de chaque semestre on consomme ce qui reste des fonds libres en banquets fraternels.

Des sociétés pareilles existent à Douai, Roubaix, Tourcoing. Leur système d'organisation n'est donc pas des meilleurs : c'est, en somme, le système analogue au *Birmingham Club :* cotisations faibles, mais supplément en cas d'accident, puis répartition au bout de l'année de tous les fonds accumulés.

Sur le modèle de l'*Association Républicaine des fileurs*, dès le début de 1849, un grand nombre d'associations ouvrières vont fonctionner à Lille. Les plus avancées en réorganisation sont, à cette date, les cordonniers ; mais nous verrons intervenir, lois, décrets, et arrêtés administratifs du pouvoir local pour enrayer ce mouvement mutualiste ou coopératif, depuis 1849 jusqu'à la fin de 1851.

A Roubaix et Tourcoing, il n'y a pas d'associations entre ouvriers et patrons, mais les ouvriers, comme à Lille, ont formé des Sociétés de secours mutuels au cas de maladie ; la cotisation est de 25 centimes par semaine ; on donne 1 fr. 50 de secours aux malades, pendant les

trois premiers mois et 75 centimes durant les trois mois suivants. Si le malade n'est pas guéri, ou si on le déclare infirme, la société lui alloue 1 ou 2 fr. de secours par semaine. Pour être affilié à la société il faut avoir dix-huit ans ; on exige que les membres soient valides, bien constitués. Un certificat médical constate que le postulant n'est frappé d'aucune infirmité incurable. « Les maladies causées par l'ivresse, ajoute le rapporteur de l'enquête du travail, les blessures reçues dans des rixes ou des duels, ne donnent droit à aucune indemnité. »

En juin 1848, il y a sept ou huit mois que les ouvriers ne versent plus à la caisse de secours, tant à Lille qu'à Roubaix et Tourcoing. Dans cette dernière ville, en 1845, on citait dix sociétés de secours mutuels avec 1.013 membres ; on en nomme deux, en 1848, avec 80 membres au plus ; à Roubaix, toutes ont disparu depuis la crise commerciale. Donc, toutes les caisses étaient à sec, après la période du pain cher de 1847, si bien que les plus malheureux d'entre les ouvriers de Tourcoing doivent se résigner à vivre *retirés dans un bois et dans d'autres lieux écartés, et ne viennent jamais en ville, car ils n'oseraient montrer leur dénûment en public. Ils sont appelés gitanos,* tant leurs habits sont en loques (1).

A Haubourdin, les Sociétés de Prévoyance réclament une cotisation hebdomadaire de 0 fr. 20, et donnent 1 franc par jour en cas de maladie. La Caisse de secours mutuels, à Douai, prévoit également ce cas unique pour ses 1.300 sociétaires, et oublie celui des retraites. L'Association des peintres, à Dunkerque, pour 0 fr. 25 par semaine, offre un premier semestre à 6 francs la semaine, un second à 3 francs, et ensuite 2 francs, au malade ; celle des cordonniers demande, par mois, 0 fr. 50 l'hiver,

(1) *Le Messager du Nord*, 5 août 1848.

et 1 franc l'été, et donne successivement 5 francs, 4 et 2 francs dans le cas de maladie. Les ajusteurs des Ateliers de la Compagnie d'Anzin versent 1 franc par mois pour un secours prévu de 1 franc, en chaque jour de souffrances, et des caisses semblables existent dans les clouteries de Saint-Amand.

Dans les cantons de Seclin, Quesnoy-sur-Deûle et La Bassée, l'organisation est un peu plus sévère. On n'est admis dans l'Association que de seize à cinquante ans (La Bassée), voire de dix-huit à quarante-cinq et après trois mois de noviciat (Seclin) : on exige encore un premier versement de 2 à 5 francs, puis le versement hebdomadaire de 0 fr. 20 ; mais le chômage est prévu, s'il ne se prolonge pas au delà des moyens. A Pérenchies (Quesnoy-sur-Deûle), le versement est proportionnel au salaire, et, enfin, dans les neuf Sociétés de Secours Mutuels, à Comines, une rente temporaire est destinée à la veuve pendant les premières semaines qui suivent la mort du mari.

Tous les ouvriers souhaitent vivement l'association mutuelle dont ils ont su reconnaître les bienfaits. Tous ceux de Lille la désirent et voilà ce que pensent les fileurs Roubaisiens à son sujet : « Il est utile que les ouvriers de chaque état se réunissent en *corporations* pourvues d'un conseil de famille pour juger les différends. Ils auraient une caisse de secours pour aider les malades, blessés et ouvriers en chômage ».... A chaque réunion on donnerait un enseignement moral ou professionnel pour éclairer les membres sur leurs devoirs, sur leurs droits et sur les moyens de perfectionner le travail. Les essais promettent des résultats excellents ; presque tous les ouvriers de Tourcoing seront réunis en société et dans chaque réunion déjà, l'ordre règne, parfait.

Ailleurs, comme à Gravelines et Cassel, où n'avait pas

encore pénétré l'idée de mutualité, on souhaite la création de Sociétés de secours ; « on est frappé de l'utilité... on essaiera » (1).

Quant à la question des retraites, ouvriers et patrons, sont unanimes à les demander... au gouvernement, en laissant à celui-ci le choix du meilleur système.

A un degré plus élevé, se placent enfin un très petit nombre de Sociétés ; nous avons marqué en sa place la menace des travailleurs dunkerquois qui prétendaient s'associer pour exploiter leurs métiers, sans intermédiaires. Les bateliers de canaux, à Condé, ont déjà une Société d'assurance contre les sinistres, car pour eux chaque perte se chiffre par 4.000 à 4.500 francs. Il se forme enfin à Armentières, en 1848, une Association de 50 ouvriers tisserands pour le tissage de la toile et des articles qui y ont rapport. Chaque associé verse une cotisation hebdomadaire de 0 fr. 50 en vue d'une retraite ; il aura droit, dès 55 ans d'âge à 100 francs annuellement, dès 60 ans et après 25 ans d'association, à 150 fr., dès 65 ans à 200 fr., la veuve reçoit la moitié de cette retraite. L'Association demande même au gouvernement une avance de 20.000 fr., qu'elle rembourserait en six ans ; si elle pouvait faire sur chaque pièce tissée un bénéfice de 2 francs. (2)

Ateliers nationaux. — Toutefois les deux plus fameux essais, pour améliorer le sort des travailleurs sont, dans le Nord : les *Ateliers municipaux* et la *Société Coopérative* dite de l'*Humanité*, l'une des premières sinon la première coopérative en France.

(1) Toujours d'après l'Enquête de 1848 : Arch. dép. Nord : M. XII, a 1, 12. Procès-verbaux des cantons sus cités.

(2) Id. id. id. : Procès verbal du canton d'Armentières.

Les trois décrets du 26 février, 3 et 23 avril 1848, portant création d'ateliers nationaux et crédit ouvert en leur faveur, permettaient aux ouvriers sans travail de la province de venir chercher l'ouvrage sur les chantiers de terrassement, à Paris.

Le 5 juin, Fémy, en qualité de secrétaire général de la Préfecture du Nord, invitait encore les maires du département à prendre les mesures nécessaires pour que les ouvriers sans ouvrage soient autorisés à se diriger sur la capitale. Déjà, les communes de la région avaient ouvert des ateliers spéciaux pour les ouvriers sans emploi.

Bien avant la Révolution de Février, à Lille, en 1847, à Douai, dans les premiers jours de 1848, il exista des ateliers de charité, où les ouvriers trouvèrent rémunération pour des ouvrages d'importance variable. A Douai, en janvier, ils recevaient 0 fr. 90 et 1 franc. Vers mars, ils furent sollicités de quitter l'atelier communal pour l'industrie privée. Ils craignaient de n'obtenir point une augmentation de salaire par ce changement. Et le taux de celui qu'ils touchaient de la commune pour des terrassements, variait alors entre 0 fr. 70 et 0 fr. 80 par journée pour un ouvrier marié et père de quatre enfants ! La dépense qu'un tel homme était forcé de faire pour le loyer et l'entretien montait à 0 fr. 53 par jour ; il lui restait 0 fr. 17 à 0 fr. 27 pour la nourriture quotidienne de 6 personnes ! (1)

Nous avons vu le Conseil municipal de Roubaix demander l'intervention des particuliers et du gouvernement pour découvrir du travail aux fileurs qui chômaient, et comment il entreprit de leur faire paver les chemins dans la commune. De plus, la Chambre consultative, dans une lettre au Ministre de l'Agriculture et du Commerce,

(1) *Le Messager du Nord*, 4 janvier 1848.

réclama son intervention près de la Compagnie concessionnaire du canal de Roubaix, pour la forcer d'achever le souterrain et d'occuper les travailleurs les plus nécessiteux [1].

La ville de Cambrai avait réclamé, le 10 décembre 1847, la création d'une Chambre consultative des Arts et Manufactures, qui fut établie, le 29 mars 1848, par arrêté du ministre provisoire du Commerce [2]. Avec le concours de cette nouvelle Chambre, la municipalité put ouvrir un atelier et donner un salaire de 1 fr. 75 à 2 francs par jour. Les ouvriers, lorsque l'on voulut, le 17 avril, transformer en paie à la tâche le paiement à la journée, s'insurgèrent contre cette décision, en une grève générale suivie d'émeutes.

Il y eut aussi des ateliers communaux à Valenciennes, à Wazemmes, etc.

Dans la ville de Lille [3], *des ateliers de charité temporaires, pour les ouvriers qui seraient privés de travail*, avaient été aménagés, grâce à une entente entre la municipalité et le singénieurs du chemin de fer, en construction, de Lille à la mer. Ils furent employés à casser des briques pour béton ; 150 étaient ainsi occupés dès le 7 août 1847. Une somme de 7.000 francs, votée par le Conseil pour cette destination, fut rapidement épuisée, la ville prenant à sa charge le matériel ; un nouveau crédit de 3.000 francs fut déduit sur le budget (de 250.000 francs) des secours extraordinaires à distribuer aux classes nécessiteuses en 1847.

Malheureusement pour les ouvriers, le travail ainsi

(1) LEURIDAN : *Ephémérides roubaisiennes*, p. 29, 11 mars 1848.

(2) A. CARREY : *Actes du Gouvernement provisoire*, II, 206.

(3) Arch. Mun. Lille : *Arch. incomplètes des Ateliers communaux de Lille*, dans le même casier que les Arch. de la Soc. Coopérative « L'Humanité ». — Arch. anciennes : séries spéciales d'Archives particulières.

trouvé était un rude travail *à la tâche*. Ceux qui sortaient des fabriques, affaiblis déjà par la misère, ne purent suffisamment casser de briques pour gagner leur vie. La besogne, trop fatigante pour ces misérables, anémiés par la faim, leur rapportait de 0 fr. 60 à 0 fr. 80 par jour. La commune vota un nouveau crédit de 3.000 francs, en novembre 1847, puis de 2.000 francs, en janvier 1848. Le nombre des ouvriers ainsi secourus variait entre 90 et 250. La municipalité supportait la moitié du paiement des salaires.

Après février et les décrets du gouvernement, en mars, le Conseil songea à faire exécuter, aux frais de la Ville, l'enlèvement de la Butte du Cirque et le transport de terres provenant du déblai, en la commune voisine de Saint-André. Les travaux commencèrent à la fin du mois ; un crédit de 15.000 francs fut d'abord voté. A raison de 1 fr. 50 par jour, on occupa, le premier mois, 200 hommes, plus 4 surveillants à 100 francs par mois, et 2 autres à 60 francs ; les ouvriers de la forge et du charronnage reçurent 2 fr. 25 par jour. Un nouveau crédit de 15.000 fr. fut nécessaire en fin avril. Le citoyen Léonard Delmar fut nommé inspecteur des Ateliers de secours. Au milieu du mois de mai, la dépense s'éleva à 2.000 francs par jour; 1.000 à 1.100 hommes étaient employés. Pour porter ce chiffre à 1.800 ouvriers et satisfaire à toutes les demandes, le Conseil accorda un nouveau subside de 20.000 francs. Le nombre des travailleurs atteignit bientôt et dépassa 2.000 [1].

Sur chaque postulant, on faisait une enquête ; on ne prenait jamais qu'un seul membre d'une même famille, et on exigeait son livret ; bientôt on conserva seulement les

(1) Registres 34 et 35 aux Délibérations du Conseil municipal de Lille.

chefs de famille : un ouvrier dont la famille gagnait 32 francs par semaine fut renvoyé ; on n'accepta pas un ouvrier qui vivait avec une concubine, « *car il ne saurait être considéré comme chef de famille.* » Le père travaille-t-il la forge et le fils à la terre ? On garde seulement le père : il faut aussi un certain temps de séjour dans la commune [1] pour entrer à l'atelier.

Le 30 mai, l'Assemblée Nationale décréta de substituer le travail à la tâche au travail à la journée ; le Conseil Municipal adoptait ce principe le 17 juin, à Lille, et votait 50.000 francs aux Ateliers communaux.

Depuis juin, les ouvriers ainsi provoqués, s'étant révoltés, à Paris, les ateliers nationaux ou communaux furent supprimés régulièrement. Le préfet offrit cette suppression, le 8 juillet, au Conseil Municipal de Lille, qui refusa, déclarant ne pas désirer fermer. Il accorda, le 26 juillet, un crédit de 20.000 francs ; il y avait 16.000 ouvriers inoccupés, à cette date, dans la ville ; mais la passion politique aveuglait le pouvoir central ; la municipalité expliqua au préfet qu'il n'y avait pas lieu, ainsi qu'il le désirait, *de procéder, à Lille, comme dans quelques grandes villes, à la dissolution des ateliers nationaux* [2], mais qu'il fallait, au contraire, continuer les travaux. Pour y parvenir, il vota les 20.000 francs de subsides qui permirent de prolonger l'ouvrage jusqu'à la fin d'août. Les ouvriers recevaient alors 6 francs par semaine.

Mais un nouveau Conseil venait d'être élu, le maire, Bonte Pollet, fit travailler à la tâche. Le Conseil municipal protesta. Dans la séance du 23 août, Bianchi s'adressa, en

(1) Arch. des Ateliers nationaux non classées, confondues avec les liasses des Arch. de la Soc. l'*Humanité*. Arch. mun. Lille.

(2) Lettre du préfet au Conseil municipal de Lille, 27 juillet 1848 : cf. registre aux délibérations à cette date

ces mots, au maire : « *On a changé le mode de travail des ouvriers dans les ateliers communaux. On a modifié tout à coup la durée du temps. Précédemment les travailleurs étaient occupés trois jours seulement par semaine, maintenant ils sont tenus à la besogne six jours consécutifs. Ils n'auront pas d'argent demain, ils craignent de manquer de pain, et c'est à la veille d'une élection* (1) *qu'on prend de pareilles mesures. Rappelez-vous les paroles de Caussidières à l'Assemblée Nationale. Il a dit : « Prenez garde, vous voulez dissoudre les ateliers nationaux, la vessie va crever. » Et on a eu à déplorer d'épouvantables désastres.* » (2) Le maire affirma que « *les ouvriers ne manqueraient de rien malgré la cessation des travaux.* » Et, pour éviter des protestations nouvelles, il ajourna indéfiniment les réunions du Conseil.

Les ateliers furent dissous à partir du 25 août ; le maire fut assailli dans la rue et frappé par quatre individus. Il y eut arrestation.

Mais, parce que l'argent provenait de souscriptions et comme la libre disposition en était à la Commission des Secours, il y eut de nouvelles réclamations. Un légitimiste, membre du Conseil, Vogelsang, appuyé par Bianchi, demanda 40,000 francs pour assurer une distribution jusqu'au 15 novembre. Les ateliers conservaient seulement 500 ouvriers à la tâche ; l'ancien mode de secours assurait la vie à 1.500 ouvriers; on fit un nouvel appel à la population. Il aurait fallu 375 à 380 mille francs pour continuer. Mais le bourgeois républicain « honnête et modéré », craintif depuis l'émeute de juin, ne se laissa pas attendrir. Il se savait protégé par le préfet et par le maire.

(1) Au Conseil Général du Nord ; élection d'août 1848.

(2) Registre 34, f° III, délibérations du Cons. municipal ; Lille, 23 août 1848.

Le conseil, par esprit de protestation, vota, en octobre, un dernier crédit de 20.000 francs.

Le gouvernement de « l'ordre et de la liberté » triomphait, momentanément du moins.

La Société Coopérative : « l'Humanité. » — L'association ouvrière est chez nous traditionnelle, elle persiste dans certaines industries depuis le XVI[e] siècle ; les sociétés mutuelles, où le patron prend sa part, sont moins fréquentes. Le reste de l'organisation secourable, est représenté par la charité publique et privée.

Mais, après les journées de Février, et à l'éveil des théories socialistes, des tentatives plus générales, non pas restreintes à une seule industrie ou à un métier manuel, mais étendues à une classe tout entière, devaient s'essayer : à Lille on choisit la forme coopérative.

Dix-huit ouvriers lillois fondèrent une société, d'après ces principes, au début du mois de mai.

Ces travailleurs se réunissaient d'abord toutes les semaines, très simplement, pour causer de leur projet (1).

Ces hommes « *animés du désir de se rendre utiles à leurs concitoyens* » (2) ignoraient les formes indispensables à toute association pour qu'elle soit légale. Simplement, ils rendaient le compte verbal de leurs démarches mutuelles, du chemin que faisait leur « idée » dans les conversations journalières. Mais déjà existait le principe de la cotisation hebdomadaire de 0 fr. 15, complétée par une collecte à chaque réunion ; puis on donnait, séance tenante, un

(1) Ils se nommaient : Bricard ; Carré Antoine ; Carré César ; Daussy père ; Daussy fils ; Dereuse ; Dubois père ; France ; Gisdal ; Hervez ; Henniard ; Houssin ; Lebrun ; Maltaut ; Régnier Joseph ; Régnier Victor ; Tribourdaux.

(2) Pour tout l'historique ; cf. Archives municipales, Lille. Arch. de l'*Humanité*, n° 57.

secours aux plus nécessiteux ; pour les associés malades, un des 18, désignés chaque semaine, se rendait à domicile.

La société fut définitivement fondée le 7 mai 1848, sous le titre d'« Association de l'Humanité. » Le nombre des adhérents parut assez considérable, au commencement de juillet, pour que l'on crût utile de former un conseil d'administration ; on choisit un président, un secrétaire, un trésorier et surtout un comptable ; on institua une commission générale et diverses commissions particulières qui eurent chacune leurs procès-verbaux. La première réunion plénière eut lieu le 2 juillet, régulièrement tenue, avec procès-verbal à l'appui. Le premier président fut Auguste Lebrun ; le vice-président Daussy père ; le trésorier France ; Victor Régnier étant inspecteur-général !

A la fin de l'année 1848, une société d'une trentaine de membres, *La Solidarité*, demanda à se joindre à l'*Humanité* ; elle était, en même temps, société politique ; après discussion vive, l'*Humanité* l'admit cependant dans son sein. *La Solidarité* amenait des adhérents moins obscurs que ceux de l'*Humanité*, où Henri Bruneel, publiciste et phalanstérien, avait cependant déjà parlé ! C'étaient : Célestin Schneider, l'ouvrier-poète et conseiller municipal ; le brasseur Dutilleul, et le gérant du *Messager du Nord*, Dusautoir ; il y avait aussi un comptable qui devint celui de la société : Pilate.

Le 17 décembre, l'*Humanité* s'augmentait encore par l'adjonction de la *Société Républicaine*. C'est alors sans doute, que se joignent à la coopérative, Alphonse Bianchi, Lefebvre-Ducrocq, Bonte-Pollet, maire de Lille, le cabaretier Deswarlez, célèbre pendant la lutte anti-bonapartiste ; l'ouvrier politicien Delmar, Jaumard, professeur au lycée ; aussi le Saint-Simonien Ravet-Anceau, les socialistes : Eugène Millon, pharmacien de l'armée, Martinache, médecin militaire et l'avocat Dupuis.

La société devint très vite prospère. Elle eut quatre boucheries, dont deux succursales à La Madeleine et à Wazemmes ; elle trouva des associés à Tourcoing, Loos, Comines, se mit en relation avec de nombreuses boulangeries, eut des services médicaux, des services de secours, de cuisine, de chauffage, se proposa même de fournir la viande aux militaires de la garnison, et prit à bail, pour neuf ans, en 1850, une maison, rue du Priez (N° 9), d'autres, rue de la Monnaie, à Wazemmes, à La Madeleine, à Loos. Elle songea même à organiser des cours élémentaires d'orthographe et de notions de calcul. Le nombre des sociétaires s'éleva, de 850 en 1849, à près de 1.200 en 1850 ; c'étaient surtout des filtiers ou fileurs de coton, cordonniers et autres ouvriers des petits métiers ; mais on comptait aussi un juge de paix, un artiste peintre et un artiste dramatique, un garde de police, deux rentiers, etc... La boulangerie fut organisée d'abord, puis la boucherie, en 1850 ; les autres essais suivirent.

On avait compté sans les tracasseries politiques. Le 8 juillet 1851, le citoyen Gossart reçut une assignation « à l'effet de comparaître devant les Prud'hommes. » Il était appelé par quelques employés sortis de la société. Celle ci se fit représenter par son comptable Pilate. Le 6 août, Loos se séparait de l'Association.

Une visite domiciliaire eut lieu, le 9 août, au siège de la société ; le lendemain, on arrêtait Pilate, que l'on relâchait seulement le 14 août. Déjà, on avait, en 1850, tracassé les garçons de la boucherie au sujet de leurs livrets. La société, attaquée de toutes parts, résista cependant. Le Dr Martinache prit la présidence. Mais, survint le coup d'Etat ; il dut fuir, et fut exécuté en effigie. La société, sans chef, fut forcée de liquider. En janvier 1852, elle avait en caisse 5.845 fr. 81 ; le reste des cotisations en retard fut de 9.167 fr 10. Tout payé, il restait environ

13.000 francs qui firent retour, vers le mois de mai, aux sociétaires. L'organisation avait été excellente.

Le but poursuivi par les sociétaires était la diminution des prix sur toutes les matières premières : plus de solidarité générale pour de plus grands avantages particuliers.

« *L'idée première de ses fondateurs, fut d'associer les travailleurs de cette cité populeuse, dans le but d'améliorer progressivement leur sort matériel et moral, but digne d'être offert aux méditations, aux sympathies et au concours de tous les gens de bien. Diminuer les dépenses de consommation, de chauffage, d'entretien, de vêtements, de logement. Exploiter directement, au profit de l'association, une quantité toujours croissante de branches d'industrie. S'efforcer de procurer du travail aux sociétaires, les secourir dans leurs besoins ou maladies, tel fut leur programme, et tous se promirent d'en poursuivre l'exécution.* »

La société constate sa pleine prospérité en mars 1850 ; « *des secours ont été distribués, les sociétaires ont joui d'un avantage sur le prix du pain, de la viande, du charbon, des objets les plus essentiels de consommation.* »

Onze fondateurs subsistent, ou sont restés fidèles à l'œuvre, à cette date [1] ; ils se félicitent d'avoir toujours acheté le pain à meilleur marché que le prix fixé par le cours ordinaire. Quant à la viande, ils obtiennent des prix excellents : la première qualité revient à 0 fr. 55 le 1/2 kilogr. ; la seconde à 0 fr. 50 ; la troisième à 0 fr. 45 et la dernière à 0 fr. 35, en juillet 1851 : ils avaient atteint le but indiqué l'année précédente lors de la fondation de la première boucherie. — C'était assurément le succès. — Les inventaires généraux, pris à six mois d'intervalle, le montrent indubitablement : au 31 décembre 1850, il reste en caisse 12.789 fr. 72 de cotisations, plus 1.204 fr. 08 de

(1) Tribourdaux ; Carré ; Lebrun ; Maltait ; Gisdal ; P. Dubois ; A. Dubois ; Daussy père ; J. Daussy ; Henniart ; F. France.

bénéfice général, soit un avoir réel de 13.993 fr. 80. Au 30 juin de l'année suivante, la caisse contient 18.645 fr. 92 de cotisations et un capital de 1.915 fr. 17, soit un avoir réel de 20.561 fr. 09. Cotisations et capital ont augmenté en six mois de 7.000 francs ; c'était donc la prospérité.

Par quel système d'organisation était-on parvenu à ces résultats ; et à quel but pratique tendait la société [1] pour « *arriver tous ensemble à une aisance réelle ?* »

Voici comment on s'efforça de réussir.

Pour faire partie de la Société il faut : être Français, avoir 20 ans et jouir d'une moralité non douteuse. Les aînés de veuve et les orphelins sont admis à tout âge. Les femmes et les mineurs ne votent pas. On ne devient sociétaire qu'après trois mois d'inscription, si les cotisations ont été payées ; puis, le candidat sera, après ce temps, admis ou rejeté par un vote ; le sociétaire reçoit un livret, et verse 0 fr. 15 par semaine, plus 0 fr. 05 par mois pour le collecteur. Au bout de trois mois et huit jours de retard, le sociétaire est regardé comme démissionnaire. Des cotisations bénévoles pourront être versées. Après un retard de six semaines, on retire le livret des mains du retardataire.

Chaque sociétaire fait partie d'un groupe de 20, une vingtaine, qui nomme un *vingtainier* ; chaque centaine nomme un *centainier* ; il y a un *centrier* dans chaque arrondissement. Enfin, tous les ans, on élit la Commission générale, qui comprend un président et deux vice-présidents : Ils sont éligibles six mois après l'entrée, et non rééligibles, sauf à un an d'intervalle. Le trésorier est choisi, sur trois candidats, par la Commission générale.

(1) Cf. Le règlement de la Soc. *l'Humanité*, dans le livret d'un sociétaire : Arch. mun. Lille, arch. de « *l'Humanité* » : n° 62 (Lille, Lefebvre Ducrocq, imp., 1850), et pour le préambule du règlement, l'extrait donné par notre pièce justificative n° 11.

Celle-ci se compose des élus, des fonctionnaires, des dix-huit fondateurs, ou, à leur défaut, des dix-huit membres les plus anciens ; elle est illimitée en nombre, nomme à tous les emplois, et se réunit au moins une fois par mois. Elle entend, dans cette séance, le rapport de l'agent-comptable et des secrétaires des sous-commissions. Ces dernières sont au nombre de six : subsistances, habillement, comptabilité, travail (bureau de placement), secours, organisation (des groupes, vingtaines, etc.). Elles s'assemblent mensuellement, et comptent : un président, deux vice-présidents et deux secrétaires, chacune. Chaque centaine se réunit, après les réunions de chaque commission, le dimanche. L'association ne peut se dissoudre. Tous les associés — et c'est réellement ce qu'il y a de nouveau daus ces statuts — ont droit à la retraite, après cinq ans d'existence à la société, et, au moins, cinquante-cinq ans d'âge. Ils recevaient 10 °/₀ du capital des cotisations versées et de l'intérêt de ces sommes, à cinquante-cinq ans ; 13 °/₀ à soixante ans, et 20 °/₀ à partir de soixante-cinq ans. En cas de décès, quatre membres de l'Association portent le corps du défunt au cimetière (1).

(1) Telle est l'organisation pratique de la Soc. d'après ASSOIGNON : *Lille et le quartier St-Sauveur*, ch. XLVIII, p. 262, qui l'explique très exactement : « *L'Humanité* faisait marché avec un boulanger à » raison de 0 fr. 025 et 0 fr. 03 c. par kilogramme au dessous du » prix, ce qui équivalait à une remise de 12 1/2 pour 100.

» Avis de ce marché était donné dans chaque vingtaine par le » vingtainier. Aussitôt chacun des sociétaires se munissait de » cartes d'achat selon ses besoins ou l'argent dont il disposait. Un » ouvrier, chef de ménage, dépensait-il en pain 5 francs par » semaine, son vaingtainier lui délivrait, pour 4 fr. 50, des cartes » que le boulanger désigné prenait pour 5 francs, l'acheteur avait » ainsi un bénéfice net de 10 pour 100.

» De son côté, le boulanger, au moment de toucher ses bons, » subissait un rabais de 12 1/2 pour 100. En résumé, il avait livré » pour 100 fr. de pain au prix de la taxe, il ne touchait que 87 fr 50.

» La Société, qui le remboursait, avait reçu des sociétaires 90 fr. » Elle encaissait donc un bénéfice net de 2 fr. 50 destiné à l'accroissement du fonds social. »

Or, la veille même de sa dissolution forcée, le 7 juillet, la société se disposait à compléter ses services par une cuisine, qui, de huit heures du matin à quatre heures du soir, distribuerait des bouillons et des portions de viande !

Une telle entente devait susciter des imitateurs. Une boucherie sociétaire s'essaya, en 1850, à Valenciennes, mais le temps manqua pour une organisstion définitive. Nous verrons de quelle méfiance « L'Humanité », de Lille, fut l'objet de la part d'un gouvernement soupçonneux, qui voyait dans toute association, fût-elle la moins politique possible, un foyer de résistance à ses projets ou à ses ambitions. La *Société Coopérative « L'Humanité »* disparut frappée du même coup qui assomma la République.

CHAPITRE XV.

Les conditions hygiéniques des logements et l'épidémie de Choléra.

Les logements ouvriers. — L'établissement de quelques budgets ouvriers a montré quelle insuffisante nourriture le travailleur prenait, après quinze heures d'un labeur acharné, pour retrouver un peu de forces. La viande ne compte pas dans son alimentation. Chez lui, l'ouvrier mange du pain, un peu de légumes, et voilà tout. Tandis qu'à Bordeaux on consomme annuellement 66 kilogrammes de viande par habitant, la moyenne est de 36 kilogrammes seulement à Lille. Par là on peut juger à quelles extrémités sont réduits les malheureux filtiers du Nord [1].

Au dehors, peut-être, boit-il la bière d'estaminet et le genièvre. L'intempérance, l'ivrognerie sont habituelles. Il faut ajouter l'abus du tabac. C'est surtout dans les

(1) LOISET : *Tableau... de la consom. de la viande, etc... à Lille,* 1812-1850 : Bull. médic. du N 11, 6, 144 et suiv. — Id. : *Statistique de la consom. de la viande a Lille :* Sec. des Sciences, etc... de Lille, vol. X, p. 233-396.

arrondissements d'Hazebrouck et Dunkerque que l'on rencontre ce penchant irrésistible qu'ont même les femmes et les enfants dès leur plus jeune âge.

Les tables de révisions démontrent que dans les villes manufacturières, à Lille par exemple, il faut lever plus du double des appelés que dans les campagnes. D'ailleurs il y a une dégénérescence visible dans tout le pays ; les infirmités, le rachitisme et la scrofulose y sont fréquents. Les travaux auxquels se livrent les populations sont très dangereux. Le battage et l'épluchage du coton produisent des ophtalmies graves et le plus souvent la phtisie ; le tissage à bras est exténuant, l'époussetage et le battage du lin sont aussi mortels. « Je ne puis moi-même, dit Blanqui, supporter leur action plus d'une heure, sans être atteint d'une toux violente et opiniâtre. »

L'instruction ouvrière est à l'état d'ébauche. On ne sait ni lire ni écrire. Dès qu'un enfant se tient sur ses jambes on l'accoutume à la fabrique où il travaille, où il aide un père, un frère aîné pendant toute la durée de leur tâche. Malgré la loi qui obligeait les industriels à envoyer tous les enfants au-dessous de seize ans à l'école du soir, aucun ne s'y rendait, exténués, après les treize ou seize heures consécutives passées à la fabrique, et la loi ne fut jamais appliquée. Nous avons vu que celle de la journée de onze ou douze heures fut le plus souvent enfreinte à Lille, à Tourcoing et dans tout le département. Il n'y a pas davantage d'éducation professionnelle, et l'éducation religieuse est reçue d'un esprit tout indifférent et passif (1).

Le mal se complète par l'insalubrité des logements, et le contact, la promiscuité forcée des habitants ; aussi par le mélange des sexes à l'usine. — Toutes ces causes

(1) cf. BLANQUI : *Rapport à l'Académie* ; et *Enquête agr. et ind. de 1848*. Arch. dép. Nord : M. XII, a 1, 12.

amènent un chiffre de mortalité effrayant, si on le compare dans son rapport à celui des naissances.

En 1846, le Dr Gosselet, effrayé par cette mortalité, qui frappait surtout la première enfance, désirait l'établissement d'un hôpital pour les petits malheureux. Il comptait, pour dix-huit mois, pendant les années 1846 et 1847, dans un quartier riche « rue Royale, » 31 naissances et 9 décès d'enfants au-dessous de 5 ans. Dans le quartier ouvrier de Saint-Sauveur, dans la seule rue des Etaques, il y avait eu 48 naissances et 46 décès d'enfants pendant le même temps! — « Sur 100 enfants, nés rue Royale, 25,2 % sont morts, concluait-il, 75,6 % rue des Etaques, et avant l'âge de 5 ans! » — Il en déduisait cette loi que « plus une ville est manufacturière et anciennement manufacturière, plus la mortalité des jeunes enfants est considérable » [1].

Voici d'ailleurs ces proportions, suivant plusieurs exemples :

Arr. d'Avesnes,	morts avant 5 ans		20,1	enfants	sur 100	naissances.
Commune de	Douai,	—	31,5	—	—	—
—	Roubaix [2],	—	34,9	—	—	—
—	Tourcoing,	—	36,2	—	—	—
—	Lille,	—	59,2	—	—	—

Dans l'arrondissement de Cambrai, les habitants, fileurs, tisserands et vieillards, sont pâles et blêmes ; ils séjournent après un dur travail dans des maisons aux murs en terre, étroites, basses, mal aérées ; ces causes

(1) Dr GOSSELET : De la *création d'un hôpital pour les Enfants dans la ville de Lille,* nécessitée par la mortalité de l'enfance, dans les centres manufacturiers. Bull. Médic. du N., 2e année, p 129 et suiv. p. 161 et suiv.; et, p. 175 et suiv. : *Rapport sur le travail du Dr Gosselet.*

(2) On compte beaucoup d'ouvriers qui n'habitent pas la localité ou arrivent des villages voisins et de la Belgique.

d'insalubrité existent constamment dans les cantons de Solesmes et de Cambrai. Le canton de Clary [1] n'est pas mieux partagé, car pour le service militaire, la proportion des réformés est supérieure à celle de Lille. Les ouvriers sont infirmes, faibles de constitution, et rarement ont la taille pour être soldats. Et cependant quels récits terribles n'avons-nous pas trouvés de la misère des travailleurs lillois ! Tous les documents sont d'accord sur la déplorable vie que traînent ces affamés dans des taudis infects.

La Chambre de Commerce elle-même, qui n'est pas suspecte d'attendrissement, faisait écrire : « *La dégénérescence de notre population, dégénérescence qui frappe si tristement les yeux et le cœur, trouve l'une de ses premières causes, pour ne pas dire la première, dans les conditions inhumaines et immorales du logement des ouvriers.* » Ces logements, Blanqui les appelle « *habitations immondes dont la vue seule fait horreur,* » aux habitants étiolés, entassés dans les caves et les cours, pêle-mêle.... Ces caves, avec leur obscurité, leur saleté sordide, sans meubles, sans lits, dont l'ouverture atteint les pieds des passants et les ruisseaux d'eau sale et croupissante, c'est ce qui a le plus frappé les enquêteurs officiels de 1848, et révolté les Willermé, Blanqui, Gosselet, aux rapports desquels Victor Hugo emprunta l'inspiration et parfois les termes mêmes de son fameux poème contre les riches.

Ces caves, situées à deux ou trois mètres et demi de profondeur, larges de cinq mètres et longues d'autant, souvent plus étroites, n'ont d'autre ouverture que la porte d'un escalier, qui, du trottoir, conduit jusqu'à leur sol en terre battue. On peut en avoir une idée aujourd'hui, si l'on prend la peine d'en visiter quelques-unes — les moins

(1) Arch. dép. Nord : XII, a 1, 12. Enquête de 1848 ; procès-verbaux des cantons sus cités.

affreuses — qui existent encore dans le quartier Saint-Sauveur, nombreuses il y a vingt ans, mais qui se sont successivement fermées ; ou bien dans certaines échopes de savetiers, même dans les quartiers nouveaux de la ville, maintenant agrandie.

Selon Willermé, pour les habitants de ces souterrains étroits, « *le jour arrive une heure plus tard que pour les autres hommes, et, la nuit, une heure plus tôt.* » — Blanqui, avant d'y conduire Girardin, Napoléon Bonaparte et Hugo, y avait fait descendre les « autorités de la Ville », qui furent « *épouvantées des découvertes déchirantes qu'elles faisaient en y entrant.* » Le préfet Durand Saint-Amand, aussi écœuré, donna l'ordre de les assainir. — Blanqui parle des plus fortunés — est-ce une ironie ? — qui ont quelques ustensiles de ménage, des chaises en bois et un poële en fonte ; et il rapporte cette parole d'une vieille femme : « Je ne suis pas riche, moi, mais j'ai ma botte de paille, Dieu merci ! » Elle indiquait sa voisine couchée sur le sol même de la cave. Mais parfois le chenil a pour litière des « *épluchures de pommes de terre séchées,* » de « *la paille de colza en débris* », et même du « *sable* » ou des « *cendres.* » On compte environ 3.000 individus, à Lille, qui mènent cette existence, notamment, mais non uniquement, dans le quartier Saint-Sauveur. — Il y aussi les courettes pour ceux qui vivent à la surface du sol. Les fenêtres s'ouvrent sur une espèce de trou, égout et dépotoir d'immondices, d'une fétidité humide et constante. Au fond « *de ces passages infects, une grille repose horizontalement sur des puisards qui servent de latrines publiques le jour et la nuit ; les habitations,* ajoute toujours Blanqui, *sont distribuées tout autour de ces foyers pestilentiels dont la misère locale s'applaudit de tirer un petit revenu* [1]. Il

(1) BLANQUI : *Rapport à l'Académie,* vol. I.

importe peu si ces détails répugnent ; dans leur abjecte vérité, ils sont caractéristiques. Et allez vous étonner maintenant des enfants blêmes, du pâle voyou de Saint-Sauveur, étiolé, contrefait, bossu, rachitique ou scrofuleux, mendiant, le plus souvent, et couvert de guenilles.

Ces bouges ont des noms plus éloquents que l'indignation même de l'enquêteur officiel de l'Académie des Sciences morales et politiques ; cela s'appelle : la cour de l'Assommoir, du Bleu-Galand, du Chaudron, du Batteleur, Jeannette-à-Vaques, la cour à l'Eau ou la cour à Soldats !

Enfin l'enquête de 1848, pour cette partie, aboutit en 1850. La proposition d'Anatole et Armand de Melun à l'Assemblée législative, fut rapportée à la tribune par le représentant Henri de Riancey [1] ; il cita le rapport de Blanqui, le travail de Gosselet. Il s'attira des démentis du futur ministre Léon Faucher et de l'ancien préfet du Nord Vaïsse. Mais il soutint aussi que la Chambre de Commerce avait un projet dont elle attendait impatiemment l'adoption, projet qui conférait aux administrations municipales le droit d'expropriation, projet que le Conseil général du Nord exigeait avec colère contre les propriétaires qui louent « un lieu sombre et infect où les malheureux vont puiser, eux et leurs générations, les germes des maladies qui les rendent plus malheureux encore. » Le Conseil municipal de Lille, après avoir ordonné la fermeture des plus épouvantables de ces cloaques perdus parmi les estaminets et les maisons publiques, par la voix de sa minorité républicaine [2] menaça presque, si l'on ne construisait des demeures moins malsaines. Le maire objectait l'ivrognerie et le libertinage ; il s'attira cette réponse : *Je suis, moi, partisan de la suppression complète de la prosti-*

(1) cf. *Annales de la Charité*, 1849, p. 729 et suiv., 1850 p. 286-8.
(2) cf. Pièce justificative n° 12.

tution parce que je la considère comme l'exploitation des filles pauvres au profit des jeunes gens riches.

Une commission fut nommée ; on commença de fermer des cours, de percer des rues. C'était le début de l'agrandissement de la ville, agrandissement qui se continua sous le Second Empire. Enfin une loi intervint, le 13 avril 1850. Plus de 500 logements furent déclarés insalubres à Lille, et plus de 150 furent définitivement interdits.

L'épidémie du Choléra. — Mais avant de se décider à ces mesures catégoriques, il avait fallu que tous ces foyers d'infections eussent propagé la grande épidémie de choléra de 1848-49. Dans le département du Nord, environ un vingtième de la population fut atteint, dont la moitié mourut. Lille et l'arrondissement avaient eu 356.795 cas de choléra et 2.479 morts; dans celui de Valenciennes, 4.145 individus moururent sur 150.000 malades (1).

A Lille, l'épidémie commença en novembre 1848 et fut terminée en octobre 1849. La période la plus meurtrière s'étendait de juin à août 1849. Les femmes et les enfants furent les plus fréquentes victimes, le tiers des cas s'était déclaré dans le petit groupe des rues, cours et courettes les plus insalubres. Ce furent surtout les journaliers, filtiers, fileurs de coton et dentellières, ouvriers et artisans qui moururent. Les riches furent épargnés, ou presque. A l'hôpital Saint-Sauveur il y eut 11,50 % des malades qui périrent en 1849. La proportion habituelle, dans ces années, était de 6 à 8 % (2).

A Armentières, l'épidémie éclata plus tard ; en septembre il mourut jusqu'à 40 personnes par jour.

(1) Dr Bailly : Bulletin médical, 1850, et pièce justificative n° 13.

(2) J. Chrestien : *Notes statistiques sur la mortalité de la ville de Lille, etc.*, 2 brochures, avec tableaux : cf. bibliographie, — et A. Houzé de l'Aulnoit : *L'Hopital Saint-Sauveur*, 1 br., Lille, Danel, 1866.

A Cambrai, « les meurt-de-faim » et les miséreux sont principalement atteints; et on appelle le choléra la maladie des gueux (1).

Il y eut plus de 510 victimes en juillet, à Roubaix (2) ; le canal boueux servit de berceau à l'épidémie, qui suivit généralement les cours d'eau et les rivières infectées par les déjections d'usines. On enregistra 1.018 décès en 1848, et 1.419 en 1849 ; la mauvaise année 1847 avait donné un chiffre de 1.011 ; les précédentes et les suivantes variaient entre 8 et 900 seulement. Jamais il n'y avait eu d'excédent de décès sur les naissances : cet excédent fut, en 1849, de 322 individus.

Tandis que la ville de Douai (3) était à peu près épargnée, les marais de la banlieue permirent à la maladie de germer : Raches, Frais-Marais, Alleux, Déchy, Villers-aux-Tertres, furent plus particulièrement éprouvés.

Les arrondissements les plus manufacturiers furent les plus endommagés. Les populations ouvrières jouaient de malheur ; à la disette de 1847, au chômage de 1848, succédait l'épidémie de 1849 : elle eut pour résultat l'assainissement des villes ; mais à quel affaiblissement, à quel désespoir laissa-t-elle les travailleurs en proie ? on ne l'a peut-être pas assez remarqué.

Que d'autres s'étonnent ou s'indignent de la veûlerie du peuple et de son indifférence vis-à-vis des évènements politiques qui vont suivre ! ces malheureux, décimés par la faim, la misère et la maladie, furent des jouets faciles entre les mains des habiles de Décembre ; mais encore faut-il se souvenir que, si petite la résistance fût-elle, c'est de ceux-là, et de ceux-là seuls, qu'elle vint.

(1) Lesclusele : *Hre de Cambrai ; Tablettes Cambraisiennes* : de nov. 1848 à juillet 1849, — et Bruyelle : *Ephémérides du Cambrésis* : même période.

(2) Th. Leuridan : *Ephémérides Roubaisiennes* : même période.

(3) J. B. Ricourt : *Souvenirs à l'usage des habitants de Douai*, 1842-1878, année 1849.

TROISIÈME PARTIE

LA RÉACTION

RÉPUBLICAINE & BONAPARTISTE DANS LE NORD.

LE COUP D'ÉTAT.

CHAPITRE XVI.

Les Candidatures de Louis Napoléon dans le Nord.
L'Election à la Présidence.

Les journées de juin, leur répression sanglante, l'échec de l'émeute et la terreur réactionnaire qui s'empara de la Constituante, mécontentèrent particulièrement tout le parti démocratique.

L'Assemblée s'aliéna les républicains avancés par le rejet d'une proposition d'impôt sur le revenu et surtout par les accusations et les poursuites que, malgré les efforts de Ledru-Rollin, on commença contre Caussidières et Louis Blanc. Cavaignac et son parti semblaient incarner l'esprit autoritaire du « *régime déchu.* »

Des réinstallations, en leurs postes d'avant Février, qui enchantaient les anciens orléanistes, comme celle du juge Dufresne à Lille, et des mesures comme la fermeture des Clubs et la dissolution des Sociétés mutuelles, telles que celle des fileurs de Lille, toutes ces dispositions exaspéraient les classes ouvrières et les indisposaient contre

la forme républicaine où s'était glissé un esprit particulariste d'aristocratie bourgeoise.

Le prince Louis Napoléon, qui avait démissionné à la veille de l'émeute de juin, affichait au contraire des sentiments démocratiques et des tendances socialistes, se proclamait ici l'auteur de l'*Extinction du Paupérisme* et des articles jadis envoyés, de Ham, à Degeorge, parus dans le *Progrès du Pas-de-Calais*, et que ce journal, un peu naïf dans sa bonne foi, avait réédités en 1848 ; tandis qu'il affirmait aux monarchistes et aux peureux que l'ordre ne pouvait renaître que dans une société régulière et hiérarchique, organisée par une autorité unique et ferme, par une République centralisée dans la main d'un homme énergique.

1re Candidature Bonapartiste dans le Nord. — L'homme énergique saisit l'occasion d'affirmer son programme et sa personnalité : une élection législative complémentaire devait avoir lieu le 17 septembre. Louis-Napoléon se présenta dans cinq départements à la fois : la Seine, la Charente, l'Yonne, la Corse et le Nord.

Le général de Négrier, notre représentant, tué sur les barricades de Juin, avait laissé par sa mort, un siège libre. A Lille, on parla d'abord de la candidature de l'industriel roubaisien, Mimerel à la succession de Négrier. Mais l'entente ne put se faire sur son nom entre les fractions modérées. Un colonel en retraite, retiré à Lille, qui n'avait rien de commun avec son prédécesseur, que l'état militaire exercé par tous deux et la ressemblance du nom, le colonel Négrier fut soutenu par l'*Echo du Nord* et le *Journal de Lille* ; la réaction monarchiste portait le légitimiste abbé de Genoude ; le Comité démocratique lillois, malgré des sollicitations, prêcha l'abstention ; Louis-Napoléon dut organiser lui-même sa campagne électorale dans le Nord.

Il trouva un agent, ou plutôt un auxiliaire, s'il faut en croire celui-ci, dévoué, intrigant, audacieux, verbeux et bruyant, dans « *un chef d'institution* », ancien élève de l'Ecole Polytechnique, puis fondateur d'un journal : *La Boussole*, enfin rentier en Belgique : Amédée Gasc, bonapartiste de tradition familiale, tout dévoué au souvenir de l'Empereur et prêt aux besognes les plus périlleuses pour assurer le succès de Louis-Napoléon partout où l'on voudrait l'employer ; d'ailleurs cousin de l'avocat Gasc, défenseur du célèbre frère Léotade dans le procès de Cécile Combettes ([1]).

Le 1er septembre il recevait de la comtesse de Querelles, fille du marquis de Beauharnais ([2]), une lettre dans laquelle on le priait de s'occuper de la candidature de Louis-Napoléon, dans le Nord. Il vit le lendemain l'agent du prince candidat, Fialin de Persigny et celui-ci accepta une proposition de Gasc qui offrait de faire tous les frais de l'élection ([3]). Il se fit déléguer dans le Nord par le Comité Napoléonien de Paris, que présidait le général Piat, et, après une entrevue avec le prince Napoléon, commença la campagne. Il arriva bientôt à Lille, et reçut de Londres les remercîments du candidat, qui se disait « fier d'avoir les suffrages d'une ville aussi patriotique. »

Notre agent électoral fut mis aussitôt en rapport avec un jeune avocat, accepté également par Persigny, et qui était chargé d'une mission semblable à la sienne. Il fut décidé que Gasc travaillerait les populations rurales, et

(1) Procès qui eut lieu à Toulouse et dont toute la France s'était émue, en 1847, mais que l'on oublia après les journées de février.

(2) C'était l'oncle du prince Eugène.

(3) C'est du moins ce que Gasc affirme dans ses « *Souvenirs* » et rien n'est venu le démentir ; — ch. II.

que le jeune avocat demeurerait au chef-lieu (1). Aussitôt, les deux bonapartistes lancèrent une circulaire, tirée à 500.000 exemplaires qui allèrent inonder les 60 cantons du département. C'était l'éloge de Louis-Napoléon, « de son patriotisme et de son désintéressement tout républicain. »

Lorsque Gasc eut terminé sa tournée électorale dans les 60 cantons, et fut rentré à Lille, il ne trouva pas son collaborateur. Celui-ci était à Londres, où il faisait beau tapage, tant chez le prince qu'à la porte de Louis Blanc ; puis il disparut. Persigny, dès lors, confia la direction de la campagne à Gasc, qui dut solder avec l'argent de son candidat les dettes que laissait son collaborateur Lestrée, l'avocat en fuite.

Gasc se heurtait à des difficultés aussi grandes du côté politique ; le compère disparu avait convoqué les démocrates à une grande réunion contradictoire, et avait reçu l'ordre, au même moment, de former un comité de personnes honorables pour protéger la candidature du prince-candidat. Gasc fut incapable de le réunir, à cause du discrédit que le départ précipité de son hôte avait jeté sur lui-même. Pris à parti par *L'Echo* et *Le Messager*, Gasc se défendit de toute solidarité avec son compagnon fugitif, et d'être un agent rétribué du prince.

Les résultats des élections étonnèrent surtout les modérés. Battus dans la Seine et dans les départements, c'est à peine s'ils l'emportaient dans le Nord. Leur candidat le colonel Négrier n'était élu que par 26.123 voix contre 19.683 à Louis Napoléon, et 14.815 à l'abbé légitimiste (2).

(1) Le jeune avocat est désigné par Gasc sous l'initiale L.... Je n'avais pu identifier le nom à l'aide des journaux ; je l'ai enfin découvert aux Archives nationales F 1, c III, Nord, 6. C'est un « sieur Lestre, ancien avocat à Paris, rayé du tableau il y a quelques années. »

(2) Dépêche télégraphique du préfet au ministre de l'Intérieur. Arch. Nat. : F 1 c III Nord, 6.

A Lille, selon la recommandation du *Messager*, on vota peu. Mais Louis-Napoléon obtint 6.250 suffrages, contre 3.660 voix modérées et 1.180 voix légitimistes ; il arrivait également premier à Roubaix, avec près de 2.000 voix de majorité, à Tourcoing, au Cateau ; à Valenciennes on comptait seulement 2.439 votants sur 14.980 électeurs, les radicaux s'étaient abstenus.

Gasc, désolé de son échec — qu'il aurait dû considérer comme un succès — en rejeta la responsabilité sur son maladroit collaborateur et quitta Lille, non sans avoir soldé pour quatre mille francs de dettes, sur plus de dix mille que l'on demandait.

Il se consolait d'autant moins facilement que ç'avait été les déclamations pseudo-socialistes de son allié qui avaient éloigné les électeurs des campagnes de voter pour le prince.

Le Messager du Nord, que tant de figures monarchistes au pouvoir, n'était pas sans inquiéter, suppliait que l'on revint « aux principes démocratiques » sans quoi, « la méfiance pourrait se traduire en haine et la République supporter le poids de ses erreurs. »

Malgré ces craintes, l'Assemblée proclama *la Constitution*, le 19 novembre dans toutes les communes. Durant les années qui vont suivre, le pouvoir va travailler à restreindre ou à supprimer les libertés que cette constitution avait conférées.

L'Election à la Présidence. — Deux mois après les agents bonapartistes eurent l'occasion de revenir dans le Nord.

Antony-Thouret, puis le représentant Clément Thomas, avaient vainement proposé à l'Assemblée la mise hors de la loi du nouveau représentant. « *Après 33 ans de proscription, il m'est enfin permis de revoir ma patrie.... C'est la*

République qui m'a fait ce bonheur ; que la République reçoive ici le serment de ma reconnaissance et de mon dévouement. Toute ma vie sera consacrée à l'affermissement de la République. » En prononçant ces paroles il est possible que Louis-Napoléon fût sincère et que l'ambition ne lui poussa que plus tard, avec la chance. S'il ne songeait pas à l'empire, ses amis, Persigny en tête, y songeaient pour lui. Il se fit qu'il pensa néanmoins à la Présidence. Il fut candidat contre Cavaignac, au 10 décembre. Cavaignac représentait l'ordre bourgeois, il avait à son service tous les fonctionnaires de la République de Juin.

Les Bonapartistes cherchèrent des agents dévoués qu'ils éparpillèrent sur tout le territoire.

Le comité Napoléonien de Paris fit appel à Gasc [1]. Celui-ci arriva de Bruxelles. On lui offrit de lui adjoindre un des membres du comité. Mais il exigea d'être seul et, selon ses dires, puisa encore les frais de la campagne dans sa propre bourse. Le 23 octobre, il vit Louis-Napoléon à Paris, chez le prince, dans une soirée où, affirme-t il, il rencontra outre les Persigny, Piat, Montholon et Vieillard, Victor Hugo et Emile de Girardin.

Le 25 octobre, il s'installait à Lille. Il recommença sa propagande par des circulaires où il prônait « l'ordre, le travail, la sécurité, le crédit. »

Mais il eut fort à lutter contre les clubs. A Lille, les démocrates, Bianchi et Testelin, soutenaient avec chaleur la candidature — cependant au succès très improbable — de Ledru-Rollin. La Société Centrale Démocratique se battit avec désespoir. Le maire Bonte Pollet, bien qu'ancien radical, lui refusa tout local de réunion, et on était en hiver. Les Démocrates se réunirent dans les estaminets, partout où il leur fut possible de louer un local.

1 Gasc : *Souvenirs*, l'Election à la Présidence dans le Nord.

La candidature de Cavaignac défendue par le préfet Durand Saint-Amand et les fonctionnaires, fut soutenue par l'*Echo du Nord* et l'*Impartial de Valenciennes* (aux mains des modérés depuis le départ de Delescluze) par *Le Libéral du Nord* (Douai) et par la majorité des journaux de la région. Ils répandent à nombre considérable l'éloge et la biographie de Cavaignac « qui peut rappeler les services, la gloire de Napoléon. Lui aussi s'est illustré en Afrique... comme Napoléon (!)... Il a triomphé dans Paris d'une révolte tout autrement formidable que celle de Vendémiaire... il ne songe qu'au bien de la France. » [1]

Contre les radicaux et Ledru-Rollin, Gasc reçoit de Napoléon-Bonaparte l'ordre d'agir sur les soldats et les ouvriers « de façon à ce qu'on se persuade que voter pour Ledru-Rollin, c'est voter pour Cavaignac. » Les modérés étant inébranlables, il faut se contenter de détacher de leur parti, — puisque Montalembert soutient la candidature du prince : les catholiques — et puisque Louis-Napoléon promet la réduction des impôts : les capitalistes. La tactique n'était pas mauvaise. Elle réussit surtout dans la classe rurale et près des catholiques, qui suivirent leurs chefs. *Le Réformiste*, de Douai, les *Gazettes de Cambrai et de Flandre*, *Le Commerce*, de Dunkerque, *L'Emancipateur*, de Cambrai, firent campagne pour le candidat bonapartiste.

A Lille, un journal très violent, allant jusqu'à l'injure et la calomnie dans ses polémiques, *La Liberté*, que dirigeait un certain Dayez, ancien légitimiste, fut le journal en titre de Gasc et des Napoléoniens.

Des tentatives furent faites auprès des démocrates. Louis-Napoléon, lui-même, échoua vis-à-vis du *Messager du Nord*. Odilon Barrot, qui s'était adressé à un vieux

(1) *L'Echo du Nord*, 8 décembre 1848.

combattant des journées de Juillet 1830. Urbain Feyteau, rédacteur du *Courrier du Nord*, à Valenciennes, qui l'avait défendu en 1847, reçut de lui cette fière réponse :

« Le pays voudrait d'un mannequin richement vêtu, d'un comédien habillé en empereur et il faudrait le lui donner sans même lui crier qu'il se trompe. Ne nous résignons que lorsque sa guérison sera devenue impossible. Dans le camp où vous allez fourvoyer votre probité... c'est un mélange peu édifiant de passions et d'intérêts inconciliables ; de partisans de Henri V et du comte de Paris, de l'Empire et de la présidence héréditaire ; des hommes sans affection et sans confiance pour le candidat qu'ils patronnent, disposés à exploiter son incapacité ou son inexpérience, les uns au profit de leur ambition personnelle, les autres au profit d'un prétendant dont cette incapacité doit préparer la venue. » (1)

« Point de Bonaparte » s'écriait Bianchi et quant à Cavaignac : « Oui : Cavaignac était tout puissant ! Qu'a t il fait en faveur de la démocratie ? Rien ! Rien ! Rien ! »

On voit le ton des polémiques dans les journaux, ce fut pis dans les réunions publiques ! Gasc dut se résigner à défendre son protégé dans ces réunions mêmes. Il partit pour Valenciennes et attaqua Urbain Feyteau.

Il fut moins heureux contre les démocrates lillois. Quatre à cinq mille auditeurs étaient réunis au « manège » : c'était le Club Central, sous la présidence de Bianchi. Lui et Testelin firent l'éloge de Ledru Rollin. Et Bianchi termina par ces mots : « Qu'un ami du citoyen Bonaparte vienne ici le justifier. » Gasc se présenta. Bianchi avait dit : « Le Gouvernement de février est plus ridicule encore et plus odieux que le Gouvernement de Juillet. » Très habilement Gasc le suivit sur ce terrain. Il se fit applaudir ; mais on cria : « A bas le prétendant » dès qu'il dit l'éloge de son

(1) THIRRIA : Louis Napoléon III, ch. I, p. 415.

candidat. « Il ne s'agit pas de nommer un Empereur, mais seulement un Président de la République » répondit-il.

Bianchi, Testelin, Dutilleul durent s'interposer pour qu'on le laissât continuer. Mais à son tour Bianchi répondit *âprement*. La foule surexcitée voulut frapper l'interrupteur, et Gasc dut pour s'échapper, prendre le bras de Bianchi et de Testelin, qui le protégèrent contre la colère de la multitude et le reconduisirent à son hôtel (1). Gasc imprima son discours et le fit distribuer. Bien qu'il défendit Bonaparte de tout souci de rétablir l'Empire, déjà son défenseur se donnait au « Prince » comme le très humble et très dévoué serviteur de « Son Altesse Impériale » avant l'élection (2). Quand Louis-Napoléon fut élu, son cœur déborda de joie et le 15 décembre dans un élan d'enthousiasme, il lui écrivait : « Mon Prince ! » (3)

Malgré les grandes dépenses des modérés, malgré l'énergique action des démocrates, qui, de Lille, multipliaient dans tout le département leurs sous-comités : comités « Central démocratique » de Roubaix, Tourcoing, Association des Ouvriers démocrates de Douai, Electeurs démocrates de Valenciennes, etc., etc., malgré des chansons ironiques comme celle-ci :

Bugeaud, Thiers, Cavaignac, Ledru,
Vite, cédez la place,
L'âge d'or nous sera rendu.
Au diable la besace !
Tous vous nous promettez beaucoup :
Avec Lóuis nous aurons, tout
d'un coup !

Louis-Napoléon fut élu dans le Nord par 105.475 voix

(1) C'est le récit de Gasc dans ses « *Souvenirs* » (p. 136) que j'ai cité, et non le compte rendu du *Messager du Nord* qui est, à ce sujet, très simple et bref.

(2) Gasc : *Souvenirs* ; p. 150.

(3) Id. id., p. 153.

contre 86.938 à Cavaignac et 14.500 à Ledru-Rollin. Mais, contrairement à ce qui s'était passé en septembre, Bonaparte était pleinement battu à Lille. Cavaignac obtenait 8.552 suffrages, Ledru-Rollin 5.246 et Louis-Napoléon 4 639 ([1]).

Louis-Napoléon Bonaparte était élu Président de la République. A Lille, il y eut quelques manifestations sur la Grand'Place, où l'on cria « Vive Napoléon » et « A bas Cavaignac. »

Les effets de l'élection du 10 décembre se firent bientôt sentir dans le Nord. Le préfet Durand Saint-Amand fut révoqué, ainsi que le sous-préfet républicain de Cambrai, Delbecque, à la demande des catholiques. Le nouveau Préfet du Nord vint prendre possession de son siège au début de Février, c'était un ancien maire de Douai et sous-préfet de cet arrondissement sous le dernier ministère Guizot : David.

Dès lors les républicains modérés, désespérés de se voir rejetés par ceux-là mêmes, ralliés du lendemain, qu'ils avaient si bien accueillis, et leur organe, l'*Echo du Nord*, firent alliance, contre les bonapartistes, avec la gauche démocratique.

La République législative, vaincue en Juin par une réaction républicaine, passait, quant à l'exécutif, aux mains d'une réaction autoritaire.

Au principe *d'ordre et de liberté* succède le principe *d'ordre et d'autorité*. Au nom de ces principes la lutte va s'ouvrir.

(1) Arch. nat. : f. 1, c. III. Nord, 6.

CHAPITRE XVII.

Période d'attente et d'essai.

(DÉCEMBRE 1848 — MAI 1849)

Les élections à l'Assemblée Législative.

Le Décret de Janvier 1849 sur les Réunions Publiques : Protestations et Manifestations. — Au lendemain de son élection à la présidence, Louis-Napoléon fit alliance avec l'ancienne gauche orléaniste, qui ne s'était pas compromise vis-à-vis de « Henri V », non plus que parmi les défenseurs de Cavaignac. Il fit appel à Odilon Barrot pour former un ministère. Les modérés républicains, par contre, se rapprochèrent de la gauche démocratique, pour s'opposer à la coalition orléano-bonapartiste. Dans le Nord, tandis que David, le nouveau préfet, représentait le ministère, Gasc, l'agent des élections de septembre et de décembre, nommé sous préfet d'Avesnes, surveillait son chef hiérarchique pour le compte de l'Elysée [1]. D'un commun accord, ministère et pouvoir central éprouvèrent le besoin de restreindre le

(1) GASC : *L'arr. d'Avesnes, etc.*, p. 5.

droit de réunion. Un décret de janvier 1849 soumettait à l'autorisation préalable du préfet, toutes les réunions publiques. L'article VIII de la Constitution autorisait les citoyens à « *s'associer, s'assembler paisiblement et sans armes.* » Le décret allait contre l'esprit et la lettre même de la loi. Les protestations s'élevèrent aussitôt [1]. A Lille, à Paris, dès le 27 janvier, on réclama ; P. Leroux, Ledru-Rollin, Proudhon, Raspail, Lamennais, s'indignèrent. Bianchi et son gérant du *Messager du Nord*, Dusautoir, demandèrent la mise en accusation immédiate du ministère. *Le Libéral du Nord* (Douai) se joignit aussitôt à eux, et ils furent suivis par le *Journal de Dunkerque*, *L'Impartial de Valenciennes*, *L'Echo de Cambrai* et *L'Indépendant de Maubeuge*.

Les démocrates organisèrent un banquet à Orchies, et banquetèrent malgré l'autorité locale. En quelques jours on réunit plus de 5.000 signatures à Lille, Roubaix, Tourcoing et Seclin. Un ouvrier cordonnier, Achille Mahy [2], de Roubaix, faisait signer de son côté une pétition pour la mise en accusation du ministre Léon Faucher. Il y eut en même temps, pétition pour, et contre-pétition contre la dissolution de la Chambre ; enfin le Comité Central de Lille ouvrit une souscription permanente pour la propagande démocratique. Les démocrates lillois et les simples républicains étaient entretenus dans ce feu de bataille, par les démonstrations anti-républicaines des *amis de l'Ordre* de leur ville. Les premiers jours de février furent tumultueux, la rue se trouvait surexcitée, chaude d'émotion. On annonçait, pour le 4 février, une pièce monarchiste : Les « Banquets » ou « A bas la famille ! » qu'autorisa le maire Bonte-Pollet,

(1) *Le Libéral du Nord* et *Le Messager du Nord*, 29 janv. et 1er fév. 1849.

(2) Journaux de Lille, 8 fév. 1849.

que joua le Grand-Théâtre et qui détermina l'agitation. On représentait les réformistes comme des gueux et on leur faisait porter un toast « à l'adultère. » Le 4, toute la salle fut louée à la Société Catholique de Saint-Joseph. Mais du parterre la pièce fut sifflée ; il y eut bataille dans les couloirs ; à la porte 400 républicains manifestaient leur colère par les cris de : « A bas les Blancs ! » « Vive la République démocratique. » (1)

Malgré les protestations de la presse républicaine, on donna une seconde représentation, le 8 février. Un service d'ordre fut organisé. Vers sept heures du soir, quatre compagnies de ligne prenaient possession de la Bourse, un escadron de chasseurs, prêts à monter à cheval, gardait les rues voisines. La Garde Nationale était consignée.

A la sortie des fabriques, la Grand'Place se couvrit d'ouvriers qui acclamèrent la République ! On voulut les faire circuler, ils restèrent maîtres de la rue, malgré les charges. Des opposants furent expulsés du théâtre. La rue reprit son animation des journées de février et de mars 1848. A la sortie, 600 ouvriers huèrent les spectateurs : « A bas les blancs ! » Mais on les refoula de nouveau avec brutalité ; enfin la pièce fut retirée de l'affiche. Evidemment les légitimistes, qui se figuraient avoir un président-hochet, entre les mains de Barrot, reprenaient espoir. On trouva un drapeau blanc près de l'Arbre de la Liberté, planté en avril.

Le mécontentement s'accrut encore après que l'autorité eut supprimé les fêtes anniversaires des jours de Février, remplacées par un *Te deum* solennel ; de plus on interdisait de chanter la *Marseillaise*.

(1) Journaux de Lille, 4 au 10 fév. 1849 ; et ASSOIGNON : *Lille et le quartier Saint-Sauveur*, p. 218-19.

Les incidents du Carnaval. — Le carnaval et ses réjouissances servirent de prétexte aux manifestations anti-gouvernementales.

La *Société des Montagnards*, où parlaient souvent les tribuns populaires, Testelin et Bianchi, forma un périlleux dessein ; elle avait son siège — en même temps que beaucoup d'autres associations mutuelles ou « Sociétés de malades » — à l'estaminet du Grenadier Lillois, rue de Fives (quartier Saint-Sauveur) que tenait le cabaretier Pringuet.

De là, le 24 février une cavalcade républicaine se mit en marche et traversa la ville : elle représentait les principaux personnages du jour, et de la veille.

Le lendemain, en même appareil, on mena un mannequin, costumé en général, depuis Saint-Sauveur jusqu'à Wazemmes, au cabaret du Vieux Pèlerin ; un ouvrier jugea et fit décapiter certain autre mannequin, qui représentait le président Louis-Napoléon, *coupable d'avoir usurpé la Présidence due au citoyen Ledru-Rollin.*

On poursuivit tous les acteurs, affiliés et amis de la *Société des Montagnards*, on ferma l'estaminet de Pringuet et un autre « La Guillotine », tenu par un serrurier, Deswarlez, sociétaire de l'*Humanité*, tout dévoué au parti avancé, à Bianchi et à Dutilleul [1].

Premières visites domiciliaires. — On n'avait pu atteindre les chefs du parti démocratique dans cette affaire. On résolut d'impliquer dans quelque attentat *contre la République*, les principaux d'entre les « Rouges ». Le 7 avril, les républicains accusés *d'affiliation* à la Société secrète *La Solidarité Républicaine*, reçurent chez eux la police : c'est la première manifestation d'une longue série de visites domiciliaires.

(1) Assoignon : *Lille et le Quartier Saint-Sauveur*, p. 120... et les journaux de Lille pendant les jours de carnaval de 1849.

La descente policière opéra chez Bianchi, Testelin, Dutilleul, chez l'ex secrétaire de la Préfecture et avocat Fémy, chez Emile Champon, conseiller général ; chez le comptable de *L'Humanité*, Pilate ; chez l'ouvrier Thibaud, conseiller municipal, on saisit deux circulaires électorales ! Dépité de son insuccès, le commissaire fit arrêter la belle-mère de Bianchi, et fouilla la maison de cette femme du haut en bas. Il n'obtint pas un résultat plus brillant (1).

Les Elections législatives. — Toutes ces tracasseries avaient pour raison profonde une crainte d'échec aux prochaines élections législatives. Celles-ci devaient avoir lieu le 12 mai. Les démocrates se réunirent en grandes assises à la Brasserie de la Réforme. Ils étaient 5 à 6.000. On acclama la candidature de Loiset, représentant sortant, dont les votes avaient satisfait le Comité central ; puis celles de Testelin, de l'ouvrier Delmar, de Fémy, d'Ulysse Tencé, d'un cultivateur Cuisinier, et du conseiller d'arrondissement Delattre. Ce fut en vain qu'on pria Bianchi de se porter à la députation. Il refusa, arguant qu'il devait rester à la tête du *Messager* et défendre son parti, à Lille. Une alliance se noua entre *L'Echo* et *Le Messager*, entre républicains et radicaux. L'Union Républicaine du Nord compléta la liste démocratique par les noms de Ledru-Rollin, Antony-Thouret, Aubry, députés sortants ; Delbecque, sous-préfet révoqué ; Dr Lenglet, de Cambrai ; Coppens, préfet révoqué de la Corrèze ; Levasseur, instituteur révoqué ; Nugues, juge de paix ; capitaine Margot ; Deltombe, ouvrier des mines d'Anzin ; Suzau, ouvrier mécanicien, à Cambrai ; Dr Vendois, député sortant, etc., etc.

La réaction et le bonapartisme, unis malgré des conflits

(1) *Le Messager du Nord*, 9 avril 1869.

que Gasc eut mal à apaiser — il se fit même désavouer par le comité bonapartiste de Paris — forma une contre alliance sous les auspices de la majorité du Conseil général du Nord. Cette liste compta six bonapartistes : Gasc, Fialin de Persigny, J.-B. Dumas, Marchant, Mimerel, manufacturier à Roubaix et le général Lahure, du comité bonapartiste de Paris ; les royalistes, ainsi que les nomme Gasc étaient 18 : comtes d'Hespel et de Staplande, Behaghel, Roger (du Nord), Choque et Corne anciens députés, Lestiboudois, comte de Mérode ; Kolb Bernard et Armand de Melun, Duquesnes, Seydoux, Descat, Wallon, etc.. .

Dans le département, les avancés de droite et de gauche furent élus.

La liste de l'*Union républicaine* obtenait 93.309 voix avec Antony-Thouret nommé huitième, et 76.755 voix par Testelin dernier élu. Toute l'armée donna la majorité à cette liste qui comptait encore au nombre des élus : Aubry, Vendois, Loiset, députés sortants et Delbecque le sous-préfet révoqué en Décembre. Les autres représentants nouveaux furent, Dumas, premier élu, Persigny, Mimerel et Marchant bonapartistes, Kolb-Bernard, de Mérode, Béhaghel, d'Hespel, de Staplande, Roger (du Nord), de Melun, Wallon, catholiques monarchistes, enfin d'anciens orléanistes d'opposition : Lestiboudois, Corne, Choque, Duquesne, Seydoux et Descat. (1)

Lille avait été divisée en quatre cantons, les radicaux arrivaient partout en tête. Dans le Sud-Ouest Antony Thouret obtenait 3.392 voix contre 1.757 à Corne et 994 au maire Bonte-Pollet, l'ouvrier Delmar avait eu 2.486 voix dans ce même canton, Gasc 53 seulement.

Dans le Sud-Est, l'alliance républicaine, avec 3.112 voix,

(1) cf. GASC : *Souvenirs*, p. 179 — ASSOIGNON : *Lille et le quartier Saint-Sauveur*, p. 223-24 — Journaux de Lille 10 au 18 mai 1849.

triomphait dans la personne du même Antony-Thouret, qui était encore le premier dans le canton Centre, avec 2.584 voix, et dans le canton Nord-Est avec 3.212 voix. Les démocrates avaient, à eux seuls, dans ces cantons 2.789 et 3.178 suffrages sur les noms de Suzau et Vendois.

En résumé, l'arrondissement de Lille comptait 30.764 partisans de l'*Union Républicaine*, contre 17.037 modérés et réactionnaires ligués ; celui de Valenciennes 11.400. contre 5.400. Mais l'*Alliance du Conseil général* avait une forte majorité dans les arrondissements de Dunkerque, Avesnes, Cambrai, et 100 voix encore dans celui de Douai. Le ministère était complètement battu. L'ancienne droite légitimiste avait la majorité dans le Nord ; les bonapartistes, quatre représentants ; les républicains irréductibles en comptaient six [1].

Dans toute la France, il y eut à peu près 200 opposants de la droite contre 100 représentants de la gauche avancée.

Le conflit va commencer, au premier jour, entre la Législative, qui se croit maîtresse, et l'exécutif, décidé à tout entreprendre pour se maintenir à la tête du gouvernement.

(1) *Le Messager* et *L'Echo du Nord*, 18 et 20 mai 1848.

CHAPITRE XVIII.

« Le 13 Juin ». — Les lois de réaction.

Les heures de travail en 1848-49.

Les lois de restriction. — L'assemblée, nouvellement élue, se trouvait en face de faits accomplis. Malgré un vote de la Constituante, vote formel, et, malgré l'article IV de la Constitution, Louis Napoléon avait déclaré la guerre à la République Romaine et protégé le Pape contre Rome. Oudinot bombardait la ville.

Le 11 juin, Ledru-Rollin montait à la tribune, proposait de mettre en accusation Bonaparte et ses ministres et terminait par ces paroles « Les républicains sauront faire respecter la Constitution par tous les moyens, même par la force des armes. » Mais l'Assemblée vota l'ordre du jour pur et simple par 100 voix de majorité.

Dès le soir même, les chefs des démocrates s'entendirent avec les ouvriers ; ils voulaient dresser en face du Gouvernement, la Commune. Le lendemain l'acte d'accusation fut rejeté par 377 voix contre 8. Les démocrates de la Montagne s'étaient abstenus. Le 13, 30.000 hommes processionnèrent dans les rues de Paris, on mit la ville et les départements d'alentours en état de siège et Changar-

nier balaya la foule par des charges. Lyon et les environs subirent bientôt le même sort.

L'histoire locale est dès lors réduite à des protestations contre les votes de l'Assemblée et les actes du président.

Les lois restrictives de la liberté se succèdent sans discontinuer. Le 18 juin, on suspendit les journaux démocratiques que l'on jugeait les plus dangereux ; puis, la Chambre vota, jusqu'aux vacances d'août, la loi sur la Presse pour « punir et réprimer les attaques dirigées contre les droits de l'autorité que le Président de la République tient de la Constitution et les offenses dirigées contre sa personne », et aussi les tentatives sur les « militaires que l'on détournerait » de la bonne voie. Elle se complétait d'instructions contre les colporteurs ; on leur défendit la vente de l'*Almanach du Peuple* pour 1850 ; et les arrêts et instructions à cet égard continuèrent jusqu'à la fin de l'année, sans interruption.

La Suppression des Clubs. — Des dispositions législatives furent prises contre les accusations et pétitions, contre les réfugiés politiques, sur l'état de siège et l'épuration des fonctionnaires. Le tout se termina par la suppression formelle du droit d'association. Les clubs et réunions publiques furent défendus dans le département du Nord [1], puis les attroupements ; enfin, la défense s'étendit aux réunions non politiques et aux associations de secours mutuels [2]. Dans toute réunion, le quart des places devait demeurer libre. C'était tout un système d'espionnage politique qui s'organisait. Les ouvriers fileurs de Roubaix invitèrent leurs camarades de Lille et de Tourcoing à un banquet, à Croix, pour le 30 septembre ;

(1) Bulletin des Lois, 1849, n° 56 ; et Actes de la Préfecture du Nord, 1849, p. 255-259.

(2) Actes de la Préfecture du Nord, 9 sept. 1849, IX, XLII, p. 367.

mais le préfet refusa l'autorisation : la preuve de l'application de la loi était faite. L'ouvrier Maby fut arrêté pour avoir distribué la brochure : *Pourquoi avons-nous la misère?* (1). Il fut condamné à quatre mois de prison et 100 francs d'amende. On vengeait la demande de mise en accusation du ministère qu'il avait fait auparavant signer à Roubaix. Bientôt fut licenciée la garde nationale. Le cri de : « Vive la République démocratique et sociale! » fut déclaré inconstitutionnel. Le *Journal de Dunkerque* fut poursuivi et condamné pour avoir imprimé ce simple cri. A Paris, Delescluze, rédacteur à *La Révolution démocratique et sociale*, fut également poursuivi (2).

Les Voyages présidentiels. — En juillet, le président entreprit son premier voyage en province. A Amiens (3), il fut acclamé. Le voyage eut pour résultat la révocation du procureur-général Huré (4), ancien représentant, révocation demandée par les députés Mimerel, de Melun, de Staplande, de Persigny, de Mérode, qui l'accusaient de tolérance envers la presse révolutionnaire. Degeorge, à Arras, reproduisit de nouveau les articles que Louis-Napoléon lui avait jadis envoyés de Ham ! Cette fois, enfin, l'insertion était ironique (5).

Le « 13 Juin ». — Toutes les poursuites amenèrent une entente des socialistes et des démocrates. Le *Messager du Nord* publia des articles de Louis Blanc sur « le Nouveau Monde ; » il expliqua « la chose » à ceux à qui « le mot » socialisme faisait peur (6).

(1) *Messager du Nord*, 26 et 27 juillet 1849 — 1er oct. 1849.
(2) Id. 17 mars et 28 juillet 1849.
(3) Dimanche 15 juillet 1849.
(4) 18 juillet 1849.
(5) *Le Progrès du Pas-de-Calais*, 1er juillet 1849.
(6) *Le Messager du Nord*, 31 mai, 25 et 26 juillet 1849

A la suite de la publication de la brochure intitulée : *Le 13 Juin*, Ledru-Rollin, poursuivi, dut s'enfuir. Bientôt on le traduisit, avec les principaux chefs démocrates, devant la Haute-Cour de Versailles ; Ledru-Rollin, Félix Piat, Delescluze, Ribeyrolles et Etienne Arago (1) furent condamnés à la déportation. *Le Messager* et *L'Echo* protestèrent au nom de la région du Nord.

L'écrit de Ledru : *Le 13 Juin*, qui avait décidé les poursuites, fut reproduit par *Le Messager* (2). On le fit rechercher partout et la police opéra une visite domiciliaire à l'*Echo du Nord*, le 7 décembre.

Le Conseil général du Nord et les projets de lois : 1849. — Des projets de lois sur l'enseignement et sur les boissons étaient à l'étude dans les commissions de l'Assemblée. De son côté, le président demandait la révision de la Constitution. Les Conseils généraux étudièrent ces questions. Dans le Nord, la loi Falloux fut accueillie favorablement. Les trois conseillers généraux : Bianchi, Testelin et Champon furent seuls à la combattre. *Le Messager* lança un appel, contre la loi, aux instituteurs du Nord (3).

Le projet sur les boissons rencontra, au contraire, une opposition des plus vives. Le droit de licence, pour la vente, était élevé de 22 fr. à 66 fr., par décret (4). C'était pour les petits cabaretiers du Nord et du Pas-de-Calais une charge lourde : au Conseil général et au Conseil municipal, Bianchi et Testelin, tout en se déclarant partisans de la liberté absolue, proposèrent qu'au moins il

(1) *Le Messager du Nord*, 23 octobre 1849. Lettre d'Etienne Arago.

(2) 4 décembre 1849.

(3) 28 août 1849.

(4) Journaux du Nord : Août à Nov. 1849.

n'y ait point d'augmentation, car, à Lille seulement, 500 débitants se verraient forcés de fermer.

En novembre, Testelin déposa un grand nombre de pétitions contre la réforme proposée, au nom de Lille et des environs, et Delbecque, une autre liste au nom de l'arrondissement de Cambrai, sur le bureau du président de la Chambre.

Le ministère de rentrée, d'Hautpoul, dit *des commis*, repoussait l'impôt sur le revenu ; il passa outre aux observations à l'impôt des boissons. Il était tout dévoué à l'Élysée.

Cependant, la proposition d'une transformation de l'électorat municipal, faite par Dufaure, avant son départ du ministère, arriva aux conseils municipaux.

Le maire Bonte-Pollet et ses adjoints pour Lille, demandèrent la suppression du suffrage universel en matière municipale. Aussitôt, la gauche proposa cette réponse nette : « *Le Conseil municipal de Lille, s'en rapportant aux termes de la Constitution, engage le ministre à y rester fidèle dans la loi présentée.* » La motion fut repoussée par 19 voix contre 14. La gauche exigeait encore le scrutin de liste, ou un sectionnement « sans intervention des intérêts matériels ; » une résidence, pour l'électeur, de six mois au lieu d'un an ; l'exécutif conservait la nomination du maire et des adjoints ; pour l'éligibilité, il lui semblait bon qu'il n'y eût aucune différence avec l'électorat ; mais le Conseil vota l'obligation à cinq ans de séjour. La gauche ne réussit pas davantage au sujet de la rétribution des fonctions de maire et d'adjoints, « l'indépendance d'un homme ne se mesurant pas à sa fortune ; » malgré son opposition, le principe de la gratuité fut admis ; le renouvellement intégral au bout de trois annuités fut rejeté, et la préférence donnée au projet de réélection par moitié, au bout de la même période. C'est seulement sur la question de l'appel, en certains

cas, des plus forts imposés, que Bianchi put entraîner la majorité. « Comme on ne peut pas trop combattre en face le suffrage universel, on s'est attaché à le rendre nul et à produire des minorités triomphantes... et l'on finira par nous étouffer sous le vote des classes aisées, car on a ressucité le mot *classe*. » Il eut 18 partisans contre 13 opposants. Il fit aussi admettre que le Conseil se réunirait de plein droit dans le cas d'une demande de la moitié des membres plus un.

Au moment de mettre aux voix l'ensemble des réponses, le maire fut encore interrompu par Bianchi. « Je déclare que je voterai contre, parce que le ministre a fait des propositions contraires à la Constitution. » Le rapport définitif fut adopté par 20 voix contre 14. Le bloc républicain restait entier ([1]).

Roubaix et Tourcoing avaient voté l'établissement d'un cens fixé à 50 francs.

L'autorité préfectorale, mal satisfaite des difficultés et des critiques élevées par la minorité républicaine du Conseil de Lille, chercha à s'en venger, en déclarant incompatibles les fonctions de secrétaire du Conseil municipal et celles de secrétaire du Conseil des Prud'hommes, que remplissait l'avocat républicain Fémy. Les démocrates, après avoir protesté, se retirèrent du Conseil et empêchèrent deux séances successives par leur abstention. Ils ne revinrent qu'après une protestation nouvelle et plus forte ([2]).

Comme on voit, l'intérêt de la politique languit au point de vue local et régional, seuls les journaux combattent ou défendent les pouvoirs, et les assemblées se disputent sur des lois de détail.

(1) Séances d'octobre et novembre 1849.

(2) Arch. Mun. Lille : Registre aux délibérations, N° 36, p. 345 et suiv.

La durée du travail. — L'autorité, consolidée par une administration plus sévère, fait respecter les lois, quand elles lui plaisent, mais elle se soucie peu de leur application, surtout si ces lois ont un caractère de protection sociale. C'est à ce moment que la question de la journée de travail et de sa durée, amena des complications plus fréquentes entre patrons et ouvriers, sans que l'autorité préfectorale intervint pour forcer à exécuter le décret des douze heures.

Grèves et coalitions. — Au mois d'octobre 1848, les fileurs de Roubaix protestèrent contre la journée prolongée.

Il était notoire que la limite fût toujours dépassée, la durée variant entre treize et quatorze heures [1] avec des tarifs mobiles. A la fin du mois une grève éclata. Le préfet menaça les grévistes, qui se rendaient coupables d'un « *acte de violence qui porte atteinte à la liberté et à l'ordre et constitue un délit qui est puni par la loi,* » d'appliquer sévèrement cette loi.

Mais, par précaution, ils avaient cessé le travail individuellement, après avoir prévenu 15 jours à l'avance; et il y avait départ et non grève. Néanmoins deux ouvriers, au mois de novembre 1849, furent condamnés à la prison par le tribunal de Lille, et en janvier 1850 la Cour de Douai confirma le jugement.

(1) « Les fileurs de Roubaix ne profitant pas du décret de l'Assem- » blée Constituante, livrent au jugement public les noms des fila- » teurs qui obligent leurs ouvriers à dépasser la limite : H. Delattre, » maire : 13 heures ; Manche : 14 ; Motte Bossut : 13 1/2 ; Dubureq : » 13 ; Coisne : 12 1/2 ; Leman : 14 ; Herbaut : 13 ; Delestraint : 13 ; » Grimonprez : 13 ; Grimonprez-Bossut : 13 ; Mahieu (fil de lin) : » 14 ; Dupire Fourlinnie : 14 ; Wibaux Pennel : 14 1/2 : Ternynck, » 12 1/2 ; Requillart Screpel : 13 ». *Le Messager du Nord*, décembre » 1848. »

L'abus de « l'indemnité de machine » durait toujours et n'était réprimé d'aucune sorte. De nouvelles réclamations contre l'abus des treize et quatorze heures parvinrent en août 1849. 11.000 ouvriers tourquennois pétitionnèrent auprès du préfet David qui recommanda la surveillance stricte. Au Conseil général, Bianchi le loua de sa décision, mais il appuya les demandes des fileurs de Tourcoing et des Prud'hommes de Lille relatives à l'indemnité de machine et le Conseil général vota l'interdiction du travail nocturne (1).

Mais bientôt les abus reprirent de plus belle et les grèves y répondirent. En septembre les fileurs de la filature Motte-Bossut à Roubaix entraient en coalition pour les questions des heures et des retenues; on arrêta dix meneurs de la « Société fraternelle des fileurs » dont le directeur-gérant de la caisse, Désiré Debuchy, un démocrate, et son secrétaire. Il y eut des condamnations de huit jours à dix mois de prison et aux frais. Le juge était le fameux vice-président de 1847, Aimable Dufresne (2).

Les tullistes de Lille suivirent l'exemple des fileurs, mais obtinrent gain de cause.

Enfin il se produisit une coalition patronale que dénonça *Le Messager* (3). Des patrons avaient formé une association, nommé un bureau et arrêté un règlement intérieur des manufactures, sans en rien communiquer aux délégations ouvrières ; dans ce programme adopté, on remarquait quatre-vingt-trois cas pour lesquels l'ouvrier pouvait être mis à l'amende. Les prud'hommes condamnèrent un patron à ce propos.

Le Messager du Nord annonça que le maître en question

(1) Séance du Conseil général du Nord, 3 sept. 1849. Les journaux de Lille, le lendemain.

(2) Les journaux de Lille : 15 et 17 nov. 1849.

(3) 2-6 décembre 1849.

avait été frappé d'un franc d'amende pour avoir fait travailler ses ouvriers pendant quinze heures [1]. Le préfet déféra *le journal à la correctionnelle qui se déclara* incompétente, mais la Cour de Douai affirma sa compétence, d'où conflit qui amena une longue discussion juridique restée célèbre [2]. En même temps la Cour de Douai acquittait Degeorge, défendu par Crémieux, dans le trentième procès que supportait *Le Progrès du Pas-de-Calais.*

La chute du ministère Barrot, les quelques vagues félicitations des républicains au Conseil général avaient mis le préfet David en mauvaise posture près du pouvoir exécutif. Mimerel et Gasc exigèrent son renvoi. Le 8 décembre, M. Vaïsse « *appelé par la confiance du Président de la République* » annonça, en prenant son poste à la Préfecture du Nord, qu'il venait présider au rétablissement de la sécurité, au bon ordre et à l'*exécution des lois* [3].

(1) *Le Messager du Nord*, n° 308, 15 octobre 1849.

(2) Le procès traîna en longueur. Le compte rendu avait été découpé dans un journal non poursuivi. *Le Messager* se pourvut en cassation. L'arrêt de Douai fut cassé et le journal renvoyé devant la Cour d'Amiens qui recondamna. Nouveau pourvoi en cassation et cette fois rejet ; enfin, en juin 1850, condamnation à un mois de prison et 1000 francs d'amende, jugement confirmé en août. Vallette, représentant du peuple et professeur de droit à Paris, avait écrit à ce sujet : « Le soussigné estime que la connaissance » du délit de compte-rendu infidèle et de mauvaise foi est attribué » au jury, en vertu de l'article 83 de la Constitution. »

(3) Actes de la Préfecture du Nord. 1849, p. 347.

CHAPITRE XIX.

Le Pouvoir contre les Clubs.

Les Instituteurs et les Militaires républicains.

(1850 : JUSQU'AU 10 MARS).

Le préfet Vaïsse se montra un zélé serviteur des volontés de son maître. Il appliqua la loi sur les Clubs avec une vigueur toute policière ; il poursuivit les instituteurs qui faisaient mine d'être défavorables à la loi Falloux et déporta les militaires soupçonnés d'un trop grand amour pour la démocratie.

Selon Barrail [1], Louis-Napoléon n'a fait au 2 décembre 1851, que devancer un grand complot socialiste annoncé pour l'année suivante. Les démocrates menaçaient en effet le président de l'échéance de 1852. Toute une organisation politique existait, dès la fin de 1849, dans le Nord, en relation avec celle de Paris : plus de 60 sociétés à Lille ! un nombre considérable à Roubaix et Tourcoing, quelques-unes à Douai ! Il est même fort possible de dépasser ce nombre si l'on compte les sociétés mutuelles vieilles de plusieurs siècles qui se trouvaient

(1) DU BARRAIL : *Histoire de la Jacquerie de 1851*, p. 11-12.

dans notre région. Mais encore eût-il fallu que l'on eût continué à tolérer les unes et les autres pour qu'un complot contre la sûreté du président fut possible.

Contre les Clubs. — C'est au nom de cette sûreté, et armé de la loi du 19 juin 1849 sur le droit de réunion, que le préfet ferma les Clubs et c'est d'elle qu'il s'autorisa pour dissoudre les sociétés mutuelles.

Tant pour leur affiliation à la *Solidarité Républicaine* que pour diffamation contre le tribunal de police de Lille (heures de travail), le nouveau venu porta contre les démocrates de Lille... une plainte à la Cour de Douai; la Chambre des mises en accusation rendit une ordonnance de non-lieu en faveur des accusés : Achille Testelin, représentant du peuple ; Bianchi, Fémy, Schneider, Dutilleul, Thibaut et Champon, conseillers municipaux, à la fin de décembre 1849. Un pourvoi en cassation sur un second article fut rejeté (1). Le préfet se vengea, le 18 décembre, en dissolvant la *Société des Fileurs de Roubaix et Tourcoing* (2). A Valenciennes, il réussit à faire condamner à la prison et à l'amende (3) 8 prévenus d'avoir acclamé la république démocratique et sociale dans une réunion de Saint Amand.

Mais il lui fallait les démocrates de Lille. Il fit saisir par la police, après visite domiciliaire, des almanachs inoffensifs, chez Bracke, l'imprimeur du *Messager du Nord* (4). Les démocrates, pour se venger de ces tracasseries, allèrent acclamer *Le Juif-Errant*, d'Eugène Süe, et peu après *François le Champi*, de George Sand, au théâtre de Lille (5).

(1) Journaux de Lille, 6 et 15 déc. 1849.
(2) Id., 18 déc. 1849.
(3) Id., 20 décembre 1849.
(4) Id., 30 déc. 1849.
(5) Id., 2 janv. et 30 janv. 1850.

Pareille insolence ne se pouvait supporter : Vaïsse fit faire une perquisition au siège de la *Société des Fileurs de Saint-Sauveur* [1], et l'on saisit les papiers de cette association. La police s'étant introduite, sans mandat, chez le président, fut mise à la porte : le préfet ordonna la dissolution de la *Société des Fileurs de Lille.* Les *Sociétés de malades* (associations mutuelles) *Saint-Roch* et *Saint-Antoine,* de Tourcoing, furent dissoutes au premier prétexte. Les membres de leurs bureaux furent arrêtés. Testelin monta à la tribune de l'Assemblée pour interpeller le gouvernement, mais la Législative, sur la proposition de Montalembert, renvoya l'interpellation à trois mois [2].

Un retard d'un jour dans le paiement de son cautionnement valut au *Messager du Nord* et à son gérant, un mois de prison, 200 francs d'amende et un jour de suspension. « Ni les persécutions, ni les condamnations, déclara Bianchi, ne nous feront reculer d'un pas » [3]. Quelques jours après on saisit encore quelques journaux démocratiques chez un ouvrier.

La population travailleuse était mécontente de toutes ces vexations futiles. Elle chantait une chanson contre les gens honnêtes et modérés où l'on raillait leurs allures papelardes et innocentes :

Au mot d'ordre toujours docile,
De Louis Blanc j'attaquai l'honneur,
J'ai traité Proudhon d'imbécile
Et Ledru-Rollin de voleur,
Je sais que c'est un peu médire,
Le fait n'ayant rien d'avéré,
Mais contre un *rouge* on peut tout dire
Je suis honnête et modéré (4).

(1) Journaux de Lille, 3 et 6 janv. 1850.
(2) 7 janv. 1850. — Journaux de Lille, 9 janv. 1850.
(3) *Le Messager du Nord,* 3 février 1850.
(4) *Le Messager du Nord :* 11 février 1850.

Les anniversaires du 24 février et du 4 mai, leurs *Te Deum*, la présence obligée des fonctionnaires à l'église, l'interdiction des cris dans la rue, l'ordre de surveiller expressément les socialistes, ajoutaient encore au mécontentement. Mais le calme complet de la rue était pour plaire à la population bourgeoise, toujours craintive (1).

Cependant le carnaval fut occasion à cortège politique. La *Société de la Liberté* hissa sur un char une Constitution en manteau rouge et une République. La République allait tête nue, le commissaire de police ayant mis, la veille, le rouge bonnet phrygien, dans sa poche (2).

Mais la Préfecture éprouva bientôt des difficultés à se renseigner sur l'état d'esprit des républicains.

Persécutions particulières. — Le 24 février, Bianchi reçut sa correspondance par un employé du chemin de fer. Elle avait été ouverte. Ce moyen avait paru le plus commode à la préfecture (3). Cependant, avec quelques démocrates de Lezennes, il fêta l'anniversaire du 24 février : lui et seize prévenus furent condamnés à 1 franc d'amende et aux dépens. Enfin la préfecture s'attaqua aux Conseils des Prud'hommes qui pouvaient être animés de l'esprit anti-gouvernemental. A Tourcoing, le Conseil ne fonctionna plus, par suite de démissions successives ; à Douai et à Lille, on créa des ennuis ou des empêchements aux conseillers (4).

(1) Actes de la Préfecture du Nord, 13 février 1850, vol. IX, chap. XLV, p. 32 : *Anniversaire du 24 février*. « Nous ne pouvons mieux le célébrer qu'en demandant à l'église de prier pour les morts... Vous y assisterez en personne et y convoquerez les fonctionnaires des divers services administratifs. » Le ministre de l'Intérieur : F. BARROT.

(2) *L'Echo* et *Le Messager du Nord* : 14 février 1850.

(3) *Le Messager du Nord* : 25-26 février 1850.

(4) Arch. dép. Nord : M. XII. 1 2, 4.

En mars, à Berlaimont, le sous-préfet Gasc fut accueilli par des « cris révolutionnaires. » et on arrêta le chef des manifestants, qui fut condamné [1]. Vaïsse compléta ces dissolutions en fermant, après cinq visites domiciliaires, le *Cercle du Nord* [2], à Douai, en destituant un juge de paix démocrate de Lille, en interdisant tous banquets publics, allant jusqu'à saisir un portrait de Ledru-Rollin dans un cabaret, à Tourcoing.

Contre les Instituteurs. — Le préfet du Nord tourna ensuite sa colère contre les instituteurs incapables de tendresse pour la loi Falloux [3]. Les opinions politiques réelles ou soupçonnées servirent de pierre de touche. Beaucoup furent frappés sans avoir été appelés ni entendus ; quelques conseils municipaux qui devaient désigner les nouveaux instituteurs, élirent les révoqués ; puis, sur observations des maires, nommèrent à nouveau des instituteurs également révocables. La municipalité de Millonfosse [4] démissionna et fut réélue.

A Paris, Carnot, Mathieu de la Drôme, Quinet, Girardin, Flocon, ouvrirent une souscription nationale au profit des instituteurs révoqués pour cause politique [5]. *Le Messager* fit souscrire à Lille et dans le Nord ; Gasc se montra l'agent le plus féroce contre « cette ligue rouge qui s'attaquait à l'enfance pour remonter aux parents. » [6] Seul, l'instituteur de Cysoing résista. Accusé d'immoralité politique par le commissaire de police, il avait été frappé ; il ouvrit une école libre, que l'on ferma ; mais il se mit en règle et

(1) Gasc : *L'arr. d'Avesnes*, p. 13 : mars 1850.
(2) *Le Libéral du Nord* : 22-24 mars 1850.
(3) Actes de la Préfecture du Nord : 1849, IX, LXIV, p. 281.
(4) *Le Messager du Nord* : 5 mars 1850.
(5) Id., 24 mars 1850.
(6) Gasc : *L'arr. d'Avesnes*. p. 29.

rouvrit son école. Les gendarmes vinrent, par ordre du préfet, le sommer de fermer ; il refusa (1).

Les Lillois avaient caressé, dès cette époque déjà, l'espérance de voir le corps des Facultés établir son siège à Lille ; le préfet les fit maintenir à Douai, ville plus modérée, et le Président de la République décida le maintien du *statu quo* (2).

Contre l'Armée. — Les soldats ne furent pas traités moins durement que les instituteurs républicains. En mars, ceux de la garnison de Lille donnaient 138 voix à la liste socialiste contre 38 à la liste modérée ; à Douai et à Valenciennes on eut les mêmes proportions. Par décision ministérielle, dix soldats de Lille, deux soldats de Douai furent expédiés aux isolés d'Afrique. Deux officiers de Maubeuge furent mis en retrait d'emploi : il fallait se façonner une armée souple et sûre. D'autres furent frappés par le conseil de guerre ; en avril, les 26e, 34e et 25e régiments nommèrent, pour la Seine, Eugène Süe ; deux caporaux et deux soldats allèrent retrouver les isolés de mars. Le conseil de guerre condamna de rechef, à un an de prison, deux soldats qui avaient crié « Vive la République démocratique et sociale. Vive les rouges ! » Un troisième en apprenant l'arrestation avait répondu « Eh ! bien, oui ! Vive la République démocratique et sociale ! » il fut pareillement frappé. Deux autres subirent le même sort ; à la Citadelle un mouvement de mécontentement suivit l'annonce de ces arrêts : cinq voltigeurs furent cassés et redevinrent simples fusiliers (3).

Testelin interpella le ministre sans succès. Mais des

(1) Journaux de Lille : 30 mai, 4 juin 1850.

(2) *L'Echo du Nord* et *Le Messager du Nord* : 1er juin 1850.

(3) Les journaux, notamment *L'Echo du Nord* et *Le Messager* du 29 mars au 28 mai 1850.

injures furent échangées entre un droitier, M. de Coislin et lui. Ils se battirent au sabre d'infanterie. M. de Coislin faillit être tué. Baudin était le témoin de Testelin [1].

L'impatience existait un peu partout chez les républicains du Nord. Gasc les mettait à bout dans son arrondissement [2]; il défendit les promenades militaires, dispersa la garde nationale d'Avesnes, — et désarma les communes au premier prétexte. Il finit par accuser les rouges d'être des incendiaires de meules à blé dans le canton du Quesnoy. Ces incendies étaient, selon lui, le « résultat d'odieuses manœuvres auxquelles l'esprit de parti n'était pas étranger. » *Le Messager du Nord* protesta énergiquement. Le ministre Léon Faucher désavoua son sous-préfet, lui reprochant « d'avoir attribué à l'esprit de parti les incendies de Gommegnies, qui n'avaient aucun caractère politique à ses yeux. »

Après une revue, à Versailles, le 62e de ligne, de la garnison de Lille, fut gardé à Paris : il avait acclamé l'*Empereur*. Le 4e régiment qui s'était tu, revint à Lille : les Lillois partirent à sa rencontre et il fut reçu par les cris enthousiastes des ouvriers.

La classe travailleuse était décidément à craindre ; on ne pourrait l'amener dans les vues conservatrices de l'Assemblée pseudo-républicaine. A son tour il fut convenu qu'on la frapperait ; et, très habilement, le Président laissa faire.

(1) Lagrillère-Beauclerc : *Achille Testelin...*, p. 45 ; et Assoignon : *Lille et le quartier Saint-Sauveur...*, p. 229.

(2) Gasc : *L'arrondissement d'Avesnes*, p. 14, 35, 45, 149.

CHAPITRE XX.

La Suppression du Suffrage universel (1850).

Abstention systématique.

La Suppression du Suffrage universel. — Le 20 février, on décréta d'abattre tous les Arbres de la Liberté, car ils rappelaient les luttes entre les citoyens. Après avoir abattu le symbole, il fallait supprimer la chose. Le suffrage universel fut aboli. Deux élections, où des socialistes furent nommés, venaient d'effrayer la majorité réactionnaire de l'Assemblée Législative. Le 10 mars, Vidal, ancien secrétaire de Louis Blanc, au Luxembourg, et communiste, fut élu dans la Seine, contre le ministre de la guerre Lahitte, et dans les Bouches-du-Rhône. Il opta pour ce dernier département. Il fallut recommencer l'election de la Seine. L'entente de la petite bourgeoisie et du prolétariat fit nommer Eugène Süe à une forte majorité, contre le général Leclerc. L'anti-cléricalisme et la moyenne démocratie triomphaient, les électeurs parisiens avaient condamné deux fois l'expédition de Rome et la loi Falloux. Pour remédier à de

semblables succès, le ministre Baroche déposa, le 8 mai, un projet de suffrage restreint. Il fut voté le 22 mai, par 426 voix contre 227, et, définitivement, adopté le 31 (1). C'était évidemment le viol de la Constitution. Les députés de la Montagne eussent dû donner immédiatement leur démission. C'était forcer l'appel au pays. Mais le suffrage restreint étant voté, ils craignirent un échec, protestèrent mollement et restèrent en leur place.

Seuls demeuraient électeurs les citoyens contribuables, inscrits au rôle de la taxe personnelle. Dans le Nord (2), en mars 1849, on comptait 206.800 inscrits ; et il n'y avait plus aujourd'hui que les 129.709 contribuables qui fussent électeurs. Donc 77.091 électeurs étaient privés du droit de vote. Surtout les ouvriers des villes étaient atteints, les campagnes, où l'esprit démocratique et socialiste n'avait pas pénétré, restaient intactes. Aussi craignait-on les mouvements ouvriers des villes. On défendit de délivrer des passeports, pour Paris et Lyon, aux travailleurs sans ouvrage ; et on les arrêta, car leur exode pouvait « *présenter des dangers pour la sécurité publique.* » Beaucoup continuaient « *à traverser le département pour une semblable destination et la plupart n'avaient d'autre titre de voyage qu'un livret peu régulier.* » (3)

Le suffrage restreint à Lille. — A Lille, 10.438 électeurs étaient privés de leur droit de vote, il restait seulement, après la loi de mai, 4.524 inscrits (4).

(1) *Bull. des Lois* : 1er juin 1850.

(2) *Le National* : 23 mai 1850.

(3) Actes de la Préfecture du Nord. 1850, p. 17, p. 126, etc.

(4) Electeurs à Lille après la loi du 22-31 mai :

CANTONS		AVANT	APRÈS	Privés du droit
Nord-Est :	1re section,	1905	688	1217
—	2e —	1637	255	1382

Les Protestations. — Parmi les citoyens qui se virent privés du vote on désignait, à Lille, 8 conseillers municipaux, un chef de bataillon de la garde nationale et les gérants des journaux : *Le Messager du Nord*, *Le Journal de Lille* et *La Gazette de Flandre et d'Artois ;* un conseiller municipal de Valenciennes se trouvait dans le même cas. Cette ville, sur 5.000 inscrits n'avait plus que 2.150 électeurs ; Roubaix descendait de 5.510 à 1.085 et Tourcoing de 5.091 à 1.581 ; à Hazebrouck le chiffre de 1.900 électeurs était réduit à 600. C'était pour le Nord environ deux tiers des inscrits supprimés ([1]).

Pour pallier à la colère des électeurs du Nord, on leur envoya le ministre du Commerce et de l'Agriculture, J.-B. Dumas, leur représentant. Il fut reçu par les Chambres consultatives et visita les filatures. A Valenciennes, Roubaix, Lille il fut acclamé par les modérés, mais, à la sortie d'une filature de Wazemmes il fut fortement hué, aux cris de « *Vive la République démocratique, Vive la Constitution, Vive le Suffrage universel !* » ([2])

Malgré la venue du ministre, on avait réussi à réunir, du 22 au 30 mai, plus de 20.000 signatures de protestataires, tant à Comines, Roubaix et Tourcoing qu'à Lille ([3])

Centre :	1re section,	2116	909	1207
—	2e —	1579	277	1302
Sud-Est :	1re —	1892	540	1352
—	2e —	1565	210	1355
Sud-Ouest :	1re —	1089	565	524
—	2e —	817	205	612
Ouest :	1re —	1252	449	803
—	2e —	1160	426	734
	Totaux. . .	15012	4524	10438

(1) *Le Messager du Nord* : 18 et 24 juillet 1850.

(2) Journaux de Lille, etc., 20-22 mai 1850.

(3) Id., au 29 mai 1850.

Testelin fut chargé de les déposer sur le bureau du Président de la Chambre.

La loi une fois votée, on essaya d'agir contre les pétitionnaires et surtout les colporteurs des listes de protestations. *Le Messager*, aidé à Lille par *L'Écho du Nord*, avait défendu loyalement le droit électoral (1). Les perquisitions recommencèrent plus actives qu'auparavant. Des visites domiciliaires eurent lieu chez Bianchi, aux bureaux du *Messager*, chez son gérant, chez son imprimeur. La police ne trouva rien. Elle continua ses inquisitions à Roubaix, Tourcoing, Mouveaux, Seclin, La Bassée, Cysoing, Linselles, Haubourdin, etc.... Dans ces dernières communes on mit deux citoyens en état d'arrestation (2). On fit appeler les principaux signataires : Bracke, Dussautoir, Bianchi (3) chez le juge d'instruction et, après avoir entendu plusieurs centaines de témoins, ce magistrat, Pouillaude de Carmen, mit la main sur onze citoyens, accusés d'avoir distribué des pétitions sans nom d'imprimeur. Ce furent : Dussautoir, que le tribunal condamna à six jours de prison, le docteur Priscart, et Leloir, secrétaire des prud'hommes de Tourcoing ; Screpel et Biset, conseillers prud'hommes, à Roubaix ; docteur Deledeuille de Mouveaux, Goudin, fabricant de clous à La Bassée, qui payèrent 5 francs d'amende. Debarge, instituteur à Seclin ; Mouque, libraire, à Cysoing ; Courtecuisse, Cordier, à Haubourdin ; Méduin-Dubuisset, à Ronchin, furent acquittés (4). Les poursuites s'exercèrent plus sévèrement à Hazebrouck. *L'Ami du Peuple* fut frappé d'une grosse

(1) cf. les journaux cités : mai et juin.

(2) Pour ces visites domiciliaires, mêmes sources, 21, 23, 27 juin ; 17. 18, 25 juillet 1850.

(3) Ce sont les imprimeur, gérant, et rédacteur en chef du *Messager du Nord*.

(4) Id., 8 sept. 1850.

amende de 3.000 fr. Son directeur Taverne et Th. Marne, plus trois habitants de Cassel et cinq de Bailleul, furent condamnés (1).

Tous en appelèrent. La Cour de Douai, après avoir rendu un premier acquittement motivé, prit peur, et augmenta l'amende des autres condamnés.

Tous les maires qui avaient signé les pétitions furent révoqués. *L'Indépendant de Maubeuge,* pris à parti par Gasc, fut condamné à quinze jours de prison, 1.000 francs d'amende et 2.000 francs de dommages-intérêts (2). Gasc frappa encore les sapeurs-pompiers de Trélon et les gardes nationales d'Avesnes et de Landrecies. Le Conseil municipal d'Avesnes démissionna, fut réélu malgré tous les efforts du sous-préfet ; Gasc conserva le maire, seul modéré de la liste, et ne lui donna pas d'adjoints (3).

La nouvelle loi électorale fut encore discutée au Conseil général du mois d'août (4). On offrit le même mode électoral à l'élection au Conseil général qu'à l'élection législative. La proposition, défendue par les conseillers de Melun et Plichon, fut attaquée par Paul, Bianchi et Testelin. « *Ce sont les travailleurs*, dit Bianchi, *ce sont les ouvriers à qui l'on se propose d'enlever le droit électoral ! Heureusement, il y a l'appel au peuple. Vous n'êtes pas de force à lui enlever la République.* » C'était une illusion, car la proposition Plichon, qui demandait « *que les électeurs municipaux et départementaux soient obligés d'avoir trois années de domicile prouvé, non par l'habitation réelle, mais par l'inscription personnelle ou de la prestation en nature,* » fut adoptée par 18 voix contre 12 ; et le Conseil général, sur

(1) Pour ces visites domiciliaires, mêmes sources, 7 octobre, 18 novembre 1850.

(2) Id., 10, 11, 12 nov. 1850.

(3) Gasc : *L'arr. d'Avesnes*, p. 10, 21, 65, 67.

(4) Séances des 30, 31 août et sept. 1850.

l'avis du préfet, et nonobstant les 12 irréductibles, vota par 13 voix la révision de la Constitution.

Une loi sur le cautionnement des journaux vint aggraver la situation. En même temps, pour pouvoir le ranger au nombre des agitateurs, on accusa Bianchi d'avoir voulu organiser une manifestation démocratique et socialiste à Saint-Quentin contre le Président de la République (1). Louis-Napoléon avait visité la ville en juin et la *Société du 10 décembre*, qui l'accompagnait dans ses voyages, l'avait, comme de coutume, salué des cris de « *Vive l'Empereur* » et « *Vive Napoléon.* »

Pétitions, votes, toutes tentatives ayant échoué contre la loi de mai, les démocrates Lillois décidèrent de porter la question sur le terrain électoral. C'était le vœu de Ledru-Rollin, qui eût désiré une démission en masse de la Montagne.

La lutte électorale dans le Nord. — Un conseiller d'arrondissement de Lille, malgré les décisions contraires du parti démocratique de la Chambre, donna sa démission. Il pensait porter de cette façon, au scrutin, la question en suspens ; « *je ne puis conserver un mandat que mes mandants,* écrivait-il, le 5 juin, au Préfet du Nord, *interdits par la loi du 31 mai dernier, n'ont plus le droit de me conférer et que je considère dès lors comme fini* » (2). Il fut convenu pour faire pièce à cette démission que le quartier Saint-Sauveur (Lille Sud Est) ne procéderait pas au remplacement du conseiller « *parce que la ville de Lille était suffisamment représentée par quatre conseillers et que de nouvelles élections seraient de nature à entretenir l'agitation.* »

(1) 15 juin 1850.

(2) Delattre, conseiller d'arr. du canton S.-E. Lille : 1er août 1850. Assoignon : *Lille et le q. Saint-Sauveur*, p. 232 3, et les journaux à la date.

Le quartier Saint-Sauveur, avec les 210 électeurs qui lui restaient, après la loi de mai, effrayait encore le pouvoir.

Une démission, plus inattendue, confia à notre département la charge de blâmer positivement la loi. Un modéré M. Wallon, le futur père de notre Constitution actuelle, se sépara, sur cette loi, de la majorité ; homme honnête et scrupuleux, il démissionna de sa fonction de représentant du Nord [1].

Le 3 novembre, devait avoir lieu l'élection du successeur de M. Wallon [2].

Les républicains du Nord prêchèrent l'abstention systématique, comme moyen de protestation.

« *Personne n'est forcé de voter, ne votons pas, restons chez nous,* » disait *Le Messager* ; « *nous déclarons que nous nous abstenons dans l'élection du 3 novembre prochain.* »

La presse parisienne : *Le Peuple de 1850*, *L'Evénement*, *Le National*, *La Presse*, *La République*, *Le Siècle*, recommandaient l'abstention.

L'Ami du Peuple, d'Hazebrouck ; *Le Commerce*, de

(1) *Lettre de démission du député Wallon* : « Monsieur le Président, Elu dans le département du Nord par le grand parti qui domine dans l'Assemblée et dans la France, j'ai eu le regret de me séparer de la majorité sur un point capital. Ce vote dicté par ma conscience ne m'a pas détaché de la cause où je vois toujours uniquement le salut du pays ; mais il a pu être interprété différemment, et il me serait pénible de penser que je n'ai plus au même degré l'assentiment de ceux qui m'ont honoré de leurs suffrages. C'est pourquoi je crois devoir leur résigner le mandat dont ils m'avaient investi. Je vous prie, Monsieur le Président, de vouloir bien faire agréer à l'Assemblée ma démission de Représentant du Peuple. WALLON. » (*Messager du Nord,* 18 juin 1850 ; p. 2, col. 2).

(2) A cette occasion, Gasc lui-même qualifie la loi de mai : « loi de défiance et d'hypocrisie, œuvre perfide de la coalition anti-présidentielle. » — *L'arr. d'Avesnes*, p. 72.

Dunkerque ; *Le Républicain du Nord*, de Valenciennes ; *Le Libéral de Douai, L'Echo de Cambrai, Le Journal de Dunkerque* suivirent aussitôt ce conseil. Seul des organes avancés *L'Indépendant de Maubeuge* hésitait. Il voulait la lutte contre son insupportable sous-préfet bonapartiste. Si nous n'allons pas voter et protester s'écriait-il : « *Quelle ressource nous reste-t-il sinon celle de l'insurrection ?* » Mais Em. de Girardin répondit : « *La France a les yeux fixés sur vous, donnez au pouvoir la leçon qu'il mérite.* » Et *L'Indépendant* céda.

Les modérés, *Echo du Nord* (Lille) *Courrier du Nord* (Valenciennes) songèrent à l'alliance avec les orléanistes du *Journal de Lille*. Ils présentèrent d'abord la candidature de l'ancien préfet-orléaniste, David. Mais, à la veille de l'élection, ils l'abandonnèrent pour se joindre aux autres républicains.

Le seul candidat était le général Lahitte que soutinrent les *Gazettes de France* et *de Flandre et d'Artois*, aidées par les représentants, d'Hespel, Kolb-Bernard, de Melun, tous de la Société Catholique de Saint-Vincent de Paul.

A Lille, 15 conseillers refusèrent d'assister comme scrutateurs aux opérations électorales. Sur 142.205 inscrits le général Lahitte eut 63.891 voix. Il y avait donc 78.314 abstentions, bulletins blancs ou nuls. Dans tous les arrondissements, le candidat était battu, sauf à Dunkerque et Hazebrouck. A Lille, il eût souffert le même échec, n'étaient les 10.000 électeurs militaires, et surtout le reste de l'arrondissement, qui lui donnèrent la majorité [1]. Dans la ville même, sur 17.855 inscrits, y compris les 10.000 soldats, 10.700 s'abstinrent, et Lahitte obtint 7.151 voix. Dans le quartier Saint-Sauveur, d'où Delattre avait démissionné, il y eut 994 abstentions sur 1.419 inscrits.

(1) Lille et armée ; inscrits : 35.444 ; abstentions : 14.230. Voix au général Lahitte : 21.211. (Journaux de Lille : 8 et 9 nov. 1850).

Toutes les influences avaient cependant été mises en action. Le comité électoral de l'arrondissement de Lille avait recommandé de relever les noms des abstentionnistes à la fin de la première journée, et d'aller les visiter le lendemain [1] pour les encourager.

Le 5 novembre, Bianchi remit entre les mains du juge de paix du canton Sud-Ouest de Lille, une vaine protestation contre l'élection du 3 novembre, dont il réclamait l'annulation [2].

Abstention et protestation n'eurent d'autre résultat que de faire mourir des journaux comme *Le Républicain de Valenciennes* [3], au premier prétexte, ou de destituer les fonctionnaires abstentionnistes, comme Millon, le pharmacien en chef de l'Hôpital-Militaire de Lille, ainsi que neuf de ses sous-aides-major.

Toutefois, l'entente qui s'était si bien faite entre l'exécutif et le législatif, pour les lois restrictives de la liberté de vote, comme pour l'obligation du caution-

(1) Exemple de cette pression électorale :

Comité électoral de l'arrondissement de Lille.

Le scrutin sera ouvert le dimanche 3 novembre, de 8 heures à 5 heures du soir, et le lundi 4, de 8 heures à 4 heures.

Il est indispensable que vers la fin de la première journée, on relève les noms de tous les électeurs que l'insouciance ou l'intimidation aura éloigné de l'urne électorale, et que la deuxième journée soit utilisée pour aller les visiter et les déterminer à voter comme c'est leur droit et leur devoir.

Le Comité électoral de Lille recommande instamment cet avis à ses souscripteurs et à tous les électeurs zélés et amis de l'ordre.

Lille. Imprimerie de Reboux (Imp. de *La Liberté*).

(2) cf. Pièce justificative n° 14.

(3) Journal démocratique publié à Valenciennes depuis le 3 décembre 1849 ; ses propriétaires sont : Ernest Antoine, journaliste à Paris, et A. Clavelly, homme de lettres à Valenciennes ; son gérant, J. Desert, typographe à Douai. (Arch. nat.)

nement, du timbre et de la signature des journaux et écrits périodiques, menaçait de ne pas durer.

Les voyages en province, les revues de Satory et de Saint-Maur, les cris de : *Vive l'Empereur !* indisposaient ceux des partisans de l'ordre qui eussent préféré voir un autre chef au pouvoir suprême que le futur Empereur. Le pantin, dont ils avaient caressé l'espoir de tirer la ficelle, agissait par lui-même et pour son propre compte. Le Président ne parvint plus désormais à se faire octroyer de secours pécuniaires. La Chambre refusa de proroger ses pouvoirs et, en se séparant, elle écarta Bonaparte des 28 « chargés de veiller au salut de la République. »

La suspicion finit par se changer en opposition formelle ; Bonaparte et l'Assemblée déjà en désaccord, vont entrer maintenant en lutte ouverte.

CHAPITRE XXI.

Avant le Coup d'État : L'année 1851.

Poursuites contre les Républicains.

L'Élection Vaïsse. Les pouvoirs prorogés.

Au début de cette nouvelle année le président, qui voulait des hommes dévoués à sa personne, sûrs en toute occasion, avait confié à Rouher la présidence du conseil ; il appela au ministère de l'Intérieur, le préfet du Nord, Vaïsse. Celui-ci fut remplacé, à Lille, par le préfet de la Haute-Garonne, Besson.

Manifestations Républicaines. — Le 3 février le pouvoir administratif, toujours soupçonneux, prononça la dissolution de la *Société des Marchands*, association commerciale de Douai, accusée de bienveillance envers la la république rouge (1).

Le nouveau préfet du Nord régla les anniversaires de février et de mai dans tous les détails d'une fête, qui

(1) *Le Messager du Nord* : 2 mars 1851.

consistait surtout en une cérémonie religieuse, où les membres du clergé furent conviés à appeler la protection divine sur les destinées du pays! On ne pouvait mieux compromettre l'avenir. Les fonctionnaires se soumirent ponctuellement aux ordres préfectoraux et entendirent messe et *Te Deum.* L'arrêté causa quelques mécontentements à Lille, mais la journée se passa dans la plus grande tranquillité. La garde nationale fut acclamée aux cris de « Vive la République, Vive la Constitution. » (1)

Les républicains d'Avesnes, où Gasc venait de disperser une « société chantante » accueillirent leur sous-préfet à la sortie de l'église par les cris de « *Mascarade de Carnaval.* » Les gardes nationaux qu'il avait désarmés l'année précédente se réunirent en banquet, dans les environs d'Avesnes, à la Société des Chanteurs-Montagnards, récemment dissoute, puis s'en vinrent manifester par la ville, pour la République démocratique et sociale. Le sous-préfet ne put supporter cette « ignoble saturnale » et il révoqua le maire de la commune où le banquet avait eu lieu (2).

Le Préfet, non seulement approuva son sous-préfet, mais redoubla de sévérité contre tous clubs, banquets, où sociétés chantantes du département (3) et recommanda aux sous-préfets, que, sous aucun motif, ils ne permissent qu'il soit porté atteinte à ses décisions.

Pour fatiguer les démocrates, il ne fut pas de puériles vexations auxquelles on ne descendit. La scène du carnaval de 1849, se renouvela cette année, pendant les jours gras. Mais cette fois on joua le Président sur une scène privée et non plus dans la rue. Le cabaret de

(1) Actes de la Préfecture : vol. IX, ch. LXVII, p. 5, 29, 133.
(2) Gasc : *L'arrondissement d'Avesnes*, p. 84.
(3) Actes de la Préf. Nord ; 1851, p. 51.

Pringuet fut encore le lieu de réunion. Un ouvrier costumé en général, déguisé en Président de la République, se vit réclamer, par un autre, qui s'était fait la tête de Ledru-Rollin, le rétablissement du Suffrage Universel et comme il faisait un signe de dénégation, une corde lui fut passée au cou, tandis que la République démocratique et sociale pénétrait sur le théâtre ; et l'on chanta ce « chant anarchiste, » bien inoffensif :

Aimons la République
Aimons-la bien,
Et Dieu nous bénira !

Sur la dénonciation d'un journaliste, le sieur Senis, rédacteur à *La Liberté*, trois ouvriers furent arrêtés. On tenta d'établir la complicité de Bianchi et Dutilleul qui étaient présents à cette séance bouffonne. Les ouvriers J.-B. Decottignies, fileur, 27 ans ; Aimé Louchard, 29 ans, passementier ; et Narcisse Thomas, 44 ans, chevilleur, furent acquittés par la Cour de Douai. Le dénonciateur Senis fut accompagné, à Douai, par soixante ou soixante-dix manifestants, qui le poursuivirent aux cris de : « En bas le mouchard ! » Il porta plainte, et, sur huit accusés, en fit condamner six à 50 francs d'amende et dix ou vingt jours de prison [1].

Cette manifestation de mascarade servit surtout de prétexte à l'arrêté contre les réunions qu'avait rendu le préfet. L'application de l'arrêté amena la dissolution et la démission des Conseils municipaux de Carvin et d'Avesnes.

Révision et Prorogation. — Le pouvoir exécutif toujours en conflit avec la majorité des représentants

(1) Journaux de Lille : 17, 19 mars et 8 mai 1851 ; et Assoignon : *Lille et le quartier Saint-Sauveur*, p. 246-50.

désirait ardemment que deux mesures fussent prises : qu'on révisât la Constitution et que l'on prorogeât les Assemblées pour que le Président pût continuer plus longtemps ses fonctions, et « faire les élections. » Les Bonapartistes, aidés par les fonctionnaires, en vinrent au moyen de la pétition générale en faveur de la revision.

On obtint environ 40.000 signatures. Gasc, qui s'était montré le plus zélé, recueillit plus de 11.900 noms, à Avesnes. Cambrai signa plus de 10.000 fois ; Lille et Valenciennes, 6.000 ; Douai et Dunkerque, de 2 à 3.000. Il y eut seulement 900 signatures dans l'arrondissement d'Hazebrouck. Cette révision, de plus, fut demandée en août, par le Conseil d'arrondissement de Lille, et un vœu favorable fut accepté par les conseillers généraux, sauf 8 opposants. Le Conseil général demandait aussi que l'on prorogeât les pouvoirs du Président (1).

La prorogation fut bientôt un fait accompli. Les démocrates du Conseil municipal, sans démissionner, refusèrent de siéger à partir du 17 août 1851 (2), la garde nationale de Wazemmes, les gardes nationaux de Cambrai, la municipalité de Cysoing refusèrent également tous services.

Visites domiciliaires. — Cependant les visites domiciliaires continuaient, sous l'inculpation de détention d'armes et munitions de guerre. Le 23 juillet, on fouilla la demeure de Bianchi pendant une heure et demie, sans résultat ; puis la police se rendit chez un conseiller municipal, Catel Béghin, chez un négociant, Tertzwelle, chez un fondeur, Desquiens, sans davantage de succès. En même temps on perquisitionnait chez l'ouvrier Debuchy, à Roubaix, chez le rédacteur en chef de l'*Indépendant de*

(1) Les journaux, en juin, juillet et août ; et GASC : *L'arr. d'Avesnes*, p. 113.

(2) Les journaux de Lille, à la date.

Maubeuge, Meurs, et dans le canton du Quesnoy. La police ne trouva pas la moindre cartouche. Le 3 août, dans le dessein de compromettre la Coopérative « *l'Humanité*, » on fouilla la maison d'un ouvrier de Saint-Sauveur, Delommez, puis le local de la Société, rue du Priez. On sait comment elle fut bientôt dissoute arbitrairement [1].

On s'attaqua encore au secrétaire du Conseil des prud'hommes de Tourcoing qui refusa de quitter son poste après une élection au suffrage restreint.

Déjà le cas s'était présenté pour Douai, mais le secrétaire était un modéré et la préfecture avait décidé que : « étant dépositaire responsable des actes du greffe, des minutes des jugements et des délibérations du tribunal des prud'hommes, le secrétaire greffier ne saurait être dépossédé de ses fonctions que par une délibération, signée des deux tiers des prud'hommes, rendue en conformité de la loi » [2]. Or, à Tourcoing, on n'avait pu parvenir à réunir le Conseil des prud'hommes au complet, par suite de l'abstention systématique des ouvriers. Les patrons délégués n'étaient donc pas en nombre pour chasser le secrétaire Leloir. Le Préfet et le Ministre cherchèrent dans le passé de cet homme pour découvrir une erreur, une faute qui autoriseraient un abus de pouvoir.

Le commissaire de police, Merlin, adressa au préfet ce rapport : « Depuis 1848, époque de la Révolution, il a toujours été à la tête des agitateurs, soit comme sociétaire du club Priscart, soit comme secrétaire-général d'une Société dangereuse de politique qui lui fournissait les moyens d'existence ; son influence comme secrétaire du Conseil des prud'hommes n'était pas moins à craindre sous le rapport de l'ordre et de la tranquillité. C'est lui qui s'est

(1) Les journaux, aux dates des 24, 26, 28 juin et 4 août 1851.
(2) Arch. dép. Nord : M. XII, i 2, 5 et 5 bis.

chargé de faire signer des pétitions contre la loi électorale du 31 mai ; un mandat d'amener ne l'ayant pas trouvé à son domicile et ayant su lui-même qu'il était recherché, il se rendit à Lille, il fut acquitté à défaut de preuves suffisantes au tribunal correctionnel de Lille, le gérant responsable du *Messager* assumant sur lui toute la responsabilité, ce qui le fit condamner à la prison ; Leloir échappa donc à la punition.... Le 10 juillet 1849 se trouvant dans un cabaret tenu par un sieur Destombe, *A la Redoute*, avec deux socialistes du pays, il sortit avec ces derniers et se dirigea vers le cabaret du sieur Louis Thiberghien ; là, une rixe affreuse arriva vers minuit, et la figure du cabaretier fut horriblement déchirée parce qu'il leur refusa de la boisson à une heure indue. Il fut condamné, pour bruit, tapage injurieux et nocturne, à 1 franc d'amende et aux frais... (1) en 1849, il était au village du Mont-à-Leux (Belgique) avec plusieurs socialistes, et là, il cria : A bas les blancs et vive la guillotine ! » (2). On voit jusqu'où allèrent les bavardages et les calomnies. Après plusieurs mois de résistance, Leloir finit par démissionner.

L'Élection Vaïsse. — Cependant les électeurs du Nord ne s'étaient toujours pas résolus à supporter l'abolition du Suffrage Universel. La démission du général Lahitte amena une nouvelle manifestation abstentionniste. Le ministre Vaïsse se présenta à sa succession et fut activement soutenu par l'administration; il eut un seul concurrent, le légitimiste Delaroyère. Vaïsse obtint 41.912 voix, le candidat légitimiste qui se réclamait du suffrage universel en eut 11.919. On trouva dans l'urne 6.628 bulletins blancs ou nuls, ce qui faisait avec les

(1) Arch. dép. Nord : M. XII, i 2, 5 et 5 bis.
(2) Id., id.

83.916 abstentionnistes plus de 100.000 opposants à la loi du 22/31 mai.

A Lille, Vaïsse n'eut que 5.449 suffrages et 761 voix allèrent à Delaroyère sur 20.647 inscrits. Dans les campagnes on avait cependant distribué les bulletins de Vaïsse en même temps que les cartes électorales. L'élection fut mise en délibéré à la Chambre et au nom du 13e bureau Schœlcher proposa son annulation « parce qu'elle a été faite selon la loi du 31 mai. » On ouvrit aussi, au bureau, les bulletins des électeurs militaires de l'armée d'Afrique : ceux-là avaient été forcés de voter ; mais tous les bulletins, ou étaient en blanc, ou portaient le nom de Bianchi [1]. La Chambre passa outre et le Ministre fut admis.

Le complot Franco-Allemand. — Néanmoins il était indispensable, avant de frapper le coup décisif, de perdre de réputation les démocrates patriotes. On les attaqua dans leur patriotisme même de républicains. Pour donner corps à l'accusation, le Préfet du Nord débuta dans cette campagne par un arrêté, où il agençait, avec infiniment de soin, les moindres dispositions à prendre vis-à-vis des étrangers ou condamnés politiques, qui voudraient séjourner dans le département après avoir été formellement autorisés par le Préfet [2]. Ce fut la préface.

Puis on parla du complot Franco-Allemand.

Depuis 1850, les réfugiés politiques de Londres : Ledru-Rollin, Caussidières, Louis Blanc, Delescluze, Ribeyrolles, Naquet, Madier de Montjau, aidés des réfugiés des autres nations continentales, faisaient paraître une sorte de journal mensuel, *Le Proscrit*, puis *La Voix du Proscrit*, imprimés dans le département du Nord, à Saint-Amand,

(1) *Le National*, 2 août 1851. Sous la signature : LOMBARD MOREL.

(2) *Le Messager du Nord*, dès le 19 septembre, reproduit *in extenso* l'arrêté préfectoral.

chez Raviart, que soutenaient les radicaux lillois et qui eut pour gérant un tout jeune homme, Camille Chotteau. Ledru-Rollin y demandait le gouvernement direct du peuple. Delescluze y critiquait les actes du Président de la Chambre et surtout l'attitude des Montagnards [1].

Une première fois, en décembre 1850, Chotteau fut appelé chez le juge d'instruction de Valenciennes, puis reçut une seconde convocation, au mois de juin 1851.

En juillet, le vendeur, à Paris, fut condamné à un mois de prison et 25 francs d'amende. Chotteau, à son tour, fut traduit devant les juges de Douai, pour plusieurs articles de Charles Delescluze, notamment sur la *Société du 10 décembre* et sur *le droit de réunion.* Il fut condamné à trois mois de prison et 500 francs d'amende, malgré une chaude défense de l'avocat Crémieux. Mais le journal fit paraître un dernier numéro, où, violemment, il attaquait l'Elysée à propos des loteries du Lingot d'Or. Il avait, cette fois, pris ce titre : « *Le Peuple*, journal des proscrits et de la République universelle. »

Tout était prêt déjà pour la dénonciation du complot franco-allemand ; on y joignit des poursuites de presse. A Saint-Amand et Valenciennes, Désiré Pilette, Lecat, le nouveau gérant de *La Voix du Proscrit*, deux autres citoyens furent arrêtés après perquisitions ; Nugues, rédacteur de *La Voix du Proscrit*, fut encore arrêté, et Mlle Chotteau conduite à la prison de Valenciennes. Des visites domiciliaires furent entreprises à Anzin, Millonfosse et Orchies ; il y eut partout des arrestations. Deux nouveaux procès furent intentés à la *Voix du Proscrit*, un à Vandalle, rédacteur-gérant du *Journal de Dunkerque*, et un autre à Taverne, rédacteur en chef de *L'Ami du Peuple*, à Haze-

(1) La collection complète de ce journal-revue se trouve à la Bibl. de Valenciennes, où nous avons pu la consulter.

brouck. On trouva moyen d'inquiéter par là les démocrates, on essaya de les intimider et de les perdre dans l'estime et l'opinion publiques. Mais le fameux complot, inventé de toutes pièces, aboutit à un non-lieu et l'on dut remettre chacun en liberté.

Ce n'étaient que les premières escarmouches, avant les entreprises sérieuses, pour réduire les républicains au silence ; et cette agitation était encore nécessaire pour tenir en éveil les agents bonapartistes, dont on escomptait, pour décembre, l'audace décisive.

CHAPITRE XX.

Les derniers jours de la République dans le Nord.
Le Coup d'Etat et sa ratification.

Les Partis avant Décembre. — La surproduction de l'année 1850 détermina au printemps suivant une nouvelle crise économique, presque aussi grave et intense que celle de février 1848. La vente cessa pour Roubaix et Tourcoing et le chômage recommença.

La population manufacturière désirait, avant tout, l'ordre, le repos, et escomptait la reprise des affaires.

La majorité modérée de l'Assemblée entra en conflit avec le pouvoir exécutif ; il était évident qu'elle désirait le rétablissement de la Monarchie Constitutionnelle, puisqu'elle annonçait la candidature du Prince de Joinville à la présidence, et prédisait son succès : on avait assez joué du président-pantin, on pouvait casser Louis-Napoléon ; après la Révolution, la République du 10 décembre n'aurait été qu'un interrègne ; l'élection de 1852 allait ramener au pouvoir la bourgeoisie orléaniste. De leur

côté, les républicains démocrates assuraient que le vote de 1852 amènerait leur grande victoire, et ils agitaient, comme un fantôme terrible et menaçant, cette *échéance*. Les bonapartistes, enfin, parlaient du *spectre rouge*, de l'anarchie, et, imaginant à plaisir les trahisons et les complots, inquiétèrent et poursuivirent tous les démocrates. Il n'en fallait pas davantage pour terroriser la bourgeoisie commerçante, et l'on usa de ce moyen auprès des ouvriers, irréconciliables avec la République de Cavaignac, mais apeurés à l'idée de nouvelles privations, pour les détourner de leur enthousiasme républicain.

Bonaparte, en face de la majorité législative, se dressa comme le champion de la Liberté, et, dans son message du 4 novembre, demanda le rétablissement du suffrage universel. Puis, devant la République rouge, il se proclama le défenseur de l'ordre dans le travail.

Le ministère Thorigny, avec Maupas à la préfecture de police, succéda au ministère Baroche-Faucher. Le Président était donc maître de l'administration et de la police. Il réclama de plus le droit de réquisitionner l'armée ; par le général Saint-Arnaud il était assuré de l'obéissance passive des chefs. Tout était prêt pour porter à la République le coup suprême.

Lors de la proposition de rétablir le suffrage universel, nos représentants de la gauche : Antony Thouret, Testelin, Loiset et Vendois, deux anciens orléanistes Corne et Behaghel et quatre bonapartistes Persigny, Seydoux, Lestiboudois et Marchand se déclarèrent favorables au projet. Mais la Chambre le repoussa. Elle devenait donc décidément impopulaire et son pouvoir eût été le seul capable de contrebalancer celui du Président.

Toutefois les démocrates et socialistes se rangèrent du côté de l'opposition absolue à cause de la prorogation illégale des pouvoirs. Par leur mauvaise volonté, le Conseil

municipal de Lille ne put parvenir à une réunion valable : depuis le 1er jusqu'au 25 octobre le quorum ne fut pas atteint ; sur 39 élus, 12 à 21 seulement siégeaient (1). Pour sortir d'embarras le maire finit par passer outre, et les séances continuèrent, jusqu'en décembre avec moins de 20 votants ; sur le registre aux délibérations on porta les autres « absents sans motif. »

Poursuites de Presse et visites domiciliaires. — Néanmoins, on craignait, en cas de conflit, les protestations de la presse démocratique et l'on résolut de l'occuper par des poursuites, des tracasseries personnelles, des vexations ininterrompues et de l'empêtrer si bien qu'elle ne puisse s'inquiéter du salut de la République, distraite de l'intérêt général par le soin de son intérêt propre.

On commença par le *Messager du Nord*. Le domicile de Bianchi, situé au nº 6 de la rue de Béthune, fut, à partir du 23 octobre, l'objet d'une surveillance continuelle. Le 24, la police y pénétrait avec un mandat de perquisition. Le journal bonapartiste *La Liberté* l'avait dénoncé et accusé d'« avoir formé des réunions politiques et publiques » : il s'agissait d'un diner entre amis. Huit lettres furent saisies. Elles avaient été adressées au chef du parti rouge par Vandalle, rédacteur au *Journal de Dunkerque*, par

(1) Séances des 25 août, 1, 10, 13, 20, 23 octobre, des 4, 8, 14, 17 nov. et du 1er déc. 1851, furent toujours absents : Godefroy, Bianchi, Schneider, Thibaut, Loiset (sauf le 21 nov.), Castelain, Testelin, Bonnard, Otten, Catel, Cannissié, Campion, Rudot, Dutilleul et Estautek — Le 5 déc. étaient présents : Bonte-Pollet, maire, H. Bernard, Scrive, Barrois, de Vogelsang, Delattre, Richebé, Saint-Léger, Bigo, Dujardin, Desbonnets, Champon, Bloquel, Gentil, Godefroy, Castelain, G. Testelin, Otten, Campion, Catel, Dutilleul, Schneider, Rudot, Cannissié, Verley. — Absents : Bianchi, Thibaut, Bonnard, Estautek, sans motif ; les autres en voyage ou retenus à Paris.

Clavelly, ancien rédacteur du *Républicain de Valenciennes*, par Nadaud, de la Creuse, qui s'enquérait de renseignements sur les ouvriers de Lille, par Cochat du *National*, enfin par le représentant Delbecque et deux autres correspondants de moindre importance. Le lendemain, la femme du rédacteur du *Messager*, toutes les personnes qui sortirent de sa demeure furent suivies, et, le 25 octobre, sous prétexte que Bianchi faisait adresser sa correspondance chez le typographe Degruson, on saisissait chez ce dernier un faire-part de mariage ! Bianchi et son gérant Dusautoir furent alors appelés chez le juge d'instruction. En leur présence on décacheta trois lettres, qui furent lues par le juge. Toute leur correspondance, dans la suite, subit le même sort ([1]).

Cependant les visites domiciliaires renouvelées, le viol de la correspondance n'amenaient aucun résultat. On s'attaqua donc à la presse. Trois numéros du *Messager*, sur la triple inculpation d'offense au Président, excitation au mépris et à la haine du gouvernement de la République, et atteinte au respect des lois, furent incriminés. Le lendemain on faisait un quatrième procès au *Messager* et l'on y impliquait le typographe Chaumette. En même temps Emile Dupont pour *Le Démocrate de Douai*, Degeorge pour *Le Progrès du Pas-de-Calais* furent cités à comparaître ainsi que les gérants d'autres feuilles républicaines : *Le Libéral du Nord*, *Le Journal de Dunkerque* et *La Voix du Proscrit*.

La correctionnelle, le 12 novembre, condamnait *Le Libéral du Nord* une première fois à 100 francs et une seconde fois à 200 francs d'amende, mais le renvoyait aux assises sur d'autres points ; quant à Nugues, rédacteur à *La Voix du Proscrit*, il recueillait quinze jours de prison et 3.000 francs d'amende ; *Le Journal de Dunkerque* et *Le Démocrate de Douai* furent acquittés ([2]).

(1) Journaux de Lille, 26 au 30 octobre 1851.
(2) Les journaux, aux dates citées.

Aux assises, *Le Messager*, *Le Progrès*, *La Voix du Proscrit* furent encore acquittés ; mais Émile Dupont se vit octroyer un mois de prison et 1.000 francs d'amende. Le but des poursuites était d'occuper tous ces démocrates dont on redoutait la colère dans les événements prochains.

Après ce nouvel échec, on changea de tactique. Dès le 25 novembre on supprima toutes les correspondances parisiennes que recevait le *Messager*, chaque fois qu'un événement important se passait dans la capitale. Et il n'y eut pas jusqu'au très modéré *Observateur d'Avesnes* qui ne reçût des lettres de menaces : « Avant peu le département du Nord sera mis en état de siège ; Bonaparte frappera un grand coup ; on t'empoignera, toi et les journalistes rouges, et l'on vous enverra rédiger des articles dans la vallée de la Noukahiva. » (1) La prédiction pour être violente n'allait pas moins se réaliser.

Le coup d'Etat : son annonce dans le Nord. — Le 2 décembre « un bruit extraordinaire » se répandit dans la ville de Lille : Louis-Napoléon avait dissout l'Assemblée !

A midi l'on vit un escadron de cuirassiers occuper la gare du Long-Pot, à Fives ; en même temps des corps de troupes se rendirent à la gare intérieure du chemin de fer, à Lille, et y installèrent des pièces à canon. C'est tout ce que l'on connut avant cinq heures du soir.

Seul le lieutenant-général de la deuxième division militaire était prévenu. Il communiqua les ordres ministériels « aux généraux commandant les subdivisions militaires et l'artillerie » et se concerta « avec le Préfet.

(1) *Le Messager du Nord* d'après l'*Observateur* de la veille : 6 nov. 1851.

Toutes les mesures ont été prises pour maintenir l'ordre. » [1]

Avant trois heures de l'après-midi, le Préfet avait reçu une dépêche du ministère : il attendit confirmation pour la publier. A cinq heures, on placarda sur les murs le télégramme du Ministre de l'Intérieur [2] : il annonçait l'appel à la nation et proclamait l'enthousiasme de la population parisienne et de la troupe ; le Préfet affirmait que l'ordre régnait dans la capitale. Peu après il annonçait au ministère que « tout est tranquille ici ; toute tentative serait promptement et énergiquement réprimée. » [3] Le ministère était bientôt après rassuré sur le calme de Dunkerque [4].

Le convoi, arrivé à six heures, ne venait que d'Amiens, Il ne fournit pas de nouveaux renseignements. La soirée et

(1) Arch. nat. : f. 1, c III, Nord 6. Le lieutenant-général au ministre de la guerre.

(2) Les journaux. Lille, 3 déc. 1851 ; — Paris, 2 décembre 1851, huit heures du matin. Le Ministre de l'Intérieur à MM. les Préfets.

Le repos de la France était menacé par l'Assemblée : elle est dissoute.

Le Président de la République fait appel à la Nation, il maintient la République et remet loyalement au pays le droit de décider de son sort. La population de Paris a accueilli avec enthousiasme cet événement devenu nécessaire.

A 1 heure : Le Président de la République vient de passer en revue divers régiments qui se trouvaient échelonnés de l'Élysée National jusqu'aux Tuilleries. Partout sur son passage, le prince a été accueilli par les cris de : Vive Napoléon ! Vive le Président ! Vivent la République honnête et le Suffrage universel !

A 2 heures : Paris est toujours très tranquille et l'acte du Président de la République est approuvé généralement. Pour copie conforme, le Préfet du Nord : Besson.

(3) Arch. nat. : f. 1, c III, Nord 6 ; le préfet du Nord au ministre de l'Intérieur, 5 heures 1/2.

(4) Id., id. Le sous-préfet de Dunkerque au même.

la nuit ne furent pas troublées. Le préfet en profita pour s'assurer le concours du maire et du colonel de la garde nationale ([1]), et il put écrire : « Je viens de parcourir tous les quartiers de la ville. Le calme habituel règne partout ; un service de surveillance est organisé pour la nuit. » ([2]) Il rassurait aussi son chef sur la conduite de Douai et Valenciennes.

Cependant, les voyageurs qui atteignirent Lille, à minuit, apportaient des nouvelles : l'arrestation d'un grand nombre de représentants, conduits à Mazas, parmi lesquels l'ancien ministre Crémieux. On reçut en même temps un numéro de *La Patrie*, qui dévoilait toute la vérité : le coup d'Etat, les boulevards balayés à coups de feu par les soldats ivres, une baisse de 1 fr. 75 sur le 5 % et de 105 francs sur la Banque de France.

Le préfet savait les centres ouvriers toujours immobiles : Lille, Saint-Amand, Denain, Condé ([3]). Il déclarait adhérer au coup d'Etat, et affirmait que « rien ne lui coûterait pour faire triompher les principes de liberté et d'ordre. » ([4])

Les protestations des journaux. — Le matin du 3 décembre, les journaux parurent. *La Liberté* proclamait Bonaparte le sauveur de la patrie ! *La Gazette de Flandre et d'Artois*, *Le Journal de Lille* gardèrent un silence prudent.

Avant de disparaître, *Le Messager du Nord* poussa un dernier cri de rage : « Faut-il obéir à ces décrets inconstitutionnels ? Non ! encore non ! » Quant à *L'Echo du Nord*, il protesta dans un courageux et loyal article ([5]). Il

(1) Arch. Nat. : f 1, c III, Nord, 6 : Le préfet au ministre : 3 déc., 12 h. 50.

(2) Id., id. Le même au même, 3 déc., 11 h. 50.

(3) Id., id. 3 déc. matin, 9 h. 3/4.

(4) Pièce justificative n° 15.

(5) Pièce justificative n° 16.

accusait Louis-Napoléon Bonaparte du crime de haute trahison, et demandait qu'il soit « mis immédiatement en accusation. Nous ne lui devons aucune obéissance, ni à aucun homme qui la réclamerait en son nom. »

Par mesure de précaution le Préfet fit « fermer quelques lieux publics, rendez-vous des anarchistes, » [1] puis il annonça au pouvoir central : « J'ai fait saisir ce matin *L'Echo du Nord* dès la lecture de son numéro de ce jour. Si ce journal continuait demain sa polémique insensée, je le frapperai de suspension. Mon arrêté est tout prêt.... Il n'y a pas eu, il n'y aura jamais d'hésitation de ma part dans le dévouement et dans le devoir, » [2] éprouve-t-il le besoin d'ajouter. Et il annonce de bonnes nouvelles reçues de Tourcoing et de Roubaix [3]. L'énergie du Préfet ne parut néanmoins pas assez prompte au Ministre de l'Intérieur ; à sept heures du soir M. de Morny télégraphiait : « J'apprends que *L'Echo du Nord* vient de faire paraître un numéro incendiaire et qu'il a été distribué dans le Pas-de-Calais. J'ai lieu de m'étonner que vous n'en ayez pas fait opérer la saisie. Procédez à cette saisie immédiatement et frappez d'interdit les presses de ce journal, si cela devenait nécessaire. Je vous préviens pour vous même que je n'admets aucune hésitation de la part des fonctionnaires. Paris est calme. » [4] Le Préfet avait devancé ce rappel à l'action : à trois heures il avait fait apposer les scellés sur les presses de *L'Echo* et suspendre sa publication. Pour parer à toute éventualité et au soupçon même d'un reproche, il arrêta que : « aucun journal ou écrit périodique ne pourrait paraître sans

(1) Arch. nat. : f. 1, c III, Nord 6. Le préfet du Nord à l'Intérieur, 3 déc., 9 h. 3/4 matin.

(2) Id., id., matin 10 h. 20.

(3) Id., id., soir 1 h. 40.

(4) Id., id. Le ministre de l'Intérieur au préfet, 4 déc., soir 7 h.

qu'au préalable les épreuves en soient soumises à son visa » puis il opérait la saisie d'un supplément de *L'Echo de Cambrai,* paru le matin, et demandait la révocation immédiate du Procureur de la République M. Pley, coupable d'avoir protesté contre les abus du pouvoir [1].

Manifestations et Emeutes populaires : la Répression. — Vers sept heures du soir les ouvriers Lillois se réunirent sur la Grand'Place en une foule immense, acclamèrent *L'Echo du Nord* et huèrent le Président du coup d'Etat. Le frère du représentant Testelin, Gustave Testelin, conseiller municipal, l'avocat Fémy, Gramain, le rédacteur signataire de la protestation à *L'Echo du Nord,* le médecin militaire Martinache, haranguèrent les manifestants et voulurent mener les protestataires devant la mairie et la préfecture.

Mais la troupe et la police chargèrent résolûment l'émeute et la repoussèrent. Elle se reforma dans la soirée. « Vers dix heures et demie, deux ou trois cents individus ont débouché sur la Grand'Place, en chantant *Le Chant du Départ.* Une brigade de police les a vivement abordés et les a dispersés. Cinq de ces perturbateurs ont été arrêtés. La tranquillité n'a pas été troublée par cet incident. La ville est calme. Je fais observer les chefs démagogues, et aussitôt qu'ils me donneront le moindre prétexte, ils seront incarcérés. » [2] Ce que ne dit pas le préfet, c'est que les ouvriers protestataires avaient fortement bousculé les commissaires de police, et que la force armée ne fut complètement victorieuse que vers deux heures du matin. Quatre des individus arrêtés étaient des ouvriers fileurs.

Le lendemain, la police procédait à des razzias de répu-

(1) Arch. Nat. : f. 1, c III, Nord 6 : Le préfet à l'Intérieur, 4 décembre.

(2) Id., id., 3 déc., 11 h. 1/2 soir.

blicains ; elle ferma le cabaret de Deswarlez, réunion habituelle des démocrates et la loge maçonnique « *La Fidélité*, » où Ladurereau, avocat des ouvriers après les émeutes de 1847, reçut lui-même le commissaire.

Lille n'était pas la seule ville qui protestât. Les arrondissements de Douai et Valenciennes ne demeuraient pas si tranquilles qu'on l'avait cru d'abord. La municipalité de Valenciennes démissionna [1]. A Douai, dans la soirée du 4 décembre, il se forma « un rassemblement de 200 individus proférant des cris séditieux, et qui se portait à la sous-préfecture. » Il fut « dissipé par une charge vigoureuse, par ordre du sous-préfet ; cinq des agitateurs, ardents socialistes, ont été arrêtés. » Grenier, le rédacteur-gérant du *Libéral du Nord*, était de ce nombre ; il « avait été vu au milieu de groupes, à Douai, revêtu d'une blouse, pérorant et excitant manifestement au désordre. » Le procureur-général refusa de procéder à son arrestation, et le sous-préfet dut intervenir [2]. On arrêta encore Emile Dupont, le rédacteur du *Démocrate*, et un tonnelier, Marlot, qui fut condamné à huit jours de prison. Puis, l'autorité fit fermer la loge maçonnique, le Cercle du Nord, et révoqua la garde nationale.

Dans cette même journée du 4 décembre, les républicains Gustave Testelin, Deswarlez, Fémy, Guilloux, Chauveau, Derny, tous plus ou moins affiliés à la coopérative *L'Humanité*, ainsi que les citoyens d'Henry, Degresse, Demessine, Leloir (de Tourcoing) furent surveillés, bientôt arrêtés et transportés dans les casemates de la Citadelle.

« J'ai ordonné la suspension du *Messager du Nord*, écrit le Préfet; à Lille les scellés ont été mis sur les

(2) Arch. Nat. : f. 1, c III, Nord, 6 : 4 déc., 11 h. 25 matin.

(3) Id., id., 4 déc., 6 h. soir et 5 déc., 4 h. soir.

presses [1]. Son rédacteur, le sieur A. Bianchi, contre lequel j'ai donné des ordres d'arrestation, est en fuite. Gramain, rédacteur à *L'Echo du Nord*, journal saisi et suspendu, a été arrêté cette nuit à une heure. Je l'ai fait déposer à la Citadelle. Ont été également suspendus par moi les journaux suivants : *Le Journal de Dunkerque, L'Echo de Cambrai, Le Libéral de Douai.* J'attends bon effet de ces mesures. » [2] Bientôt *L'Emancipateur de Cambrai,* qui contenait une protestation de M. de la Rochejaquelein, était également frappé, puis *L'Indépendant de Maubeuge,* dont on voulait arrêter Meurs, le rédacteur, « socialiste dangereux » et ennemi particulier du sous-préfet Gasc. Le Préfet demandait enfin la révocation des conseillers de préfecture Legrand et Derbigny et annonçait la suspension de dix maires dans l'arrondissement d'Avesnes; à cette activité on reconnaît encore le dévouement de Gasc. On suspendit aussi *Le Démocrate de Douai, L'Echo de Cambrai* et *La Liberté d'Armentières.*

(1) Nous avons trouvé dans les papiers de la famille Bianchi les ordres donnés par le préfet à la police:

I. Préfecture du Nord. Cabinet. « Nous, Préfet du Nord, commandeur de la Légion d'honneur, Arrêtons : « Le Journal *Le Messager du Nord* est interdit. Les scellés seront apposés sur les presses. Le commissaire central est chargé de l'exécution du présent arrêté. » Lille, le 4 déc. 1851, Besson. — La pièce est entièrement de la main du préfet.

II. Lille 4 déc. 1851. « Nous, Préfet du Nord, commandeur de la Légion d'honneur. Arrêtons : Le Journal *Le Messager du Nord* est interdit. Les scellés seront apposés sur les presses. Le commissaire central est chargé de l'exécution du présent arrêté. Signé : Besson. Pour copie conforme : le Commissaire central.

III. Préfecture du Nord. Cabinet : « Nous, préfet du Nord, commandeur de la Légion d'honneur, Arrêtons : Le sieur Bianchi, rédacteur du journal *L'Écho du Nord*, sera immédiatement arrêté et conduit à la citadelle. Lille, 4 déc. 1851 ; Besson. »

(2) Arch. nat. : f. 1, c III, Nord 6. Le préfet du Nord à l'Intérieur, 5 déc., matin 8 h. 1/2.

Pendant la journée du 5 décembre ce fut l'arrondissement de Valenciennes qui s'agita. Ici le mouvement eut plus d'importance. Désiré Pilette avait été arrêté à Saint-Amand. *Le Courrier du Nord* protesta avec courage contre l'audace présidentielle, reçut un avertissement et se tut, non sans avoir maugréé. Les mineurs d'Anzin furent moins patients : « Aujourd'hui à trois heures et demie, raconte le Préfet [1], des troubles d'une certaine gravité ont éclaté à Anzin. On s'est emparé de fusils déposés à la mairie. Il fallait préserver le bassin houiller et des ordres ont été immédiatement donnés à un escadron de carabiniers et à une compagnie d'infanterie de se diriger sur l'émeute. Elle a été mise en fuite. La cavalerie l'a poursuivie. Les émeutiers se sont répandus dans la campagne. Le gros a été atteint sur la route de Saint-Amand. Des arrestations ont été opérées. La nuit a empêché d'en opérer davantage. Les fuyards se sont présentés dans les fabriques. Ils ont été repoussés avec indignation par les honnêtes ouvriers. Cette vigoureuse expédition a rétabli la tranquillité dans cette partie si importante de mon département. Le calme règne à Anzin comme ailleurs... 27 fusils ont été pris aux fuyards; on recherche les autres. J'ai fait commencer une instruction judiciaire. L'*exemplaire répression* a eu un effet salutaire : le maire de Valenciennes demande à reprendre ses fonctions. J'ai consenti, sauf à aviser plus tard. » [2] A la vérité, les mineurs avaient forcé les grilles de la mairie d'Anzin, fait mains basses sur toutes les armes qu'ils purent emporter, et tenté de fomenter un mouvement insurrectionnel parmi les travailleurs des usines métallurgiques de Beuvrages et de Raismes, puis auprès des cloutiers de Saint-Amand. Ils

(1) Arch. Nat. : I. 1, c. III, Nord, 6 ; 5 déc., soir, 10 h. 45.
(2) Id., id., 5 déc., minuit.

furent reçus avec effroi. Vingt à vingt-cinq ouvriers furent emprisonnés.

Ce fut là le dernier effort des populations : la nouvelle des malheurs qu'elles apprenaient chaque jour les avait découragées ; on sut, en effet, l'arrestation de Degeorge, à Arras, et, à Paris, celle des représentants : Antony-Thouret, Behaghel, Corne, comte d'Hespel, vicomtes de Melun et de Staplande. Le préfet avait aussi « décerné un ordre d'arrestation contre Achille Testelin, ex-représentant montagnard. » [1] D'autre part, on annonçait qu'une commission consultative s'étant réunie, à Paris, pour prononcer les proscriptions, le nouveau gouvernement avait appelé les représentants du Nord : J.-B. Dumas, Fialin de Persigny, Vaïsse, Mimerel et Seydoux, qui décrétèrent l'éloignement momentané d'Antony-Thouret et l'expulsion d'Achille Testelin.

Mais celui d'entre les démocrates du Nord qui inquiéta le plus les ministres de Louis-Napoléon, ce fut Alphonse Bianchi. Comme son ami, le docteur Martinache — qui, médecin militaire, fut plus tard exécuté en effigie sur l'Esplanade de Lille — Bianchi avait pu fuir : déjà il s'était réfugié à Mouscron ; il avait gagné en barque, par un canal qui passait derrière sa maison, la banlieue de Lille, et s'était échappé. Il se cacha quelques heures dans les carrières de Lezennes et la nuit venue se rendit en Belgique. Il espérait y vivre en repos ; mais, dès le 5, le préfet du Nord le fit rechercher [2]. Le 6 décembre, à trois heures du matin, il télégraphie à M. de Morny : « Bianchi ne me paraît pas dûment naturalisé Français. J'appelle votre attention spécialement sur un rapport qui vous parviendra demain. Si vous en adoptez les conclu-

(1) Arch. Nat. : f. 1, c. III, Nord, 6 ; 6 déc., 2 h. 20 matin.
(2) Id., id., 5 déc., minuit.

sions, je prendrai un arrêté d'expulsion contre Bianchi. » [1] Aussitôt le ministre prit en mains l'affaire et annonça des instructions. » [2]

Le 8, la Préfecture fournissait de nouveaux renseignements : « Le village belge de Mouscron, sur l'extrême frontière française, est le point où se réunissent les démagogues qui se sont enfuis. C'est là qu'est Bianchi. La maison du nommé Priscaert (c'est l'ancien président des fileurs de Tourcoing et l'ami du secrétaire des Prud'hommes Leloir), étranger expulsé, est le lieu du rendez-vous. Je sais aussi que les anarchistes belges s'y rendent. Ne pourriez-vous pas intervenir auprès du gouvernement belge pour faire disparaître ce centre de factieux. » M. de Morny n'eut garde de manquer pareille occasion. Il demanda l'expulsion, par la frontière française, des démagogues français [3]. Le ministre belge fut un peu étonné du sans-gène de la demande, mais il accepta une entrevue [4].

(1) Que l'on n'aille pas penser que j'ai plus spécialement parlé de ce proscrit par raisons de famille. L'importance lui est donnée par les documents et lui seul est l'objet de pareille correspondance entre le préfet et son ministre.

(2) La note trouvée aux arch. nat, f. 1, c III, Nord 6, est de la main et signée du ministre : « J'aviserai relativement à Bianchi, vous recevrez demain mes instructions. Le ministre de l'Intérieur : DE MORNY. »

(3) Arch. nat, f. 1, c III, Nord 6, 8 déc. Le ministre de l'Intérieur à M. le ministre des affaires étrangères de Belgique : « J'apprends que le village de Mouscron est un point de réunion pour les démagogues. Un nommé Bianchi y est. Le lieu de rendez-vous est la maison du nommé Piscaert. Les anarchistes belges s'y rendent. Veuillez prendre des mesures pour faire cesser ce foyer de troubles nuisibles aux deux pays. Je préviendrai le préfet du Nord dans le cas où vous procéderiez à l'expulsion des démagogues français. Pour le ministre... »

(4) « J'ai reçu hier soir avec surprise une dépêche télégraphique datée de Paris, conçue en ces termes : .... — suit le texte précédent — .... M. de Borchgrave vous apportera ce soir des instructions à cet égard. » Arch. nat : f. 1, c III, Nord 6, 9 déc., 8 heures, matin.

Les jours suivants [1], le préfet constatait que la police belge était « très active à nous débarrasser des socialistes. » Bianchi avait été expulsé de Belgique, conduit à Anvers, et embarqué pour l'Angleterre. Toutefois, le représentant belge Picard lui avait, pour protester contre la brutalité de son gouvernement, offert publiquement l'aide de son bras.

La terreur des hommes de Décembre. — Malgré ces succès de détail, le ministère français demeurait inquiet ; il ne pouvait croire à un triomphe aussi facile, obtenu sans ambage.

A toute heure il s'attendait à l'arrivée, par les ports ou la frontière du Nord, de bandes républicaines ou de prétendants orléanistes.

Dès le 4 décembre on avait pris contre eux les plus excessives mesures : « la plus rigoureuse surveillance s'exerce sur le littoral et à la frontière à l'égard des réfugiés et des membres des familles déchues. » [2] Le 6, le ministre de la justice, Rouher recommandait une active vigilance : « on annonce que Louis Blanc doit essayer d'arriver à Paris avec un passeport belge sous le nom de Kisseleff; redoublez de surveillance pour tâcher de l'arrêter ; » [3] il avait été informé de ce projet par le maire de Calais [4]. Le lendemain ce n'est pas Louis Blanc, mais toute une invasion que l'on redoute : « toutes les mesures sont prises pour s'opposer au passage de la bande Caussidière, si elle osait se présenter [5]. Un escadron de

(1) Arch. Nat. : f. 1, c. III, Nord, 6 ; Le préfet à l'Intérieur, 9 déc., matin, 1 h. et 10 déc., matin, 5 h. 40.

(2) Id., id. Le sous-préfet de Dunkerque à l'Intérieur, soir, 4 h. 25.

(3) Id., 11. Le ministre de la Justice aux préfets et sous-préfets du Nord, 5 déc., 2 h. 45, matin.

(4) Id., id., 6 déc., 4 h. 1/2, matin.

(5) Id., id. Le préfet à l'Intérieur, 7 déc., 5 h. 10, matin.

chasseurs ira à Armentières, un, d'Aire, ira à Hazebrouck. Un escadron et 80 hommes d'infanterie iront de Valenciennes à Blanc-Misseron. Ces détachements et toutes les places de première ligne feront de fortes reconnaissances sur la frontière. Le général Bois le-Comte se rend à Saint-Omer et prend des dispositions analogues pour la seconde ligne. Le général d'Oraison reçoit en même temps mes instructions pour la troisième ligne. Le Préfet sort de chez moi. Il donne des instructions particulières à la douane de la frontière. La gendarmerie est prévenue partout. » [1] Enfin le même jour, à une heure, le Ministre est « certain qu'un convoi de 400 réfugiés environ — Caussidière est leur chef — sont partis de Douvres pour Ostende. Ils doivent pénétrer vers quatre heures par la frontière belge ; » il prévient aussitôt son subordonné : « Redoublez de surveillance et prenez vos mesures pour les arrêter s'ils se présentent comme voyageurs, pour les fusiller s'ils envahissent le territoire à main armée. » [2] Et c'est tout un plan de mobilisation pour quelques malheureux républicains qui se tenaient en repos à Bruxelles et à Londres. Vraiment la conscience trouble des ministres leur montait au cerveau.... Don Quichotte attendait sur la défensive l'attaque des Moulins-à-Vent.

Il est vrai que, de Londres, le malicieux lord Palmerston — soit haine pour la famille d'Orléans, soit moquerie envers ses compères et amis du lendemain, on sait qu'il reconnut le gouvernement du coup d'Etat, malgré ses collègues et malgré la reine — effrayait le ministère français par des confidences à notre ambassadeur à Londres ; celui ci prévenait : « Le prince de

(1) Arch. Nat. : f. 1, c. III, Nord, 6 : Le lieutenant-général de la 2e division militaire à M. le ministre de la guerre, 7 déc., 7 h. 20, matin.

(2) Id., id. L'Intérieur au préfet, 7 déc., 1 h., soir.

Joinville et le duc d'Aumale partent aujourd'hui de Londres pour Lille, par Douvres et Ostende... » (1) et après quelques heures : « Lord Palmerston confirme la fin de ma dépêche télégraphique que vous avez reçue ce matin. » (2) Aussi, à Lille, « les wagons sont scrupuleusement visités. Si les princes d'Orléans se présentaient, ils n'échapperaient pas. » (3) Mais le ministère n'était toujours que médiocrement rassuré. Eperdu, il délègue M. de Persigny dans le Nord. Celui ci arrive à Lille où tout est calme ; les heures passent sans amener ni prétendants, ni défenseurs de la République. Le représentant extraordinaire du pouvoir nouveau écrit donc : « Je ne suis arrivé à Lille qu'à onze heures. Je trouve toutes les mesures parfaitement prises par le préfet. Tous les régiments de Lille et des environs ont bien voté. Il me paraît impossible qu'on songe à les séduire. Avez-vous donné des ordres pour les Ardennes ? Avez-vous des nouvelles de Belgique ? Sans quelques nouvelles précises, il y aurait par trop de ridicule pour moi à prendre un caractère officiel ; » (4) puis il déclare : « Je partirai pour Paris à 4 h. 50 » (5) car prétendants et démagogues n'avaient point songé à inquiéter le ministère toujours effrayé.

Même après cette date, il se rassura difficilement ; jusqu'au 15 décembre, toute la correspondance, voire celle adressée aux pays étrangers — notamment la correspondance à destination de la Suisse et de l'Italie — fut ouverte par les inspecteurs de la librairie, délégués dans les bureaux de poste, à Lille, Valenciennes et Paris ; et

(1) Arch. Nat. : f. 1, c. III, Nord, 6 : L'ambassadeur de France à Londres au Ministre des affaires étrangères, 8 déc., 6 h. 50, matin.
(2) Id., id. Le même au Ministre de l'Intérieur, 8 déc., 2 h., soir.
(3) Id., id. Le Préfet à l'Intérieur, 8 déc. soir, 9 h. 51.
(4) Id., id. M. de Persigny à l'Intérieur, 9 déc. matin, 1 h.
(5) Id., id. Le même au même, 9 déc., 1 h. 3/4, matin.

comme nombre de journaux belges n'étaient point favorables à l'abus de pouvoir récemment commis, on les supprimait, à mesure qu'ils passaient la frontière (1).

La population affolée et tremblante, devint muette; les plus craintifs affirmaient déjà leur dévouement à ceux dont le succès semblait assuré; « le calme et la joie sont partout, conclue le Préfet; je ne serais pas surpris que dans quelques localités on crie : Vive l'Empereur! » (2) La cour que fait le chef de notre département n'était pas pour déplaire, à cette date, déjà. Le Préfet put à son aise se réjouir et triompher : « la France grâce au dévouement du prince Louis-Napoléon Bonaparte et au courage de l'armée a enfin retrouvé son repos. Dès aujourd'hui elle n'a plus à redouter le sort qui l'attendait en 1852. C'était le pillage, l'incendie, le meurtre qui lui étaient réservés par le socialisme organisé. » (3)

Il y eut cependant quelques protestations officielles; la magistrature n'était pas acquise à la cause bonapartiste; à Cambrai, il fallut destituer le procureur général. Le maire de Lille, Bonte-Pollet, fut obligé, le 5 décembre, de lever la séance du Conseil municipal, mais non sans avoir entendu la protestation de Gustave Testelin et des républicains, contre l'illégalité commise par le gouvernement de Bonaparte et l'offre de « descendre en place publique pour convoquer le peuple et rétablir le droit contre l'autorité violatrice de la Constitution. »

Enfin pour rassurer les commerçants, boursiers et industriels, effrayés par la baisse des cours, le Préfet fit publier, par les journaux à sa discrétion, l'annonce d'une activité incroyable de la vente sur les marchés de Lille et

(1) Arch. Nat. : 1. 1, c. 111, Nord, 6; Échange de dépêches du 3 au 15 déc., entre le Ministre et son subordonné.

(2) Id., id. Le Préfet au Ministre, 6 déc. matin, 2 h. 20.

(3) Actes de la Préf. Nord : 1851, p. 41, 11 décembre.

d'Armentières, et la reprise générale des affaires (1).

Il annonçait en même temps que le plébiscite pour la ratification des actes du pouvoir exécutif, par le suffrage universel, aurait lieu le 20 décembre.

Ratification du Coup d'Etat. — A Lille, le parti de l'ordre célébra sa victoire sur les « *factions anarchiques.* » Il lança, au nom d'une Société des *Amis de l'ordre et de la conciliation*, un appel pour seconder les « *patriotiques efforts* » du Président de la République (2).

L'appel était signé de noms d'industriels du département, anciens orléanistes et catholiques pour la plupart.

Aucun des journaux supprimés ou suspendus ne fut

(1) *Le Journal de Lille*, 13 déc. 1851.

(2) *Appel du Comité des Amis de l'ordre et de la conciliation (de Lille); lors du plébiscite, en faveur de Louis-Napoléon Bonaparte* (Décembre 1851). — (ASSOIGNON : *Lille et le quartier Saint-Sauveur*, L, p. 276). — Les évènements qui viennent de s'accomplir ont consacré une éclatante victoire du *parti de l'ordre* sur les factions anarchiques. Il appartient à tous les hommes d'ordre sans distinction d'opinions, de consolider cette victoire par tous les moyens dont ils peuvent disposer. Ces moyens, nous ne saurions, dans les circonstances actuelles, les trouver ailleurs que dans la réponse affirmative à la question posée par le Président de la République. Il importe de donner un appui à Louis Bonaparte, afin de seconder ses patriotiques efforts et de concourir avec lui à *triompher définitivement de l'anarchie.*

Le Comité général des amis de l'ordre et de la conciliation : Charles Verley, Richebé, Th. Rouzé, Henri Bernard, Huet-Colombier, H. Delattre (de Roubaix), Carlos Masurel (de Tourcoing), Fretin (de Quesnoy), Tilloy-Casteleyn, Ollivier, Delestrez, Julien Lefebvre, Berthelot, Jude-Destailleurs, Danel, Mourmant, L. Brame, Cuvelier-Collette, Cazeneuve, E. Rémy, Mariage, Bonte, Derode, Dathis, Bernard-Rouzé, Th. Herlin, Havez, Pouillier-Longhaye, Bigo, Droulers-Agache, Scrive frères, G. Bernard, François Barrois, Faucheur, Deledicque, Émile Delesalle, Descamps, Mathon, Alph. Descamps, Pasquezoone.

autorisé à engager la lutte électorale. La pression préfectorale et patronale put s'exercer librement. Dans ces conditions, Louis-Napoléon vit naturellement son acte approuvé. Dans le Nord, il y eut 224.214 *oui* contre 13.956 *non* et 878 bulletins nuls. Le département comptait 285.456 inscrits dont 239.048 votèrent. Il était également absous par le reste de la population française.

Les arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck ne comptaient que quelques centaines de votes négatifs. Il y en eut 7.126 dans celui de Lille. 1.000 à 1.500 dans les autres sous préfectures. Dans le chef-lieu même, on trouvait 7.342 votes approbatifs et 4.073 opposants. Les « oui » ne l'emportaient que de 14 voix sur les « non » dans le quartier Saint-Sauveur ([1]).

L'année suivante, l'administration municipale invitait, à un voyage dans le Nord, le prince-président, qui avait « *constamment donné des assurances tout à fait tranquillisantes sur les dispositions de son Gouvernement au sujet des mesures protectrices du travail national.* » ([2]) Les conseillers démocrates se contentèrent d'une absence lorsqu'il fallut jurer « *obéissance à la Constitution et fidélité au Président.* » ([3]) au moment du serment d'avril 1852. Au renouvellement du Conseil, en août, deux démocrates : Jouy et le représentant Loiset, refusèrent d'accepter leurs fonctions. Ce fut la dernière protestation officielle.

Les tentatives anti-bonapartistes dans le Nord. — Quant aux démocrates, toutes leurs tentatives et complots contre la vie de l'Empereur échouèrent.

(1) Canton Nord-Est : 2me section : votants, 1.201. — Oui, 604 ; non, 591. *Le Journal de Lille*, 22 décembre 1851.

(2) Reg. aux délibérations du C. municipal Lille : vol. N° 39. Séance du 17 juillet 1852 : Arch. mun. Lille.

(3) Id. Séance du 29 avril 1852 : Arch. mun. Lille.

L'estaminet Groulez, rue Basse, fut, en 1852, le lieu des conciliabules des opposants, qui restaient en communication avec les proscrits réfugiés en Belgique.

Vers la fin de 1852, le Dr Watteau, médecin de l'armée, démissionnaire, et ami de Ranc, vint s'installer à Lille, et se mit en relation avec Jules Demeunynck, fils d'un fonctionnaire supérieur de la Préfecture. Ils engagèrent dans un complot quelques sous-officiers de la garnison, et il fut entendu que le jour où Ranc et ses amis Ruault et La Flize frapperaient Louis-Napoléon, soit à l'Opéra-Comique, soit à l'Hippodrome, les sous-officiers s'empareraient de la citadelle de Lille.

Mais la mèche fut éventée. Ranc fut arrêté à Paris, le Dr Watteau à Lille, d'où, après neuf mois de détention, il fut dirigé sur Belle-Isle, puis exilé (1).

Le groupe du cabaret Groulez était toujours en relation avec les réfugiés français de Belgique.

En 1854, après conciliabule à Mouscron, on décida de faire sauter le train impérial qui devait passer près de Lille pour se rendre à Tournai. L'Empereur allait visiter le Roi des Belges.

Le 10 septembre 1854, le train impérial n'atteignit pas Lille ; de Saint-Omer, il avait pris directement la route de retour vers Paris. Une machine infernale, placée dans les rails, entre Pérenchies et Lambersart, avait été découverte. Cette trouvaille amena des poursuites contre un conducteur de travaux, Dhennin, et les nommés Nicolas Jacquin, ingénieur ; Célestin Jacquin, mécanicien, réfugiés tous deux à Bruxelles ; J. Vandamme, tailleur à Lille ; Emile Desquiens, menuisier à Ronchin ; J. Dussart, serrurier ; Louis Cordelier, fileur, et F. Derumetz, jour-

(1) cf. VERLY : *Récit d'une vieille barbe*, ch. VIII, p. 71-75.

nalier à Lezennes. D'autres : Leclercq, Lasseron, Deron, avaient été condamnés séparément [1].

Desquiens eut cinq ans de prison ; quant à Dhennin, il fut transporté à Cayenne, où il passa quatorze années. Vandamme était en fuite. Il se réfugia en Suisse, où il habita la maison même du proscrit Bianchi, ce qui fait présumer la complicité des proscrits du Nord dans cette affaire [2].

Les proscrits du Nord furent encore inculpés dans l'affaire Boichot, à Paris, en 1855 ; Bianchi et son gendre Alavoine furent condamnés à cinq ans de prison et 10.000 francs d'amende.

En 1855, un Comité Libéral parvint à se reconstituer, à Lille, avec, comme président, le Dr Godefroy; comme membres : Fémy, Honorat, Schneider, Cannissié et quelques jeunes républicains : Demeunynck, Patrice, Verly. Ils soutinrent la candidature de l'ex-représentant Loiset, contre la candidature officielle de Pierre Legrand, qui n'obtint que 150 voix.

Une loge maçonnique « *La Lumière* » fut réouverte, en 1857, puis dissoute, et son fondateur, Legay, condamné à un mois de prison.

Enfin, en 1858, après le complot Orsini, l'ouvrier Thomas, qui, en février 1850, avait été arrêté à la suite de la mascarade anti-bonapartiste, Deswarlez et quelques autres furent transportés, qui en Algérie, qui à Cayenne.

Ainsi se terminaient, dans des persécutions de détail, quatre années d'enthousiasme républicain un peu fumeux, mais sincère. Tous les républicains actifs étaient dispersés. L'empire semblait solidement établi.

(1) VERLY : *Récit d'une vieille barbe*, ch. VIII, p. 76-87.

(2) Je tiens ce détail de ma mère, alors enfant, qui m'a raconté que l'ouvrier tailleur habitait dans la maison de mon grand-père, à Carouge, alors faubourg de Genève. Ce récit m'avait été fait bien avant que j'eusse songé à l'écrire.

CONCLUSION

Plus que toute autre, la population du Nord était préparée à recevoir avec joie le changement gouvernemental qui survint en février 1848. Toutes les classes sociales étaient mécontentes d'un pouvoir qui allait à l'encontre de ses intérêts et de ses aspirations. Une réforme politique, une réforme économique, semblaient indispensables. A la fin de la Royauté de Juillet, le gouvernement constitutionnel ne comptait que des partisans très rares dans notre région. Les habitants des campagnes, depuis plusieurs années, étaient ruinés par les mauvaises récoltes, et le travail d'hiver n'existait plus. En 1844-45, la maladie de la pomme de terre avait déterminé de graves craintes dans la classe rurale, et les travailleurs agricoles avaient été effrayés par cette épidémie qui menaçait leur nourriture de la mauvaise saison. Déjà le machinisme avait tué la culture du lin, du chanvre et les industries campagnardes du filage au rouet, du tissage à la main et de la dentelle ; on y avait remédié, un temps, par la culture betteravière et par l'industrie sucrière; mais celles-ci succombaient à leur tour sous le poids des impôts. La récolte de 1846 fut déplorable dans presque toutes les terres à céréales de la France ; seule la région des Flandres échappa, pour un peu, à la mauvaise

moisson. Mais la disette fut, ici, à la suite des accaparements et des agiotages, plus terrible que partout ailleurs.

Le contre-coup de cette mauvaise récolte se fit sentir dans la population urbaine, où, pendant tout l'hiver et le printemps 1847, la cherté des vivres, surtout le prix du pain, compromirent l'existence du travailleur. En même temps, les industriels et les commerçants voyaient leurs fortunes menacées par la mévente et l'encombrement des magasins. Une protection tardive contre la manufacture anglaise, un inopportun traité entre la France et la Belgique, la surproduction pendant les dernières années de vente heureuse, déterminaient, dans le même temps que sévissait la disette, une mévente générale qui amena le chômage pour toutes les industries textiles, et força d'arrêter presque partout le travail.

Le Gouvernement de Juillet, compromis par les scandales financiers de la haute banque, des loteries et de l'administration, inquiétait les intérêts économiques et l'esprit d'épargne des populations productrices ; les échecs successifs de sa politique extérieure, la rupture de l'entente cordiale avec l'Angleterre, l'isolement où se trouvait la France en Europe, allaient à l'encontre du patriotisme orgueilleux de son peuple. Ce gouvernement eut la maladresse de montrer, sous le ministère de Cunin-Gridaine, quelques faveurs aux doctrines du Libre-Echange, et Guizot commit la faute de repousser une réforme du cens électoral qui, d'abord administrative, économique et bourgeoise, devint bientôt politique et révolutionnaire. Le Nord, protectionniste, craignit le Libre Echange; industriel, privé du vote réservé aux propriétaires fonciers, il se montra nettement favorable à la réforme électorale.

De 1847 à 1851, on peut assez bien suivre les transformations que subissent les sentiments politiques d'un

ouvrier du Nord, à travers les modifications qui survinrent dans le gouvernement du pays. A la fin de la Royauté, la disette et le chômage l'ont affamé et réduit à la misère ; il espère dans le Suffrage Universel, dans le droit au vote, pour remédier à ses malheurs ; son patriotisme est exalté par les journaux contre l'administration et les scandales financiers, et contre les échecs de la politique extérieure. Il est donc réformiste. La révolution comble son vœu; mais le bouleversement qui doit l'accompagner ne permet pas, vu l'état des finances, de remédier au chômage actuel et à la surproduction des années passées. La population bourgeoise s'effarouche néanmoins des crédits consacrés aux ateliers nationaux, des promesses, des réformes sociales et des précautions hygiéniques apportées dans le travail de l'usine; la population rurale est effrayée des déclamations socialistes qu'elle ne comprend pas et dont on lui fausse la véritable portée.

L'élection à l'Assemblée Constituante amène donc une majorité bourgeoise ou propriétaire ; et la réaction républicaine s'attaque aux ateliers nationaux dont elle modifie le mode de paiement. La révolte populaire finit dans le sang, et la République réactionnaire de Cavaignac est pour toujours compromise. Un homme, par la renommée de son nom, par la duplicité de son caractère, par le souvenir d'anciennes déclarations bienveillantes aux ouvriers, profite du moment : Louis-Napoléon Bonaparte est élu Président de la République.

La majorité bourgeoise de l'Assemblée Constituante s'est compromise dans les massacres de juin. Elle sera battue aux élections à la Législative qui trouvera une forte majorité orléaniste choisie par la population agricole et bourgeoise, contre une minorité montagnarde ou socialiste, nommée par les villes. Cette majorité sup-

primera le Suffrage universel, et le Prince-Président saura profiter de son impopularité pour exploiter sa maladresse, triompher d'elle brutalement et faire approuver le coup d'Etat.

Il usera des renseignements recueillis pendant les trois années de République pour modifier le système économique de la France, montrera l'incapacité et l'inertie des gouvernants bourgeois, et la gloire de son nom exaltera le patriotisme d'un peuple qui, voyant la prospérité renaître, absoudra son audace et son crime. Il saura capter la confiance de la population ouvrière en lui rendant son droit au vote, ou bien la faire taire en l'effrayant par la pression patronale, et gagner les classes agricoles et industrielles, en rejetant bien loin les théories démocratiques et socialistes qui faisaient craindre pour les intérêts et les privilèges.

Depuis 1847, jusqu'à l'année 1851, la population du Nord n'augmente que de 25.000 individus ; elle est de 1.158.000 habitants, dont 80.000 Belges, cette dernière année. La ville de Lille reste stationnaire avec 75.000 habitants. Cette population urbaine paie 6.277.700 francs d'impôts annuels. Elle n'est représentée, en 1847, que par un très petit nombre d'électeurs ; et cette injustice est encore exagérée par la disproportion choquante qui existe entr'elle et la quantité des propriétaires fonciers et des électeurs ruraux qui, grâce au nombre bien moindre d'inscrits se trouvent beaucoup plus avantageusement représentés.

Les quartiers aristocratiques des grandes villes élisent des légitimistes, dont le vicomte de Melun serait assez bien le type, et qui resteront toujours du côté de l'opposition sous la République ou l'Empire et des catholiques, tels que Kolb Bernard qui passeront au Bonapartisme ; l'opposition orléaniste comprend les classes industrielles et marchandes, dont la partie la plus favorisée se ralliera

à l'Empire, ainsi que fera le maire Bigo, mais dont les plus sincères protesteront à l'exemple de leur organe : *L'Echo du Nord*. Aucun de ces groupes ne s'avouait républicain avant la Révolution. Les seuls partisans du Suffrage Universel ce sont, outre les ouvriers qui n'ont pas droit au vote, quelques jeunes gens des écoles que séduisent les théories nouvelles, des médecins tels Testelin, Castelain, Loiset, Godefroy ou des avocats comme Ladureau, Pilette et Fémy. Ils ont pour organes, à Valenciennes *L'Impartial du Nord*, que rédige Delescluze, et, à Lille, *Le Messager du Nord*, qui appartient à Alphonse Bianchi. L'opinion républicaine du Nord est celle de Ledru-Rollin ; elle ne se montre que modérément favorable aux théories d'un Louis Blanc.

Les socialistes doctrinaires sont encore plus rares : phalanstériens isolés comme Henri Bruneel ou bien Saint-Simoniens comme Hennequin et Ravet-Anceau.

C'est autour de Bianchi, de Testelin et du *Messager du Nord*, que se groupe en 1847 la population ouvrière, à qui les opposants de gauche et *L'Echo du Nord* se montrent parfois favorables.

La population manufacturière, depuis la mauvaise récolte, a vu le prix du pain augmenter par suite de la disette générale ; un salaire, insuffisant déjà en temps ordinaire, ne peut plus procurer la quantité indispensable de ce pain dont les taux s'accroissent de semaine en semaine. Les ouvriers agricoles se révoltent les premiers contre les accaparements anglais sur les légumes secs ; chaque convoi qui emporte vers la mer les provisions amassées, est attaqué, souvent pillé par des bandes de femmes et d'enfants, à qui l'on enlève ainsi la nourriture ; et le gouvernement est obligé d'intervenir pour interdire ces exportations. Le prix des céréales va toujours croissant ; le chômage chaque jour est plus intense ; la même misère règne en Belgique : et c'est l'exode, par la frontière, de

mendiants flamands en loques, qui viennent tenter un espoir sur le territoire voisin. Cependant le prix du blé hausse toujours, les meuniers qui ont accaparé le grain lâchent leurs réserves par quantités infimes, afin de faire les plus grands bénéfices. C'est alors qu'intervient la *Société de Prévoyance*, qui se constitue à Lille, avec l'aide de dons particuliers et sous la garantie de la Municipalité, pour acheter et revendre, à bon marché, le grain et le pain sur la place de cette ville. Dans tout le département, les bureaux de bienfaisance essayent de parer aux malheurs des plus dénués : on recourt même aux particuliers, comme à Roubaix par des emprunts, ou par des quêtes comme à Lille ; dans cette dernière ville et à Douai pour les plus nécessiteux on ouvre des ateliers municipaux de travail où le salaire est de 1 fr. 10 à la journée, mais qui reçoivent seulement les pères de famille. Des Sociétés philanthropiques, des Sociétés catholiques de charité s'efforcent de remédier, pour leur part, au malheur de tous et distribuent des soupes économiques ; mais le pain est plus cher toujours, et toujours le nombre des ouvriers sans travail augmente. A la fin la patience échappe ! Depuis le début de janvier 1847, l'émeute gronde dans les campagnes et bouillonne dans les villes. Le 12 mai, le trafic du blé est nul à la Bourse de Lille ; le pain coûte plus de 20 sous les trois livres. Le soir, l'émeute éclate et on pille les boulangeries ; des barricades s'élèvent, bientôt écroulées, mais la foule enfonce les vitres et contente sa faim ; à Cambrai, les ouvriers protestent et manifestent autour d'un drapeau noir. Mais ici encore, l'émeute est repoussée !

Les arrestations sont nombreuses ; on jette en prison des gamins dont le plus grand crime a été la faim ; le maire a recours à des recherches illégales dans les usines, afin de constater les travailleurs manquants. Enfin, on

juge les prévenus : les arrêts sont terribles ; la prison est aggravée par des interdictions de séjour, et c'est une véritable condamnation à mort, pour le filtier ou le fileur, car où retrouverait-il du travail, ailleurs que dans les villes qu'on lui interdit. Mais il y a pis : on condamne des innocents, la partialité et la brutalité des juges, du vice-président Dufresne, sont odieuses : des condamnés pleurent, d'autres essayent de se suicider à l'audience, une femme se pend dans la prison, et les accusés n'ont pour défenseurs que deux ou trois jeunes avocats républicains. On condamne même, comme ayant agi avec discernement, un enfant de 13 ans.

Les journaux avancés, *L'Echo*, *Le Messager* protestent. Les journaux parisiens s'indignent, après ceux du département. *L'Echo du Nord* ouvre une souscription pour fournir des avocats en Cour d'Appel aux condamnés ; mais le barreau de Douai affirme son zèle pour les prévenus sans ressources et le pouvoir poursuit et frappe le journal lillois pour sa généreuse initiative.

Une récolte heureuse, en 1847, ramène, pour quelque temps, un adoucissement dans la condition des ouvriers ; mais l'agiotage recommence bientôt, et, à nouveau, le pain augmente en septembre. Cette année de 1847 fut bien, dans nos cantons, la préface des événements de février.

Au commencement de l'automne, la population se prépare fiévreusement déjà, à manifester contre le pouvoir et à réclamer la réforme électorale. Le parti républicain à Lille souhaite le Suffrage Universel et le fait acclamer. Les campagnes et les arrondissements méridionaux soutiennent la lutte en faveur de l'opposition dynastique. Le banquet de Lille est resté célèbre, c'est à cette occasion que le brasseur Dutilleul fit raser les arbres de sa propriété et la mit à la disposition des réformistes. C'est aussi à Lille que la scission définitive s'opère entre

Barrot et les républicains, et que Ledru-Rollin prononce son plus célèbre discours sur le Suffrage Universel.

L'agitation républicaine est entretenue pendant les mois d'hiver par des conciliabules entre les chefs lillois et Caussidières qui représente les réformistes parisiens auprès d'eux, mais surtout par un chômage qui s'aggrave chaque semaine et compromet la situation de l'ouvrier.

Le 23 février, le Préfet du Nord, confiant dans la force de son gouvernement, n'imaginait point les événements de Paris : il donnait un bal ! La foule protesta sous les fenêtres de son hôtel contre ces réjouissances intempestives, et c'est au milieu des manifestations qu'elle apprit la lutte entreprise par les républicains parisiens et l'émeute descendue dans la rue. A la belle assurance du préfet, on la croyait même vaincue, et l'on criait : « On ne danse pas sur les morts ! » Les manifestations continuèrent le lendemain ; mais elles étaient, cette fois, enthousiastes ; on se savait vainqueur ; et bientôt un combattant parisien : Antony-Thouret, arrivé avec quelques élèves des Ecoles, remplaçait, à la Préfecture, le préfet en fuite. Les chefs républicains eurent grand mal à maintenir l'ordre. Cependant, le Ministre provisoire de l'Intérieur envoyait, pour le représenter dans le Nord, le rédacteur en chef de l'*Impartial de Valenciennes* : Charles Delescluze, assisté de l'avocat Pilette. L'entente ne put durer entre les Commissaires et le nouveau Préfet ; et Bianchi se chargea d'obtenir de Ledru-Rollin le rappel de ce dernier.

Malgré les efforts des Commissaires généraux et la bonne volonté des manufacturiers, le chômage devenait général ; toutes les usines arrêtaient le travail ; la vente n'existait plus, et les magasins étaient combles par suite de la surproduction des dernières années. Selon les ressources, on ouvrit des ateliers communaux semblables

aux ateliers nationaux, mais ils furent insuffisants. Les ouvriers sans travail, sans salaires, sans pain, manifestèrent violemment. A Lille, le 13 et le 17 mars, l'émeute reparut, des conflits sanglants eurent lieu ; ils recommencèrent les 18 et 20 avril, et, le 20 mars, Tourcoing, à son tour, se révoltait. Plus de 15.000 ouvriers lillois étaient sans travail, et plus de 12.000 ouvriers à Tourcoing. Le chômage sévissait à Valenciennes, à Cambrai, à Douai, partout ! La peur des socialistes, les dépenses du Gouvernement Provisoire en faveur des ouvriers, ses déclarations, le trouble de la rue, et enfin l'échauffourée des républicains belges aidés par les démocrates lillois, au Risquons-Tout, effrayèrent le caractère timoré de la bourgeoisie et de la population agricole : lorsqu'on vota pour l'élection à l'Assemblée Constituante, les modérés, dans le Nord, furent victorieux. Seule, la ville de Lille donnait une majorité aux républicains de la veille. Delescluze, battu dans son département, offrit aussitôt sa démission. Elle fut refusée, mais sa position n'était point tenable. Désavoué par la population, il ne pouvait exiger l'exécution des décrets provisoires sur les salaires et les heures de travail. Il ne put que constater son impuissance et les sentiments réactionnaires de l'Assemblée ! Ses efforts désormais furent vains et il ne fut plus écouté des industriels. Les abus recommencèrent de plus belle dans les manufactures ; le travail cessa complètement et les ouvriers se remirent à manifester dans la rue. Les 18 et 20 mai l'émeute à Lille et à Tourcoing fut brutalement étouffée. Delescluze, qui ne voulait point conserver la responsabilité de pareils actes, quitta le Nord, le 22 mai.

Il fut remplacé par le préfet Durand Saint-Amand qui patrona et fit réussir l'élection de l'ancien préfet provisoire Antony-Thouret. Les votes du chef-lieu furent encore favorables à la République rouge.

Les journées de juin et leurs massacres montrèrent la confiance que l'ouvrier pouvait avoir dans la nouvelle Assemblée. Aussi, à Lille, aux élections municipales d'août, les modérés furent partout battus par les démocrates. Malgré le succès renouvelé des modérés dans le département, leur influence, visiblement, diminuait.

Ils furent encore vainqueurs en septembre dans l'élection législative où le colonel Négrier l'emporta sur Louis-Napoléon Bonaparte, malgré la campagne vigoureuse menée par le bonapartiste Gasc, en faveur du prince.

Ce même agent électoral réussit mieux en décembre. Louis-Napoléon fut élu dans le Nord à la présidence de la République par 20.000 voix de majorité. Dans la ville de Lille, le général Cavaignac n'arrivait que troisième, distancé par Ledru-Rollin, qu'avait soutenu la Démocratie populaire.

Beaucoup d'ouvriers, qui votèrent pour Louis-Napoléon, avaient d'abord voulu infliger un blâme à l'auteur responsable des massacres de juin. Mais ils étaient surtout désespérés par une misère horrible, par un chômage continu, et dont ils n'apercevaient point la fin. Le prestige du nom, le souvenir des *Lettres* de Ham, ses déclarations et ses livres socialistes, la certitude que la candidature de Ledru-Rollin n'avait aucune chance de succès, avaient décidé du triomphe de Bonaparte. Il promettait la sécurité commerciale, la reprise des affaires, et ces espoirs dépassaient tous les autres pour une population qui venait de subir une disette, une révolution et un chômage prolongé.

Il arrivait à point pour recueillir les bons effets des quelques lois qu'avait eu le temps de décréter le Gouvernement Provisoire : celles qui créaient les Comptoirs d'Escompte et les Dépôts de marchandises, celles sur les heures de travail et la stabilité des tarifs ; il ne supportait pas, pour son compte, l'impopularité qui frappait l'impôt

des 45 centimes; enfin, le crédit avait eu le temps de s'affermir quelque peu, et les troubles avaient été étouffés sans qu'il en parut directement responsable.

La situation économique, en effet, pour l'ouvrier de la ville et celui des champs, est peu brillante, mais tend déjà à se relever.

L'agriculture et les industries rurales avaient été fort compromises : l'agriculture, d'abord, par la maladie des pommes de terre, puis, pendant la disette de 1847, par les accaparements et l'agiotage. Mais c'est surtout du manque de travail pendant la mauvaise saison qu'a souffert le travailleur des champs. Il lui reste, comme seules ressources, le houblon dont la production doit cependant être limitée, et la culture du tabac qui est réglementée. Mais, dans le Nord, toutes les autres cultures industrielles semblent définitivement disparues : le colza, par la concurrence de la sézame et du gaz d'éclairage ; les lins de la Baltique et de la Russie suppriment la vente des récoltes du pays ; le travail préparatoire que subit le lin, son rouissage, se font maintenant à l'usine ; la culture betteravière disparaît avec l'industrie du sucre qui succombe sous le poids des impôts ; enfin, la clouterie à chaud, qui, pendant l'hiver, occupait beaucoup de travailleurs agricoles, sur l'extrême frontière, n'offre plus de ressources, par suite du progrès mécanique et de l'établissement d'ateliers de clouterie à froid où l'on travaille toute l'année.

Les ouvriers en sont donc réduits au seul ouvrage des champs ; celui-ci dure sept ou huit mois. La journée continue dix ou douze heures pendant la bonne saison, et six à huit heures durant l'hiver. Les salaires ne sont fructueux qu'à l'époque de la fenaison ou de la moisson, et encore dépassent-ils rarement 2 francs. En temps ordinaire, on compte qu'un ouvrier ne gagne pas plus de

1 fr. 25, s'il n'est pas nourri, et, en moyenne, 0 fr. 75, s'il reçoit la nourriture, ce qui est le cas fréquent. Le maximum, pour la femme, est de 0 fr. 50 à 0 fr. 75 pour l'une ou l'autre manière. Les enfants aident leurs parents, depuis tous les âges. Par suite de la modicité de ces salaires et du chômage d'hiver, on constate une émigration constante, surtout des arrondissements de Cambrai et d'Avesnes, vers les centres manufacturiers.

L'industrie sucrière, dans les arrondissements septentrionaux et celui de Cambrai ; la clouterie, dans ceux de Valenciennes et d'Avesnes, offraient jadis des salaires variables : pour la première, entre 0 fr. 90 (Cambrai) et 1 fr. 60 (Lille), pour la seconde, de 1 fr. 50 à 2 francs. Ces salaires ont subi, en 1847 et 1848, une réduction du cinquième.

Le salaire moyen, en 1846-1848, est de 1 fr. 25 à 1 fr. 50 au plus. Seuls, les mineurs, brasseurs et quelques ouvriers spéciaux du bâtiment et de la verrerie dépassent ce prix, pour atteindre 2 francs et parfois 3 francs. Mais ces salaires sont amoindris depuis que le travail diminue, et que le chômage n'a plus cessé de sévir.

La misère est bien plus grande dans les villes ! Le travail à l'usine s'est substitué au travail à domicile. Il a permis une production énorme depuis les dernières années et il en est résulté un encombrement auquel il n'y a de remède que l'arrêt des métiers et ce remède entraîne le chômage, c'est-à-dire un mal bien plus terrible encore pour l'ouvrier.

Le lin, le coton, la laine, leurs travaux de tissage, de filage, la filterie et la fabrique des tulles, l'impression sur étoffes, tout le travail des matières textiles à l'usine souffrent affreusement. L'ouvrier n'a aucune assurance contre les fluctuations des tarifs, les fraudes du patron,

comme il n'a aucune liberté pour l'association. Le salaire diminue continuellement, il est réduit de la moitié dans la filterie et la filature de coton, et l'ouvrage se prolonge au-delà de toute prévoyance pendant quatorze et seize heures. L'ouvrier supporte encore des réductions pour les frais de ses aides, pour les retenues en cas d'erreurs dans le travail, ou en cas d'absence, pour les frais spéciaux de métier ou de moteur. Pour éviter les frais d'aides, il emploie à la fabrique des enfants trop jeunes — surtout à Lille, Roubaix et Tourcoing — et la nourriture ne permet pas de réparer les excès de fatigues. Encore s'estiment-ils heureux, ces travailleurs, lorsqu'ils habitent des villes neuves, où ils ne sont point enfermés dans la ceinture resserrée des remparts et ne vivent pas dans des caves privées de jour ou des courettes infectes comme les fileurs et filtiers de Saint-Sauveur.

Les travailleurs à domicile sont encore moins favorisés. Leurs salaires sont toujours inférieurs au paiement qu'on obtient à l'usine et ils sont encore diminués par les intermédiaires qui s'interposent entre l'ouvrier et l'industriel qui l'emploie.

Nulle part la situation n'est plus déplorable que dans l'arrondissement de Cambrai où les ouvriers travaillent dans les caves, pour un salaire infime qui, en 1848, ne dépasse point 0 fr. 60 pour dix heures, travail qu'ils doivent prolonger pour amortir la valeur du métier qui leur est, en quelque sorte, vendu à tempérament.

Dans les cantons de Clary et Solesmes, les salaires qui, pour Lille, Roubaix et Tourcoing, atteignirent jadis 3 et 3 fr. 50, sont tombés à 1 fr. 50 en moyenne et même à 1 fr. 25, et ne dépassent pas, plus souvent, 0 fr. 75 ou 1 fr.

La construction mécanique dépend du travail des autres industries ; or, comme celles-ci s'arrêtaient en 1848,

l'ouvrage cesse aussitôt dans les usines métallurgiques pour ne reprendre qu'en 1850. Le travail ne durait pas au-delà de douze heures pour des salaires moyens de 2 fr. ou 2 fr. 50 par jour.

Toutes ces industries, si éprouvées en 1847-1848, recommencent le travail en 1849. Mais cette reprise permet seulement la vente des produits en magasin et la production n'est vraiment sérieuse et profitable qu'en 1850. On ne sait, une fois encore, la modérer, et, l'année suivante, les industries textiles subissent une nouvelle crise, qui heureusement n'est que passagère.

On ne s'étonnera point qu'avec des salaires aussi minimes, l'ouvrier vive d'une existence très précaire et ne sache arriver à se suffire. Son gain, aussi économe soit-il, ne peut balancer sa dépense et son modeste budget ne saurait s'équilibrer.

Il a cependant la sagesse de s'affilier à des Sociétés de Prévoyance dites *Sociétés de malades*, mais il ne s'organise pas en vue de retraites pour la vieillesse. Ces Sociétés sont nombreuses; mais que rarement elles poussent leurs économies au delà de l'année courante! Seule, une coopérative : *L'Humanité* réussit à s'implanter à Lille et procure des avantages sérieux à ses membres. Mais elle est attaquée par l'administration et doit se résoudre, en juillet 1851, à terminer des opérations qui étaient prospères.

Nous avons déjà parlé des caves et des cours de Lille. Les différentes enquêtes ordonnées sous la République dans les centres ouvriers aboutirent seulement sur la question d'hygiène. On ferma les caves malsaines, et les courettes infectes furent expropriées à la fin de 1850; mais on s'y prit trop tard pour éviter la terrible épidémie de choléra qui sévit plus terriblement dans les quartiers populeux que partout ailleurs.

Les ouvriers, lassés de toutes les velléités politiques et de tous efforts révolutionnaires, par la disette, le chômage, les privations, disséminés par les maladies et la misère, ne sauront offrir qu'une résistance passive aux coups des réactions républicaines et bonapartistes.

C'est d'eux que viendront cependant les seules protestations, à chaque tentative réactionnaire. Ils réclameront contre la fermeture des clubs, repousseront les candidats modérés de l'Assemblée Législative, pour choisir les républicains montagnards, tandis que les populations rurales nommeront d'anciens orléanistes. A Lille, Roubaix et Tourcoing, tous se groupent autour de Testelin et Bianchi ; ils protestent contre la suppression du Suffrage Universel, contre la fermeture des Sociétés de Secours Mutuels et de malades, contre les lois sur la presse et la prorogation des pouvoirs. Leur discipline est admirable dans la campagne de l'abstention systématique, car c'est au Nord que revient l'honneur de flétrir, le premier, la loi du suffrage restreint. Il le fait d'abord après la démission du représentant Wallon, puis lors de la candidature de l'ancien préfet du Nord, le ministre Vaïsse.

Mais l'Assemblée s'est perdue dans l'opinion ; elle a voté la loi du Suffrage restreint, sa faute n'est point pardonnable; elle était cependant le seul pouvoir qui eût pu contrebalancer l'influence présidentielle et les menées des partisans du prince. Sa popularité est nulle, et, lorsqu'elle disparait, on la voit s'effondrer sans regret.

Le coup d'Etat est ratifié ! Mais ce n'est point sans inquiétude que les ministres établissent le nouveau pouvoir. Le peuple de Lille, Douai, Valenciennes, recourt aux armes ; il est vaincu. Le gouvernement proscrit, exile ou déporte les républicains. Il obtient du ministère belge l'expulsion des chefs réfugiés qu'il redoute le plus ; mais

sa conscience est si peu raffermie, qu'il dépèche le représentant Fialin de Persigny, avec une mission secrète, dans le Nord, ordonne la mobilisation des troupes, tant il craint, averti par le ministre anglais Lord Palmerston, d'avoir à repousser des bandes de réfugiés républicains ou des prétendants orléanistes.

Ces craintes sont sans objet, et la population, lassée par tant de bouleversements et de misère, se laisse bénévolement asservir. Elle n'avait, d'ailleurs, l'armée étant soumise au pouvoir du coup d'Etat, qu'à se taire ou mourir.

Aussi, ne nous étonnons pas de voir, l'an d'après, l'Empire rétabli, et les derniers complots — tels les soubresauts d'une agonie — se former pour s'anéantir dans l'insuccès.

Les laborieux habitants du Nord sont las, — ils ne veulent plus connaître que l'heure présente — et ils se soumettent au nouvel usurpateur.

« Les classes bourgeoises, les propriétaires fonciers, les rentiers, les fabricants, les industriels, les commerçants, ces classes prépondérantes, dans cette contrée surtout, se groupent avec une confiance naissante autour du trône de Napoléon III... *Les intérêts matériels étant satisfaits*, la satisfaction politique en découle naturellement.

« Quant à la classe ouvrière, elle est débarrassée de la propagande anarchique par la législation sur la presse, par la réglementation du colportage, et ramenée à une conduite plus morale et plus saine.... Il n'y a qu'une voix, ici, pour remercier le gouvernement de l'Empereur du maintien du système protectionniste dont l'abandon serait la ruine de ce florissant département.

« Notre voisinage de la Belgique nous expose assez fréquemment aux tentatives d'introduction clandestine

d'écrits ou de pamphlets séditieux, imprimés chez nos voisins. Mais la police, que secondent activement l'Administration des Douanes, celle des Postes, la Gendarmerie et les autorités municipales, fait bonne justice de ces tentatives aussi insensées que coupables. » [1]

La République s'était tuée à force de réaction, mais surtout pour n'avoir pas su remédier à la détresse industrielle et agricole.

Lille : 1899-1903.

(1) Arch. nat : f 1, c 3, Nord 8 ; *Circulaire du 29 octobre.* Rapport du Préfet au Ministre. 23 déc. 1852.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I. — *Lettre de Frédéric Degeorge à Alph. Bianchi, et inscription de Alph. Bianchi à la Loge Maçonnique Saint-Jean-d'Ecosse, Juin 1845.*

(Arch. de la famille Bianchi, A. 4 et 5).

Monsieur A. Bianchi.

Mon cher Bianchi,

Ce qui a été une cause d'exclusion pour trois individus de la Fidélité, sera un motif d'admission à l'Espérance.

Vos opinions politiques sont celles que l'on doit demander à un maçon : liberté, fraternité, charité, ces principes du Christ sont les nôtres.

Lundi il y aura tenue à l'Espérance ; je ne suis plus, ayant achevé mon temps comme le digne Castelain, vénérable de la loge ; mais le Frère Lenglet qui m'a succédé, mais tous les frères partagent mon opinion ; je vous présenterai lundi et vous serez admis.

Je demanderai, suivant votre réponse, une tenue pour dimanche en huit 22 juin, à trois heures de l'après-midi ; on vous recevra ce jour-là apprenti et vous pourrez, avec votre certificat, assister à la fête de la Fidélité.

Ainsi, dites à Castelain, dites à Honnorat, dont je reçois les lettres aujourd'hui, que je serai heureux de faire ce qu'ils demandent pour vous ; dites-le leur de suite, car cette lettre est une réponse à vous trois.

Si vous pouviez amener quelques frères de Lille, écrivez-le moi, et nous dinerions ensemble à la maison.

S'il y avait la moindre difficulté à vous recevoir si promptement maçon, nous vous ferions *Chevalier du Temple*, ce qui donne de droit le grade de maitre en maçonnerie.

Un des nôtres, Cabuil, avoué à Arras, avait, comme vous, obtenu trois noires ; nous l'avons fait templier, et les trois oppo-

sants ont été obligés de le recevoir à l'Espérance, dont il a été, depuis, un des officiers.

Adieu, mon ami, salut aux frères; à l'espoir de vous voir bientôt.

Vendredi soir. FRÉDÉRIC DEGEORGE.

Nous soussignés Vén.·. et Off.·. dignitaires de la R.·. Loge de Saint-Jean-d'Ecosse, régulièrement constituée par le Sup.·. Conseil le 15 juin 1835, n° 54, sous le titre distinctif de l'Espérance à l'Or.·. d'Arras, certifions que notre T.·. C.·. et T.·. R.·. F.·. Bianchi Alphonse, rédacteur en chef du *Barbier de Lille* et professeur de moulure, demeurant à Lille, né à Lille, le 18 juillet 1816, qui a signé le *ne varietur* à la marge ci-contre, a été reçu dans ladite Loge au 1er G.·. Symb.·. le 15e jour de la lune de Sivan de l'an de la vraie lune.·. 5845 (20 juin 1845) où il demeure inscrit sous le n° 144. En conséquence nous lui avons délivré le présent certificat, en priant les FF.·. de tous les rites et de toutes les obédiences de vouloir bien, après s'être assurés de son identité, l'accueillir, avec les égards que se doivent mutuellement les enfants de la Veuve. Or.·. d'Arras, le 20 juin 1845.

L'ex-vénérable, FRÉDÉRIC DEGEORGE.

Le vén.·. C. LENGLET, etc.

II.

PRIX DES DENRÉES, 1846-1850

BLÉ, PAIN, ETC....

MERCURIALE DU BLÉ ET

1846 (1)

DATES	BLÉ BLANZÉ (1 HECTOLITRE)		
	Première Qualité	Deuxième Qualité	Troisième Qualité
23 Septembre . . .	26.78	25.88	25.08
30 Septembre . . .	26.66	26.16	25.52
7 Octobre	27 67	27.07	26.20

1847 (2)

DATES	FROMENT BLANC (1 HECT.)			FROMENT ROUX (1 HECT.)		
	Ouverture	Moyenne	Fermeture	Ouverture	Moyenne	Fermeture
Janvier 13.	31 72	31.17 (Valenciennes)	30.42	30.34	29.86	29.34
(Lille) 21 (1 k. ½) .	54 50	1 kil. : 32	»	»	»	»
Février 5.	Valenciennes	32.25	»	»	31 25	»
(Lille) 17.	35.95	33.12	34.28	34.40	32.63	33.00
» 24.	38.07	37.10	36.26	36.18	35.52	34.86
Mars 3.	41.56	41 00	40.20	40.90	39.69	38 07
» 10.	43.92	43.19	42.00	42.30	41 58	40.84
(Valenciennes) 10 .	»	37.66	»	»	»	»
(Cambrai) 10. . . .	»	43.60	»	»	»	»
(Lille) 17.	40.86	39.62	38.28	38.00	36 97	36.00
(Valenciennes) 17 .	»	39.57	»	»	»	»
(Lille) 24	42.93	42.18	41.04	40 96	40.42	39.85
(Valenciennes) 24 .	»	40 49	»	»	»	»
(Lille) 31.	41.80	40.78	39.70	39.78	38.73	38.00
Avril 14.	41.74	40.66	39.20	40.00	38.90	38 00
(Valenciennes) 14 .	»	40.00	»	»	»	»
(Lille) 21.	43.80	42.72	41.12	42.40	41.18	40.00
(Valenciennes) 21 .	»	42.50	»	»	»	»
(Lille) 28	45.70	43.82	40.67	45.10	42.33	39.91

(1) Registre aux arrêtés du Conseil Municipal de Lille.

(2) Arch. dép. du Nord : M. XII. K. 2/3-4 — *Messager du Nord* — *Impart. du Nord.* – Bruyelle : *Éphém. Cambraisiennes.*

PRIX DU PAIN (1846-1850)

BLÉ MACAUX (1 HECTOLITRE)		
Première Qualité	Deuxième Qualité	Troisième Qualité
24.90	24.50	23.78
25.12	24.72	24.20
26.20	25.76	24.68

FLEUR	PAIN DE BLANZÉ		PAIN BLANC		PAIN DE FLEUR	
1 quintal métrique	1 kilogr.	1 kil. ½	1 kilogr.	1 kil. ½	125 gr.	250 gr.
49.50	Valenciennes	»	»	»	»	»
157 kil. : 100	0.475	»	»	»	»	»
»	»	0.5625	»	0.75	»	»
59.00	0.40	0.60	0.52	0.7875	»	»
60.00	»	»	»	»	»	»
»	0.45	0.675	0.575	0.8625	»	»
»	»	»	»	»	»	»
»	0.42	»	0.53	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»
»	0.475	0.7125	0.60	0.90	»	»
»	0.4564	»	0.5667	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»
»	0.48	»	0.60	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»
68.00	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»
66.50	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»
67.00	0.50	0.75	»	0.9375	»	»

DATES	FROMENT BLANC (1 HECT.)			FROMENT ROUX (1 HECT.)		
	Ouverture	Moyenne	Fermeture	Ouverture	Moyenne	Fermeture
Avril 28 (Valenc.) .	»	42.96	»	»	»	»
Mai 5 (Lille). . . .	49.02	46.57	42.96	48.16	43.74	42.14
» 12 (Cambrai . .	»	43.00	»	»	»	»
Mai 12 Lille . . .	**50.26**	**47.86**	**44 22**	**47.24**	**43.61**	**42.00**
» 19.	46,10	44.50	43.00	43.50	42.00	40.86
» 26.	46.16	44 22	42.86	42.94	41.20	40.20
Juin 2.	43.70	42.22	40.82	41.62	40 61	39.04
» 9 (1)	36,72	35,60	34.63	33.84	33.29	32.58
» 16.	42.60	38.32	36.10	39 92	37.06	36.00
» 23.	44.78	41.80	36,52	43.66	38.82	36.22
» 30.	43.08	41.64	38.78	40.59	38.97	35.87
Juillet 7	42.92	39.75	36.05	40.66	38.26	34.32
» 14.	41.16	40.04	38.68	38.40	36 00	33.60
» 21	37.60	36.62	35.40	34.05	31.70	29 40
» 28.	38.10	37.08	36.18	34 32	30.14	27.60
Août 4	36.24	34.96	33.48	31.34	25.78	23.89
» 11	35.98	34.16	33.17	32.70	25 12	23.66
» 18	27.28	25.22	23.50	23.28	22.24	21.27
» 25	28.68	26.67	24.80	24.84	23.92	22.17
Septembre 1. . . .	28.32	27.09	26.16	25.33	24.22	23.22
» 8. . . .	29.72	28.68	27.72	26.44	24.95	23.33
» 15 . . .	30.92	29.85	28.72	27.30	26,21	24.96
» 22 . . .	29.60	28,24	27.10	26.14	25.10	23.75
» 29 . . .	27.04	25.96	24.58	24.04	22.70	21.50
Octobre 6	28.07	26.84	25.82	25 18	24.08	23.28
» 13	27.15	26.29	25.16	24.75	23.14	22.00
» 20	25.90	24.70	23.90	23 24	22,23	21.21
» 27	24.97	24.00	22.94	22.38	21.53	20.80
Novembre 3. . . .	25.00	24.26	23.72	22.20	21.50	20.90
» 10. . . .	25.64	24.88	24.00	23.32	22.63	21.46
» 17. . . .	24.34	23.67	23.00	21.82	21.19	20.42
» 24. . . .	23.62	22.80	22.08	21 26	20.54	18.78

(1) Les cotes du 13 Janvier, 24 Février, 9 Juin, sont seules relevées avant cette dernière date, sur les tarifs offic[iels] de la Bourse de Lille (Arch. dép. du N. M. XII. k. 2 3), muets quant aux prix pour les autres marchés. Les chiffres cit[és] pour combler ce vide, le sont d'après le *Messager du Nord*, d'accord, généralement, avec les cotes officielles lorsq[ue] celles-ci sont publiées.

FLEUR	PAIN DE BLANZÉ		PAIN BLANC		PAIN DE FLEUR	
1 quintal metrique	1 kilogr.	1 kil. ½	1 kilogr.	1 kil ½	125 gr.	250 gr.
»	0.52	»	0.65	»	»	»
68.25	»	»	»	»	»	»
»	3 kil : 2 fr.	»	3 kil. : 1.80	»	»	»
70.00	**0.525**	**0.7875**	**0.675**	**1.0125**	**0.0875**	**0.175**
70.00	»	»	»	»	»	»
69.37	0.50	0.75	0.65	0.975	0.10	0.1875
69.00	»	»	»	»	»	»
67.85	0.45	0.675	0.575	0.8625	0.0875	0.1750
64.89	»	»	»	»	»	»
65.40	0.45	0.675	0.60	0.90	0.0875	0.1750
65.00	»	»	»	»	»	»
63.62 ½	0.475	0.7125	0.60	0.90	0.0875	0.1750
61.50	»	»	»	»	»	»
58.00	0.425	0.6375	0.55	0.825	0.0875	0.165
54.25	»	»	»	»	»	»
54.00	0.40	0.60	0.50	0.755	0.0875	0.15
53.75	»	»	»	»	»	»
53.75	0.35	0.45	0.45	0.675	0.075 1 kil. : 0.60	0.15
51.25	0.35	»	0.45	»	1 kil. : 0.60	
50.50	0.325	0.4875	0.4250	0.6325	0.075 1 kil. : 0.55	0.1375
49.50	0.325	»	0.4250	»	1 kil. : 0.55	
50.50	0.35	0.525	0.45	0.675	0.075 1 kil. : 0.55	0.1325
50.35	0.35	»	0.45	»	1 kil. : 0.55	
48.75	0.325	0.4875	0.425	0.6375	0.075 1 kil. : 0.55	0.1375
46.60	0.325	»	0.425	»	1 kil. : 0.55	
45.50	0.325	»	0.425	»	1 kil. : 0.55	
41.81	0.325	»	0.425	»	1 kil. : 0.55	
39.00	0.30	0.45	0.375	0.565	0.0625 1 kil. : 0.50	0.125
37.50	0.30	»	0.375	»	1 kil. : 0.50	
36.95	0.30	0.47	0.375	0.5625	0.0625	0.1125
37.00	0.30	»	0.37	»	1 kil. : 0.45	
37.00	0.275	0.4125	0.375	0.5625	0.0615 1 kil. : 0.45	0.1125

DATES	FROMENT BLANC (1 HECT.)			FROMENT ROUX (1 HECT.)		
	Ouverture	Moyenne	Fermeture	Ouverture	Moyenne	Fermeture
Décembre 1er . . .	23.66	22.89	22.28	21.50	20.76	20.00
» 8	23.72	22.98	22.40	21.60	20.97	20.40
» 15	23.36	22.62	21.62	21.60	20.98	20.22
» 22	23.70	22.93	22.20	21.66	21.27	20.84
» 29	23.80	23.07	22.32	22.26	21.55	20.86
1848						
Janvier 5	23.08	22.20	21.36	21.90	20.98	20.30
» 12	22.38	21.72	20.90	20.86	20.28	19.78
» 19	21.70	20.98	20.08	20.40	19.75	19.20
» 26	21.26	20.62	19.84	19.64	18.95	18.28
Février 2	21.70	20.92	20.22	20.38	19.75	19.00
» 9	21.35	20.64	19.78	19.78	18.93	18.38
» 17	20.42	19.58	18 68	18.46	17.84	17.20
» 23 . . .	19.66	18.96	18.52	17.92	17.86	16.50
Mars 1er.	19.70	19.00	18.26	18 16	17.48	17.00
» 8	19.80	18.94	18.20	18.00	17.40	16.80
» 15	18.80	18.16	17.48	17.46	16.68	15.86
» 22	17.80	16.90	16.14	16.30	15.86	15.20
» 29	17.26	16.66	16.00	16.22	15.87	15.40
Avril 5	17.60	16.93	16.30	16.04	15.67	15.30
» 12	17.08	16.31	15.46	15.56	15.10	14.60
» 19	16.50	15.94	15.36	15.40	14.70	14.14
» 26	17.30	16.72	16.00	16.00	15.33	14.50
Mai 3	19.26	18.60	17.85	17.40	16.71	16.07
» 10	17.80	17.08	16.42	16.54	15.96	15.14
» 17	16.97	16.12	15.40	15.56	14.90	14 16
» 25	17.20	16.55	15.80	15.46	14 24	14.02
» 31	16.58	15.92	14.98	14.80	14.34	13.80
Juin 7.	16.50	15.87	15.17	15 00	14.51	14.00

FLEUR	PAIN DE FLEUR		PAIN BLANC		PAIN DE FLEUR	
1 quintal métrique	1 kilogr.	1 kil. ½	1 kilogr.	1 kil. ¼	125 gr.	250 gr.
36.00	0.275	»	0.375	»	1 kil.	: 0.45
35.70	0.275	»	0.375	»	1 kil.	: 0.45
35.50	0.275	»	0.35	»	1 kil.	: 0.45
37.00	0.275	»	0.35	»	1 kil.	: 0.45
37.60	0 275	»	0.35	»	1 kil.	: 0.45
38.00	0.275	»	0.35	»	1 kil.	: 0.45
38.00	0.275	»	0.35	»	1 kil.	: 0.45
37.40	0.275	»	0.35	»	1 kil.	: 0.45
35.75	0.275	»	0 35	»	1 kil.	: 0 45
35.50	0.275	»	0.35	»	1 kil.	: 0.45
35.50	0.275	»	0.35	»	1 kil.	: 0.45
33.90	0.25	0 375	0.325	0.4875	0.0625 1 kil.	0.1125 : 0.45
32.00	0.25	»	0.325	»	1 kil.	: 0.45
31.00	0.25	»	0.325	»	1 kil.	: 0.40
31.00	0.25	»	0.325	»	1 kil.	: 0.40
31.00	0.25 (1)	0.375	0.30 (2)	0.45	0.05 (3) 1 kil.	0.10 : 0.40
30.00	0.25	»	0.30	»	1 kil.	: 0.40
28.50	0.225	0.305	0.30	0.45	0.05 1 kil.	0.10 : 0 40
28.00	0.225	»	0.275	»	1 kil.	: 0.40
27.75	0.225	»	0.275	»	1 kil.	: 0.40
26.90	0.225	»	0.275	»	1 kil.	: 0.40
26.10	0.225	0.275	0.3375	0.415	0.05	0.875
29.00	»	»	»	»	»	»
30.00	0.225	0.3375	0.30	0.45	0.05	0.10
27.95	»	»	»	»	»	»
27.25	0.225	0.3375	0 275	0 4125	0.05	0.10
27.25	»	»	»	»	»	»
27.00	0.225	0.3375	0.275	0.4125	0.05	0.875

(1) Pain de ménage : 2/3 blé blanc + 1/3 blé roux sans extraction de fleur ni de son

(2) Pain blanc, id., mais extraction de 25 % de son, remplacé par la même quantité de fleur.

(3) Pain de fleur, dit pain parisien, première qualité.

DATES	FROMENT BLANC (1 HECT.)			FROMENT ROUX (1 HECT.)		
	Ouverture	Moyenne	Fermeture	Ouverture	Moyenne	Fermeture
Juin 14.	16.54	15.82	15.24	15.04	14.46	14.00
» 21.	16.52	15.74	15.12	15.00	14.38	13.80
» 28.	16.44	15.58	14.72	14.68	14.02	13.41
Juillet 5.	16.52	15,95	15.28	15.32	14.60	13.92
» 12.	16.38	15.64	15.00	14.82	14.26	13.70
Septembre 7	17.67	16.86	16.29	16.42	15.92	15.38
Octobre 4	17.79	17.10	16.03	16.00	15.42	14.76
» 11	17.67	17.24	16.60	16.40	15.88	15.19
1849						
Juillet 18.	19.30	18.70	18.25	17.89	17.46	16.88
Août 29	19.54	18.81	18.26	17.70	17.25	16.72
Septembre 19 . . .	18.53	17.85	17.32	16.47	15.38	15.74
Octobre 10	17.91	17.10	16.44	16.40	15.60	15.20
1850						
Novembre 10. . . .	»	18.04	»	»	15.96	»

Moyenne des Prix à l'Hectolitre de Blé dans le Nord

1844 à 1852

Lille (1)	1844	1845	1846	1847	1848	1849	1850	1851	1852
Première qualité	22.33	25.66	27.04	28.24	17.50	18.56	19.20	17.51	20.94
Deuxième qualité	20.17	25.03	26.38	27.01	17.32	18.02	18.34	16.57	20.32
Cambrai (2) . .	17.00	23.00	29.00	22.00	16.50	16.50	17.20	»	»

Moyenne des Prix du Pain à Cambrai (3) (3 kil.)

1844	1845	1846	1847	1848	1849
1.028	0.994	1.27	1.48	0.835	0.88

(1) D'après Scrive. (2) D'après Bruyelle, cf. Bibliographie. (3) D'après Bruyelle, cf. Bibliographie.

FLEUR	PAIN DE BLANZÉ		PAIN BLANC		PAIN DE FLEUR	
1 quintal métrique	1 kilogr.	1 kil $\frac{1}{2}$	1 kilogr.	1 kil. $\frac{1}{2}$	125 gr.	250 gr.
27.10	»	»	»	»	»	»
27.25	»	»	»	»	»	»
27.50	»	»	»	»	»	»
28.00	»	»	»	»	»	»
28.00	0.225	»	0.275	»	1 kil. : 0.49	
»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»
31.00	»	»	»	»	»	»
33.00	»	»	»	»	»	»
30.90	»	»	»	»	»	»
28.50	»	»	»	»	»	»
28.00	0.23	»	0.29	»	0.05	»

Moyennes annuelles de la Viande abattue à Lille (1)

EN POIDS NET

Années . . .	1846	1847	1848	1849	1850	1851
Bœuf	277.29	79 38	278 33	297.13	301.31	297 65
Veau	62.62	58.90	63.24	65.72	66.96	66.96
Mouton . . .	30.62	30 63	30.22	32.95	31 04	31.04
Porc.	88 86	90.31	93.20	97.29	113.15	113.15
Total . .	429.39	259.22	465.55	493.09	513.46	508.80

Autres prix (2). — 1° ½ kil. en 1844 : Bœuf : 0.49 ; veau : 0.49 ; mouton : 0.49 ; porc : 0.53 ; — Beurre : 0.82 ; — œufs, une douzaine : 0.64 ; — pommes de terre, l'hectol. : 4.52. — Une aune de drap : 9 à 12 fr.

Prix cotés à la Bourse de Lille : 1847 (3) : Viande 1 kil

12 Janvier	Bœuf : 1 30	Vache : 1.15	Veau : 1 30	Mouton : 1.25	Porc : 1.50
1er et 15 Septembre.	— 1.30	— 1 15	— 1 30	— 1.30	— 1.85
24 Novembre	— 1.30	— 1 20	— 1 30	— 1.30	— 1 60

Houille, l'hectolitre : 1.60 à 1.80. Moyenne : 1.6).

(1) D'après Loiset. (2) D'après Scrive, cf. Bibliographie. (3) Arch. dép. du N. M. XII, K. 2 2 3.

III. — *Circulaire du Comité pour la réforme électorale avant le banquet de Lille, Novembre 1847.*

Nous venons de nous constituer régulièrement pour organiser dans notre ville une grande manifestation réformiste, beaucoup de bons esprits ayant pensé qu'il serait utile de réunir à Lille, en une sorte de congrès, tous les réformistes des principales villes du Nord, nous nous adressons à vous pour que vous prêtiez votre puissant concours à une idée qui nous paraît éminemment propre à servir la cause libérale. Pour éviter toute objection et assurer la religion politique de tout le monde, nous croyons devoir vous exposer quel esprit présidera à notre banquet. Nous nous abstiendrons d'abord de toute manifestation courtisanesque et hors de saison, nous mettrons en pratique la maxime si connue sous l'ancienne monarchie : « Le silence des peuples est la leçon des rois. »

Ensuite, nous permettrons l'exposition de toute idée réformiste, quelque restreinte ou quelque large qu'elle soit, pourvu que les termes dans lesquels elle sera formulée ne s'écartent pas de ce qui est permis par la législation actuelle. En un mot ce que nous voulons, c'est la réunion de tous les hommes de bonne volonté, reconnaissant pour drapeau le principe de la souveraineté nationale qui a triomphé en juillet 1830 et se rassemblant pour obtenir une de ses conséquences les plus logiques et les plus précieuses : l'extension du suffrage électoral.

Ce que nous voulons, c'est que chaque nuance d'opinion libérale, qui veut, à différents degrés, notre régénération politique et morale, puisse convier ses plus illustres représentants, afin qu'aucune fraction n'ait le droit de se plaindre d'avoir été sacrifiée.

Signé : H. SAINT-LÉGER, président ; BONTE-POLLET, vice-président ; ACHILLE TESTELIN, secrétaire.

IV. – *Appel au calme, distribué à Lille, le 24 Février 1848.*

« Monsieur Bianchi, rédacteur au journal *Le Messager du Nord*, s'est rendu aujourd'hui dans la matinée à l'hôtel-de-ville, accompagné de MM. Bonte-Pollet, Testelin, Castelain, Fémy, Honnorat, Champon-Richebé, Boniface et quelques autres.

Cette démarche avait pour but de protester contre les actes de dévastation qui ont eu lieu hier au soir, et d'offrir à l'administration municipale le concours actif des hommes de l'opinion démocratique pour contribuer au maintien de l'ordre en attendant qu'un nouveau pouvoir ait été régulièrement constitué, comme expression de la volonté nationale.

M. Bianchi a déclaré en même temps à M. le Maire que, s'il avait été remarqué hier dans les groupes avec ses amis politiques, c'est qu'il s'y rendait avec la ferme intention de faire entendre de sages conseils aux hommes du peuple sur lesquels il pouvait exercer de l'influence.

L'administration municipale a témoigné la plus vive satisfaction de cette démarche. » Lille, imp. de E. Reboux.

V. — *Lettre d'un condamné d'Anvers à A. Bianchi, 1848.*

Monsieur Bianchi, rédacteur en chef du *Messager du Nord*, rue de Béthune, nº 6, Lille.

Mon cher Bianchi,

Tu auras vu par les journaux ma condamnation à mort. Je ne sais encore comment elle sera commuée. Ce qui est certain, c'est qu'il n'y aura pas d'exécution.

Le porteur de la présente a été acquitté. Tâche de lui procurer

le transport jusqu'à Saint-Quentin. Il te donnera tous les renseignements sur notre position et notre procès. Parmi les condamnés il se trouve deux Français.

J'ai épuisé nos ressources pour nos camarades. Je désirerais qu'au moyen d'une collecte vous puissiez venir au secours de vos deux compatriotes. Les républicains belges ne s'inquiètent pas trop de nous.

Je m'arrête, car le dégoût me vient. Je n'ai pris aucune part aux débats. Je me suis contenté d'une profession de foi républicaine et d'une répudiation formelle de tous les républicains parjures, c'est ce qui m'a fait condamner.

Adieu donc, mes amitiés à qui de droit. Tout à toi. Le 1er août (1848 ?)

Si tu réussis dans ta collecte, adresse-moi l'argent à la prison *Saint-André-d'Anvers.* (Arch. de la famille Bianchi, A. 17).

VI. — *Lettre du Comité républicain d'Avesnes au Comité de la Société républicaine radicale et démocratique de Lille.*

Au comité du *Messager du Nord*.

Citoyen,

Nous venons de lire dans *Le National* la liste des candidats que vous présentez pour l'Assemblée nationale et nous avons vu avec regret que vous n'y avez compris aucun nom présenté par l'arrondissement d'Avesnes. Nous comptons cependant une population de 14.300 âmes et nous fournissons un contingent de 25 à 30.000 votants. Une lettre de M. Testelin qui m'a été communiquée ce matin par M. Vendois nous faisait espérer que vous ne nous négligeriez pas à ce point. D'après le principe de la loi électorale nous avons droit à trois candidats. Une division s'est

prononcée entre nous par le choix d'un troisième candidat. Le nom de M. Marchand a fait naître une difficulté ; mais cette difficulté a été levée ce matin dans notre comité ; M. Aubry, marbrier à Avesnes, a obtenu la grande majorité des suffrages. Maintenant nos trois candidats sont les citoyens :

Désiré HANNOYE, Avocat.
VENDOIS, Docteur-Médecin.
AUBRY père, Marbrier.

Nos principes sont franchement démocratiques. La République, rien que la République. Un suffrage universel, une seule assemblée représentant la France, un pouvoir exécutif fort, mais électif et temporaire, un pouvoir judiciaire indépendant, mais élu par l'Assemblée nationale. Si vous votez pour nous, nous voterons pour vous et nous comptons sur vos sentiments républicains. Veuillez, je vous prie, nous adresser le plus tôt possible votre liste définitive. Salut et fraternité.

Le vice-président du comité républicain : A. DELAVILLE.

P. S. — Si cette lettre n'est pas signée du citoyen Aubry, président, c'est qu'il est au nombre de nos candidats. (Archives de la famille Bianchi, A. 12).

VII. — *Proclamation de la Municipalité lilloise pendant l'Émeute du 22 Mai 1848.*

Au moment où vos magistrats s'épuisent en efforts de toute espèce pour procurer de l'occupation et des secours à ceux qui souffrent du chômage de l'industrie, où vos concitoyens les moins maltraités par la crise, font les plus généreux sacrifices pour vous venir en aide, à vous et à vos familles, quelques turbulents, cédant à de coupables suggestions, sèment le désordre dans la ville.

Parce que tous n'ont pas pu encore être reçus dans les ateliers communaux, ils veulent empêcher les ouvriers paisibles de

continuer leurs travaux, ils vont tumultueusement les arracher de leurs fabriques et les priver ainsi de leurs légitimes salaires. C'est là un crime dont l'intérêt de la société réclame une prompte et sévère punition.

Que les bons citoyens se séparent à l'instant des mauvais sujets qui fomentent le trouble.

On verra que les meneurs sont en petit nombre et l'on parviendra rapidement à rétablir la tranquillité sans laquelle il n'y aurait pas de terme possible aux souffrances qui pèsent encore sur une partie d'entre vous. Vos magistrats continueront à rechercher avec ardeur tous les moyens possibles d'améliorer la position des travailleurs raisonnables et honnêtes, mais ils sont décidés à déployer la plus grande sévérité contre les malintentionnés qui aggravent sans cesse le mal par leur turbulence.

BIGO, maire ; ROUSSEL, RICHEBÉ, CASTELAIN, FÉMY, adjoints (1).

VIII. — *Lettre du Préfet Durand Saint-Amand à Alph. Bianchi, au sujet de l'élection à la Garde Nationale.*

PRÉFECTURE DU NORD — Lille, le 16 Juin 1848.
CABINET DU PRÉFET.

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité.

Monsieur Bianchi, 6, rue de Béthune.

Mon cher Concitoyen,

J'ai reçu votre lettre, et, frappé de la gravité et de la légitimité de votre protestation, j'ai immédiatement fait prier M. le Maire de Lille de venir me voir, pour lui demander quelle décision avait été prise sur une lettre que je lui avais adressée il y a

(1) Cf. Journaux à la date

quelques jours et par laquelle je lui réclamais le droit de vote pour tout citoyen inscrit dans la garde nationale sans distinction entre le contrôle actif et le contrôle de réserve.

M. le Maire m'a répondu que le Conseil de recrutement, auquel il avait soumis ma lettre l'avait prise en considération, et que les cartes d'électeur étaient distribuées à tous les citoyens inscrits qui devaient en réclamer. Je l'ai prié alors de rendre cette décision plus efficace en la faisant effective d'ici à demain, de façon que personne n'ignore que l'on peut voter à la condition de s'être fait, ou de se faire inscrire.

J'ai également recommandé à M. le Maire la pétition des concitoyens que vous m'avez transmise; j'ai lieu d'espérer que ce magistrat y fera droit. Je me félicite, mon cher concitoyen, d'avoir pu intervenir pour le maintien d'un droit que je ne laisserai ni violer, ni dépérir.

Veuillez en recevoir l'assurance et celle de mes sentiments fraternels. — A. Durand Saint-Amand (Archives de la famille Bianchi, A. 13.)

IX. — *Lettre de protestation adressée au Préfet Durand Saint-Amand contre l'arrêté de dissolution de la Société républicaine des fileurs (Août 1848).*

C'est avec la plus grande surprise que nous lisons, placardé sur les murs de la ville, que vous déclarez la dissolution de notre Société en lui retirant votre approbation, en date du 13 juin dernier.

Nous ne savons de quels faits on nous accuse, nous avons toujours observé scrupuleusement les articles de notre règlement, sauf celui promettant des secours aux ouvriers sans ouvrage, article que nous avons supprimé vu la pénurie du commerce et la quantité considérable d'ouvriers sur le pavé.

Si c'est pour cette suppression nous n'avons rien à opposer.

Si c'est pour tout autre fait, nous mettons au défi qui que ce soit de venir nous prouver que nous nous soyons écartés un seul instant de l'esprit et de la lettre de notre règlement. Loin d'avoir contribué au désordre en quoi que ce soit, *nous avons repoussé de notre sein les fileurs qui sont venus nous demander des secours dans les circonstances présentes, les sociétaires dépourvus de travail n'y ayant pas droit.*

Nous protestons donc contre tout ce qui a pu vous être dit contre notre société en général et chacun de ses membres en particulier, et nous aimons à croire que nous avons été calomniés, car ce n'est pas un *préfet de la République qui viendrait sans motifs graves, porter atteinte au droit d'association des travailleurs,* droit proclamé par la République elle-même sur les barricades de Février.

Dans ces circonstances, nous attendons qu'il vous plaise de revenir sur cette détermination de ce jour en ce qui nous concerne et vous ferez un acte de justice. (19 août 1848). (Journaux de Lille, à la date).

X. — *Création d'une Caisse de Retraite, à Lille, en 1850.*

(A la première page du livret remis à chacun des ouvriers.)

Nous, soussigné, *Scrive* frères, manufacturiers, voulant donner un témoignage de sympathie et récompenser les services rendus, prenons l'engagement de verser annuellement une somme de 1500 francs destinée à former une Caisse de pension et de retraite en faveur de ceux que l'âge ou les infirmités empêcheraient d'accomplir un travail suffisant pour subvenir à leur existence.

Ainsi tout ouvrier ayant au moins 30 années consécutives dans l'une de nos manufactures et se trouvant dans les conditions indiquées aura droit à cette faveur.

Il aura donc la faculté de choisir 1° une pension de 300 francs en continuant de vivre avec sa femme et ses enfants; soit d'habiter une dépendance de notre établissement situé à Marquette, établis-

sement que nous affectons à cette destination et où le pensionnaire sera nourri, tout en recevant en plus une rente annuelle de 150 francs

Les soussignés voulant dès aujourd'hui mettre à exécution le présent engagement accordent la pension, dans les conditions indiquées ci-dessus, aux ouvriers dont les noms suivent :

1° Aimable Malo, comptant 46 années consécutives de service ; 2° Michel Waresquelle, comptant 38 années ; 3° Etienne Guelmant, comptant 36 années; 4° Joseph Demande, comptant 30 années. En conséquence, les quatre ouvriers sus-nommés recevront la dite pension à partir du jour où ils désireront cesser de travailler

Fait à Lille, le 9 mai 1850. — Scrive frères (Annales de la Charité, 1850, p. 345-346.)

XI. — *Préambule du règlement de la Société de l' « Humanité. »*

Règlement de la Société l' « Humanité. »

Fondation. — L'Association de l'Humanité compte plus d'une année d'existence; elle a été fondée en mai 1848 par 18 travailleurs, dont 11 seulement sont restés fidèles à l'œuvre; ce sont : J. Tribourdeaux, Carré, Lebrun, Malfait, Gisdal, P. Dubois, Daussy pére, Henniart, A. Dubois. J. Daussy, F. France.

But. — L'œuvre entreprise et qui consistait, ainsi que le nom de l'Association l'indique, à améliorer le sort des Sociétaires a été abordée avec succès; le pain, la viande, les vêtements et le chauffage ont été livrés aux Membres de la Sociéte à un prix inférieur à celui qu'ils auraient payé en dehors d'elle; de nombreux secours ont été distribués.

Règlement. — Cependant comme il a été reconnu que le règlement qui a présidé aux premiers pas de l'Association laissait beaucoup à désirer, il a été décidé en Assemblée générale des

Sociétaires en date du mois de mai 1849, que ce règlement serait révisé par les soins de la Commission générale.

Ce nouveau Règlement a été longuement élaboré par une Commission spéciale, discuté trois fois en Commission générale, accepté par l'Association générale du 25 décembre 1849 et conçu en ces termes :

But de l'Association. — Le but de l'Association que l'Humanité se propose d'atteindre est certes bien digne d'attirer le concours des gens de bien ; en effet, procurer à bon compte et en bonne qualité, aux Sociétaires, les objets de consommation, les vêtements et le chauffage : leur procurer également à bon prix un logement commode et bien aéré ; les secourir eux et leurs familles dans leurs besoins et maladies, ou dans les malheurs imprévus qui pourraient les atteindre ; les mettre à même de trouver constamment du travail ; assurer une retraite à la vieillesse ; arriver tous ensemble à une aisance réelle ; faire que la vie s'écoule entre un travail attrayant et le bien-être que procure les plaisirs de la Fraternité et de la Famille ; enfin donner un avenir certain et exempt d'inquiétude aux associés et surtout à leurs enfants. Qui pourrait repousser un pareil programme d'amélioration et ne pas désirer travailler de toutes ses forces à le réaliser.

Règlement de l'Humanité. — ART. I. - Tous citoyens ou citoyennes âgés d'au moins vingt ans et d'une moralité non douteuse, peuvent faire partie de l'Association ; les aînés de veuve et les orphelins sont admis à tout âge ; les femmes et les enfants mineurs ne pourront assister aux réunions.

ART. II. — Quiconque désire faire partie de l'Association doit se faire présenter par un associé chez le Centrier de son arrondissement, celui-ci en donnera avis au secrétaire de la commission d'organisation chargé de classer le candidat dans sa vingtaine.

ART. III. — Le candidat jouira des avantages de l'association sans pouvoir participer aux secours.

Il ne pourra être reconnu sociétaire qu'après trois mois, si ses cotisations ont été exactement payées. Pendant ce temps, son nom sera affiché dans le local où se réunira la Centaine, sur le rapport des Vingtainier, Centainier et Centrier..... (Lille, Imp. Lefebvre-Ducrocq, 1850). — Arch. Mun. de Lille. (Arch. de l'*Humanité*, n° 62).

XII. — *Pétition de la minorité du Conseil municipal de Lille, en vue de mesures de salubrité. (25 Février 1850).*

Considérant :

Que la plupart des logements occupés par les ouvriers de notre ville sont établis dans des conditions d'insalubrité qui augmentent les chances ordinaires de la mortalité. Que la mortalité dépasse de beaucoup la natalité.

Que cet état de choses est anormal quand le reste de la population de la France suit une progression tout opposée. Que si la loi sur les logements insalubres fait justement fermer les habitations dangereuses, elle n'indique aucun moyen de les remplacer par d'autres plus saines.

Que les indigents dont les locaux sont frappés d'interdit, finiront par ne plus savoir en quel lieu se loger, la fermeture de leurs habitations actuelles commençant déjà à faire augmenter le prix des loyers. Que la moralité elle-même est autant intéressée que la santé publique à mettre fin à cette triste situation. Qu'il est du devoir du Conseil municipal d'accord avec l'Administration de chercher d'une part à arrêter la mortalité extraordinaire qui frappe les pauvres de notre cité ; d'autre part à loger ceux de nos concitoyens dont les demeures ont été fermées par les soins intelligents de la Commission de salubrité.

Le Conseil émet le vœu.

Qu'il soit ouvert un crédit spécial au budget de la ville pour les dépenses qui seraient reconnues nécessaires afin de rechercher les moyens : 1° d'établir à Lille des logements d'ouvriers plus sains et mieux disposés dans l'intérêt des mineurs que ceux qui existent de nos jours ; 2° d'élargir et d'assainir celles des cours et courettes où l'air arrive vicié ou en quantité insuffisante.

Une Commission choisie dans le sein du Conseil municipal aidera l'Administration dans ses recherches.

L'Administration municipale est instamment priée de faire un rapport à ce sujet dans le courant de la prochaine session ou plus tôt s'il y a lieu. Le Conseil recommande à l'Administration le

système architectural et financier suivi dans plusieurs villes manufacturières de l'Angleterre, où, à l'aide d'encouragements accordés à des capitalistes, on a créé des habitations, non seulement salubres, mais encore morales, en ce sens qu'elles établissent la séparation des sexes ; économes puisqu'elles ouvrent la voie à l'association pour la consommation alimentaire. Le Conseil réclame encore une disposition législative ajoutée à la loi sur les logements insalubres qui autorise l'expropriation forcée par cause d'utilité publique, après indemnité suffisante chaque fois que les communes croiront utile d'employer ce mode légal pour arriver à l'anéantissement des habitations malsaines.

Bianchi ; Bonnard ; Campion ; Cannissié ; Catel-Béghin ; Dutilleul ; Godefroy ; Otten ; Rudot ; Schneider ; Testelin.

(Arch. municip. Lille : *Registre aux délibérations du Conseil*, vol. IV.)

XIII. — *Tableau général du Choléra dans le Département du Nord, en 1848 et 1849* [1]

ARRONDISSEMENTS	POPULATION			COMMUNES de chaque Arrondissem^t	NOMBRE de Communes atteintes par le Choléra	RAPPORT des Communes atteintes à celles de chaque Arrondissem^t	NOMBRE de Malades	RAPPORT des Malades à la population	NOMBRE de Morts	RAPPORT des Morts aux Malades
	Mâle	Femelle	Totaux							
Avesnes. . . .	71.645	70.600	142.245	160	16	1 sur 10	874	1 sur 60	489	4 sur 7
Cambrai . . .	86.450	87.644	174.094	118	48	4 sur 9	7.286	1 sur 24	3.079	3 sur 7
Douai	50.334	49.587	99.921	66	49	5 sur 7	3.667	1 sur 28	1.945	1 sur 2
Dunkerque . .	51.702	52 890	104.592	59	13	2 sur 9	676	1 sur 146	358	1 sur 2
Hazebrouck . .	51.451	53.239	104 690	53	13	1 sur 4	481	1 sur 219	275	4 sur 9
Valenciennes .	75.909	74.734	150.643	82	69	4 sur 5	9.758	1 sur 15	4.145	4 sur 9
Lille	179.081	177.714	356.795	133	32	1 sur 4	4.218	1 sur 76	2.479	4 sur 7
TOTAL. .	566.572	566 408	1 132.980	671	240	1 sur 3 1/4	26.960	1 sur 41	12.770	1 sur 2 1/20

(1) Dr BAILLY. — Recherches statistiques sur le choléra asiatique. . . . en 1848 et 1849. *Bulletin Médical du Nord*, 1850, n° 1, page 14.

XIV. — *Protestation contre l'élection du 3 Novembre 1850, dans le Département du Nord.*

Considérant qu'aux termes des articles 24 et 25 de la Constitution de 1848, tous les Français âgés de 21 ans, jouissant de leurs droits civils et politiques n'ont pas été convoqués pour prendre part à l'élection du 3 Novembre dans le Nord.

Considérant que par une circulaire écrite par le Ministre des Finances, les chefs de service de l'administration des Douanes, entr'autres ont été chargés de prévenir leurs subordonnés que les fonctionnaires qui ne voteraient pas seraient signalés à l'autorité dont ils dépendent.

Considérant que les officiers sans troupes appartenant à la Place de Lille, ont été appelés à prendre part à l'élection du départ, bien que plusieurs de ces militaires eussent voté pour leurs départs respectifs au mois de Mai 1849.

Considérant que dans certaines communes et notamment dans la commune de Bailleul, des agents de l'autorité ont distribué des bulletins portant le nom du général Lahitte, en même temps qu'ils distribuaient des cartes électorales.

Je demande que l'Assemblée Législative annule l'élection du Nord faite le 3 Novembre 1850 et subsidiairement qu'une enquête ait lieu sur les trois derniers faits que je signale à sa sagesse.

A. Bianchi, électeur par la Constitution, membre du Conseil Général du Nord, du Conseil Municipal de Lille, élu par le Suffrage universel.

Lille, le 4 Novembre 1850. (*Messager du Nord*).

XV. — *Proclamation du Préfet Besson (3 Décembre 1851), déclarant adhérer au Coup d'Etat.*

Louis-Napoléon Bonaparte, l'élu du peuple qui a été investi par la volonté nationale du droit de veiller à la sécurité et à la grandeur de la France, vient de déjouer, par des actes patriotiques, les menées factieuses des partis.

Pendant que ces partis, en proie à des rivalités intestines jetaient la perturbation dans les esprits et s'opposaient au développement paisible des forces productives du pays, Louis-Napoléon Bonaparte, dévoué à vos intérêts agricoles et industriels, matériels et moraux, a mis fin à cette douloureuse situation.

Au nom du peuple, au nom de la société et de l'ordre compromis par des machinations insensées, Louis-Napoléon Bonaparte proclame le maintien de la République et appelle la France seule à élever sa voix souveraine pour décider elle-même de ses propres destinées. C'est un gage certain d'alliance entre la nation et le Président.

Habitants du Nord, vous aviez confié le dépôt de vos droits et de vos intérêts, de votre tranquillité aux mains de Louis-Napoléon Bonaparte. Il n'a pas voulu que ce dépôt fut altéré par les chocs des partis : il les a dispersés. Cette grande mission de patriotisme et d'ordre, au bout de laquelle est le salut de la France, est digne d'être approuvée et comprise par tous.

Pour moi, appelé à m'associer à cette œuvre de dévouement, je suis résolu à y consacrer toute mon énergie. Rien ne me coûtera pour faire triompher dans votre département les principes de liberté et d'ordre, pour défendre le travail et l'industrie contre lesquels toute tentation insensée serait suivie d'une prompte et exemplaire répression. J'ai droit à votre confiance et je compte sur votre concours.

BESSON.

(Les Journaux de Lille, le 4 décembre ; notamment *Le Journal de Lille*).

XVI. — *Protestation du Rédacteur Gramain contre le Coup d'Etat, dans* L'Echo du Nord, (*3 Décembre 1851*).

Son serment, le Président l'a déchiré! Ses devoirs il les a méconnus ; il les a violés et foulés aux pieds. En conséquence :

En vertu du droit souverain de tous les Français, droit inaliénable et imprescriptible, Louis Bonaparte s'étant attribué l'exercice de tous les pouvoirs, ayant tenté d'usurper la souveraineté nationale, ayant porté atteinte à l'inviolabilité des représentants du peuple, ayant dissous arbitrairement et révolutionnairement l'Assemblée ; ayant foulé aux pieds les lois dont il était chargé d'assurer l'exécution, Louis Bonaparte a commis le crime de haute-trahison.

Il est, de droit, déchu de ses fonctions. Tous les citoyens sont tenus de lui refuser obéissance. Il doit être mis immédiatement en accusation. Il n'y a plus debout qu'un seul pouvoir auquel on doive obéissance, un seul pouvoir représentant la loi et l'autorité, un seul pouvoir pour remplacer tous les pouvoirs : l'Assemblée Nationale.

Le moment est venu pour tous les hommes de cœur, pour tous les honnêtes gens, pour tous les bons citoyens de faire leur devoir : nous leur donnons l'exemple.

La force veut nous imposer la honte de l'usurpateur, nous protestons de toutes les puissances de notre âme contre la force et contre l'usurpation. Contre le drapeau de la violence, nous faisons flotter au vent la bannière de l'égalité. Contre un individu qui foule aux pieds les lois, nous faisons appel à tous les citoyens, au nom sacré de la loi, le seul abri de la société dans les tempêtes que peut déchainer sa criminelle ambition. Nous ne lui devons pas obéissance, ni à aucun homme qui la reclamerait en son nom. Nous n'obéirons qu'à l'Assemblée Nationale, parce que le droit du pays n'est plus qu'avec elle.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

La Révolution de 1848.

Le Gouvernement provisoire de Février.

DEUXIÈME PARTIE

La Situation économique et sociale.

TROISIÈME PARTIE

La Réaction

Républicaine et Bonapartiste dans le Nord.

Le Coup d'Etat.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

LILLE, IMPRIMERIE LIÉGEOIS-SIX, RUE LÉON GAMBETTA, 244.



